

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Linguistic Services Division / Division des services linguistiques Les Terrasses de la Chaudière

10, rue Wellington, 5e étage Gatineau Québec **K1A 0S5**

LETTER OF INTEREST LETTRE D'INTÉRÊT

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Linguistic Services Division / Division des services linguistiques Les Terrasses de la Chaudière 10, rue Wellington, 5e étage

Gatineau

Québec K1A 0S5

Title - Sujet DDR – Program	nme d'auto-apprentissag		
Solicitation No N° de l'invi	tation	Date	
EN578-202723/D		2022-	02-18
Client Reference No N° de	référence du client	GETS	Ref. No N° de réf. de SEAG
20202723		PW-\$	\$ZF-508-40579
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FN	MS No.	/N° VME
508zf.EN578-202723			
Solicitation Closes	- L'invitation pre	end	fin
at - à 02:00 PM	Eastern Standard Ti	me ES	Т
on - le 2022-03-14	Heure Normale du l	Est H	NE
F.O.B F.A.B.			
Plant-Usine: Destinatio	n: Other-Autre:		
Address Enquiries to: - Adre	sser toutes questions à	1:	Buyer Id - Id de l'acheteur
Nomba Edoung, Dalida			508zf
Telephone No N° de téléph	one	FAX	(No N° de FAX
(873) 354-4885 ()			-
Destination - of Goods, Serv Destination - des biens, serv	•	:	
DEPARTMENT OF PUBLIC	WORKS AND GOVER	NMEN	IT SERVICES CANADA
PORTAGE III			
11 LAURIER ST)		
National Capital Area (Gatine Gatineau	au)		
Quebec			
K1A0S5			

Instructions: See Herein

Canada

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Offered - Livraison proposée		
de l'entrepreneur		
n on behalf of Vendor/Firm		
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/		
ctères d'imprimerie)		







Serving GOVERNMENT, canadians.

SERVICES PUBLICS ET APPROVISIONNEMENT CANADA (SPAC)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS (DDR)

POUR

UN PROGRAMME D'AUTO-APPRENTISSAGE EN LANGUE **EN LANGUE SECONDE, POUVANT INCLURE DES SERVICES DE TUTORAT**

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	3
2.	Objectifs de la demande de renseignements	3
3.	Contenu de la présente demande de renseignements	3
4.	Remarque à l'intention des répondants	3
5.	Coûts de réponse	4
6.	Traitement des réponses	4
7.	Présentation des réponses	4
8.	Langue de la réponse	4
9.	Autorité de la demande d'information	4
PIÈ	CE JOINTE A – Ébauche de l'énoncé des travaux	5
PIÈ	CE JOINTE B – Questions à l'industrie	. 31
ΡΙÈ	CE JOINTE C – Renseignements sur l'établissement des modèles prix	. 35
ΡΙÈ	CE JOINTE D – Critères sur l'accessibilité Web	. 38
ANI	NEXE A – Définitions et abréviations	178

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723 Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

1. Introduction

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) s'affaire à cerner auprès de l'industrie, les capacités et exigences d'acquisition d'un programme d'auto-apprentissage en langue seconde, pouvant inclure des services de tutorat en ligne afin d'appuyer ses divers programmes, ses besoins opérationnels et ses projets partout au Canada.

2. Objectifs de la demande de renseignements

La présente demande de renseignements (DDR) vise à obtenir des commentaires et des renseignements de l'industrie sur :

- a) La pièce jointe A Version préliminaire de l'énoncé de travaux;
- b) La pièce jointe B Questions à l'intention de l'industrie;
- c) La pièce jointe C Modèle proposé d'établissement des modèles de prix;
- d) les idées liées au marché proposé qui pourraient entraîner des améliorations et des gains d'efficacité pour les Canadiens;
- e) l'intérêt et l'état de préparation de l'industrie; et
- f) la compréhension des impacts que peut avoir cet approvisionnement sur l'industrie.

3. Contenu de la présente demande de renseignements

- a) La pièce jointe A Version préliminaire de l'énoncé de travaux;
- b) La pièce jointe B Questions à l'intention de l'industrie;
- c) La pièce jointe C Modèle proposé d'établissement des modèles de prix;
- d) La pièce jointe D Critère sur l'accessibilité Web
- e) L'annexe A Définitions et abréviations.

Le Canada se réserve le droit de définir les modalités de toute offre à commande attribuée en vertu de la demande d'offre à commandes principale et nationale (OCPN) proposée à la suite de la consultation de l'industrie.

4. Remarque à l'intention des répondants

La présente DDR ne constitue pas une invitation à soumissionner. Elle ne donnera pas lieu à l'attribution d'un contrat. Par conséquent, les fournisseurs éventuels des biens ou des services décrits dans la présente DDR ne devraient pas réserver de biens ou d'installations ni affecter de ressources en fonction des renseignements présentés dans la DDR. Cette dernière ne donnera pas lieu à l'établissement d'une liste de fournisseurs.

Ainsi, le fait qu'un fournisseur éventuel réponde ou non à la présente DDR ne l'empêchera pas de participer à tout processus d'acquisition ultérieur. La DDR vise seulement à obtenir les observations de l'industrie sur les sujets qui y sont abordés.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5. Coûts de réponse

Le Canada ne remboursera pas les dépenses que les organisations auront engagées pour répondre à la présente DDR, notamment les dépenses faites pour participer aux activités de consultation subséquentes.

6. Traitement des réponses

- a) Utilisation des réponses. Les réponses ne seront pas formellement évaluées. Le gouvernement du Canada pourra toutefois utiliser les réponses reçues pour élaborer ou modifier ses stratégies d'approvisionnement.
- b) Équipe d'examen. Une équipe d'examen composée de représentants de SPAC étudiera les réponses. Le Canada se réserve le droit d'embaucher un conseiller indépendant de son choix ou d'utiliser les ressources gouvernementales qu'il estime nécessaires à l'examen d'une réponse. Les réponses ne seront pas nécessairement étudiées par tous les membres de l'équipe.
- c) Confidentialité. Les répondants devraient marquer tout passage de leur réponse qu'ils estiment exclusif ou confidentiel. Le Canada traitera les réponses selon les dispositions de la Loi sur l'accès à l'information.
- d) **Précisions.** Le Canada peut, à sa discrétion, entrer en contact avec n'importe quel répondant pour procéder à un suivi au moyen de questions supplémentaires ou pour obtenir des précisions sur tout aspect de la réponse.

7. Présentation des réponses

- a) Heure et lieu de présentation des réponses. Les fournisseurs désireux de fournir une réponse doivent la transmettre par courriel à l'autorité contractante mentionnée ci-dessous avant l'heure et la date indiquées à la page 1 du présent document.
- b) Responsabilité de la livraison à temps. Chaque répondant a l'entière responsabilité de veiller à ce que sa réponse soit livrée à temps et à la bonne adresse courriel.

8. Langue de la réponse

Les réponses peuvent être déposées en anglais ou en français, selon la préférence du répondant.

9. Autorité de la demande de renseignements

Toute demande de renseignements et toute autre communication liée au processus de consultation avec l'industrie, y compris la présentation des réponses à la DDR, doivent être adressées exclusivement au responsable de la DDR ci-dessous :

Dalida Nomba

Agent d'approvisionnement Direction générale de l'Approvisionnement Direction de l'approvisionnement des services professionnels spécialisés Immeuble Terrasses de la Chaudière 10, rue Wellington Gatineau (Québec) K1A 0S5

Tél: 873-354-4885

Adresse courriel: TPSGC.PAFormationLinquistique-APLanquageTraining.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

PIÈCE JOINTE A – Version préliminaire de l'énoncé des travaux

Tables des matières

TABLES	DES MATIÈRES	5
	CONTEXTE	
2.	OBJECTIFS	6
3.	PORTÉE	6
4.	EXIGENCES OBLIGATOIRES DU PROGRAMME DE FORMATION EN LIGNE PO	
	L'AUTOAPPRENTISSAGE (LA "SOLUTION")	7
5	RESSOURCES PROFESSIONNELLES (SERVICES LINGUISTIQUES)	
6	PROCÉDURES D'INSCRIPTIONS ET MODALITÉS DU PROGRAMME D'AUT	
	APPRENTISSAGE EN LIGNE (LA "SOLUTION")	17
7	PROCÉDURES D'INSCRIPTION ET MODALITÉS POUR LE TUTORAT À DISTANCE	
	ACCOMPAGNEMENT AU PROGRAMME D'AUTO-APPRENTISSAGE EN LIGNE (
	"SOLUTION")ÉVALUATION DES APPRENANTS	18
8		
9	PROCÉDURES POUR LE REMPLACEMENT D'UNE RESSOURCE ENSEIGNANTE	
10	NORMES DE QUALITÉS	
PIÈCE J	OINTE A – APPENDICE 1	23
NORM	IES DE QUALIFICATION RELATIVES AUX LANGUES OFFICIELLES	23
INTRO	DUCTION	23
PIÈCE J	OINTE A – APPENDICE 2	30
	S FÉRIÉS	30
. ROUR:	S FEKIES	.31

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723 Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

1. Contexte

Les services de formation linguistique sont conçus de façon à s'aligner aux politiques du gouvernement du Canada en matière de langues officielles. Ainsi, la formation en langue seconde permet aux employés du gouvernement du Canada d'obtenir le niveau requis rattaché à leur poste à l'évaluation de langue seconde administrée par la Commission de la fonction publique du Canada, de parfaire leurs compétences de la langue seconde, de maintenir les compétences qu'ils ont acquises et de mieux utiliser la langue seconde au travail.

2. Objectifs

- (a) Le but est de permettre à un grand nombre de fonctionnaires fédéraux, à l'échelle nationale de pouvoir commencer, continuer ou terminer l'apprentissage de l'anglais langue seconde (ALS) ou du français langue seconde (FLS), ainsi que de maintenir leurs acquis dans cette langue, au moyen d'une solution Web en ligne, permettant d'inclure du tutorat à distance.
- (b) Afin d'atteindre ces objectifs décrits ci-dessous, Services Publics et approvisionnement Canada (SPAC) est à la recherche d'une solution de logiciel-service existante (« la Solution ») et entièrement gérée (SaaS) pour répondre aux besoins des fonctionnaires fédéraux. Ces objectifs sont entre autres de :
 - Respecter les exigences en matière de langues officielles (Français et Anglais canadiens);
 - Offrir un contenu d'apprentissage aligné aux Normes de qualification relatives aux langues officielles telles que définies à l'Appendice 1 : Normes de qualification relatives aux langues officielles de l'Annexe A : Énoncé des travaux;
 - Offrir un contenu pertinent pour les Canadiens;
 - Respecter la Norme sur l'accessibilité des sites Web du gouvernement du Canada;
 - Protéger les renseignements personnels et les données des apprenants;
 - Fournir des fonctionnalités administratives aux utilisateur désignés afin de pouvoir y naviguer librement, sans avoir à suivre le parcours d'apprentissage.
- (c) Dans le souci de donner la possibilité à tous les employés de suivre une formation selon leurs horaires de travail et/ou obligations professionnelles et personnelles, SPAC privilégie une approche d'apprentissage flexible qui s'adapte aux différents horaires des apprenants.
- (d) Les apprenants auront pour objectifs personnels de commencer, poursuivre, compléter ou maintenir l'apprentissage leur niveau et/ou d'acquérir un niveau de A, B ou C dans le but de satisfaire aux exigences linguistiques de leur poste.

3. Portée

3.1 Généralités

La portée des travaux précisée dans le présent Énoncé des travaux consiste à obtenir une solution de logiciel-service existante qui respecte les exigences techniques de l'Énoncé des travaux et qui répond aux besoins du gouvernement. Elle inclut également des services professionnels optionnels.

3.2 Portée des services professionnels

La portée des services professionnels inclut tous les travaux nécessaires aux services de tutorat individuel et de groupe (temps partiel ou temps-plein) par téléphone et en vidéoconférence en ligne pour commencer, poursuivre, compléter ou maintenir son apprentissage de l'ALS ou de l'FLS, selon les besoins des apprenants ainsi que des évaluations et des suivis pédagogiques. L'entrepreneur devra

 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 File No. - N° du dossier
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FM:

 EN578-202723
 521zf. EN578-202723

aussi fournir les ressources nécessaires pour le représenter dans toutes les questions liées aux travaux, comme précisé à la section 5. Ressources professionnelles.

3.3 Portée du Programme de formation en ligne pour l'autoapprentissage (la "Solution")

Pour le Champ 1 (ALS) et pour le Champ 2 (FLS), l'entrepreneur doit fournir une solution de logiciel-service existante disponible sur le marché, qui n'exige aucune recherche ni développements supplémentaires afin de respecter les exigences fonctionnelles du Canada. L'entrepreneur doit fournir une solution qui respecte les exigences obligatoires suivantes.

4. Exigences obligatoires du Programme de formation en ligne pour l'autoapprentissage (la "Solution")

4.1 Généralité

sur 7, 365 jours par année. 4.1.4 La Solution doit mettre à jour le profil de l'apprenant en fonction de son évolution et de ses progrès, en tenant compte des éléments suivants : (a) Résultats du test de classement; (b) Résultats des tests de chaque niveau; (c) Parcours personnalisé ou progression visuelle, autant sur le plan quantitatif (heures de travail, fréquence, etc.) que qualitatif (taux de réussite, etc.); et (d) Objectifs d'apprentissage. 4.1.5 La Solution pourrait donner à l'apprenant la possibilité de choisir son propre niveau dans la langue cible, dans le cadre de son parcours d'apprentissage, s'il ne souhaite pas suivre le parcours suggéré en fonction du test de classement. 4.1.6 La Solution doit permettre à l'apprenant de retourner à un exercice déjà fait dans un module précédent que ce soit pour revoir le contenu ou refaire l'exercice. 4.1.7 La Solution doit pouvoir donner une rétroaction aux apprenants, c'est-à-dire les informer de leurs résultats après le test de classement ou un test de niveau à la fin d'un module. 4.1.8 La Solution doit fournir des activités audios, des activités avec support visuel et des activités interactives à tous les niveaux linguistiques (A, B et C); 4.1.9 La Solution doit inclure une section « Soutien » pour les apprenants, accessible sans ouverture de session. Cette section doit inclure les éléments suivants. 1) Foire aux questions (FAQ) donnant la réponse aux questions souvent posées par les apprenants, notamment : (a) Questions sur la Solution; (b) Questions sur l'apprentissage en ligne;	Numéro	Exigences
La Solution doit être offerte dans les deux langues officielles du Canada, le français et l'anglais. Elle doit permettre aux apprenants de choisir la langue de leur interface, soit le français ou l'anglais, peu importe la langue cible. 4.1.3 La Solution doit être accessible aux apprenants et utilisateurs désignés sur Internet 24 h sur 24, 7 jour sur 7, 365 jours par année. 4.1.4 La Solution doit mettre à jour le profil de l'apprenant en fonction de son évolution et de ses progrès, en tenant compte des éléments suivants : (a) Résultats du test de classement; (b) Résultats des tests de chaque niveau; (c) Parcours personnalisé ou progression visuelle, autant sur le plan quantitatif (heures de travail, fréquence, etc.) que qualitatif (taux de réussite, etc.); et (d) Objectifs d'apprentissage. 4.1.5 La Solution pourrait donner à l'apprenant la possibilité de choisir son propre niveau dans la langue cible, dans le cadre de son parcours d'apprentissage, s'il ne souhaite pas suivre le parcours suggéré en fonction du test de classement. 4.1.6 La Solution doit permettre à l'apprenant de retourner à un exercice déjà fait dans un module précédent que ce soit pour revoir le contenu ou refaire l'exercice. 4.1.7 La Solution doit pouvoir donner une rétroaction aux apprenants, c'est-à-dire les informer de leurs résultats après le test de classement ou un test de niveau à la fin d'un module. 4.1.8 La Solution doit fournir des activités audios, des activités avec support visuel et des activités interactives à tous les niveaux linguistiques (A, B et C); 4.1.9 La Solution doit fournir des activités audios, des activités avec support visuel et des activités interactives à tous les niveaux linguistiques (A, B et C); 4.1.9 La Solution doit fournir des activités audios, des activités avec support visuel et des activités interactives à tous les niveaux linguistiques (A, B et C); 4.1.9 La Solution doit fournir des activités audios, des activités avec support visuel et des activités interactives à tous les niveaux linguistiqu	4.1.1	
doit permettre aux apprenants de choisir la langue de leur interface, soit le français ou l'anglais, peu importe la langue cible. 4.1.3 La Solution doit être accessible aux apprenants et utilisateurs désignés sur Internet 24 h sur 24, 7 jour sur 7, 365 jours par année. 4.1.4 La Solution doit mettre à jour le profil de l'apprenant en fonction de son évolution et de ses progrès, en tenant compte des éléments suivants : (a) Résultats du test de classement; (b) Résultats du test de classement; (c) Parcours personnalisé ou progression visuelle, autant sur le plan quantitatif (heures de travail, fréquence, etc.) que qualitatif (taux de réussite, etc.); et (d) Objectifs d'apprentissage. 4.1.5 La Solution pourrait donner à l'apprenant la possibilité de choisir son propre niveau dans la langue cible, dans le cadre de son parcours d'apprentissage, s'il ne souhaite pas suivre le parcours suggéré en fonction du test de classement. 4.1.6 La Solution doit permettre à l'apprenant de retourner à un exercice déjà fait dans un module précédent que ce soit pour revoir le contenu ou refaire l'exercice. 4.1.7 La Solution doit pouvoir donner une rétroaction aux apprenants, c'est-à-dire les informer de leurs résultats après le test de classement ou un test de niveau à la fin d'un module. 4.1.8 La Solution doit fournir des activités audios, des activités avec support visuel et des activités interactives à tous les niveaux linguistiques (A, B et C); 4.1.9 La Solution doit inclure une section « Soutien » pour les apprenants, accessible sans ouverture de session. Cette section doit inclure les éléments suivants. 1) Foire aux questions (FAQ) donnant la réponse aux questions souvent posées par les apprenants, notamment : (a) Questions sur la Solution; (b) Questions sur la Solution; (c) Questions sur l'apprentissage en ligne;		nouvelles inscriptions par année, jusqu'à environ 10 000 inscriptions.
importe la langue cible. 4.1.3 La Solution doit être accessible aux apprenants et utilisateurs désignés sur Internet 24 h sur 24, 7 jour sur 7, 365 jours par année. 4.1.4 La Solution doit mettre à jour le profil de l'apprenant en fonction de son évolution et de ses progrès, en tenant compte des éléments suivants : (a) Résultats du test de classement; (b) Résultats des tests de chaque niveau; (c) Parcours personnalisé ou progression visuelle, autant sur le plan quantitatif (heures de travail, fréquence, etc.) que qualitatif (taux de réussite, etc.); et (d) Objectifs d'apprentissage. 4.1.5 La Solution pourrait donner à l'apprenant la possibilité de choisir son propre niveau dans la langue cible, dans le cadre de son parcours d'apprentissage, s'il ne souhaite pas suivre le parcours suggéré en fonction du test de classement. 4.1.6 La Solution doit permettre à l'apprenant de retourner à un exercice déjà fait dans un module précédent que ce soit pour revoir le contenu ou refaire l'exercice. 4.1.7 La Solution doit pouvoir donner une rétroaction aux apprenants, c'est-à-dire les informer de leurs résultats après le test de classement ou un test de niveau à la fin d'un module. 4.1.8 La Solution doit fournir des activités audios, des activités avec support visuel et des activités interactives à tous les niveaux linguistiques (A, B et C); 4.1.9 La Solution doit inclure une section « Soutien » pour les apprenants, accessible sans ouverture de session. Cette section doit inclure les éléments suivants. 1) Foire aux questions (FAQ) donnant la réponse aux questions souvent posées par les apprenants, notamment : (a) Questions sur la Solution; (b) Questions sur l'apprentissage en ligne;	4.1.2	La Solution doit être offerte dans les deux langues officielles du Canada, le français et l'anglais. Elle
 4.1.3 La Solution doit être accessible aux apprenants et utilisateurs désignés sur Internet 24 h sur 24, 7 jour sur 7, 365 jours par année. 4.1.4 La Solution doit mettre à jour le profil de l'apprenant en fonction de son évolution et de ses progrès, en tenant compte des éléments suivants : (a) Résultats du test de classement; (b) Résultats de stests de chaque niveau; (c) Parcours personnalisé ou progression visuelle, autant sur le plan quantitatif (heures de travail, fréquence, etc.) que qualitatif (taux de réussite, etc.); et (d) Objectifs d'apprentissage. 4.1.5 La Solution pourrait donner à l'apprenant la possibilité de choisir son propre niveau dans la langue cible, dans le cadre de son parcours d'apprentissage, s'il ne souhaite pas suivre le parcours suggéré en fonction du test de classement. 4.1.6 La Solution doit permettre à l'apprenant de retourner à un exercice déjà fait dans un module précédent que ce soit pour revoir le contenu ou refaire l'exercice. 4.1.7 La Solution doit pouvoir donner une rétroaction aux apprenants, c'est-à-dire les informer de leurs résultats après le test de classement ou un test de niveau à la fin d'un module. 4.1.8 La Solution doit fournir des activités audios, des activités avec support visuel et des activités interactives à tous les niveaux linguistiques (A, B et C); 4.1.9 La Solution doit inclure une section « Soutien » pour les apprenants, accessible sans ouverture de session. Cette section doit inclure les éléments suivants. 1) Foire aux questions (FAQ) donnant la réponse aux questions souvent posées par les apprenants, notamment : (a) Questions sur la Solution; (b) Questions sur l'apprentissage en ligne; 		doit permettre aux apprenants de choisir la langue de leur interface, soit le français ou l'anglais, peu
sur 7, 365 jours par année. 4.1.4 La Solution doit mettre à jour le profil de l'apprenant en fonction de son évolution et de ses progrès, en tenant compte des éléments suivants : (a) Résultats du test de classement; (b) Résultats des tests de chaque niveau; (c) Parcours personnalisé ou progression visuelle, autant sur le plan quantitatif (heures de travail, fréquence, etc.) que qualitatif (taux de réussite, etc.); et (d) Objectifs d'apprentissage. 4.1.5 La Solution pourrait donner à l'apprenant la possibilité de choisir son propre niveau dans la langue cible, dans le cadre de son parcours d'apprentissage, s'il ne souhaite pas suivre le parcours suggéré en fonction du test de classement. 4.1.6 La Solution doit permettre à l'apprenant de retourner à un exercice déjà fait dans un module précédent que ce soit pour revoir le contenu ou refaire l'exercice. 4.1.7 La Solution doit pouvoir donner une rétroaction aux apprenants, c'est-à-dire les informer de leurs résultats après le test de classement ou un test de niveau à la fin d'un module. 4.1.8 La Solution doit fournir des activités audios, des activités avec support visuel et des activités interactives à tous les niveaux linguistiques (A, B et C); 4.1.9 La Solution doit inclure une section « Soutien » pour les apprenants, accessible sans ouverture de session. Cette section doit inclure les éléments suivants. 1) Foire aux questions (FAQ) donnant la réponse aux questions souvent posées par les apprenants, notamment : (a) Questions sur la Solution; (b) Questions sur l'apprentissage en ligne;		importe la langue cible.
4.1.4 La Solution doit mettre à jour le profil de l'apprenant en fonction de son évolution et de ses progrès, en tenant compte des éléments suivants : (a) Résultats du test de classement; (b) Résultats des tests de chaque niveau; (c) Parcours personnalisé ou progression visuelle, autant sur le plan quantitatif (heures de travail, fréquence, etc.) que qualitatif (taux de réussite, etc.); et (d) Objectifs d'apprentissage. 4.1.5 La Solution pourrait donner à l'apprenant la possibilité de choisir son propre niveau dans la langue cible, dans le cadre de son parcours d'apprentissage, s'il ne souhaite pas suivre le parcours suggéré en fonction du test de classement. 4.1.6 La Solution doit permettre à l'apprenant de retourner à un exercice déjà fait dans un module précédent que ce soit pour revoir le contenu ou refaire l'exercice. 4.1.7 La Solution doit pouvoir donner une rétroaction aux apprenants, c'est-à-dire les informer de leurs résultats après le test de classement ou un test de niveau à la fin d'un module. 4.1.8 La Solution doit fournir des activités audios, des activités avec support visuel et des activités interactives à tous les niveaux linguistiques (A, B et C); 4.1.9 La Solution doit inclure une section « Soutien » pour les apprenants, accessible sans ouverture de session. Cette section doit inclure les éléments suivants. 1) Foire aux questions (FAQ) donnant la réponse aux questions souvent posées par les apprenants, notamment : (a) Questions sur la Solution; (b) Questions sur l'apprentissage en ligne;	4.1.3	La Solution doit être accessible aux apprenants et utilisateurs désignés sur Internet 24 h sur 24, 7 jours
tenant compte des éléments suivants : (a) Résultats du test de classement; (b) Résultats des tests de chaque niveau; (c) Parcours personnalisé ou progression visuelle, autant sur le plan quantitatif (heures de travail, fréquence, etc.) que qualitatif (taux de réussite, etc.); et (d) Objectifs d'apprentissage. 4.1.5 La Solution pourrait donner à l'apprenant la possibilité de choisir son propre niveau dans la langue cible, dans le cadre de son parcours d'apprentissage, s'il ne souhaite pas suivre le parcours suggéré en fonction du test de classement. 4.1.6 La Solution doit permettre à l'apprenant de retourner à un exercice déjà fait dans un module précédent que ce soit pour revoir le contenu ou refaire l'exercice. 4.1.7 La Solution doit pouvoir donner une rétroaction aux apprenants, c'est-à-dire les informer de leurs résultats après le test de classement ou un test de niveau à la fin d'un module. 4.1.8 La Solution doit fournir des activités audios, des activités avec support visuel et des activités interactives à tous les niveaux linguistiques (A, B et C); 4.1.9 La Solution doit inclure une section « Soutien » pour les apprenants, accessible sans ouverture de session. Cette section doit inclure les éléments suivants. 1) Foire aux questions (FAQ) donnant la réponse aux questions souvent posées par les apprenants, notamment : (a) Questions sur la Solution; (b) Questions sur l'apprentissage en ligne;		sur 7, 365 jours par année.
 (a) Résultats du test de classement; (b) Résultats des tests de chaque niveau; (c) Parcours personnalisé ou progression visuelle, autant sur le plan quantitatif (heures de travail, fréquence, etc.) que qualitatif (taux de réussite, etc.); et (d) Objectifs d'apprentissage. 4.1.5 La Solution pourrait donner à l'apprenant la possibilité de choisir son propre niveau dans la langue cible, dans le cadre de son parcours d'apprentissage, s'il ne souhaite pas suivre le parcours suggéré en fonction du test de classement. 4.1.6 La Solution doit permettre à l'apprenant de retourner à un exercice déjà fait dans un module précédent que ce soit pour revoir le contenu ou refaire l'exercice. 4.1.7 La Solution doit pouvoir donner une rétroaction aux apprenants, c'est-à-dire les informer de leurs résultats après le test de classement ou un test de niveau à la fin d'un module. 4.1.8 La Solution doit fournir des activités audios, des activités avec support visuel et des activités interactives à tous les niveaux linguistiques (A, B et C); 4.1.9 La Solution doit inclure une section « Soutien » pour les apprenants, accessible sans ouverture de session. Cette section doit inclure les éléments suivants. 1) Foire aux questions (FAQ) donnant la réponse aux questions souvent posées par les apprenants, notamment : (a) Questions sur la Solution; (b) Questions sur l'apprentissage en ligne; 	4.1.4	La Solution doit mettre à jour le profil de l'apprenant en fonction de son évolution et de ses progrès, en
 (b) Résultats des tests de chaque niveau; (c) Parcours personnalisé ou progression visuelle, autant sur le plan quantitatif (heures de travail, fréquence, etc.) que qualitatif (taux de réussite, etc.); et (d) Objectifs d'apprentissage. 4.1.5 La Solution pourrait donner à l'apprenant la possibilité de choisir son propre niveau dans la langue cible, dans le cadre de son parcours d'apprentissage, s'il ne souhaite pas suivre le parcours suggéré en fonction du test de classement. 4.1.6 La Solution doit permettre à l'apprenant de retourner à un exercice déjà fait dans un module précédent que ce soit pour revoir le contenu ou refaire l'exercice. 4.1.7 La Solution doit pouvoir donner une rétroaction aux apprenants, c'est-à-dire les informer de leurs résultats après le test de classement ou un test de niveau à la fin d'un module. 4.1.8 La Solution doit fournir des activités audios, des activités avec support visuel et des activités interactives à tous les niveaux linguistiques (A, B et C); 4.1.9 La Solution doit inclure une section « Soutien » pour les apprenants, accessible sans ouverture de session. Cette section doit inclure les éléments suivants. 1) Foire aux questions (FAQ) donnant la réponse aux questions souvent posées par les apprenants, notamment : (a) Questions sur la Solution; (b) Questions sur l'apprentissage en ligne; 		tenant compte des éléments suivants :
(c) Parcours personnalisé ou progression visuelle, autant sur le plan quantitatif (heures de travail, fréquence, etc.) que qualitatif (taux de réussite, etc.); et (d) Objectifs d'apprentissage. 4.1.5 La Solution pourrait donner à l'apprenant la possibilité de choisir son propre niveau dans la langue cible, dans le cadre de son parcours d'apprentissage, s'il ne souhaite pas suivre le parcours suggéré en fonction du test de classement. 4.1.6 La Solution doit permettre à l'apprenant de retourner à un exercice déjà fait dans un module précédent que ce soit pour revoir le contenu ou refaire l'exercice. 4.1.7 La Solution doit pouvoir donner une rétroaction aux apprenants, c'est-à-dire les informer de leurs résultats après le test de classement ou un test de niveau à la fin d'un module. 4.1.8 La Solution doit fournir des activités audios, des activités avec support visuel et des activités interactives à tous les niveaux linguistiques (A, B et C); 4.1.9 La Solution doit inclure une section « Soutien » pour les apprenants, accessible sans ouverture de session. Cette section doit inclure les éléments suivants. 1) Foire aux questions (FAQ) donnant la réponse aux questions souvent posées par les apprenants, notamment : (a) Questions sur la Solution; (b) Questions sur l'apprentissage en ligne;		(a) Résultats du test de classement;
fréquence, etc.) que qualitatif (taux de réussite, etc.); et (d) Objectifs d'apprentissage. 4.1.5 La Solution pourrait donner à l'apprenant la possibilité de choisir son propre niveau dans la langue cible, dans le cadre de son parcours d'apprentissage, s'il ne souhaite pas suivre le parcours suggéré en fonction du test de classement. 4.1.6 La Solution doit permettre à l'apprenant de retourner à un exercice déjà fait dans un module précédent que ce soit pour revoir le contenu ou refaire l'exercice. 4.1.7 La Solution doit pouvoir donner une rétroaction aux apprenants, c'est-à-dire les informer de leurs résultats après le test de classement ou un test de niveau à la fin d'un module. 4.1.8 La Solution doit fournir des activités audios, des activités avec support visuel et des activités interactives à tous les niveaux linguistiques (A, B et C); 4.1.9 La Solution doit inclure une section « Soutien » pour les apprenants, accessible sans ouverture de session. Cette section doit inclure les éléments suivants. 1) Foire aux questions (FAQ) donnant la réponse aux questions souvent posées par les apprenants, notamment : (a) Questions sur la Solution; (b) Questions sur l'apprentissage en ligne;		(b) Résultats des tests de chaque niveau;
 4.1.5 La Solution pourrait donner à l'apprenant la possibilité de choisir son propre niveau dans la langue cible, dans le cadre de son parcours d'apprentissage, s'il ne souhaite pas suivre le parcours suggéré en fonction du test de classement. 4.1.6 La Solution doit permettre à l'apprenant de retourner à un exercice déjà fait dans un module précédent que ce soit pour revoir le contenu ou refaire l'exercice. 4.1.7 La Solution doit pouvoir donner une rétroaction aux apprenants, c'est-à-dire les informer de leurs résultats après le test de classement ou un test de niveau à la fin d'un module. 4.1.8 La Solution doit fournir des activités audios, des activités avec support visuel et des activités interactives à tous les niveaux linguistiques (A, B et C); 4.1.9 La Solution doit inclure une section « Soutien » pour les apprenants, accessible sans ouverture de session. Cette section doit inclure les éléments suivants. 1) Foire aux questions (FAQ) donnant la réponse aux questions souvent posées par les apprenants, notamment : (a) Questions sur la Solution; (b) Questions sur l'apprentissage en ligne; 		
cible, dans le cadre de son parcours d'apprentissage, s'il ne souhaite pas suivre le parcours suggéré en fonction du test de classement. 4.1.6 La Solution doit permettre à l'apprenant de retourner à un exercice déjà fait dans un module précédent que ce soit pour revoir le contenu ou refaire l'exercice. 4.1.7 La Solution doit pouvoir donner une rétroaction aux apprenants, c'est-à-dire les informer de leurs résultats après le test de classement ou un test de niveau à la fin d'un module. 4.1.8 La Solution doit fournir des activités audios, des activités avec support visuel et des activités interactives à tous les niveaux linguistiques (A, B et C); 4.1.9 La Solution doit inclure une section « Soutien » pour les apprenants, accessible sans ouverture de session. Cette section doit inclure les éléments suivants. 1) Foire aux questions (FAQ) donnant la réponse aux questions souvent posées par les apprenants, notamment : (a) Questions sur la Solution; (b) Questions sur l'apprentissage en ligne;		
que ce soit pour revoir le contenu ou refaire l'exercice. 4.1.7 La Solution doit pouvoir donner une rétroaction aux apprenants, c'est-à-dire les informer de leurs résultats après le test de classement ou un test de niveau à la fin d'un module. 4.1.8 La Solution doit fournir des activités audios, des activités avec support visuel et des activités interactives à tous les niveaux linguistiques (A, B et C); 4.1.9 La Solution doit inclure une section « Soutien » pour les apprenants, accessible sans ouverture de session. Cette section doit inclure les éléments suivants. 1) Foire aux questions (FAQ) donnant la réponse aux questions souvent posées par les apprenants, notamment : (a) Questions sur la Solution; (b) Questions sur l'apprentissage en ligne;	4.1.5	cible, dans le cadre de son parcours d'apprentissage, s'il ne souhaite pas suivre le parcours suggéré
résultats après le test de classement ou un test de niveau à la fin d'un module. 4.1.8 La Solution doit fournir des activités audios, des activités avec support visuel et des activités interactives à tous les niveaux linguistiques (A, B et C); 4.1.9 La Solution doit inclure une section « Soutien » pour les apprenants, accessible sans ouverture de session. Cette section doit inclure les éléments suivants. 1) Foire aux questions (FAQ) donnant la réponse aux questions souvent posées par les apprenants, notamment : (a) Questions sur la Solution; (b) Questions sur l'apprentissage en ligne;	4.1.6	La Solution doit permettre à l'apprenant de retourner à un exercice déjà fait dans un module précédent, que ce soit pour revoir le contenu ou refaire l'exercice.
interactives à tous les niveaux linguistiques (A, B et C); 4.1.9 La Solution doit inclure une section « Soutien » pour les apprenants, accessible sans ouverture de session. Cette section doit inclure les éléments suivants. 1) Foire aux questions (FAQ) donnant la réponse aux questions souvent posées par les apprenants, notamment : (a) Questions sur la Solution; (b) Questions sur l'apprentissage en ligne;	4.1.7	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
session. Cette section doit inclure les éléments suivants. 1) Foire aux questions (FAQ) donnant la réponse aux questions souvent posées par les apprenants, notamment : (a) Questions sur la Solution; (b) Questions sur l'apprentissage en ligne;	4.1.8	
notamment : (a) Questions sur la Solution; (b) Questions sur l'apprentissage en ligne;	4.1.9	
(a) Questions sur la Solution;(b) Questions sur l'apprentissage en ligne;		
(b) Questions sur l'apprentissage en ligne;		
		,
(a) accessor to initiage of poodes at an initial priority and		(c) Questions techniques posées avant l'inscription; and

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. EN578-202723/D \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. EN578-202723 N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723 Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	(d) Questions techniques posées après l'inscription (p. ex. oubli du mot de passe).
4.1.10	La Solution doit inclure une aide à la navigation qui, à l'intérieur de la solution, donne de l'aide et des astuces aux apprenants au fur et à mesure qu'ils cheminent à l'intérieur de la solution. L'aide à la navigation doit inclure de l'information et des directives sur les sujets suivants, notamment :
	 (a) Guide de démarrage; (b) Contexte; et (c) Diverses étapes au sein des activités, jeux ou défis (p. ex. instructions pour jouer à un jeu ou écouter un extrait sonore) à tous les niveaux linguistiques (A, B et C).

4.2 Approche pédagogique (la "Solution")

L'approche pédagogique utilisée par l'entrepreneur désigne les étapes et l'ensemble des méthodes employées pour guider l'apprenant au fil de son apprentissage en ligne. L'entrepreneur doit offrir une solution qui respecte les exigences pédagogiques suivantes:

Numéro	Exigences
4.2.1	La Solution doit avoir recours à une approche modulaire progressive pour permettre aux apprenants de passer d'un niveau à l'autre. Elle doit reconnaître que les apprenants ne seront pas nécessairement au même niveau pour les trois compétences linguistiques pour la compréhension de l'écrit, l'expression écrite et l'interaction orale (conformément aux normes de qualifications relatives aux langues officielles du Gouvernement du Canada, voir Appendice 1 de l'Annexe A), et donc permettre de travailler ces compétences à des niveaux différents en même temps.
4.2.2	La Solution doit enseigner le vocabulaire, la grammaire et les structures en contexte, comme précisé dans l'Appendice 1 : Normes de qualifications relatives aux langues officielles de l'Annexe A : Énoncé des travaux, puis mettre les apprentissages en pratique pour que les apprenants sachent les utiliser en contexte réel.
4.2.3	La Solution doit offrir aux apprenants un test de classement pour établir leur niveau de départ lors de leur première ouverture de session.
4.2.4	Pour aider les apprenants qui choisissent de ne pas faire le test de classement à décider à quel niveau débuter, la solution pourrait offrir un tableau/diagramme résumé comportant au minimum les éléments suivants. 1) Numéro et stade du niveau; 2) Tâches que l'apprenant doit pouvoir réaliser afin de respecter les exigences du niveau (p. ex.
	se présenter, demander son chemin, etc.); et
	 Expérience que doit avoir l'apprenant pour respecter les exigences du niveau (p. ex. cinq années d'instruction primaire en immersion française, etc.).
4.2.5	La Solution doit offrir un test de classement adaptatif informatisé, qui change en fonction des réponses données (p. ex., si l'apprenant répond correctement à une question du premier niveau, la question suivante sera d'un niveau plus avancé, et ainsi de suite).
4.2.6	Le test de classement offert par la Solution doit être court (de 10 à 20 minutes environ) et allouer une période égale à l'évaluation de chaque compétence linguistique.
4.2.7	Le test de classement offert par la Solution doit évaluer le niveau de connaissances de l'apprenant pour chacune des compétences linguistiques (compréhension de l'écrit, expression écrite, expression orale) afin d'établir le niveau de départ approprié (p. ex. niveau 4 en expression orale, niveau 2 en compréhension écrite et niveau 2 en expression écrite). L'entrepreneur pourrait utiliser la reconnaissance vocale pour évaluer la capacité de l'apprenant à s'exprimer oralement.
4.2.8	Le test de classement offert par la solution doit être harmonisé aux niveaux des Normes de qualifications relatives aux langues officielles de l'Appendice 1 de l'Annexe A : Énoncé des travaux.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. EN578-202723/D \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. EN578-202723 N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723 Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

4.3 Module d'administration – Licence d'administration (la "Solution")

Les utilisateurs désignés doivent avoir un accès direct à l'ensemble du contenu de la solution afin de pouvoir y naviguer librement, sans avoir à suivre le parcours d'apprentissage. Ils pourront ainsi examiner le contenu avant sa publication, mais aussi vérifier des éléments signalés par des apprenants. Les utilisateurs désignés doivent également être en mesure de télécharger/exporter directement les données statistiques en temps réel sur l'utilisation de la solution par les apprenants, de même que leurs progrès. L'entrepreneur doit offrir une solution comportant un module d'administration qui respecte les exigences suivantes.

 L'offrant doit fournir aux utilisateurs désignés l'accès à un module d'administration (une licence d'administration) : (a) Qui donne accès au contenu éducatif lorsqu'un suivi est nécessaire à la suite d'un commentaire d'un apprenant; et (b) Qui permet la production de rapports en temps réel pour l'analyse et la surveillance des données. 4.3.2 La Solution doit permettre aux utilisateurs désignés de la solution d'effectuer les tâches suivantes : (a) Produire des rapports en temps réel en fonction des progrès des apprenants, de l'utilisation qu' font de la solution et de leur nombre. Les rapports doivent pouvoir être produits en format CSV, PDF ou Microsoft Word; (b) Choisir des variables (mois ou exercice donné, ou toute l'année à ce jour) et des éléments de données (précisés en 4.3.4); (c) Accéder au contenu pédagogique offert pour l'examiner avant l'utilisation ou avant les mises à jour. Une licence d'apprenant doit être fournie aux utilisateurs désignés pour leur permettre d'accéder au contenu. Ils n'auront pas à être autorisés à mettre à jour ou modifier le contenu; (d) Accéder à toutes les étapes du programme d'apprentissage à des fins administratives; et (e) Utiliser une interface en français ou en anglais pour interagir avec le module d'administration de même que produire des rapports dans les deux langues officielles. 4.3.3 La Solution ne doit pas faire le suivi de l'utilisation ou des données des apprenants hormis ce qui et précisé dans les exigences documentées du Canada. 4.3.4 L'offrant doit donner une session d'orientation virtuelle sur l'utilisation du programme de formation a responsable des offres à commandes au moment de l'octroi de l'offre à commandes. Il pourrait également être appelé à donner des sessions supplémentaires à la demande du responsable de l'offre à commandes. 4.3.5 Les éléments de données suivants doivent être mis à la disposition des utilisateurs dési	Numéro	Exigences
 (a) Qui donne áccès au contenu éducatif lorsqu'un suivi est nécessaire à la suite d'un commentaire d'un apprenant; et (b) Qui permet la production de rapports en temps réel pour l'analyse et la surveillance des données. 4.3.2 La Solution doit permettre aux utilisateurs désignés de la solution d'effectuer les tâches suivantes : (a) Produire des rapports en temps réel en fonction des progrès des apprenants, de l'utilisation qu' font de la solution et de leur nombre. Les rapports doivent pouvoir être produits en format CSV, PDF ou Microsoft Word; (b) Choisir des variables (mois ou exercice donné, ou toute l'année à ce jour) et des éléments de données (précisés en 4.3.4); (c) Accéder au contenu pédagogique offert pour l'examiner avant l'utilisation ou avant les mises à jour. Une licence d'apprenant doit être fournie aux utilisateurs désignés pour leur permettre d'accéder au contenu. Ils n'auront pas à être autorisés à mettre à jour ou modifier le contenu; (d) Accéder à toutes les étapes du programme d'apprentissage à des fins administratives; et (e) Utiliser une interface en français ou en anglais pour interagir avec le module d'administration de même que produire des rapports dans les deux langues officielles. 4.3.3 La Solution ne doit pas faire le suivi de l'utilisation ou des données des apprenants hormis ce qui es précisé dans les exigences documentées du Canada. 4.3.4 L'offrant doit donner une session d'orientation virtuelle sur l'utilisation du programme de formation a responsable des offres à commandes au moment de l'octroi de l'offre à commandes. Il pourrait également être appelé à donner des sessions supplémentaires à la demande du responsable de l'offre à commandes. 4.3.5 Les éléments de données suivants doivent être mis à la disposition des utilisateurs désignés aux fir de la production de divers types de rapports, selon les besoins de ces derniers. L'offrant accepte de travailler conjo		
d'un apprenant; et (b) Qui permet la production de rapports en temps réel pour l'analyse et la surveillance des données. La Solution doit permettre aux utilisateurs désignés de la solution d'effectuer les tâches suivantes : (a) Produire des rapports en temps réel en fonction des progrès des apprenants, de l'utilisation qu' font de la solution et de leur nombre. Les rapports doivent pouvoir être produits en format CSV, PDF ou Microsoft Word; (b) Choisir des variables (mois ou exercice donné, ou toute l'année à ce jour) et des éléments de données (précisés en 4.3.4); (c) Accéder au contenu pédagogique offert pour l'examiner avant l'utilisation ou avant les mises à jour. Une licence d'apprenant doit être fournie aux utilisateurs désignés pour leur permettre d'accéder au contenu. Ils n'auront pas à être autorisés à mettre à jour ou modifier le contenu; (d) Accéder à toutes les étapes du programme d'apprentissage à des fins administratives; et (e) Utiliser une interface en français ou en anglais pour interagir avec le module d'administration de même que produire des rapports dans les deux langues officielles. 4.3.3 La Solution ne doit pas faire le suivi de l'utilisation ou des données des apprenants hormis ce qui es précisé dans les exigences documentées du Canada. 4.3.4 L'offrant doit donner une session d'orientation virtuelle sur l'utilisation du programme de formation a responsable des offres à commandes au moment de l'octroi de l'offre à commandes. Il pourrait également être appelé à donner des sessions supplémentaires à la demande du responsable de l'offre à commandes. 4.3.5 Les éléments de données suivants doivent être mis à la disposition des utilisateurs désignés aux fir de la production de divers types de rapports, selon les besoins de ces derniers. L'offrant accepte de travailler conjointement avec les utilisateurs désignés pour concevoir des rapports selon les besoins du chargé de projet. L'offrant ne doit pas partager des informations personnelles des apprenants avec le Canada dans le module d'admini		
 (b) Qui permet la production de rapports en temps réel pour l'analyse et la surveillance des données. 4.3.2 La Solution doit permettre aux utilisateurs désignés de la solution d'effectuer les tâches suivantes : (a) Produire des rapports en temps réel en fonction des progrès des apprenants, de l'utilisation qu' font de la solution et de leur nombre. Les rapports doivent pouvoir être produits en format CSV, PDF ou Microsoft Word; (b) Choisir des variables (mois ou exercice donné, ou toute l'année à ce jour) et des éléments de données (précisés en 4.3.4); (c) Accéder au contenu pédagogique offert pour l'examiner avant l'utilisation ou avant les mises à jour. Une licence d'apprenant doit être fournie aux utilisateurs désignés pour leur permettre d'accéder au contenu. Ils n'auront pas à être autorisés à mettre à jour ou modifier le contenu; (d) Accéder à toutes les étapes du programme d'apprentissage à des fins administratives; et (e) Utiliser une interface en français ou en anglais pour interagir avec le module d'administration de même que produire des rapports dans les deux langues officielles. 4.3.3 La Solution ne doit pas faire le suivi de l'utilisation ou des données des apprenants hormis ce qui es précisé dans les exigences documentées du Canada. 4.3.4 L'offrant doit donner une session d'orientation virtuelle sur l'utilisation du programme de formation a responsable des offres à commandes au moment de l'octroi de l'offre à commandes. Il pourrait également être appelé à donner des sessions supplémentaires à la demande du responsable de l'offre à commandes. 4.3.5 Les éléments de données suivants doivent être mis à la disposition des utilisateurs désignés aux fir de la production de divers types de rapports, selon les besoins de ces derniers. L'offrant accepte de travailler conjointement avec les utilisateurs désignés pour concevoir des rapports selon les besoins du chargé de projet. L'offrant ne doit pas partage		
 4.3.2 La Solution doit permettre aux utilisateurs désignés de la solution d'effectuer les tâches suivantes : (a) Produire des rapports en temps réel en fonction des progrès des apprenants, de l'utilisation qu' font de la solution et de leur nombre. Les rapports doivent pouvoir être produits en format CSV, PDF ou Microsoft Word; (b) Choisir des variables (mois ou exercice donné, ou toute l'année à ce jour) et des éléments de données (précisés en 4.3.4); (c) Accéder au contenu pédagogique offert pour l'examiner avant l'utilisation ou avant les mises à jour. Une licence d'apprenant doit être fournie aux utilisateurs désignés pour leur permettre d'accéder au contenu. Ils n'auront pas à être autorisés à mettre à jour ou modifier le contenu; (d) Accéder à toutes les étapes du programme d'apprentissage à des fins administratives; et (e) Utiliser une interface en français ou en anglais pour interagir avec le module d'administration de même que produire des rapports dans les deux langues officielles. 4.3.3 La Solution ne doit pas faire le suivi de l'utilisation ou des données des apprenants hormis ce qui es précisé dans les exigences documentées du Canada. 4.3.4 L'offrant doit donner une session d'orientation virtuelle sur l'utilisation du programme de formation a responsable des offres à commandes au moment de l'octroi de l'offre à commandes. Il pourrait également être appelé à donner des sessions supplémentaires à la demande du responsable de l'offre à commandes. 4.3.5 Les éléments de données suivants doivent être mis à la disposition des utilisateurs désignés aux fir de la production de divers types de rapports, selon les besoins de ces derniers. L'offrant accepte de travailler conjointement avec les utilisateurs désignés pour concevoir des rapports selon les besoins du chargé de projet. L'offrant ne doit pas partager des informations personnelles des apprenants avec le Canada dans le module d'administration des apprentissage		
 4.3.2 La Solution doit permettre aux utilisateurs désignés de la solution d'effectuer les tâches suivantes : (a) Produire des rapports en temps réel en fonction des progrès des apprenants, de l'utilisation qu' font de la solution et de leur nombre. Les rapports doivent pouvoir être produits en format CSV, PDF ou Microsoft Word; (b) Choisir des variables (mois ou exercice donné, ou toute l'année à ce jour) et des éléments de données (précisés en 4.3.4); (c) Accéder au contenu pédagogique offert pour l'examiner avant l'utilisation ou avant les mises à jour. Une licence d'apprenant doit être fournie aux utilisateurs désignés pour leur permettre d'accéder au contenu. Ils n'auront pas à être autorisés à mettre à jour ou modifier le contenu; (d) Accéder à toutes les étapes du programme d'apprentissage à des fins administratives; et (e) Utiliser une interface en français ou en anglais pour interagir avec le module d'administration de même que produire des rapports dans les deux langues officielles. 4.3.3 La Solution ne doit pas faire le suivi de l'utilisation ou des données des apprenants hormis ce qui es précisé dans les exigences documentées du Canada. 4.3.4 L'offrant doit donner une session d'orientation virtuelle sur l'utilisation du programme de formation a responsable des offres à commandes au moment de l'octroi de l'offre à commandes. Il pourrait également être appelé à donner des sessions supplémentaires à la demande du responsable de l'offre à commandes. 4.3.5 Les éléments de données suivants doivent être mis à la disposition des utilisateurs désignés aux fir de la production de divers types de rapports, selon les besoins de ces derniers. L'offrant accepte de travailler conjointement avec les utilisateurs désignés pour concevoir des rapports selon les besoins du chargé de projet. L'offrant ne doit pas partager des informations personnelles des apprenants avec le Canada dans le module d'administration des apprentissage		(b) Qui permet la production de rapports en temps réel pour l'analyse et la surveillance des
 (a) Produire des rapports en temps réel en fonction des progrès des apprenants, de l'utilisation qu' font de la solution et de leur nombre. Les rapports doivent pouvoir être produits en format CSV, PDF ou Microsoft Word; (b) Choisir des variables (mois ou exercice donné, ou toute l'année à ce jour) et des éléments de données (précisés en 4.3.4); (c) Accéder au contenu pédagogique offert pour l'examiner avant l'utilisation ou avant les mises à jour. Une licence d'apprenant doit être fournie aux utilisateurs désignés pour leur permettre d'accéder au contenu. Ils n'auront pas à être autorisés à mettre à jour ou modifier le contenu; (d) Accéder à toutes les étapes du programme d'apprentissage à des fins administratives; et (e) Utiliser une interface en français ou en anglais pour interagir avec le module d'administration de même que produire des rapports dans les deux langues officielles. 4.3.3 La Solution ne doit pas faire le suivi de l'utilisation ou des données des apprenants hormis ce qui es précisé dans les exigences documentées du Canada. 4.3.4 L'offrant doit donner une session d'orientation virtuelle sur l'utilisation du programme de formation a responsable des offres à commandes au moment de l'octroi de l'offre à commandes. Il pourrait également être appelé à donner des sessions supplémentaires à la demande du responsable de l'offre à commandes. 4.3.5 Les éléments de données suivants doivent être mis à la disposition des utilisateurs désignés aux fir de la production de divers types de rapports, selon les besoins de ces derniers. L'offrant accepte de travailler conjointement avec les utilisateurs désignés pour concevoir des rapports selon les besoins du chargé de projet. L'offrant ne doit pas partager des informations personnelles des apprenants avec le Canada dans le module d'administration des apprentissages. Le Canada ne collecte pas de 		
font de la solution et de leur nombre. Les rapports doivent pouvoir être produits en format CSV, PDF ou Microsoft Word; (b) Choisir des variables (mois ou exercice donné, ou toute l'année à ce jour) et des éléments de données (précisés en 4.3.4); (c) Accéder au contenu pédagogique offert pour l'examiner avant l'utilisation ou avant les mises à jour. Une licence d'apprenant doit être fournie aux utilisateurs désignés pour leur permettre d'accéder au contenu. Ils n'auront pas à être autorisés à mettre à jour ou modifier le contenu; (d) Accéder à toutes les étapes du programme d'apprentissage à des fins administratives; et (e) Utiliser une interface en français ou en anglais pour interagir avec le module d'administration de même que produire des rapports dans les deux langues officielles. 4.3.3 La Solution ne doit pas faire le suivi de l'utilisation ou des données des apprenants hormis ce qui es précisé dans les exigences documentées du Canada. L'offrant doit donner une session d'orientation virtuelle sur l'utilisation du programme de formation a responsable des offres à commandes au moment de l'octroi de l'offre à commandes. Il pourrait également être appelé à donner des sessions supplémentaires à la demande du responsable de l'offre à commandes. Les éléments de données suivants doivent être mis à la disposition des utilisateurs désignés aux fir de la production de divers types de rapports, selon les besoins de ces derniers. L'offrant accepte de travailler conjointement avec les utilisateurs désignés pour concevoir des rapports selon les besoins du chargé de projet. L'offrant ne doit pas partager des informations personnelles des apprenants avec le Canada dans le module d'administration des apprentissages. Le Canada ne collecte pas de	4.3.2	
PDF ou Microsoft Word; (b) Choisir des variables (mois ou exercice donné, ou toute l'année à ce jour) et des éléments de données (précisés en 4.3.4); (c) Accéder au contenu pédagogique offert pour l'examiner avant l'utilisation ou avant les mises à jour. Une licence d'apprenant doit être fournie aux utilisateurs désignés pour leur permettre d'accéder au contenu. Ils n'auront pas à être autorisés à mettre à jour ou modifier le contenu; (d) Accéder à toutes les étapes du programme d'apprentissage à des fins administratives; et (e) Utiliser une interface en français ou en anglais pour interagir avec le module d'administration de même que produire des rapports dans les deux langues officielles. 4.3.3 La Solution ne doit pas faire le suivi de l'utilisation ou des données des apprenants hormis ce qui es précisé dans les exigences documentées du Canada. 4.3.4 L'offrant doit donner une session d'orientation virtuelle sur l'utilisation du programme de formation a responsable des offres à commandes au moment de l'octroi de l'offre à commandes. Il pourrait également être appelé à donner des sessions supplémentaires à la demande du responsable de l'offre à commandes. 4.3.5 Les éléments de données suivants doivent être mis à la disposition des utilisateurs désignés aux fir de la production de divers types de rapports, selon les besoins de ces derniers. L'offrant accepte de travailler conjointement avec les utilisateurs désignés pour concevoir des rapports selon les besoins du chargé de projet. L'offrant ne doit pas partager des informations personnelles des apprenants avec le Canada dans le module d'administration des apprentissages. Le Canada ne collecte pas de		
 (b) Choisir des variables (mois ou exercice donné, ou toute l'année à ce jour) et des éléments de données (précisés en 4.3.4); (c) Accéder au contenu pédagogique offert pour l'examiner avant l'utilisation ou avant les mises à jour. Une licence d'apprenant doit être fournie aux utilisateurs désignés pour leur permettre d'accéder au contenu. Ils n'auront pas à être autorisés à mettre à jour ou modifier le contenu; (d) Accéder à toutes les étapes du programme d'apprentissage à des fins administratives; et (e) Utiliser une interface en français ou en anglais pour interagir avec le module d'administration de même que produire des rapports dans les deux langues officielles. 4.3.3 La Solution ne doit pas faire le suivi de l'utilisation ou des données des apprenants hormis ce qui es précisé dans les exigences documentées du Canada. 4.3.4 L'offrant doit donner une session d'orientation virtuelle sur l'utilisation du programme de formation a responsable des offres à commandes au moment de l'octroi de l'offre à commandes. Il pourrait également être appelé à donner des sessions supplémentaires à la demande du responsable de l'offre à commandes. 4.3.5 Les éléments de données suivants doivent être mis à la disposition des utilisateurs désignés aux fir de la production de divers types de rapports, selon les besoins de ces derniers. L'offrant accepte de travailler conjointement avec les utilisateurs désignés pour concevoir des rapports selon les besoins du chargé de projet. L'offrant ne doit pas partager des informations personnelles des apprenants avec le Canada dans le module d'administration des apprentissages. Le Canada ne collecte pas de 		
données (précisés en 4.3.4); (c) Accéder au contenu pédagogique offert pour l'examiner avant l'utilisation ou avant les mises à jour. Une licence d'apprenant doit être fournie aux utilisateurs désignés pour leur permettre d'accéder au contenu. Ils n'auront pas à être autorisés à mettre à jour ou modifier le contenu; (d) Accéder à toutes les étapes du programme d'apprentissage à des fins administratives; et (e) Utiliser une interface en français ou en anglais pour interagir avec le module d'administration de même que produire des rapports dans les deux langues officielles. 4.3.3 La Solution ne doit pas faire le suivi de l'utilisation ou des données des apprenants hormis ce qui es précisé dans les exigences documentées du Canada. L'offrant doit donner une session d'orientation virtuelle sur l'utilisation du programme de formation a responsable des offres à commandes au moment de l'octroi de l'offre à commandes. Il pourrait également être appelé à donner des sessions supplémentaires à la demande du responsable de l'offre à commandes. Les éléments de données suivants doivent être mis à la disposition des utilisateurs désignés aux fir de la production de divers types de rapports, selon les besoins de ces derniers. L'offrant accepte de travailler conjointement avec les utilisateurs désignés pour concevoir des rapports selon les besoins du chargé de projet. L'offrant ne doit pas partager des informations personnelles des apprenants avec le Canada dans le module d'administration des apprentissages. Le Canada ne collecte pas de		
 (c) Accéder au contenu pédagogique offert pour l'examiner avant l'utilisation ou avant les mises à jour. Une licence d'apprenant doit être fournie aux utilisateurs désignés pour leur permettre d'accéder au contenu. Ils n'auront pas à être autorisés à mettre à jour ou modifier le contenu; (d) Accéder à toutes les étapes du programme d'apprentissage à des fins administratives; et (e) Utiliser une interface en français ou en anglais pour interagir avec le module d'administration de même que produire des rapports dans les deux langues officielles. 4.3.3 La Solution ne doit pas faire le suivi de l'utilisation ou des données des apprenants hormis ce qui es précisé dans les exigences documentées du Canada. 4.3.4 L'offrant doit donner une session d'orientation virtuelle sur l'utilisation du programme de formation a responsable des offres à commandes au moment de l'octroi de l'offre à commandes. Il pourrait également être appelé à donner des sessions supplémentaires à la demande du responsable de l'offre à commandes. 4.3.5 Les éléments de données suivants doivent être mis à la disposition des utilisateurs désignés aux fir de la production de divers types de rapports, selon les besoins de ces derniers. L'offrant accepte de travailler conjointement avec les utilisateurs désignés pour concevoir des rapports selon les besoins du chargé de projet. L'offrant ne doit pas partager des informations personnelles des apprenants avec le Canada dans le module d'administration des apprentissages. Le Canada ne collecte pas de 		
jour. Une licence d'apprenant doit être fournie aux utilisateurs désignés pour leur permettre d'accéder au contenu. Ils n'auront pas à être autorisés à mettre à jour ou modifier le contenu; (d) Accéder à toutes les étapes du programme d'apprentissage à des fins administratives; et (e) Utiliser une interface en français ou en anglais pour interagir avec le module d'administration de même que produire des rapports dans les deux langues officielles. 4.3.3 La Solution ne doit pas faire le suivi de l'utilisation ou des données des apprenants hormis ce qui es précisé dans les exigences documentées du Canada. L'offrant doit donner une session d'orientation virtuelle sur l'utilisation du programme de formation a responsable des offres à commandes au moment de l'octroi de l'offre à commandes. Il pourrait également être appelé à donner des sessions supplémentaires à la demande du responsable de l'offre à commandes. 4.3.5 Les éléments de données suivants doivent être mis à la disposition des utilisateurs désignés aux fir de la production de divers types de rapports, selon les besoins de ces derniers. L'offrant accepte de travailler conjointement avec les utilisateurs désignés pour concevoir des rapports selon les besoins du chargé de projet. L'offrant ne doit pas partager des informations personnelles des apprenants avec le Canada dans le module d'administration des apprentissages. Le Canada ne collecte pas de		
d'accéder au contenu. Ils n'auront pas à être autorisés à mettre à jour ou modifier le contenu; (d) Accéder à toutes les étapes du programme d'apprentissage à des fins administratives; et (e) Utiliser une interface en français ou en anglais pour interagir avec le module d'administration de même que produire des rapports dans les deux langues officielles. 4.3.3 La Solution ne doit pas faire le suivi de l'utilisation ou des données des apprenants hormis ce qui es précisé dans les exigences documentées du Canada. L'offrant doit donner une session d'orientation virtuelle sur l'utilisation du programme de formation a responsable des offres à commandes au moment de l'octroi de l'offre à commandes. Il pourrait également être appelé à donner des sessions supplémentaires à la demande du responsable de l'offre à commandes. 4.3.5 Les éléments de données suivants doivent être mis à la disposition des utilisateurs désignés aux fir de la production de divers types de rapports, selon les besoins de ces derniers. L'offrant accepte de travailler conjointement avec les utilisateurs désignés pour concevoir des rapports selon les besoins du chargé de projet. L'offrant ne doit pas partager des informations personnelles des apprenants avec le Canada dans le module d'administration des apprentissages. Le Canada ne collecte pas de		
 (d) Accéder à toutes les étapes du programme d'apprentissage à des fins administratives; et (e) Utiliser une interface en français ou en anglais pour interagir avec le module d'administration de même que produire des rapports dans les deux langues officielles. 4.3.3 La Solution ne doit pas faire le suivi de l'utilisation ou des données des apprenants hormis ce qui es précisé dans les exigences documentées du Canada. 4.3.4 L'offrant doit donner une session d'orientation virtuelle sur l'utilisation du programme de formation a responsable des offres à commandes au moment de l'octroi de l'offre à commandes. Il pourrait également être appelé à donner des sessions supplémentaires à la demande du responsable de l'offre à commandes. 4.3.5 Les éléments de données suivants doivent être mis à la disposition des utilisateurs désignés aux fir de la production de divers types de rapports, selon les besoins de ces derniers. L'offrant accepte de travailler conjointement avec les utilisateurs désignés pour concevoir des rapports selon les besoins du chargé de projet. L'offrant ne doit pas partager des informations personnelles des apprenants avec le Canada dans le module d'administration des apprentissages. Le Canada ne collecte pas de 		
 (e) Utiliser une interface en français ou en anglais pour interagir avec le module d'administration de même que produire des rapports dans les deux langues officielles. 4.3.3 La Solution ne doit pas faire le suivi de l'utilisation ou des données des apprenants hormis ce qui es précisé dans les exigences documentées du Canada. 4.3.4 L'offrant doit donner une session d'orientation virtuelle sur l'utilisation du programme de formation a responsable des offres à commandes au moment de l'octroi de l'offre à commandes. Il pourrait également être appelé à donner des sessions supplémentaires à la demande du responsable de l'offre à commandes. 4.3.5 Les éléments de données suivants doivent être mis à la disposition des utilisateurs désignés aux fir de la production de divers types de rapports, selon les besoins de ces derniers. L'offrant accepte de travailler conjointement avec les utilisateurs désignés pour concevoir des rapports selon les besoins du chargé de projet. L'offrant ne doit pas partager des informations personnelles des apprenants avec le Canada dans le module d'administration des apprentissages. Le Canada ne collecte pas de 		
 même que produire des rapports dans les deux langues officielles. 4.3.3 La Solution ne doit pas faire le suivi de l'utilisation ou des données des apprenants hormis ce qui es précisé dans les exigences documentées du Canada. 4.3.4 L'offrant doit donner une session d'orientation virtuelle sur l'utilisation du programme de formation a responsable des offres à commandes au moment de l'octroi de l'offre à commandes. Il pourrait également être appelé à donner des sessions supplémentaires à la demande du responsable de l'offre à commandes. 4.3.5 Les éléments de données suivants doivent être mis à la disposition des utilisateurs désignés aux fir de la production de divers types de rapports, selon les besoins de ces derniers. L'offrant accepte de travailler conjointement avec les utilisateurs désignés pour concevoir des rapports selon les besoins du chargé de projet. L'offrant ne doit pas partager des informations personnelles des apprenants avec le Canada dans le module d'administration des apprentissages. Le Canada ne collecte pas de 		
 4.3.3 La Solution ne doit pas faire le suivi de l'utilisation ou des données des apprenants hormis ce qui es précisé dans les exigences documentées du Canada. 4.3.4 L'offrant doit donner une session d'orientation virtuelle sur l'utilisation du programme de formation a responsable des offres à commandes au moment de l'octroi de l'offre à commandes. Il pourrait également être appelé à donner des sessions supplémentaires à la demande du responsable de l'offre à commandes. 4.3.5 Les éléments de données suivants doivent être mis à la disposition des utilisateurs désignés aux fir de la production de divers types de rapports, selon les besoins de ces derniers. L'offrant accepte de travailler conjointement avec les utilisateurs désignés pour concevoir des rapports selon les besoins du chargé de projet. L'offrant ne doit pas partager des informations personnelles des apprenants avec le Canada dans le module d'administration des apprentissages. Le Canada ne collecte pas de 		
 précisé dans les exigences documentées du Canada. L'offrant doit donner une session d'orientation virtuelle sur l'utilisation du programme de formation a responsable des offres à commandes au moment de l'octroi de l'offre à commandes. Il pourrait également être appelé à donner des sessions supplémentaires à la demande du responsable de l'offre à commandes. 4.3.5 Les éléments de données suivants doivent être mis à la disposition des utilisateurs désignés aux fir de la production de divers types de rapports, selon les besoins de ces derniers. L'offrant accepte de travailler conjointement avec les utilisateurs désignés pour concevoir des rapports selon les besoins du chargé de projet. L'offrant ne doit pas partager des informations personnelles des apprenants avec le Canada dans le module d'administration des apprentissages. Le Canada ne collecte pas de 		
 4.3.4 L'offrant doit donner une session d'orientation virtuelle sur l'utilisation du programme de formation a responsable des offres à commandes au moment de l'octroi de l'offre à commandes. Il pourrait également être appelé à donner des sessions supplémentaires à la demande du responsable de l'offre à commandes. 4.3.5 Les éléments de données suivants doivent être mis à la disposition des utilisateurs désignés aux fir de la production de divers types de rapports, selon les besoins de ces derniers. L'offrant accepte de travailler conjointement avec les utilisateurs désignés pour concevoir des rapports selon les besoins du chargé de projet. L'offrant ne doit pas partager des informations personnelles des apprenants avec le Canada dans le module d'administration des apprentissages. Le Canada ne collecte pas de 	4.3.3	
responsable des offres à commandes au moment de l'octroi de l'offre à commandes. Il pourrait également être appelé à donner des sessions supplémentaires à la demande du responsable de l'offre à commandes. 4.3.5 Les éléments de données suivants doivent être mis à la disposition des utilisateurs désignés aux fir de la production de divers types de rapports, selon les besoins de ces derniers. L'offrant accepte de travailler conjointement avec les utilisateurs désignés pour concevoir des rapports selon les besoins du chargé de projet. L'offrant ne doit pas partager des informations personnelles des apprenants avec le Canada dans le module d'administration des apprentissages. Le Canada ne collecte pas de		précisé dans les exigences documentées du Canada.
 également être appelé à donner des sessions supplémentaires à la demande du responsable de l'offre à commandes. 4.3.5 Les éléments de données suivants doivent être mis à la disposition des utilisateurs désignés aux fir de la production de divers types de rapports, selon les besoins de ces derniers. L'offrant accepte de travailler conjointement avec les utilisateurs désignés pour concevoir des rapports selon les besoins du chargé de projet. L'offrant ne doit pas partager des informations personnelles des apprenants avec le Canada dans le module d'administration des apprentissages. Le Canada ne collecte pas de 	4.3.4	
l'offre à commandes. Les éléments de données suivants doivent être mis à la disposition des utilisateurs désignés aux fir de la production de divers types de rapports, selon les besoins de ces derniers. L'offrant accepte de travailler conjointement avec les utilisateurs désignés pour concevoir des rapports selon les besoins du chargé de projet. L'offrant ne doit pas partager des informations personnelles des apprenants avec le Canada dans le module d'administration des apprentissages. Le Canada ne collecte pas de		
4.3.5 Les éléments de données suivants doivent être mis à la disposition des utilisateurs désignés aux fir de la production de divers types de rapports, selon les besoins de ces derniers. L'offrant accepte de travailler conjointement avec les utilisateurs désignés pour concevoir des rapports selon les besoins du chargé de projet. L'offrant ne doit pas partager des informations personnelles des apprenants avec le Canada dans le module d'administration des apprentissages. Le Canada ne collecte pas de		
de la production de divers types de rapports, selon les besoins de ces derniers. L'offrant accepte de travailler conjointement avec les utilisateurs désignés pour concevoir des rapports selon les besoins du chargé de projet. L'offrant ne doit pas partager des informations personnelles des apprenants avec le Canada dans le module d'administration des apprentissages. Le Canada ne collecte pas de		
travailler conjointement avec les utilisateurs désignés pour concevoir des rapports selon les besoins du chargé de projet. L'offrant ne doit pas partager des informations personnelles des apprenants avec le Canada dans le module d'administration des apprentissages. Le Canada ne collecte pas de	4.3.5	
du chargé de projet. L'offrant ne doit pas partager des informations personnelles des apprenants avec le Canada dans le module d'administration des apprentissages. Le Canada ne collecte pas de		
avec le Canada dans le module d'administration des apprentissages. Le Canada ne collecte pas de		
renseignements personnels dans le cadre de la formation linguistique.		
		renseignements personnels dans le cadre de la formation linguistique.
Los dennées du système devrant être tenues à jour et accessibles en tout temps, et ce tout ou long		Les données du système devront être tenues à jour et accessibles en tout temps, et ce tout au long
		de la formation, pour permettre à l'apprenant de les consulter, à l'utilisateur désigné de s'informer et
de la formation, pour permettre à rapprenant de les consulter, à rutilisateur designe de s'informer e de générer des rapports.		
do gonoror dos rapporto.		ao gonoror aoo rapporto.
Exemples de variables qui pourraient être demandées par les utilisateurs désignés :		Exemples de variables qui pourraient être demandées par les utilisateurs désignés :
and in process of the least of the political content and the political		2.16p.so do talias los qui pour allo in ono domaina dos par los dimisatodis dosignos i
Éléments de données Type / Description		Éléments de données Type / Description
Ces éléments de données doivent être rendus disponibles pour suivre le progrès de		
l'apprenant, de façon anonyme		
Doit offrir la possibilité de sélection par mois, année fiscale ou total cumulé à ce jour		
Identifiant unique Numéro unique attribué à chaque apprenant		Doit offrir la possibilité de sélection par mois, année fiscale ou total cumulé à ce jour

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $\mbox{EN578-202723/D}$ \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. $\mbox{EN578-202723}$ N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723 Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Numéro	Exigences	
	Langue cible	Selon la réponse au questionnaire de connexion
	Connaissance des langues officielles	Selon la réponse au questionnaire de connexion
	Langue maternelle	Selon la réponse au questionnaire de connexion
	Objectifs d'apprentissage	Selon la réponse au questionnaire de connexion
	Date d'inscription	(JJ/MM/AAAA)
	Niveau atteint au test de placement	Exemple: 0; 1; 2; 3; 4; 5; 6; 7; 8; 9; 10; 11; 12
	Nombre total de connexions	Total
	Statut de l'apprenant	Actif, Inactif
	Nombre total de modules complétés	Total cumulatif
	Nombre total de niveaux achevés	Total cumulatif
	Nombre total d'heures	Total cumulatif, nombre d'heures restantes
	d'apprentissage (dans un module)	
	Ces éléments de données doivent d'utilisation pour SPAC	t être rendus disponibles pour suivre les statistiques
	Nouvelles inscriptions uniques	Total
	Première connexion post- inscription	Total
	Nombre total de connexions	Total
	Apprenants ayant complété le test de classement	Total
	Apprenants ayant complété / progressé d'au moins un niveau depuis le test de classement	Total
	Apprenants actifs	Total
	Inscription par langue cible : - Français - Anglais	Total
	Apprenants ayant complété tous les niveaux (exemple : jusqu'à 12) - Français - Anglais	Total

4.4 Contenu pédagogique et normes linguistiques (la "Solution")

Le contenu pédagogique désigne l'ensemble des documents intégrés et au répertoire numérique, de même que les exercices pratiques conçus pour faire progresser l'apprenant au fil de son utilisation de la Solution.

L'offrant doit offrir une solution harmonisée aux exigences suivantes des Normes de qualifications relatives aux langues officielles du Gouvernement du Canada (Appendice 1 de l'Annexe A) pour le contenu en anglais et en français et Niveaux de compétence linguistique.

Numéro	Exigences
4.4.1	La Solution doit offrir un cours d'anglais langue seconde (ALS) et un cours de français langue seconde (FLS) harmonisé avec les qualifications relatives aux langues officielles du Gouvernement
	du Canada pour les apprenants du stade débutant (niveau A) jusqu'au stade avancé (niveau C). Les normes de qualifications relatives aux langues officielles du Gouvernement du Canada sont publiées
	sur le site http://www.tbs-sct.gc.ca/gui/squn03-fra.asp .
4.4.2	La Solution doit permettre l'acquisition des trois types de compétences linguistiques précisées dans

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. EN578-202723/D \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. EN578-202723 N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723 Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Numéro	Exigences
	les Normes de qualifications relatives aux langues officielles du Gouvernement du Canada: compréhension de l'écrit, expression écrite et compétence orale en langue seconde pour les niveaux A (le plus bas), B ou C (le plus élevé).
4.4.3	La Solution doit offrir des modules qui permettent à l'apprenant de progresser, du stade débutant (niveau A) au stade avancé (niveau C), de manière harmonisée avec les Normes de qualifications relatives aux langues officielles du Gouvernement du Canada. *Voir Appendice 1 de l'Annexe A pour connaître l'organisation des trois niveaux des normes linguistiques des langues officielles du Gouvernement du Canada.
4.4.4	Le contenu d'apprentissage n'a pas à être identique en anglais et en français; toutefois, la solution doit offrir un contenu semblable aux apprenants de l'ALS et du FLS.

4.5 Accessibilité, facilité d'emploi et interopérabilité (la "Solution")

Toutes les solutions qui offrent des services aux fonctionnaires canadiens sur Internet doivent être accessibles, comme le prévoient les Règles pour l'accessibilité EN 301 549 (2018). L'entrepreneur doit fournir une solution qui respecte les exigences suivantes en matière d'accessibilité, de facilité d'utilisation et d'interopérabilité; cette conformité doit être maintenue pendant toute la durée de l'OC:

Numéro	Exigences
4.5.1	La Solution doit respecter toutes les composantes des technologies de l'information et des communications (TIC) et doit se conformer aux exigences d'accessibilité pertinentes de la norme EN 301 549 (2018), comme il est précisé à l'Appendice 3 : Exigences d'accessibilité des TIC de l'Annexe A : Énoncé des travaux.
	Ces composantes comprennent, mais non limité:
	 Plateforme virtuelle pour le tutorat; Programme d'autoapprentissage en ligne; et Système de gestion des apprentissages.
4.5.2	Tous les documents électroniques non-Web (p. ex. PDF, Microsoft Word, Excel et PowerPoint) doivent être dans un format accessible conforme à la clause 10 de la norme EN 301 549 (2018), comme il est précisé à l'appendice 3 de l'annexe A – Exigences d'accessibilité des TIC. Les documents électroniques comprennent, mais non exclusivement :
	- Matériel didactique;
	- Rapports;
	- Communication par courriel avec les intervenants du gouvernement du Canada.
	Pour des directives pratiques sur la création de documents accessibles, consultez ces <u>Directives</u> <u>relatives aux documents accessibles</u> .
	Lorsque les documents sont fournis en plusieurs formats (par exemple un rapport fourni à la fois dans les formats PDF et Excel), au moins un d'entre eux doit être accessible comme il est précisé à l'appendice 3 de l'annexe A – Exigences d'accessibilité des TIC. La version accessible doit fournir de l'information équivalente à la version inaccessible. Un avis doit être publié indiquant quel format est accessible.
	La plate-forme de prestation de services de tutorat virtuelle par vidéoconférence doit offrir une option d'accès par réseau commuté pour que les apprenants puissent accéder à la formation par

521zf. EN578-202723

Numéro	Exigences	
	téléphone.	
	Le système de prestation virtuelle doit être en mesure d'afficher des sous-titres pour le volet audio de la salle de classe conformément à la clause 9.1.2.4 « Sous-titres (en direct) », comme il est précisé à l'appendice 3 de l'annexe A – Exigences d'accessibilité des TIC. (À noter que le service de sous-titrage manuel est seulement censé être fourni en réponse à une demande de mesures d'adaptation, aux frais de l'utilisateur désigné.)	
	Selon les demandes de mesures d'adaptation, un système de prestation virtuelle précis pourrait être demandé par l'utilisateur désigné, sur lequel les deux parties doivent se mettre d'accord. Si l'offrant n'utilise pas déjà le système de prestation virtuelle convenu, l'utilisateur désigné fournira le système ou sera responsable des frais.	

4.6 Compatibilité du système d'exploitation

Pour qu'un aussi grand nombre d'apprenants et utilisateurs désignés que possible aient accès à la solution, celle-ci <u>doit</u> être offerte sur Internet de même que comme solution mobile compatible avec les systèmes d'exploitation Android et iOS comme par exemple :

- (a) Windows 7 Service Pack 1 et supérieur avec Google Chrome 77 et supérieur;
- (b) Windows 7 Service Pack 1 et supérieur avec Firefox 69 et supérieur:
- (c) Windows 7 Service Pack 1 et supérieur avec Internet Explorer 11 et supérieur;
- (d) MacOs 10.12 et supérieur avec Google Chrome 77 et supérieur;
- (e) MacOs 10.12 et supérieur avec Firefox 69 et supérieur; et
- (f) MacOs 10.12 et supérieur avec Safari 10 et supérieur.

L'entrepreneur doit respecter les exigences suivantes pour la solution par navigateur Web et la solution mobile.

4.7 Solution par navigateur Web (la « Solution »)

La solution par navigateur Web doit être la solution principale utilisée par divers systèmes d'exploitation.

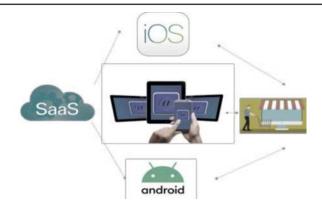
Numéro	Exigences
4.7.1	La solution <u>doit</u> être accessible par les navigateurs Web à partir d'appareils informatiques personnels ou de bureau (ordinateurs de bureau, ordinateurs portables).
4.7.2	La solution par navigateur Web ne doit pas inclure aucune publicité.

4.8 Solution mobile pour iOS et Android

Afin de permettre à un aussi grand nombre d'apprenants et utilisateurs désignés que possible d'utiliser la solution, celle-ci <u>pourrait</u> être offerte pour les systèmes d'exploitation iOS et Android pour appareils mobiles comme l'illustre l'image qui suit.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS



Numéro	Exigences	
4.8.1	La solution <u>pourrait</u> être offerte dans l'App Store d'Apple pour iPads et iPhones, et dans la boutique Google Play pour les tablettes électroniques et les téléphones cellulaires Android.	
4.8.2	La solution mobile pour iOS et Android <u>pourrait</u> fournir un lanceur d'application sur l'espace de travail de l'appareil mobile. Une fois lancée, l'application ciblera la solution Web et utilisera un moteur de navigateur Web axé sur les normes (HTML, CSS, JavaScript, etc.).	
4.8.3	La solution mobile pour iOS et Android <u>ne doit pas</u> enregistrer les données d'apprentissage ou du profil localement sur l'appareil mobile.	

5 Ressources professionnelles (Services linguistiques)

- (a) L'entrepreneur doit fournir les ressources professionnelles requises pour des services de formation linguistique lorsque demandés par l'utilisateur désigné et à tous les apprenants. L'entrepreneur doit s'assurer que des ressources professionnelles sont qualifiées et disponibles pour chacune des catégories ci-dessous comme les ressources seront nécessaires pour les travaux de l'Énoncé des travaux. Un même professionnel peut répondre aux exigences de plusieurs catégories.
- (b) Toutes les ressources proposées par l'offrant doivent maîtriser la langue enseignée. Toutes les ressources proposées doivent également maîtriser suffisamment l'autre langue officielle pour expliquer les concepts de base liés à la langue enseignée. Le conseiller pédagogique doit être en mesure de discuter avec les apprenants de questions liées à leur formation dans leur première langue officielle. Le Canada se réserve le droit de vérifier que le niveau de maîtrise de la langue est suffisant pour répondre aux exigences du travail à effectuer.
- (c) Toutes les ressources doivent également être à l'aise avec les outils informatiques (caméras, vidéo, documents audio, navigation de site internet, plate-forme virtuelle, etc.), être formées à la méthodologie de l'offrant et assister régulièrement à des sessions de perfectionnement si nécessaire.
- (d) Toutes les ressources proposées doivent être acceptées par le responsable de l'offre à commandes <u>avant</u> de commencer leurs tâches. Pour ce faire, l'offrant doit soumettre tous les documents nécessaires au responsable de l'offre à commandes au moins 10 jours ouvrables avant le début des tâches de la ressource.
- (e) Lorsqu'il proposera une ressource pour la première fois, l'offrant doit présenter au responsable de l'offre à commandes, comme preuve de scolarité*, une copie du document confirmant le niveau d'éducation de la ressource. À tout moment, le responsable de l'offre à commande pourrait exiger un document original ou une copie certifiée conforme à l'original.

 N° de l'invitation - Solicitation No. EN578-202723/D N° de réf. du client - Client Ref. No. EN578-202723

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723 Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Dans le cas où les études ont été réalisées dans un établissement à l'extérieur du Canada, seule une attestation d'équivalence octroyée par une institution accréditée et identifiée sur le site web du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux à l'adresse suivante http://cicdi.netedit.info/901/Trouvez-l-organisation-responsable-de-la-reconnaissance.canada sera acceptée.

Numéro	Types de ressources			
5.1	Conseiller pédagogique: <u>doit</u> posséder de l'expérience en supervision de ressources enseignant (exigence : 1 (a)) <u>et</u> répondre à l'une des 3 options (exigences : 2 (a), (b) ou (c)) du tableau suivant.			
		r un minimum de 1 000 heures d'exp tes qui donnent de la formation aux s		
	ET	,		
	2 Expérience en enseign ou (c) :	ement et Éducation : Une des troi	is options suivantes (a), (b)	
	(a) Depuis janvier 2012, un minimum de 4 800 heures d'expérience en enseignement du français et/ou de l'anglais langue seconde aux adultes.	3 000 heures	(c) Depuis janvier 2012, un minimum de 3 800 heures d'expérience en enseignement du français et/ou de l'anglais langue seconde aux adultes ET *un diplôme universitaire d'une durée d'un an à temps plein (par exemple, un certificat ou un diplôme d'études supérieures spécialisées) d'une université canadienne reconnue	
	(b) S'assurer que les ressou les techniques d'enseig	conseiller pédagogique: et superviser une équipe de ressourd rces enseignantes ont une formation nement de la langue seconde aux pourrait offrir une ou des session(s)	n concernant les approches et x adultes. Pour ce faire, le	
	outils et des référence pédagogique devrait ég	s pédagogiques aux ressources palement offrir de l'encadrement e matériel pédagogique, d'observa	enseignantes. Le conseiller sous forme de rencontres,	

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. EN578-202723/D \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. EN578-202723

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723 Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Numéro	ro Types de ressources			
rvamoro	jumelage avec des ressources enseignantes d'expérience ou toute autre méthode choisie pour guider et former les ressources enseignantes.			
	(c) Agir en tant qu'expert-conseil en pédagogie. Il doit offrir aux ressources enseignantes sous sa responsabilité des conseils et des informations sur l'utilisation du matériel et sur les meilleures pratiques pédagogiques à adopter. Il doit aussi donner de la formation sur l'utilisation du programme en ligne et de la plate-forme virtuelle utilisée pour le tutorat.			
	(d) S'assurer que les activités présentées par les ressources enseignantes sont appropriées, pertinentes, variées et dosées efficacement, de sorte à permettre aux apprenants d'atteindre leurs objectifs. Advenant le cas contraire, le conseiller pédagogique doit assurer un suivi de la ressource enseignante et lui fournir des outils supplémentaires (formation, coaching, matériel complémentaire, etc.).			
	(e) S'assurer que les ressources enseignantes sont préparées et commencent le cours à l'heure. La préparation et l'organisation du matériel et de l'équipement nécessaires à la formation de l'apprenant doit être faite avant le début du cours. Les notes et les rapports dans le système de gestion de l'apprentissage doivent être complétés après la fin du cours.			
	(f) Dans le cas d'un apprenant qui ne progresse pas selon les attentes, le conseiller pédagogique doit produire un plan de suivi en collaboration avec la ressource enseignante afin de mieux répondre aux besoins de cet apprenant. Ce plan de suivi devrait cibler des objectifs réalistes à atteindre ainsi que des moyens concrets d'y parvenir. Il sera remis à l'apprenant et à l'utilisateur désigné sur demande. Le conseiller pédagogique assurera la supervision de chaque plan de suivi personnalisé et leur révision sur une base mensuelle.			
	(g) Rencontrer ses ressources enseignantes régulièrement afin d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés pour chaque apprenant et de proposer des mesures correctives au besoin, notamment aux moments suivants :			
	Vérification des progrès; et			
	 Supervision du plan de suivi pour les apprenants qui ne progresse pas selon les attentes. 			
5.2	Enseignant en langue seconde : <u>doit</u> détenir l'éducation et les expériences selon les exigences d'une des 3 options (a), (b) ou (c) du tableau suivant.			
	1. Expérience en enseignement et Éducation : Une des trois options suivantes (a) b) ou c)) :			
	(a) Depuis janvier 2012, un minimum de 3 000 heures d'expérience en enseignement du français et/ou de l'anglais langue seconde aux adultes. (b) Depuis janvier 2012, un minimum de 2 000 heures d'expérience en enseignement du français et/ou de l'anglais langue seconde aux adultes (c) Depuis janvier 2012, un minimum de 2 000 heures d'expérience en enseignement du français et/ou de l'anglais langue seconde aux adultes (a) Depuis janvier 2012, un minimum de 2 000 heures d'expérience en enseignement du français et/ou de l'anglais langue seconde aux adultes (b) Depuis janvier 2012, un minimum de 2 000 heures d'expérience en enseignement du français et/ou de l'anglais langue seconde aux adultes (c) Depuis janvier 2012, un minimum de 2 000 heures d'expérience en enseignement du français et/ou de l'anglais langue seconde aux adultes (c) Depuis janvier 2012, un minimum de 2 000 heures d'expérience en enseignement du français et/ou de l'anglais langue seconde aux adultes (c) Depuis janvier 2012, un minimum de 2 000 heures d'expérience en enseignement du français et/ou de l'anglais langue seconde aux adultes			

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. EN578-202723/D \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. EN578-202723

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723 Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Numéro	Types de ressources		
		plein (par exemple, un certificat ou un diplôme d'études supérieures spécialisées) d'une université canadienne reconnue	
	Rôles et responsabilités de l'enseignant en langue seconde:		
	 (a) Responsable de sa préparation de cours, incluant la planifica matériel qui sera utilisé. Les planifications doivent être élabor normes de qualifications (Appendice 1 de l'Annexe A). (b) Mettre en œuvre des activités pédagogiques qui conviennent a système de gestion de l'apprentissage doivent être effectués et de l'assurer de fournir le service de tutorat à partir d'un endre apprentissages. (c) Évaluer régulièrement les besoins des apprenants et adapter se La ressource enseignante doit évaluer les progrès des apprenants et activités de l'apprentissage. La ressource enseignante ne de gestion de l'apprentissage pendant le temps de tutorat. (f) Assurer un suivi adéquat aux apprenant avec le soutien identifier et analyser les besoins et les difficultés des apprenant aux in personnalisés, au besoin. (g) Un suivi de progrès de l'apprenant, accessible dans le systèm doit au minimum préciser les informations suivantes pour le mours: (i) L'atteinte des objectifs d'apprentissage par l'apprenant et pendant sa période d'apprentissage; (ii) Les éléments à réviser ou renforcer; (iii) Les activités d'apprentissage recommandées et comment et/ou le conseiller pédagogique; (iv) La date du suivi; 	rées afin de permettre l'atteinte des aux besoins des apprenants. urs, les tâches de planification et du en dehors des sessions de tutorat. Dit calme et silencieux propice aux son enseignement en conséquence. In ants et mettre à jour le système de du conseiller pédagogique, il doit enants et leur apporter conseils et de gestion de l'apprentissage, qui nodule/l'étape/la leçon/la session en dans quelle mesure il les a atteints	
	(v) La date de la prochaine rencontre de suivi; et(vi) Le nom de la ressource enseignante ou du conseiller péda	agogique qui a effectué le suivi.	

6 Procédures d'inscriptions et modalités du programme d'auto-apprentissage en ligne (la "Solution")

Numéro	Exigences pour I	es apprenants		
6.1	L'offrant doit s'assurer que les procédures d'inscription et modalités liées à la formation sont suivies en tout temps. L'utilisateur désigné aura 2 jours ouvrables pour modifier l'inscription en cas d'erreur. Après réception de la commande subséquente, l'offrant doit fournir à l'utilisateur désigné un ou des lien(s) d'inscription dédié(s) ou un code d'utilisation valide pour le nombre d'abonnement(s) acheté(s).			
6.2	La Solution doit, à la première ouverture de séance, proposer un questionnaire d'inscription à remplir à l'apprenant pour obtenir de l'information sur ce dernier et sur ses objectifs d'apprentissage. Le questionnaire doit offrir un mot de passe protégé et unique pour chaque utilisateur. Les mots de passe doivent avoir les caractéristiques suivantes :			
	(a) Sont générés	(a) Sont générés automatiquement et/ou seront choisis par l'apprenant;		
	(b) Contiennent	une ou des questions de sécurité en c	as de perte;	
	(c) Offrent la possibilité d'envoyer ces codes uniques par courriel en cas de perte; et			
	(d) Pourrait comprendre les éléments de données, les questions et les choix de réponses suivants :			
	Sujet	Question	Catégories de réponse	
	Adresse courriel	Quel est votre adresse courriel?	Торонас	
	Langue cible	Quelle langue cherchez-vous à apprendre ou maintenir?	Anglais; Français	
	Connaissance des langues officielles	Connaissez-vous assez bien le français et l'anglais pour soutenir une conversation? (Aucune modification de cette formulation)	Français seulement; Anglais seulement; Français et anglais; Ni français ni anglais	
	Langue maternelle	Quelle langue avez-vous apprise en premier lieu à la maison dans votre enfance et que vous comprenez encore? (Aucune déviation de cette formulation)	Français; Anglais; Autre	
	Objectifs	Qu'est-ce qui vous motive à utiliser cette application Web pour apprendre ou maintenir votre seconde langue officielle? Cochez toutes les cases qui s'appliquent.	Le travail: Oui/ Non Les voyages: Oui/ Non Le rapprochement avec l'autre groupe linguistique: Oui/ Non La consommation de contenu culturel dans l'autre langue: Oui/ Non La santé intellectuelle: Oui/ Non La curiosité: Oui/ Non Le développement personnel: Oui/ Non Le loisir: Oui/ Non Le maintien des acquis: Oui/ Non Autre (Réponse libre ou toutes les mentions)	

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. EN578-202723/D \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. EN578-202723 N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723 Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.3	La Solution doit créer un profil de l'apprenant, à la première ouverture de session, à partir de l'information fournie dans le questionnaire d'inscription initial.	
6.4	La Solution doit permettre aux apprenants de supprimer leur profil. Elle doit exiger de l'apprenant qu'il donne la raison de cette suppression.	
6.5	La validité de chaque abonnement acquis doit commencer lors de l'inscription de l'apprenant et être valide pour la durée déterminée de la commande subséquente.	

7 Procédures d'inscription et modalités pour le tutorat à distance en accompagnement au programme d'auto-apprentissage en ligne (la "Solution")

Numéro	Exigences		
7.1	L'offrant doit s'assurer que les procédures d'inscription et modalités liées à la formation sont suivies en tout temps. L'utilisateur désigné aura 2 jours ouvrables pour modifier l'inscription en cas d'erreur. Les services de tutorat devront débuter lorsque la commande subséquente de l'apprenant soit reçue par l'offrant.		
	Le formulaire d'inscription doit contenir l'information suivante : (a) Le nom de l'utilisateur désigné; (b) Le courriel professionnel de l'utilisateur désigné; (c) Le nom de l'apprenant; (d) L'adresse courriel professionnelle de l'apprenant; (e) Le numéro de téléphone de bureau de l'apprenant; (f) Le nom du ministère, de la direction générale et de la région, demandé avec un menu déroulant; (g) Le nom du gestionnaire de l'apprenant; (h) L'adresse courriel professionnelle du gestionnaire de l'apprenant; (i) Le nom du coordonnateur de formation (si applicable); (j) Le courriel professionnel du coordonnateur de formation (si applicable); (k) La langue cible; (l) Les niveaux visés; (m) Le nombre d'heures autorisées de tutorat par semaine et/ou au total; (n) Le type de formation approuvé (de groupe temps partiel ou intensif ou individuel); et toute autre information jugée pertinente par l'apprenant ou l'utilisateur désigné.		
7.2	Après réception de la demande, l'offrant doit créer le compte, incluant son profil, guider l'apprenant quant aux procédures à suivre pour faire le test de classement en ligne destiné à lui indiquer où débuter dans le programme et comment commencer sa formation. L'offrant doit aussi guider l'apprenant quant aux procédures pour l'évaluation des compétences orales.		
1.2	 La plate-forme virtuelle utilisée pour le tutorat en ligne doit avoir toutes les fonctionnalités suivantes : (a) Vidéoconférence et audioconférence (audio sur l'ordinateur ou par téléphone avec un numéro de téléphone canadien); (b) Tableaux blancs électroniques; (c) Partage d'écrans et de documents; (d) Possibilité de présenter un fichier audio ou vidéo; (e) Clavardage; et (f) Pour les cours de groupe, la plate-forme virtuelle de l'offrant doit être en mesure d'accommoder tous les apprenants en même temps. 		

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. EN578-202723/D \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. EN578-202723

7.4

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723 Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

*La plate-forme virtuelle <u>ne doit pas</u> être utilisée pour enregistrer les séances de tutorat lorsque la voix et/ou l'image des apprenants figurent. Cette fonction qui est souvent disponible dans ce type de plate-forme doit être désactivée lorsque la voix et/ou l'image des apprenants figurent.

- 2. La plate-forme virtuelle pourrait aussi avoir les fonctionnalités additionnelles suivantes :
- (a) La possibilité de donner le contrôle à un autre utilisateur:
- (b) Un outil permettant de tester sa connexion et son matériel audio:
- (c) La possibilité pour l'apprenant de réserver ses séances depuis la plateforme et d'avoir un agenda identifiant les différentes sessions réservées:
- (d) La capacité de diviser un groupe en sous-groupes;
- (e) La capacité à donner et à recevoir des travaux;
- (f) La capacité de rappeler aux modérateurs de désactiver la fonction d'enregistrement;
- (g) Un avis visible pour tous les participants lors de l'enregistrement d'une session (au cas où l'enregistrement est activé par erreur);
- (h) Une fonction empêchant les utilisateurs d'enregistrer le signal audio ou vidéo, soit avec l'application native, soit avec des outils tiers; et
- (i) Une fonction qui permet l'anonymat des participants lors d'enregistrement, tel que le brouillage de l'image et la distorsion de la voix et où les vrais noms des participants ne sont pas affichés.
- 7.3 L'offrant doit fournir des séances de tutorat selon les modalités suivantes :
 - (a) Une durée minimale d'une heure par séance;
 - (b) Du lundi au vendredi, sauf les jours fériés du gouvernement fédéral (voir appendice 2);
 - (c) S'alignent aux Normes de qualifications relatives aux langues officielles du Gouvernement du Canada et emploient l'anglais et le français en usage au Canada;
 - (d) Une épreuve orale de fin de module conduite par une ressource enseignante ou un conseiller pédagogique;
 - (e) Des activités interactives liées au monde du travail;
 - (f) L'acquisition des compétences en langue (voir appendice 1) en lien avec les compétences évaluées par la Commission de la fonction publique pour les niveaux A, B et C; et
 - (g) Offrir de la formation technique sur l'utilisation des outils technologiques utilisés lors des séances de tutorats et s'assurer que les ressources enseignantes sont capables d'utiliser les outils technologiques de façon approprié.

L'offrant doit intervenir en cas de situation problématique qui risque de nuire au bon fonctionnement de la formation (par exemple absentéisme, retards, départs hâtifs, conflit entre apprenants, mauvaise communication ou manque de respect entre une ressource enseignante et un apprenant ou des apprenants). Il doit proposer des solutions en collaboration avec le conseiller pédagogique, pour régler la situation et s'assurer que les pratiques pédagogiques sont adaptées aux besoins des apprenants. Il doit assurer le suivi auprès des parties concernées.

L'offrant doit intervenir auprès des apprenants et/ou des ressources enseignantes et/ou conseiller pédagogique à la demande d'un apprenant, d'une ressource enseignante, d'un conseiller pédagogique, du responsable de l'offre à commandes ou de l'utilisateur désigné. Dans le cas d'une demande d'intervention, le coordonnateur de formation doit fournir à l'utilisateur désigné un rapport d'intervention le jour ouvrable suivant la demande.

Les ressources enseignantes doivent être en mesure de commencer et terminer les séances à l'heure prévue, elles doivent prévoir le délai nécessaire de connexion avant le début des cours et le temps de remplir la documentation nécessaire après la fin de la séance de tutorat.

En cas de problème technique qui empêche toute forme de communication entre le ou les apprenants et la ressource enseignante, le cours doit être remis à l'intérieur de la période de la commande subséquente. Si le tutorat ne peut pas être reporté à l'intérieur de la commande subséquente, la commande subséquente sera modifiée pour refléter ce changement dans le service fourni.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. EN578-202723/D \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. EN578-202723

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

8 Évaluation des apprenants

Numéro	Exigences
8.1	Évaluation des compétences orales : L'entrevue (interaction orale) doit avoir une durée suffisante
0	pour évaluer le point de départ du programme de la formation en ligne de l'apprenant. L'entrevue doit
	être effectuée par vidéoconférence ou au téléphone (selon le choix de l'apprenant) par un conseiller
	pédagogique ou une ressource enseignante. Les questions de l'entrevue doivent être uniformisées.
8.2	Tutorat de groupe à temps partiel : L'offrant doit évaluer en ligne, à des fins de placement, chaque
	apprenant s ⁷ inscrivant au tutorat de groupe temps partiel.
	Le test de classement en ligne doit évaluer le point de départ du programme de la formation en ligne de l'apprenant. Le test de classement doit utiliser une approche uniformisée et inclure un test écrit visant à évaluer l'expression et la compréhension écrite de la langue seconde de l'apprenant. Il pourrait aussi inclure une évaluation de la compréhension orale.
	L'offrant doit créer les groupes. Un groupe doit être composé d'un minimum de 3 apprenants et d'un maximum de 4 apprenants. Ces sessions de tutorat de groupe se dérouleront par vidéoconférence en ligne. Chaque session de tutorat de groupe doit être d'une durée de 12 semaines à raison de 1 ou 2 cours de 2 heures par semaine, selon la commande subséquente.
	Le calendrier de tutorat de groupe temps partiel doit mentionner les périodes horaires de 2 heures (et le fuseau horaire). Le tutorat de groupe à temps partiel doit être offert entre 7h00 et 18h00 (heure de l'apprenant). À la demande, l'offrant pourrait également offrir un tutorat de groupe à temps partiel en dehors de ces heures.
	L'offrant doit offrir, au minimum, si le nombre d'inscriptions est suffisant, des sessions de tutorat de groupe temps partiel débutant dans la semaine du premier lundi de chaque mois.
8.3	Tutorat de groupe à temps plein : L'offrant doit évaluer, à des fins de classement, chaque apprenant s'inscrivant au tutorat de groupe à temps plein. Cette évaluation doit comprendre les deux parties suivantes : les compétences orales ainsi qu'un test de classement en ligne (voir sections 8.1 et 8.2 cidessus).
	L'offrant doit créer les groupes. Un groupe doit être composé d'un minimum de 3 apprenants et d'un maximum de 4 apprenants. Ces sessions de tutorat de groupe se dérouleront par vidéoconférence en ligne. Chaque session de tutorat de groupe doit être d'une durée de 12 semaines à raison de 3 heures de tutorat de groupe par jour, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés). Les heures de tutorat doivent être divisées en deux à trois séances par jour, selon l'horaire de l'offrant, mais le total journalier doit être de 3 heures. Chaque apprenant du groupe doit aussi recevoir 1 heure de tutorat individuel par semaine. L'heure de tutorat individuel ne peut pas être remise d'une semaine à l'autre si elle est manquée par l'apprenant. L'apprenant qui manque son heure de tutorat sera considéré comme absent pour cette heure de formation et celle-ci ne pourra pas être remise à un autre moment de la semaine. Toutes les heures de tutorat doivent être comprises dans une période de 8 heures (par exemple entre 8h et 16h). Cette période de 8 heures doit être comprise entre 7 heures et 18 heures (heure locale de l'apprenant).
	Le calendrier de tutorat de groupe à temps plein doit mentionner la période de 8 heures (mentionnant le fuseau horaire) dans laquelle les heures de tutorat auront lieu.
	L'offrant doit offrir, au minimum, si le nombre d'inscription est suffisant, des sessions de tutorat de groupe intensif débutant à chaque trois mois. Le calendrier du tutorat de groupe intensif doit permettre à un apprenant de s'inscrire d'une session de formation à la suivante sans avoir de semaine(s) d'interruption (aucun trou dans le calendrier).
	L'offrant devra donner des exercices/modules d'autoapprentissage à compléter aux apprenants dans

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

le but que ceux-ci complètent les exercices avant la prochaine session de tutorat prévue. Il est entendu que les apprenants inscrits dans cette modalité de formation consacreront un total de 6 à 7,5 heures par jour à leur formation linguistique.

9 Procédures pour le remplacement d'une ressource enseignante

Numéro	Exigences
9.1	Tutorat individuel et de groupe: En cas d'une absence imprévue d'une ressource enseignante, l'offrant doit s'assurer qu'elle soit remplacée. Seules les ressources enseignantes approuvées par le responsable de l'offre à commandes qui satisfont aux exigences détaillées dans l'article 5.2 peuvent être des ressources enseignantes remplaçantes. Si un remplaçant ne peut être trouvé, l'offrant doit en informer l'utilisateur désigné et les apprenants au moins 30 minutes avant le début du tutorat.
	Si pour des raisons hors du contrôle de l'offrant, la ressource enseignante ne peut être remplacée avant le début du tutorat, l'offrant pourrait reporter le tutorat à l'intérieur de la période de la commande subséquente, selon les disponibilités de(s) l'apprenant(s). Si la formation ne peut pas être reportée à l'intérieur de la commande subséquente, la commande subséquente sera modifiée pour refléter ce changement dans le service fourni.
	Si une ressource enseignante doit être remplacée de façon permanente, l'offrant doit informer les apprenants et les utilisateurs désignés dès que possible.

10 Normes de qualités

Numéro	Exigences		
10.1	Observation de l'enseignement en salle de classe virtuelle : Le responsable de l'offre à commandes ou son représentant autorisé, avec un avis de 24 heures, se réserve le droit de procéder à des observations en salle de classe virtuelle afin de s'assurer que la formation respecte les exigences stipulées dans cette offre à commandes. Si l'enseignement observé n'est pas conforme à ces exigences, un suivi doit être fait par l'offrant. Si l'enseignement n'est pas conforme aux exigences lors d'une deuxième évaluation par le Canada, la ressource enseignante ne pourra plus enseigner dans le cadre de cette offre à commandes.		
10.2	 Code de conduite: L'offrant ainsi que tout son personnel doivent: (a) Éviter toute conduite qui relève de la tromperie, de la malhonnêteté, de la déformation des faits, de la communication non professionnelle, du harcèlement, de la discrimination ou d'autres actes qui peuvent causer des préjudices physiques, émotionnels ou moraux; (b) Créer, par leur attitude, un environnement d'apprentissage et de travail positif et encourager le ou les apprenant(s) à suivre cet exemple en se comportant de manière professionnelle et positive; (c) Traiter les apprenants avec respect et faire preuve de tolérance envers les différentes valeurs culturelles dans un milieu multiculturel; (d) Viser à favoriser une ambiance de confiance mutuelle parmi les apprenants; et (e) Travailler dans un esprit d'ouverture, d'honnêteté et de transparence qui favorise l'engagement, la collaboration et la communication respectueuse. 		
10.3	Assurance de la qualité : Les services fournis pourraient faire l'objet d'une évaluation par le responsable de l'offre à commandes (ou son représentant) en ce qui a trait à la qualité des services, et ce par les moyens suivants : (a) Une évaluation en ligne; (b) La vérification des notes de suivi inscrites par les ressources enseignantes et/ou les conseillers pédagogiques dans le système de gestion de l'apprentissage; (c) Des observations de séances de tutorat; (d) Validation des qualifications exigées dans l'offre à commandes pour les ressources de l'offrant; et/ou (e) Toute autre vérification que le responsable de l'offre à commandes juge nécessaire et autorise.		

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. EN578-202723/D \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. EN578-202723 N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723 Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Advenant que les services fournis par l'offrant ne répondent pas aux exigences du présent énoncé des travaux, le responsable de l'offre à commandes communiquera avec l'offrant pour l'en aviser. Ce dernier doit fournir un plan correctif adressant les lacunes et détaillant les actions prises et/ou à entreprendre dans le délai prescrit par le responsable de l'offre à commandes.

Si certaines activités du programme sont jugées inadéquates par le responsable de l'offre à commandes, des ajustements doivent être proposés par l'offrant, à ses frais. Par exemple, des images et/ou propos inapproprié.

Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PIÈCE JOINTE A - APPENDICE 1

NORMES DE QUALIFICATION RELATIVES AUX LANGUES OFFICIELLES

http://www.tbs-sct.gc.ca/gui/squn03-fra.asp

Introduction

Les présentes normes de qualification s'appliquent aux postes qui exigent l'utilisation des deux langues officielles – le français et l'anglais. Celles-ci définissent les niveaux de compétence requis pour chacune des trois compétences linguistiques :

- compréhension de l'écrit dans la seconde langue officielle
- expression écrite dans la seconde langue officielle
- compétence orale dans la seconde langue officielle

Il y a deux types de compétences linguistiques pour les postes bilingues :

- les compétences linguistiques générales dans la seconde langue officielle A, B ou C
- les compétences linguistiques spécifiques exigeant la cote P

Les compétences dans les langues officielles sont déterminées de manière objective et correspondent aux fonctions et responsabilités du poste qui se rapportent aux communications avec le public, à la prestation des services et à la langue de travail.

L'outil sur le Web, intitulé <u>Déterminer le profil linguistique des postes bilingues</u>, est à la disposition des gestionnaires pour leur permettre d'établir le profil linguistique des postes. Un rapport final imprimable présente le profil et les fonctions qui sont associés au poste en question.

Application

Les présentes normes s'appliquent à toutes les institutions énumérées aux annexes I et IV de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Exigences connexes

Les institutions appliquent également les exigences suivantes:

- <u>Politique sur les langues officielles</u> pour les institutions assujetties aux parties IV, V et VI ainsi que l'article 91 de la Loi sur les langues officielles
- <u>Directive sur les langues officielles pour la gestion des personnes</u> pour les institutions assujetties à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique
- <u>Directive sur les langues officielles pour la gestion des personnes</u> pour les institutions assujetties aux annexes I et IV de la Loi sur la gestion des finances publiques

Compétences linguistiques générales dans la seconde langue officielle

Les compétences linguistiques dans la seconde langue officielle et les niveaux de compétence sont déterminés de manière objective et doivent correspondre aux fonctions et responsabilités du poste qui se rapportent aux communications avec le public, à la prestation des services et à la langue de travail. Les tests permettant d'évaluer le niveau requis dans les compétences générales en langue seconde – A, B ou C – en compréhension de l'écrit, expression écrite et compétence orale, sont prescrits par la Commission de la fonction publique.

Ces tests et normes s'appliquent à tous les groupes professionnels.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. EN578-202723/D \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. EN578-202723 N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723 Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Il y a trois niveaux de compétences linguistiques générales dans la seconde langue officielle :

- A (le plus bas)
- F
- C (le plus élevé)

Ils sont cumulatifs:

Niveau	Α	В	С
Peut accomplir :	Tâches niveau A		Tâches niveau A Tâches niveau B Tâches niveau C

Lorsqu'une compétence n'est pas exigée, un trait («-») apparaît dans le profil linguistique au lieu d'un niveau de compétence.

Il existe aussi deux autres résultats de test possibles : X et E.

Ceux qui obtiennent un X comme résultat démontrent que leur performance ne satisfait pas aux exigences minimales du niveau A.

Ceux qui obtiennent un E comme résultat sont exemptés indéfiniment de subir d'autres tests linguistiques dans cette habileté. L'exemption est accordée aux personnes dont le rendement aux tests de langue seconde indique qu'on peut présumer qu'elles conserveront indéfiniment au niveau C leur compétence dans cette langue.

L'exemption n'est pas un niveau de compétence et n'est pas utilisée dans le profil linguistique des postes bilingues.

1.1 Compréhension de l'écrit dans la seconde langue officielle – niveau de compétence A

Description de la norme

Le niveau A est le niveau minimal requis pour la compréhension de l'écrit en langue seconde pour les postes qui exigent la compréhension de textes dont la portée du sujet est limitée. Une personne à ce niveau de lecture peut :

- bien comprendre des textes très simples;
- saisir le thème principal de textes portant sur des sujets qui lui sont familiers; et
- lire et comprendre des éléments d'information simples, tels que les dates, les chiffres ou les noms, de textes relativement plus complexes afin d'exécuter les tâches habituelles d'un emploi.

On ne doit pas s'attendre à ce que la personne puisse lire et comprendre des informations détaillées.

Exemples

Une personne à ce niveau peut lire :

- · des communications internes
- des lettres
- des courriels
- des formulaires courants (p. ex. demandes, factures)
- des textes très simples

Pour:

- les classer
- les acheminer
- dégager des éléments d'information précis (p. ex. dates, chiffres, noms)
- traiter des demandes courantes (p. ex. demandes, commandes, factures)
- bien comprendre des textes très simples
- comprendre le sens général de textes portant sur des sujets liés au travail, qui lui sont familiers
- exécuter des fonctions simples et habituelles (p. ex. comprendre des instructions pour la photocopie, commander des fournitures de bureau, lire l'ordre du jour d'une réunion)

Page 24 de 178

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723 Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

1.2 Compréhension de l'écrit dans la seconde langue officielle – niveau de compétence B

Description de la norme

Le niveau B est le niveau minimal requis pour la compréhension de l'écrit en langue seconde pour des postes qui exigent la compréhension de la plupart des textes de nature descriptive ou factuelle portant sur des sujets liés au travail.

Une personne à ce niveau de lecture peut :

- saisir le sens général de la plupart des textes;
- en dégager des éléments d'information précis; et
- distinguer les idées principales et secondaires.

Une personne à ce niveau éprouvera de la difficulté à lire des textes comprenant des structures complexes et un vocabulaire recherché.

Exemples

Une personne à ce niveau peut exercer les activités du niveau A et peut aussi lire des textes liés au travail, tels que :

- des documents de référence
- des rapports
- des articles
- des avis

Pour:

- repérer des renseignements précis requis pour le travail
- comprendre l'idée générale du contenu
- s'assurer que le contenu est factuel et exact lorsque d'autres ont rédigé le texte

1.3 Compréhension de l'écrit dans la seconde langue officielle – niveau de compétence C

Description de la norme

Le niveau C est le niveau de compétence pour la compréhension de l'écrit en langue seconde requis pour les postes qui exigent la compréhension de textes qui traitent d'une grande diversité de sujets liés au travail.

Une personne à ce niveau de lecture peut :

- saisir la plupart des détails complexes, reconnaître les allusions et les sous-entendus; et
- bien comprendre des textes portant sur des questions spécialisées ou moins familières.

Une personne à ce niveau pourrait éprouver des difficultés à comprendre des expressions peu usuelles et des structures grammaticales très complexes.

Exemples

Une personne à ce niveau peut exercer les activités des niveaux A et B et peut aussi lire des textes liés au travail, tels que :

- des énoncés de politique
- des rapports de recherche
- des rapports techniques
- des livres
- des contrats ou des spécifications complexes
- des textes de loi ou des règlements

Pour:

- s'assurer qu'ils sont exacts et complets
- en extraire les détails permettant de décider de l'interprétation et des suites à donner
- s'assurer de l'exactitude du sens et du ton lorsque d'autres ont rédigé le texte
- saisir le contenu en profondeur
- en évaluer les répercussions
- formuler des commentaires

faire des recommandations

2.1 Expression écrite dans la seconde langue officielle - niveau de compétence A

Description de la norme

Le niveau A est le niveau minimal requis pour l'expression écrite en langue seconde pour les postes qui exigent la rédaction d'éléments d'information simples dans la langue seconde. Une personne à ce niveau de rédaction peut :

 écrire des mots isolés, des expressions, de simples énoncés ou des questions sur des sujets très familiers en utilisant des termes qui indiquent le temps, le lieu ou la personne.

Une personne à ce niveau commettra inévitablement des erreurs de grammaire, de vocabulaire et d'orthographe. Ces erreurs sont acceptables dans la mesure où elles ne font pas obstacle à la compréhension du message.

Exemples

Une personne à ce niveau peut écrire :

- des mots isolés
- des expressions simples
- de simples messages
- des listes (p. ex. points, noms, activités)
- des titres ou en-têtes
- de courtes notes

Pour:

- remplir un formulaire ou un rapport lié à son travail
- noter des messages simples en style télégraphique
- préparer un index ou une table des matières
- demander et transmettre des informations simples
- suivre des modèles dans des situations familières

2.2 Expression écrite dans la seconde langue officielle – niveau de compétence B

Description de la norme

Le niveau B est le niveau minimal requis pour l'expression écrite en langue seconde pour les postes qui exigent la rédaction de courts textes descriptifs ou factuels dans la langue seconde. Une personne à ce niveau de rédaction :

 maîtrise suffisamment la grammaire et le vocabulaire pour pouvoir transmettre de l'information explicite sur des sujets reliés au travail.

Une personne à ce niveau communiquera les informations de base, mais les textes écrits exigeront certaines corrections au niveau de la grammaire et du vocabulaire, de même que la révision du style.

Exemples

Une personne à ce niveau peut exercer les activités du niveau A et peut aussi rédiger des textes liés au travail, tels que :

- de brefs messages courants
- de courts textes
- de brèves descriptions
- de brefs commentaires
- de la correspondance ou des directives simples et factuelles

Pour:

- adapter des modèles en ajoutant quelques mots ou en modifiant légèrement le contenu
- demander ou donner des renseignements, des explications ou des directives
- expliquer certains points ou demander que des mesures soient prises
- formuler des observations

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. EN578-202723/D \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. EN578-202723 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723 Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- présenter des conclusions
- résumer un texte ou une réunion dans un style télégraphique

2.3 Expression écrite dans la seconde langue officielle – niveau de compétence C

Description de la norme

Le niveau C est le niveau de compétence en expression écrite en langue seconde pour les postes exigeant la rédaction des explications ou des descriptions dans des diverses situations informelles et formelles reliées au travail.

Une personne à ce niveau de rédaction peut :

• rédiger des textes élaborés et structurés de manière cohérente.

L'emploi du vocabulaire, de la grammaire et de l'orthographe sont généralement appropriés et exigent peu de corrections. À ce niveau, la personne peut également apporter des modifications ou des corrections à des textes pour améliorer le sens, le ton, la clarté et la concision.

Exemples

Une personne à ce niveau peut exercer les activités des niveaux A et B et peut aussi rédiger des textes liés au travail, tels que :

- de la correspondance
- des notes d'information
- des notes de service
- des rapports
- des recommandations
- des documents de recherche
- des synthèses globales
- des exposés détaillés

Pour:

- demander ou énoncer des faits et des raisons de façon détaillée
- fournir des renseignements ou des commentaires sur des questions litigieuses

3.1 Compétence orale dans la seconde langue officielle - niveau A

Description de la norme

Le niveau A est le niveau minimal requis pour la compétence orale en langue seconde pour les postes où il faut traiter de questions simples et répétitives dans des situations courantes reliées au travail. Une personne conversant à ce niveau peut :

- poser des questions et répondre à des questions simples;
- donner des instructions simples;
- donner des directives peu compliquées se rapportant à des situations courantes reliées au travail

À ce niveau, la personne commet plusieurs erreurs et présente des lacunes sur le plan de la grammaire, de la prononciation, du vocabulaire et du débit. Ces lacunes peuvent avoir une incidence sur la clarté du message. La personne peut éprouver certaines difficultés à comprendre une conversation qui se déroule à une vitesse normale et son interlocuteur pourrait avoir à répéter.

Exemples

Une personne à ce niveau peut exercer les activités suivantes :

- poser des questions et répondre à des questions simples au sujet de noms, d'adresses, de dates, d'heures ou de chiffres
- formuler des demandes à ses collègues ou à d'autres employés et répondre à des demandes portant sur des questions simples, non compliquées
- donner et suivre des directives simples
- donner des réponses ou des informations courtes, répétitives

N° de l'invitation - Solicitation No. EN578-202723/D N° de réf. du client - Client Ref. No. EN578-202723 N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723 Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

échanger des politesses (p. ex. merci, de rien, bonne journée)

3.2 Compétence orale dans la seconde langue officielle - niveau B

Description de la norme

Le niveau B est le niveau minimal requis pour la compétence orale pour les postes où il faut utiliser la langue seconde dans des situations qui s'écartent de la routine.

Une personne conversant à ce niveau peut :

- prendre part à une conversation sur des sujets concrets;
- décrire les mesures prises;
- donner des instructions précises aux employés;
- donner des descriptions et des explications factuelles.

Bien qu'il puisse y avoir des erreurs et lacunes sur le plan de la grammaire, de la prononciation, du vocabulaire et du débit, la communication ne s'en trouve pas sérieusement entravée.

À ce niveau, une personne pourrait avoir de la difficulté à faire face à des situations qui exigent de formuler des hypothèses.

On ne doit pas s'attendre à ce qu'elle puisse aborder des questions délicates ni comprendre ou exprimer des idées abstraites ou subtiles.

Exemples

Une personne à ce niveau peut exercer les activités du niveau A et peut aussi :

- donner et suivre des instructions et des explications claires sur la façon dont le travail doit être fait, l'information dont on a besoin, les étapes à suivre ou les options possibles
- décrire les démarches entreprises ou les événements qui sont arrivés en citant les faits
- répondre à des demandes de renseignements courantes de la part des autres employés ou du public, que ce soit par téléphone ou face à face (p. ex. sur des points tels que les services, les publications ou les mesures de dotation)
- prendre part à des réunions ministérielles ou interministérielles portant sur des questions factuelles, concrètes et non habituelles, et des réunions ou des séances de travail informelles
- présenter des exposés sur des sujets concrets et répondre à des questions de suivi factuelles
- répondre au téléphone, comprendre des demandes de renseignements simples, réacheminer les appels s'il y a lieu et/ou expliquer à d'autres comment remplir un formulaire.

3.3 Compétence orale dans la seconde langue officielle - niveau C

Description de la norme

Le niveau C est le niveau requis pour la compétence orale en langue seconde pour les postes où il faut traiter de questions délicates là où il faut l'expression des idées subtiles, abstraites ou compliquées, ou il faut aborder des questions qui, tout en étant liées au travail, ne sont pas familières.

Une personne conversant à ce niveau peut :

- appuver une opinion: et
- discuter d'idées hypothétiques et conditionnelles.

À ce niveau, la personne ne pourra pas s'exprimer avec la même aisance et au même rythme qu'un locuteur natif. Il peut y avoir des lacunes sur le plan de la prononciation, de la grammaire et du vocabulaire, mais celles-ci entravent rarement la communication.

Exemples

Une personne à ce niveau peut exercer les activités des niveaux A et B et peut aussi :

- donner et comprendre des explications et des descriptions comportant des éléments compliqués, des questions hypothétiques ou des idées complexes et abstraites
- donner et comprendre des comptes rendus détaillés d'événements, de mesures prises ou de procédures à respecter

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. EN578-202723/D \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. EN578-202723 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723 Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- expliquer des politiques, procédures, règlements, programmes et services liés à un domaine de travail et en discuter
- faire face à des situations qui exigent de persuader ou négocier, de présenter des arguments complexes et/ou d'échanger rapidement des idées dans les deux langues officielles
- présenter des exposés sur des sujets complexes et répondre à des questions de suivi, et/ou mener des séances de formation
- donner des conseils aux employés ou aux clients concernant des questions délicates ou complexes
- faire partie du comité de sélection, du comité d'entrevue ou d'équipes d'évaluation dans le cadre normal de ses fonctions

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PIÈCE JOINTE A - APPENDICE 2

JOURS FÉRIÉS

Les jours suivants sont des jours fériés désignés pour les apprenants du gouvernement fédéral, lorsqu'un jour férié tombe un jour de fin de semaine, celui-ci est reporté au prochain jour ouvrable :

- (a) Le jour de l'An (1er janvier)
- (b) Le Vendredi Saint
- (c) Le lundi de Pâques
- (d) Le jour de célébration de l'anniversaire de la Souveraine
- (e) Le 24 juin (pour les services offerts aux apprenants travaillant au Québec)
- (f) La fête du Canada (le 1er juillet)
- (g) Le congé civique provincial (le premier lundi d'août, sauf pour les services offerts aux apprenants travaillant au Québec)
- (h) La fête du Travail (le 1er lundi de septembre)
- (i) La Journée nationale de la vérité et de la réconciliation (30 septembre)
- (j) L'Action de grâce (le deuxième lundi d'octobre)
- (k) Le jour du Souvenir (le 11 novembre)
- (I) Le jour de Noël (25 décembre)
- (m) Le lendemain de Noël (26 décembre)

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723 Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PIÈCE JOINTE B - Questions à l'industrie

Certaines des questions ci-dessous se fondent sur le document **Pièce jointe A – Version préliminaire de l'Énoncé des travaux**. Dans la mesure où la DDR sert à connaître le point de vue de l'industrie quant aux besoins ci-joints, les répondants sont invités à répondre aux questions ci-dessous. Les répondants sont encouragés à soumettre des réponses au plus grand nombre de questions possible ; toutefois, ils peuvent choisir de ne répondre qu'à certaines questions.

QUESTIONS GÉNÉRALES

Q.1 Votre entreprise/organisation serait-elle intéressée à soumissionner à tout appel d'offres qui pourrait être lancé relativement à ce besoin ?

QUESTIONS PORTANT SUR LA PIÈCE JOINTE A – VERSION PRÉLIMINAIRE DE L'ÉNONCÉ **DES TRAVAUX** Q.2 Pièce Jointe A - Article 4.3 - Module d'administration - Licence d'administration (la "Solution") Quels formats de rapports votre Solution permet-elle produire et être téléchargés par les utilisateurs désignés? Formats: CSV; PDF; Microsoft Word: Aucun rapport ne peut être produit; et Autre, expliquez Q.3 Pièce Jointe A - Article 4.5 - Accessibilité, facilité d'emploi et interopérabilité (la « Solution »). Étes-vous actuellement conforme à la norme européenne sur les « exigences d'accessibilité adaptées aux marchés publics de produits et services TIC » ? (voir Pièce jointe D- Critères sur l'accessibilité Web) J'ai examiné la pièce jointe D - Critères sur l'accessibilité Web et la solution proposée se conforme déjà entièrement aux exigences d'accessibilité et je peux fournir un rapport de conformité en matière d'accessibilité fondé sur le « Voluntary Product Accessibility Template » (VPAT) (gabarit volontaire d'accessibilité aux produits) 2.0 ou une version ultérieure. Si vous utilisez plus d'un mécanisme ou technique pour évaluer la conformité, veuillez l'indiquer.

☐ J'ai examiné la pièce jointe D - Critères sur l'accessibilité Web et la solution proposée sera rendue entièrement conforme dans les 24 mois suivant l'attribution de l'offre à commandes. Je serai en mesure de fournir un plan correctif (feuille de route) avant l'attribution de l'offre à

J'ai examiné la pièce jointe D - Critères sur l'accessibilité Web et la solution proposée sera rendue entièrement conforme dans les 36 mois suivant l'attribution de l'offre à commandes. Je

commande afin de démontrer ma future conformité avec cette exigence.

serai en mesure de fournir un plan correctif (feuille de route) avant l'attribution de l'offre à commande afin de démontrer ma future conformité avec cette exigence.

- J'ai examiné la pièce jointe D Critères sur l'accessibilité Web et la solution proposée ne peut être rendu conforme pour des raisons techniques ou autres.
- Autres commentaires/suggestions : expliquez

Q.4 Pièce Jointe A - Article 4.8 - Solution mobile pour iOS et Android

Exigences en matière d'accessibilité sur appareils mobiles

La capacité d'atteindre le plus de fonctionnaires fédéraux est la clé du succès de cette initiative et la plupart de ceux-ci possèdent des ordinateurs pour le travail, personnels classiques et des appareils mobiles (tablettes et téléphones intelligents). La solution doit être disponible sur les ordinateurs et pourrait être disponible sur les appareils.

- (a) La solution pourrait être disponible sur les appareils mobiles. Votre solution peut-elle être mise à disposition sur un appareil mobile et mise à disposition dans les magasins d'applications respectifs (tels que App Store, Blackberry World, Google Play etc.)?
- (b) Si votre réponse à la Q.2 (a) ci-dessus est positive, est-ce que les procédures d'inscriptions des apprenants restent-les mêmes que celles pour les utilisateurs par navigateur Web? Voir Article 6. Procédures d'inscriptions et modalités du programme d'auto-apprentissage en ligne (la "Solution") de l'annexe A Énoncé des travaux
- (c) En quoi les méthodes de paiement pour l'inscription d'un apprenant via les appareils mobiles diffèrent de celles par navigateur Web? Considérant que le Canada est assujetti à un règlement juridique sur les autorisations de dépenses financières, qui stipule que seulement les utilisateurs désignés peuvent acquérir des solutions d'autoapprentissage en ligne ainsi que des services de formation linguistiques pour tout ministère et que nous voulons nous assurer qu'un apprenant ne procède pas lui-même au paiement au moyen d'une carte de crédit personnelle.
- (d) Votre solution est-elle disponible lorsque la connectivité Internet n'est pas disponible?

Q.5 Pièce jointe A – Article 5 - Ressources professionnelles (Services linguistiques)

- (a) Est-ce que les qualifications des ressources sont raisonnables?
- (b) Avez-vous d'autres modèles de qualifications à proposer?

Q.6 Pièce Jointe A - Article 6 - Procédures d'inscriptions et modalités du programme d'auto-apprentissage en ligne (la "Solution")

Politique d'annulation d'abonnement

Considérant que la validité de chaque abonnement acquis doit commencer lors de l'inscription de l'apprenant conformément aux exigences énoncées à la section 6 de l'énoncé des travaux et être valide pour la durée déterminée de la commande subséquente :

(a) Quel préavis accepteriez pour l'annulation d'un abonnement sans frais <u>avant le début de</u> formation?

- (b) Quel préavis accepteriez-vous pour l'annulation d'un abonnement avec ou sans frais <u>après le</u> début de la formation?
- (c) Comment établiriez-vous les frais d'annulation s'il y'a lieu?

Autres commentaires/suggestions : expliquez

Q.7 Pièce Jointe A - Article 6 - Procédures d'inscriptions et modalités du programme d'auto-apprentissage en ligne (la "Solution")

Report d'abonnement à une date ultérieure

Considérant que la validité de chaque abonnement acquis doit commencer lors de l'inscription de l'apprenant conformément aux exigences énoncées à la section 6 de l'énoncé des travaux et être valide pour la durée déterminée de la commande subséquente :

- (a) Quel préavis accepteriez pour le report d'un abonnement sans frais <u>avant le début</u> de formation?
- (b) Quel préavis accepteriez-vous pour le report d'un abonnement sans frais <u>après le début</u> de la formation?

Autres commentaires/suggestions : expliquez

Q.8 Pièce Jointe A - Article 8 - Évaluation des apprenants

Services de tutorat à distance de groupe à temps-partiel ou à temps plein

Afin de maximiser la formation d'auto-apprentissage en ligne, le Canada souhaite offrir des services de tutorat de groupe conformément aux exigences énoncées à la section 8, de l'énoncé des travaux:

- (a) Serait-il raisonnable/souhaitable de former des groupes à temps-partiel ou à temps plein, d'un minimum de 3 apprenants à un maximum 4 apprenants compte-tenu que chaque apprenant complète sa formation d'auto-apprentissage en ligne à son propre rythme?
- (b) Est-ce qu'augmenter le maximum d'apprenants par groupe nuirait grandement à la qualité des services offerts par les enseignants?

Autres commentaires/suggestions : expliquez

Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

AUTRES COMMENTAIRES OU SUGGESTIONS (Pièce jointe A)

- Q.9 Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions sur la version préliminaire de l'énoncé des travaux?
- (a) Votre entreprise/organisation serait-elle en mesure de fournir des services conformément à l'énoncé des travaux.
 - (i) Dans la négative, veuillez indiquer les services que vous ne pourriez pas couvrir dans le cadre de vos services actuels ou que vous prévoyez de couvrir à l'avenir ?
 - (ii) Y a-t-il d'autres options à envisager pour la prestation de services ?
- (b) Autres commentaires/suggestions : expliquez

PIÈCE JOINTE C - Renseignements sur l'établissement des modèles prix

1. Durée des abonnements

Le Canada aimerait examiner les durées d'abonnement de licences pour les utilisateurs.

- 1.1 Combien de temps un apprenant prend-il en moyenne pour passer d'un niveau débutant à un niveau intermédiaire selon votre Solution/plateforme d'auto-apprentissage et selon votre approche pédagogique recommandée?
 - a. En nombre de jours?
 - b. En nombre de semaines?
 - c. En nombre de mois?
 - d. Autre?
- 1.2 Compte tenu de vos réponses à la question 1.1 ci-dessus, quel(s) modèle(s) d'abonnement(s) offrez-vous ?
 - a. Par utilisateur, par mois?
 - b. Par utilisateur, par année?
 - c. Par lot d'utilisateurs, par mois, veuillez préciser combien d'utilisateurs par lot ?
 - d. Par lot d'utilisateurs, par année, veuillez préciser combien d'utilisateurs par lot ?
 - e. Autre?

2. Accord de licences

Le Canada aimerait examiner les mesures d'accord de licences pour les utilisateurs.

- 2.1 Quelle unité de mesure utiliseriez-vous normalement pour vendre votre abonnement ou votre licence?
 - a. Selon une stratégie de tarification hiérarchisée? Remplir tableaux 1 et 2 fournis ci-dessous.
 - b. Selon une stratégie de tarification illimitée (à partir de combien d'utilisateurs considérez-vous l'abonnement illimité ?)
 - c. Selon une stratégie de tarification par utilisateur?
 - d. Selon une stratégie de tarification basée sur la consommation réelle?
 - e. Autre?

Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Tableau 1 - Stratégie de tarification hiérarchisée par mois

À être rempli par le répondant à la DDR si une stratégie de tarification hiérarchisée est recommandée.

	Prix par utilisateur par mois				
	А	В	С	D	E
Nombre	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
d'utilisateurs					
Moins de					
100					
101 – 200					
201 – 300					
301 – 400					
401 – 500					
501 – 600					
601 – 700					
701 – 800					
801 – 900					
901 – 1000					
Illimité (À partir					
de combien					
d'utilisateurs					
considérez-					
Vous					
l'abonnement					
illimité ?)					

Tableau 2 - Stratégie de tarification hiérarchisée par année

À être rempli par le répondant à la DDR si une stratégie de tarification hiérarchisée est recommandée.

	Prix par utilisateur par année					
	Α	В	С	D	E	
Nombre	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
d'utilisateurs						
Moins de						
100						
101 – 200						
201 – 300						
301 – 400						
401 – 500						
501 – 600						
601 – 700						

 N° de l'invitation - Solicitation No. EN578-202723/D N° de réf. du client - Client Ref. No. EN578-202723

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

701 – 800			
801 – 900			
901 – 1000			
Illimité (À partir de combien d'utilisateurs considérez- vous l'abonnement illimité ?)			

PIÈCE JOINTE D - Critères sur l'accessibilité Web

Généré le 2021-10-25

Exigences en matière de TIC accessibles (basées sur la norme EN 301 549 v2.1.2)

Que sont les TIC?

Les technologies de l'information et des communications (TIC) comprennent le matériel, les logiciels, les communications vocales, les capacités vidéo et le contenu numérique (y compris l'information sur le Web et ailleurs).

Qu'est-ce que l'accessibilité des TIC et pourquoi est-elle importante?

« L'accessibilité des TIC permet aux personnes handicapées et non handicapées d'accéder aux mêmes informations, d'accomplir les mêmes tâches et de recevoir les mêmes services grâce aux technologies de l'information. C'est l'équivalent numérique de l'accessibilité dans l'environnement physique – les bateaux de trottoir, les rampes d'accès, les garde-corps, etc. L'accessibilité des TIC peut offrir des avantages en termes d'ergonomie à tous ceux qui utilisent les TIC, mais elle est essentielle pour de nombreuses personnes handicapées. » - NASCIO - Accessibilité en matière d'acquisition de TI (en anglais seulement)

À propos du présent document

Le présent document dresse la liste des exigences pertinentes en matière d'accessibilité des TIC selon la norme européenne harmonisée EN 301 549 v2.12 (2018-08) applicable aux produits et services liés aux TIC, qui comprend les Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.1, niveau AA.

Le présent document contient des exigences qui, à première vue, peuvent sembler sans rapport avec ce produit ou de service. Elles ont été incluses aux fins de considération puisqu'il est impossible de savoir ce qui pourrait être inclus dans le produit ou service d'un fournisseur. Par exemple, une vidéo peut être intégrée à la documentation d'un produit et les exigences en matière d'accessibilité pour la vidéo et l'audio peuvent devenir pertinentes.

Les annexes comprennent des définitions, des références et un guide pratique portant sur la création d'une documentation accessible.

Sources utilisées pour compiler le présent document

• Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0

En anglais seulement:

- EN 301 549 v2.12 (08-2018) Norme européenne harmonisée Exigences en matière d'accessibilité
 applicables aux produits et services liés aux TIC
- Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.1 (Recommandations de W3C du 5 juin 2018)
- Comprendre les WCAG 2.1 (Mise à jour le 16 novembre 2018)
- Comment se conformer aux WCAG 2.1 (Référence rapide)
- VPAT® 2.3 EU

Partie A - Énoncés de rendement fonctionnel

Il s'agit d'énoncés explicatifs (non testables) qui présentent les aspects essentiels que le produit ou le service offert doit fournir pour être jugé accessible.

- **4.2.1 Utilisation sans vision:** Lorsque les TIC prévoient un mode de fonctionnement visuel, certains utilisateurs auront besoin de TIC avec au moins un mode de fonctionnement qui ne requiert pas la vision.
 - REMARQUE 1: Une page Web ou une application ayant une structure sémantique bien formée peut permettre aux utilisateurs sans vision de naviguer dans une interface utilisateur visuelle et d'interagir avec celle-ci.
 - REMARQUE 2: Les interfaces utilisateur audio et tactiles peuvent contribuer au respect de cette clause.
- **4.2.2 Utilisation avec vision limitée:** Lorsque les TIC prévoient un mode de fonctionnement visuel, certains utilisateurs auront besoin de TIC avec des fonctions leur permettant de mieux utiliser leur vision limitée.
 - REMARQUE 1: Le grossissement, la réduction du champ de vision requis et le contrôle du contraste, de la luminosité et de l'intensité peuvent contribuer au respect de cette clause.
 - REMARQUE 2: Lorsque des caractéristiques importantes de l'interface utilisateur dépendent de la perception de la profondeur, la fourniture de méthodes supplémentaires de distinction entre les caractéristiques peut contribuer au respect de cette clause.
 - REMARQUE 3: Les utilisateurs ayant une vision limitée peuvent également bénéficier d'un accès non visuel (voir la clause 4.2.1).
- **4.2.3 Utilisation sans perception des couleurs:** Lorsque les TIC prévoient un mode de fonctionnement visuel, certains utilisateurs auront besoin de TIC avec un mode de fonctionnement visuel qui n'exige pas la perception des couleurs par les utilisateurs.
 - REMARQUE: Lorsque des caractéristiques importantes de l'interface utilisateur sont codées par couleur, l'ajout de méthodes supplémentaires de distinction entre les caractéristiques peut contribuer au respect de cette clause.
- **4.2.4 Utilisation sans audition:** Lorsque les TIC prévoient un mode de fonctionnement sonore, certains utilisateurs auront besoin de TIC avec au moins un mode de fonctionnement qui ne requiert pas l'audition.
 - REMARQUE: Les interfaces utilisateur visuelles et tactiles peuvent contribuer au respect de cette clause.
- **4.2.5 Utilisation avec audition limitée:** Lorsque les TIC prévoient un mode de fonctionnement sonore, certains utilisateurs auront besoin des TIC avec des fonctions audio améliorées.
 - REMARQUE 1: L'amélioration de la clarté audio, la réduction du bruit de fond, l'augmentation de la plage de volume et l'augmentation du volume dans la plage de fréquences supérieures peuvent contribuer au respect de cette clause.
 - REMARQUE 2: Les utilisateurs ayant une audition limitée peuvent également bénéficier d'un accès non auditif (voir la clause 4.2.4).

N° de l'invitation - Solicitation No. EN578-202723/D N° de réf. du client - Client Ref. No. EN578-202723 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723 Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

4.2.6 Utilisation sans capacité vocale: Lorsque les TIC nécessitent la contribution vocale des utilisateurs, certains utilisateurs auront besoin des TIC pour fournir au moins un mode de fonctionnement qui n'exige pas d'entrée vocale.

- REMARQUE 1: Cette clause couvre les solutions de rechange à l'utilisation des sons générés oralement, y compris la parole, les sifflements, les clics, etc.
- REMARQUE 2: Le clavier, le stylo ou les interfaces utilisateur tactiles peuvent contribuer au respect de cette clause.
- **4.2.7 Utilisation avec une capacité de manipulation ou de force limitée:** Lorsque les TIC nécessitent des actions manuelles, certains utilisateurs auront besoin de TIC avec des caractéristiques qui permettent aux utilisateurs d'utiliser les TIC par d'autres actions ne nécessitant aucune manipulation ou force de la main.
 - REMARQUE 1: Parmi les exemples d'opérations que les utilisateurs peuvent ne pas être en mesure d'effectuer, mentionnons celles qui nécessitent un contrôle de la motricité fine, des gestes dépendant de la trajectoire, un pincement, une torsion du poignet, une prise ferme ou des actions manuelles simultanées.
 - REMARQUE 2: L'utilisation d'une seule main, la saisie séquentielle des touches et les interfaces utilisateur vocales peuvent contribuer au respect de cette clause.
 - REMARQUE 3: Certains utilisateurs ont une force de la main limitée et peuvent ne pas être en mesure d'atteindre le niveau de force nécessaire pour effectuer une opération. D'autres solutions d'interface utilisateur qui ne nécessitent pas de force manuelle peuvent contribuer au respect de cette clause.
- **4.2.8 Utilisation à portée limitée:** Lorsque les produits des TIC sont autonomes ou installés, les éléments opérationnels doivent être à la portée de tous les utilisateurs.
 - REMARQUE: La prise en compte des besoins des utilisateurs de fauteuils roulants et de l'éventail de statures d'utilisateur dans la disposition des éléments opérationnels de l'interface utilisateur peut contribuer au respect de cette clause.
- **4.2.9 Minimiser les déclencheurs de convulsions liées à une condition photosensible:** lorsque les TIC prévoient un mode de fonctionnement visuel, certains utilisateurs ont besoin de TIC avec au moins un mode de fonctionnement qui minimise le risque de déclencher des convulsions liées à une condition photosensible.
 - REMARQUE: Le fait de limiter la zone et le nombre d'éclairs par seconde peut contribuer à respecter cette clause.
- **4.2.10 Utilisation avec une cognition limitée:** Certains utilisateurs auront besoin de TIC avec des fonctions qui simplifient l'utilisation.
 - REMARQUE 1: Cette clause vise à inclure les besoins des personnes ayant des capacités cognitives, linguistiques et d'apprentissage limitées.
 - REMARQUE 2: Les temporisations ajustables, l'indication et la suggestion d'erreurs, ainsi qu'un ordre de mise au point logique sont des exemples de caractéristiques de conception qui peuvent contribuer au respect de cette clause.
- **4.2.11 Vie privée:** Lorsque les TIC prévoient des fonctions d'accessibilité, certains utilisateurs auront besoin que leur vie privée soit préservée lorsqu'ils utilisent les fonctions des TIC fournies aux fins d'accessibilité.

Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

 REMARQUE: Permettre la connexion de casques d'écoute personnels pour une écoute privée, ne pas fournir une version orale des caractères masqués et permettre à l'utilisateur de contrôler les données juridiques, financières et personnelles sont des exemples de caractéristiques de conception qui peuvent contribuer au respect de cette clause.

Partie B - Exigences en matière d'accessibilité fonctionnelle

Explication des colonnes du tableau

- « Clause de la norme EN 301 549 » comprend toutes les clauses de la norme EN 301 549 V2.12 qui
 peuvent s'appliquer au produit ou au service lié aux TIC. Si les WCAG 2.1 sont applicables, nous
 inclurons le texte intégral du critère et des liens vers les critères « Comprendre les exigences » et «
 Comment se conformer aux exigences », ainsi que des définitions des mots normalisés.
- « Détermination de la conformité » comprend les renseignements utilisés pour déterminer si vous avez satisfait à l'exigence. Elle est copiée de l'annexe C de la norme EN 301 549 V2.12.

Portée

Les exigences en matière d'accessibilité fonctionnelle suivantes s'appliquent aux énoncés de rendement fonctionnel de la partie A. Si une solution répond à toutes ces exigences, elle est considérée comme ayant satisfait aux énoncés de rendement fonctionnel et est donc jugée conforme à la norme EN 301 549 V2.12.

Les clauses 5.2, 6.1, 6.2.1.1, 6.2.1.2, 6.2.2.1, 6.2.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 6.3, 6.4, 6.5.2, 6.5.3, 6.5.4, 6.6, 7.1.1, 7.1.2, 7.1.3, 7.2.1, 7.2.2, 7.2.3, 7.3, 9.1.1.1, 9.1.2.1, 9.1.2.2, 9.1.2.3, 9.1.2.4, 9.1.2.5, 9.1.3.1, 9.1.3.2, 9.1.3.3, 9.1.3.4, 9.1.3.5, 9.1.4.1, 9.1.4.2, 9.1.4.3, 9.1.4.4, 9.1.4.5, 9.1.4.10, 9.1.4.11, 9.1.4.12, 9.1.4.13, 9.2.1.1, 9.2.1.2, 9.2.1.4, 9.2.2.1, 9.2.2.2, 9.2.3.1, 9.2.4.1, 9.2.4.2, 9.2.4.3, 9.2.4.4, 9.2.4.5, 9.2.4.6, 9.2.4.7, 9.2.5.1, 9.2.5.2, 9.2.5.3, 9.2.5.4, 9.3.1.1, 9.3.1.2, 9.3.2.1, 9.3.2.2, 9.3.2.3, 9.3.2.4, 9.3.3.1, 9.3.3.2, 9.3.3.3, 9.3.3.4, 9.4.1.1, 9.4.1.2, 9.4.1.3, 10.1.1.1, 10.1.2.1, 10.1.2.2, 10.1.2.3, 10.1.2.4, 10.1.2.5, 10.1.3.1, 10.1.3.2, 10.1.3.3, 10.1.3.4, 10.1.3.5, 10.1.4.1, 10.1.4.2, 10.1.4.3, 10.1.4.4, 10.1.4.5, 10.1.4.10, 10.1.4.11, 10.1.4.12, 10.1.4.13, 10.2.1.1, 10.2.1.2, 10.2.1.4, 10.2.2.1, 10.2.2.2, 10.2.3.1, 10.2.4.2, 10.2.4.3, 10.2.4.4, 10.2.4.6, 10.2.4.7, 10.2.5.1, 10.2.5.2, $10.2.5.3,\,10.2.5.4,\,10.3.1.1,\,10.3.1.2,\,10.3.2.1,\,10.3.2.2,\,10.3.3.1,\,10.3.3.2,\,10.3.3.3,\,10.3.3.4,\,10.4.1.1,\,10.2.5.3,\,10.2.5.4,\,10.3.1.1,\,10.3.1.2,\,10.3.2.1,\,10.3.2.2,\,10.3.3.1,\,10.3.3.2,\,10.3.3.3,\,10.3.3.3,\,10.3.3.4,\,10.4.1.1,\,10.3.1.2,\,10.3.2.2,\,10.3.3.1,\,10.3.3.2,\,10.3.3.3,\,10.3.3.3,\,10.3.3.4,\,10.4.1.1,\,10.3.1.2,\,10.3.2.2,\,10.3.3.1,\,10.3.3.2,\,10.3.3.3,\,10.3.3.3,\,10.3.3.3,\,10.3.3.4,\,10.4.1.1,\,10.3.1.2,\,10.3.2.2,\,10.3.3.3,\,10.3.3.3,\,10.3.3.3,\,10.3.3.3,\,10.3.3.4,\,10.4.1.1,\,10.3.1.2,\,10.3.2.2,\,10.3.3.3,\,10.3.3.3,\,10.3.3.3,\,10.3.3.4,\,10.4.1.1,\,10.3.1.2,\,10.3.2.2,\,10.3.3.3,\,10.3.3.2,\,10.3.3.3,\,10.3.3.3,\,10.3.3.4,\,10.3.3.2,\,10.3.3.3,\,10.3.3.3,\,10.3.3.4,\,10.3.3.2,\,10.3.3.3,\,10.3.3.4,\,10.3.3.2,\,10.3.2,\,10.2,\,10.2,\,10.2,\,10.2,\,10.2,\,10.2,\,10.2,\,10.2,\,10.2,\,10.2,\,10.2,\,10.2,\,10.2,\,10.2,\,10.2,\,$ 10.4.1.2, 10.5, 10.6, 11.1.1.1.1, 11.1.1.1.2, 11.1.2.1.1, 11.1.2.1.2.1, 11.1.2.1.2.2, 11.1.2.2, 11.1.2.3.1, 11.1.2.3.2, 11.1.2.4, 11.1.2.5, 11.1.3.1.1, 11.1.3.1.2, 11.1.3.2.1, 11.1.3.2.2, 11.1.3.3, 11.1.3.4, 11.1.3.5, 11.1.4.1, 11.1.4.2, 11.1.4.3, 11.1.4.4.1, 11.1.4.4.2, 11.1.4.5.1, 11.1.4.5.2, 11.1.4.10.1, 11.1.4.10.2, 11.1.4.11, 11.1.4.12, 11.1.4.13, 11.2.1.1.1, 11.2.1.1.2, 11.2.1.2, 11.2.1.4.1, 11.2.1.4.2, 11.2.2.1, 11.2.2.2, 11.2.3.1, 11.2.4.3, 11.2.4.4, 11.2.4.6, 11.2.4.7, 11.2.5.1, 11.2.5.2, 11.2.5.3, 11.2.5.4, 11.3.1.1.1, 11.3.1.1.2, 11.3.2.1, 11.3.2.2, 11.3.3.1.1, 11.3.3.1.2, 11.3.3.2, 11.3.3.3, 11.3.3.4, 11.4.1.1.1, 11.4.1.1.2, 11.4.1.2.1, 11.4.1.2.2, 11.5.2.3, 11.5.2.5, 11.5.2.6, 11.5.2.7, 11.5.2.8, 11.5.2.9, 11.5.2.10, 11.5.2.11, 11.5.2.12, 11.5.2.13, 11.5.2.14, 11.5.2.15, 11.5.2.16, 11.5.2.17, 11.6.2, 11.7, 12.1.1, 12.1.2, 12.2.2, 12.2.3, 12.2.4, 13.2 et 13.3 ont été jugées pertinentes pour ce TIC.

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
5 Exigences génériques	
5.2 Activation des caractéristiques d'accessibilité	C.5.2 Activation des caractéristiques
Lorsque les TIC sont dotées de caractéristiques	d'accessibilité
d'accessibilité documentées, est-il possible d'activer les caractéristiques requises pour répondre à un besoin	Type d'évaluation

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
particulier sans avoir recours à une méthode qui ne	Inspection
répond pas à ce besoin?	Conditions préalables
	Les TIC sont dotées de caractéristiques d'accessibilité documentées pour répondre à un besoin spécifique.
	Procédure
	Vérifier qu'il est possible d'activer les caractéristiques d'accessibilité sans avoir recours à une méthode qui ne répond pas à ce besoin.
	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
6 Les TIC permettent la communication vocale bidirectionnelle.	
6.1 Largeur de bande sonore pour la parole	C.6.1 Largeur de bande sonore pour la parole
Lorsque les TIC permettent la communication vocale	Type d'évaluation
bidirectionnelle, pour offrir une bonne qualité sonore, elles doivent pouvoir coder et décoder la communication vocale	Mesure
bidirectionnelle selon une audiofréquence dont la limite	Conditions préalables
périeure est d'au moins 7 kHz. MARQUE 1: aux fins de l'interopérabilité, la	Les TIC testées permettent une communication vocale bidirectionnelle.
Recommandation G.722[i.21] de l'UIT-T est largement utilisée.	Procédure
REMARQUE 2: lorsqu'il y a négociation de codecs, d'autres codecs normalisés tels que la Recommandation G.722.2[i.22] de l'UIT-T sont parfois utilisés afin d'éviter le	Vérifier que les TIC peuvent encoder et décoder selon une audiofréquence dont la limite supérieure est d'au moins 7 kHz.
transcodage.	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
6.2 Fonctionnalité de texte en temps réel (TTR)	
6.2.1 Fourniture du TTR	
6.2.1.1 Communication par TTR	C.6.2.1.1 Communication par TTR
Lorsque les TIC permettent la communication vocale	Type d'évaluation
bidirectionnelle pour un contexte d'utilisation particulière, les TIC permettent à un utilisateur de communiquer avec un autre utilisateur par TTR.	Inspection Conditions préalables
REMARQUE 1: La capacité de TTR peut être réglée par défaut ou ajoutée.	Les TIC testées permettent une

 N° de l'invitation - Solicitation No. EN578-202723/D N° de réf. du client - Client Ref. No. EN578-202723

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
REMARQUE 2: La fourniture des communications par	communication vocale bidirectionnelle.
TTR peut nécessiter des services, du matériel ou des logiciels supplémentaires qui peuvent être fournis séparément ou ensemble.	Un appareil de TTR de référence compatible est branché à l'autre extrémité du système.
	Procédure
	Vérifier que les TIC permettent à un utilisateur de communiquer avec les TIC de référence par TTR.
	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
6.2.1.2 Voix et texte simultanés	C.6.2.1.2 Voix et texte simultanés
Lorsque les TIC permettent la communication vocale	Type d'évaluation
bidirectionnelle pour un contexte d'utilisation particulière et permettent à un utilisateur de communiquer avec un	Inspection
autre utilisateur par TTR, elles prévoient un mécanisme	Conditions préalables
permettant de choisir un mode de fonctionnement qui permet la communication vocale et textuelle simultanée.	Les TIC permettent la communication vocale bidirectionnelle.
REMARQUE: le fonctionnement simultané de la communication vocale et de la communication par TTR peut permettre que la communication par TTR remplace	Les TIC permettent à un utilisateur de communiquer avec un autre utilisateur par TTR.
ou prenne en charge la communication vocale et d'autres renseignements tels que les numéros, les montants en devises et l'épellation des noms.	Procédure
	Vérifier que les TIC fournissent un mécanisme pour sélectionner un mode de fonctionnement qui permet la communication vocale et textuelle simultanément.
	2. Vérifier que les TIC permettent la communication vocale et textuelle dans le mode de fonctionnement indiqué à l'étape 1.
	Résultat
	Réussite: Les énoncés testables nos 1 et 2 sont vrais.
6.2.2 Affichage du texte en temps réel	
6.2.2.1 Affichage visuellement reconnaissable	C.6.2.2.1 Affichage visuellement
Lorsque les TIC sont dotées de capacités d'envoi et de	reconnaissable
réception de TTR, l'affichage du texte envoyé doit être visuellement différenciable et séparé de l'affichage du	Type d'évaluation
texte reçu.	Inspection
	Conditions préalables
	Les TIC testées ont des capacités d'envoi et de réception de TTR.

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
	2. Les TIC permettent les mécanismes de TTR.
	Un appareil de TTR de référence compatible qui utilise des mécanismes pris en charge par le système des TIC est branché à l'autre extrémité du système sous épreuve
	Procédure
	Les TIC testées sont raccordées au système des TIC auquel le terminal de référence est raccordé.
	Les différents éléments des TIC sont fonctionnels (le raccordement est actif et les terminaux sont en mode TTR correspondant) et les deux terminaux communiquent entre eux.
	Une séquence de textes courts est envoyée par les TIC testées.
	4. Une séquence de textes courts est envoyée par le terminal de référence.
	5. Vérifier, sur les TIC testées, que l'affichage du texte envoyé est visuellement différenciable et séparé de l'affichage du texte reçu.
	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable nº 5 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable nº 5 est faux.
	REMARQUE: Un terminal de référence est un terminal doté de capacités d'envoi et de réception de TTR qui utilise des mécanismes de TTR pris en charge par le système des TIC. Ce terminal de référence est la responsabilité du laboratoire d'évaluation.
6.2.2.2 Direction d'envoi et de réception déterminable par un programme informatique	C.6.2.2.2 Direction d'envoi et de réception déterminable par un programme informatique
Lorsque les TIC présentent des capacités d'envoi et de	Type d'évaluation
réception de TTR, la direction de l'envoi et de la réception du texte doit pouvoir être déterminée par un programme	Inspection
informatique, à moins que la fonction de TTR soit une	Conditions préalables
fonctionnalité restreinte. REMARQUE: Le but de cette clause est de permettre aux	Les TIC testées ont des capacités d'envoi et de réception de TTR.
lecteurs d'écran de différencier le texte entrant du texte sortant lorsque la fonction de TTR est utilisée.	2. La TTR a une fonction non restreinte.
	3. À l'autre extrémité du système des TIC testées est branché un terminal de TTR de référence utilisant des mécanismes pris en

Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
	charge par le réseau des TIC.
	Procédure
	Les TIC testées sont raccordées au système des TIC auquel le terminal de référence est raccordé.
	2. Les différents éléments des TIC sont fonctionnels (le raccordement est actif et les terminaux sont en mode TTR correspondant) et les deux terminaux communiquent entre eux.
	 Une séquence de textes courts est envoyée par les TIC testées.
	 Une séquence de textes courts est envoyée par le terminal de référence.
	 Vérifier que la direction d'envoi et réception de texte peut être déterminée par un programme informatique.
	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable nº 5 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable nº 5 est faux.
	REMARQUE: Un terminal de référence est un terminal doté de capacités d'envoi et de réception de TTR qui utilise des mécanismes de TTR pris en charge par le réseau des TIC. Ce terminal de référence est la responsabilité du laboratoire d'évaluation.
6.2.3 Interopérabilité	C.6.2.3 Interopérabilité
Lorsque les TIC dotées d'une fonction de TTR	Type d'évaluation
fonctionnent avec d'autres TIC dotées d'une fonction de TTR (comme l'exige la clause 6.2.1.1), elles doivent	Examen
prendre en charge au moins un des quatre mécanismes	Conditions préalables
d'interopérabilité de TTR décrits ci-dessous: a. l'interopérabilité des TIC sur le réseau	Les TIC testées prennent en charge la communication vocale bidirectionnelle.
téléphonique public commuté (RTPC), avec d'autres TIC qui se raccordent directement au	2. Les TIC testées sont dotées de la fonction de TTR.
RTPC, comme le décrit la Recommandation V.18[i.23] de l'UIT-T ou l'une de ses annexes	Procédure
pour les signaux de téléphonie texte à l'interface du RTPC; b. l'interopérabilité des TIC avec d'autres TIC à l'aide de la technologie Voix sur IP (VoIP) dotée	Vérifier que les TIC fonctionnent avec le réseau téléphonique public commuté (RTPC), avec d'autres TIC qui se raccordent directement au RTPC comme le décrit la Recommandation
du protocole d'initiation de session (PIS) et du	V.18[i.23] de l'UIT-T ou l'une de ses annexes

pour les signaux de téléphonie texte à l'interface

texte en temps réel conforme à RFC 4103[i.13]de

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. EN578-202723/D \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. EN578-202723 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Clause de la norme EN 301 549 Détermination de la conformité l'IETF: du RTPC: c. l'interopérabilité des TIC avec d'autres TIC dotées 2. Vérifier que les TIC fonctionnent avec d'autres de TTR conformes aux protocoles du sous-TIC à l'aide de la technologie VoIP dotée du système multimédia IP (IMS) conformément aux protocole d'initiation de session (PIS) et du texte spécifications TS 126 114[i.10], TS 122 173[i.11] en temps réel conforme à RFC 4103[i.13]de et TS 134 229[i.12] de l'ETSI; l'IETF: d. l'interopérabilité des TIC avec d'autres TIC utilisant une spécification commune pertinente et 3. Vérifier que les TIC fonctionnent avec d'autres applicable pour les échanges de TTR qui est TIC dotées de TTR conformes aux protocoles du publiée et accessible. Cette spécification sous-système multimédia IP (IMS) commune comprend une méthode permettant conformément aux spécifications TS 126 d'indiquer la perte ou la corruption de caractères. 114[i.10], TS 122 173[i.11] et TS 134 229[i.12] de l'ETSI; 4. Vérifier que les TIC fonctionnent avec d'autres TIC en utilisant une spécification commune pertinente et applicable pour les échanges de TTR qui est publiée et accessible. 5. Vérifier que cette spécification commune dans procédure 4 comprend une méthode permettant d'indiquer la perte ou la corruption de caractères. Résultat Réussite: Les énoncés testables nos 1, 2 ou 3 sont vrais, ou les énoncés testables nos 4 et 5 sont vrais. Échec: Les énoncés testables nos 1, 2, 3 sont faux, ou l'un ou l'autre des énoncés testables nos 4 et 5 est faux. C.6.2.4 Réactivité du texte en temps réel 6.2.4 Réactivité du texte en temps réel Lorsque les TIC permettent la saisie de TTR, cette saisie Type d'évaluation est transmise au réseau des TIC prenant en charge le Inspection des mesures ou examen TTR dans un délai d'une seconde après la saisie. Conditions préalables REMARQUE 1: La saisie est considérée comme ayant été exécutée lorsque l'utilisateur a saisi suffisamment de 1. Les TIC testées ont des capacités d'envoi et caractères pour que les TIC établissent quels caractères de réception de TTR. envoyer. 2. À l'autre extrémité du système des TIC REMARQUE 2: La saisie différera selon que le système testées est branché un terminal de TTR de permet d'entrer le texte mot par mot (p. ex., la conversion référence utilisant des mécanismes pris en de la voix en texte et la saisie du texte prédictif) ou charge par le réseau des TIC. d'entrer un caractère à la fois. 3. Les TIC testées sont raccordées au système des TIC auguel le terminal de référence est raccordé.

4. Les différents éléments des TIC sont fonctionnels (le raccordement est actif et les

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
	terminaux sont en un mode TTR pertinent).
	Procédure
	Une séquence de textes courts est saisie dans le terminal testé.
	2. Vérifier l'heure où la saisie a été exécutée.
	3. Vérifier le délai entre le moment où la saisie est exécutée dans le terminal testé et le moment où le texte est transmis au réseau.
	Résultat
	Réussite: Le résultat de l'énoncé testable est inférieur ou égal à une seconde.
	Échec: Le résultat de l'énoncé testable nº 3 est supérieur à 1 seconde.
	REMARQUE: Comme l'indiquent les remarques à La clause 6.2.4, la détermination du moment où la saisie a été exécutée peut différer selon le système TTR testé.
6.3 Identification de l'appelant	C.6.3 Identification de l'appelant
Lorsque les TIC sont dotées de la fonction d'identification	Type d'évaluation
de l'appelant ou sont d'une fonction de télécommunications similaire, la fonction d'identification	Inspection
de l'appelant ou de télécommunications similaire doit être	Conditions préalables
offerte en mode textuel et dans au moins un autre mode.	Les TIC permettent la fonction d'identification de l'appelant ou de télécommunications similaire.
	Procédure
	Vérifier que les renseignements fournis par chaque fonction sont accessibles en mode textuel.
	Vérifier que les renseignements fournis par chaque fonction sont accessibles dans un autre mode.
	Résultat
	Réussite: Les énoncés testables nos 1 et 2 sont vrais.
	Échec: Les énoncés testables nos 1 ou 2 sont faux.
6.4 Autres solutions de services vocaux	C.6.4 Autres solutions de services vocaux
Lorsque les TIC permettent la communication vocale en temps réel ainsi que la messagerie vocale, la réception	Type d'évaluation

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. EN578-202723/D \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. EN578-202723

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
automatique ou la réponse vocale interactive, elles	Inspection
doivent permettre à l'utilisateur d'accéder aux renseignements et d'exécuter les tâches sans recourir à	Conditions préalables
l'ouïe ou à la parole. REMARQUE: Des solutions permettant de traiter les	Les TIC permettent la communication vocale en temps réel.
supports sons, texte et vidéo en temps réel pourraient répondre au besoin susmentionné.	Les TIC permettent la messagerie vocale, la réception automatique ou la réponse vocale interactive.
	Procédure
	Vérifier que les TIC permettent à l'utilisateur d'accéder aux renseignements sans recourir à l'ouïe ou à la parole.
	Vérifier que l'utilisateur peut exécuter les tâches que permet le système sans avoir à recourir à l'ouïe ou à la parole.
	Résultat
	Réussite: Les énoncés testables nos 1 et 2 sont vrais.
	Échec: Les énoncés testables nos 1 ou 2 sont faux.
6.5 Communication vidéo	
6.5.1 Généralités (information)	C.6.5.1 Généralités (information)
La clause 6.5 (Communication vidéo) décrit les exigences fonctionnelles prenant en charge les utilisateurs qui communiquent en langage gestuel et en lecture labiale. À cette fin, une résolution de CIF (Common Intermediate Format), une vitesse de défilement d'au moins 20 images par seconde et un écart entre le son et la vidéo de 100 ms ou moins permettent d'obtenir une bonne exploitabilité.	La clause 6.5.1 n'a qu'une valeur informative et ne contient aucune exigence en matière de tests.
Lorsque la résolution passe au format QCIF (Quarter Common Intermediate Format) et que la vitesse de défilement baisse à 12 images par seconde, la communication est encore possible avec certaines restrictions.	
La baisse de résolution perturbe moins la perception du langage gestuel et de la lecture labiale que la baisse de la vitesse de défilement des images.	
Le retard peut être un problème lié à la communication vidéo. Des valeurs d'écart inférieur à 0,4 s avec une augmentation allant jusqu'à 0,1 s sont préférables. Des valeurs d'écart supérieures à 0,8 s peuvent nuire à la conversation gestuelle. L'écart global dépend de plusieurs facteurs, dont le délai de transmission du réseau et de	

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
traitement vidéo. Voilà pourquoi il est impossible d'établir une exigence testable des valeurs minimales d'écart global.	
6.5.2 Résolution	C.6.5.2 Résolution
Lorsque les TIC permettant la communication vocale	Type d'évaluation
bidirectionnelle comprennent une fonctionnalité vidéo en temps réel, elles:	Inspection
	Conditions préalables
 a. doivent prendre en charge au moins la résolution QCIF; b. doivent de préférence prendre en charge au 	Les TIC permettent la communication vocale bidirectionnelle.
moins la résolution CIF.	Les TIC permettent la fonctionnalité vidéo en temps réel.
	Procédure
	Vérifier que la résolution de la communication vidéo est de résolution QCIF ou supérieure.
	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
6.5.3 Vitesse de défilement des images	C.6.5.3 Vitesse de défilement des images
Lorsque les TIC permettant la communication vocale	Type d'évaluation
bidirectionnelle comprennent une fonctionnalité vidéo en temps réel, elles:	Inspection
	Conditions préalables
 a. doivent prendre en charge une vitesse de défilement d'au moins 12 images par seconde (IPS); 	Les TIC permettent la communication vocale bidirectionnelle.
 b. doivent de préférence prendre en charge une vitesse de défilement d'au moins 20 images par 	2. Les TIC permettent la fonctionnalité vidéo en temps réel.
seconde (IPS) avec ou sans langage gestuel dans le flux vidéo.	Procédure
	Vérifier que la vitesse de défilement des images de la communication vidéo est égale ou supérieure à 12 images par seconde.
	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
6.5.4 Synchronisation entre le son et la vidéo	C.6.5.4 Synchronisation entre le son et la
Lorsque les TIC permettant la communication vocale	vidéo
bidirectionnelle comprennent une fonctionnalité vidéo en temps réel, elles doivent présenter à l'utilisateur un écart	Type d'évaluation
, ,	Mesure

 N° de l'invitation - Solicitation No. EN578-202723/D N° de réf. du client - Client Ref. No. EN578-202723

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
temporel maximal de 100 ms entre la parole et la vidéo.	Conditions préalables
	Les TIC permettent la communication vocale bidirectionnelle.
	Les TIC permettent la fonctionnalité vidéo en temps réel.
	Procédure
	Vérifier que l'écart temporel entre la parole et la vidéo présentée à l'utilisateur est égal ou inférieur à 100 ms.
	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable nº 1est faux.
6.6 Autres solutions de services vidéo	C.6.6 Autres solutions de services vidéo
Lorsque les TIC sont dotées de la communication vidéo en temps réel ainsi que d'un répondeur, d'un standard automatique ou de moyens de réponse interactifs, elles doivent permettre aux utilisateurs d'accéder aux renseignements et d'exécuter les tâches liées à ces moyens:	La clause 6.6 n'a qu'une valeur informative et ne contient aucune exigence relative aux tests de conformité.
 pour des renseignements audibles, sans recourir à l'ouïe; pour les commandes vocales, sans recourir à la parole; pour les renseignements visuels, sans recourir à la vision. 	
REMARQUE: Les solutions pouvant produire des sous- titres en temps réel ou traiter du texte en temps réel pourraient répondre au besoin susmentionné.	
7 TIC avec capacités vidéo	
7.1 Technologie de traitement des sous-titres	
7.1.1 Lecture du sous-titrage	C.7.1.1 Lecture du sous-titrage
Lorsque les TIC affichent le son synchronisé à la vidéo,	Type d'évaluation
elles doivent offrir un mode d'affichage des sous-titres accessibles. Lorsque le sous-titrage du contenu est	Examen nº 1
accessible, les TIC doivent permettre à l'utilisateur	Conditions préalables
d'afficher les sous-titres.	1. Les TIC affichent ou traitent la vidéo et la
REMARQUE: Les sous-titres peuvent contenir des renseignements sur l'heure, la couleur et le positionnement. Les sous-titres sont importants pour les utilisateurs qui en ont besoin. L'heure sert à la	synchronisation sonore. 2. Les sous-titres sont fournis dans la vidéo.

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
synchronisation des sous-titres. La couleur peut servir à identifier le locuteur. Le positionnement peut servir à éviter l'obstruction de renseignements importants.	Procédure
	Vérifier qu'il y a un mécanisme d'affichage des sous-titres.
	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
	Type d'évaluation
	Examen nº 2
	Conditions préalables
	Les TIC affichent ou traitent la vidéo et la synchronisation sonore.
	2. Les sous-titres sont fournis dans le contenu.
	Procédure
	Vérifier qu'il y a un mécanisme d'affichage des sous-titres.
	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
7.1.2 Synchronisation du sous-titrage	C.7.1.2 Synchronisation du sous-titrage
Lorsque les TIC affichent les sous-titres, le mécanisme	Type d'évaluation
d'affichage doit préserver la synchronisation entre le son et les sous-titres correspondants.	Inspection
ot 100 0000 till 00 001100portualition	Conditions préalables
	Les TIC sont dotées d'un mécanisme d'affichage des sous-titres.
	Procédure
	Vérifier que le mécanisme d'affichage préserve la synchronisation entre le son et les sous-titres correspondants.
	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
7.1.3 Préservation du sous-titrage	C.7.1.3 Préservation du sous-titrage
Lorsque les TIC transmettent, convertissent ou	Type d'évaluation
enregistrent de la vidéo avec synchronisation sonore, elles doivent préserver les sous-titres de manière à ce	Inspection
qu'ils puissent être affichés conformément aux clauses	Conditions préalables

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Clause de la norme EN 301 549 Détermination de la conformité 7.1.1 et 7.1.2. 1. Les TIC transmettent des conversions ou des enregistrements vidéo avec synchronisation D'autres aspects d'affichage du texte (p. ex. le sonore. positionnement à l'écran, la couleur et le style du texte ainsi que la police de caractères) peuvent être significatifs Procédure selon les conventions régionales. La modification de ces 1. Vérifier que les TIC préservent les sous-titres aspects pourrait en changer le sens et devrait être évitée de manière à ce qu'ils puissent être affichés dans la mesure du possible. conformément aux clauses 7.1.1 et 7.1.2. Résultat Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux. 7.2 Technologie de description audio 7.2.1 Lecture de la description audio C.7.2.1 Lecture de la description audio Lorsque les TIC affichent la vidéo avec synchronisation Type d'évaluation sonore, elles doivent fournir un mécanisme permettant de Inspection sélectionner et de lire la description audio accessible pour le canal sonore par défaut. Conditions préalables Lorsque les technologies vidéo ne fournissent pas de 1. Les TIC affichent la vidéo et la mécanismes explicites et distincts de description audio, synchronisation sonore. une TIC est réputée répondre à ce besoin si elle permet à Procédure l'utilisateur de sélectionner et de lire plusieurs pistes sonores. 1. Vérifier qu'il existe un mécanisme explicite et distinct de description audio. REMARQUE 1: Dans ce cas, le contenu vidéo peut présenter la description audio dans l'une des pistes 2. Vérifier qu'il existe un mécanisme permettant sonores offertes. de sélectionner et de lire la description audio sur le canal sonore par défaut. REMARQUE 2: Les descriptions audio dans les médias numériques incluent parfois des renseignements 3. Vérifier que les TIC permettent à l'utilisateur permettant des descriptions plus longues que les temps de sélectionner et de lire plusieurs pistes morts entre les répliques. La fonction de description audio sonores. prolongée dans les lecteurs multimédias numériques est Résultat utile, en particulier pour les médias numériques consultés de manière individuelle. Réussite: Les énoncés testables nos 1 et 2 sont vrais, ou l'énoncé testable nº 1 est faux et l'énoncé testable nº 3 est vrai. Échec: L'énoncé testable nº 1 est vrai et 'énoncé testable n° 2 est faux ou l'énoncé testable nº 1 est faux et l'énoncé testable nº 3 est faux. 7.2.2 Synchronisation de la description audio C.7.2.2 Synchronisation de la description audio Lorsque les TIC sont dotées d'un mécanisme de lecture de description sonore, elles doivent préserver la Type d'évaluation synchronisation entre le contenu sonore ou visuel et la Inspection

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
description sonore correspondante.	Conditions préalables
	Les TIC sont dotées d'un mécanisme de lecture de la description audio.
	Procédure
	Vérifier que la synchronisation entre le contenu sonore ou visuel et la description audio correspondante sont préservées.
	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
7.2.3 Préservation de la description audio	C.7.2.3 Préservation de la description audio
Lorsque les TIC transmettent, convertissent ou	Type d'évaluation
enregistrent de la vidéo avec synchronisation sonore, elles doivent préserver la description audio de manière à	Inspection
ce qu'elle puisse être lue conformément aux clauses 7.2.1	Conditions préalables
et 7.2.2.	Les TIC transmettent des conversions ou des enregistrements vidéo avec synchronisation sonore.
	Procédure
	1. Vérifier que les TIC préservent la description audio de manière à ce qu'elle puisse être lue conformément aux clauses 7.2.1 et 7.2.2.
	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
7.3 Commandes de l'utilisateur pour les sous-titres et les descriptions audio	C.7.3 Commandes de l'utilisateur pour les sous-titres et les descriptions audio
Lorsque les TIC affichent principalement du contenu vidéo	Type d'évaluation
et du contenu sonore associé, les commandes de l'utilisateur pour activer le sous-titrage et la description	Inspection
audio doivent être fournies à l'utilisateur au même niveau	Conditions préalables
d'interaction (cà-d. le nombre d'étapes pour accomplir la tâche) que les principales commandes médias.	Les TIC affichent principalement du contenu vidéo et du contenu sonore associé
REMARQUE 1: Les principales commandes médias sont celles dont se sert l'utilisateur le plus souvent pour activer	Procédure
les médias. REMARQUE 2: Les produits dotés d'une commande matérielle générale de volume, comme un téléphone ou un ordinateur portable qui peuvent être configurés pour afficher de la vidéo à l'aide d'un logiciel, mais dont ce	Vérifier que les commandes de l'utilisateur pour activer le sous-titrage et les descriptions audio sont fournies à l'utilisateur au même niveau d'interaction que les principales commandes médias.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. EN578-202723/D \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. EN578-202723

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723 Id de l'acheteur $\,$ - Buyer ID 521zf $\,$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS $\,$

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
n'est pas la fonction principale, n'auraient pas besoin de commandes matérielles précisément pour les sous-titres et les descriptions sonores; toutefois, les commandes logicielles ou les commandes matérielles cartographiées par logiciel doivent être au même niveau d'interaction. REMARQUE 3: Il est recommandé d'ajouter des commandes permettant à l'utilisateur d'activer ou désactiver les sous-titres et les descriptions audio.	Résultat Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
9 Web	
9.0 Généralités (information)	C.9.0 Généralités (information)
 Les exigences de la clause 9 s'appliquent aux pages Web (telles que définies à La clause 3.1), y compris: La conformité avec le niveau AA des WCAG 2.0 équivaut à la conformité avec les clauses 9.1.1, 9.1.2, 9.1.3.1 à 9.1.3.3, 9.1.4.1 à 9.1.4.5, 9.2.1.1, 9.2.1.2, 9.2.1.4, 9.2.1.1, 9.2.1.2, 9.2.2, 9.2.3, 9.2.4, 9.3, 9.4.1.1, 9.4.1.2 et avec les exigences de conformité de la clause 9.5 du présent document. La conformité au niveau AA des WCAG 2.1 équivaut à la conformité à toutes les clauses 9.1 à 9.4 et aux exigences de conformité de La clause 9.5 du présent document. Les exigences relatives aux autres documents et logiciels sont énoncées aux articles 10 et 11, respectivement. 	La clause 9.0 n'a qu'une valeur informative et ne contient aucune exigence en matière de tests.
REMARQUE 1: Les sites Web sont évalués en tant que pages Web individuelles. Les applications Web, les applications Web mobiles, etc., sont couvertes par la définition de page Web qui est très large et qui englobe tous les types de contenu Web.	
Les exigences en matière de contenu Web énoncées aux articles 9.1 à 9.4 établissent tous les critères de succès des niveaux A et AA à partir des Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.0 de W3C (WCAG 2.1) [5]:	
Les pages Web qui sont conformes aux niveaux A et AA des WCAG 2.0 sont également conformes aux clauses 9.1.1.1 à 9.1.3.3, 9.1.4.1 à 9.1.4.5, 9.2.1.1, 9.2.1.2, 9.2.2.1 à 9.2.4.7, 9.3.1.1 à 9.4.1.2 ainsi qu'aux exigences de conformité de la clause 9.5.	

• Les pages Web qui sont conformes au niveau AA

EN370-202723 32121. EN370-202723	
Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
 des WCAG 2.1 sont conformes à toutes les clauses 9.1 à 9.4 ainsi qu'aux exigences de conformité de La clause 9.5. Les pages Web qui sont conformes aux clauses 9.1.1.1 à 9.1.3.3, 9.1.4.1 à 9.1.4.5, 9.2.1.1, 9.2.1.2, 9.2.2.1 à 9.2.4.7, 9.3.1.1 à 9.4.1.2 ainsi qu'aux exigences de conformité de la clause 9.5, sont également conformes au niveau AA des WCAG 2.0. Les pages Web qui sont conformes à toutes les clauses 9.1 à 9.4 et aux exigences de conformité de la clause 9.5, sont conformes au Niveau AA des WCAG 2.1. 	
REMARQUE 2: WCAG 2.0 est identique à la norme ISO/CEI 40500 (2012): « Technologies de l'information – Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.0 (WCAG 2.0) de World Wide Web Consortium (W3C)» [4].	
Les exigences des clauses 9.1 à 9.4 sont rédigées selon le concept de la satisfaction des critères de succès (défini à la clause 3.1).	
Une page Web satisfait à un critère de succès des WCAG lorsque ce critère ne se révèle pas « faux » lors de l'évaluation de la page Web. Cela implique que si le critère de succès place des conditions sur une caractéristique spécifique et que cette caractéristique spécifique n'apparaît pas dans la page Web, alors cette page satisfait au critère de succès.	
REMARQUE 3: Par exemple, une page Web qui ne contient pas de contenu audio pré-enregistré dans un support synchronisé satisfera automatiquement au critère de succès 1.2.2 des WCAG (Sous-titres [pré-enregistrés]) et, par conséquent, sera également conforme à la clause 9.1.2.2.	
En plus des critères de réussite du Niveau AA, les lignes directrices pour l'accessibilité aux contenus Web comprennent également des critères de succès pour le niveau AAA.	
REMARQUE 4: Le corps du présent document n'inclut pas les critères de succès du niveau AAA, et ce, à la fois pour éviter toute confusion avec les exigences fondées sur le niveau A et le niveau AA et pour assurer l'harmonisation avec les autres normes d'approvisionnement.	
Les auteurs de sites Web et les spécialistes de l'accessibilité en matière d'approvisionnement sont encouragés à améliorer l'accessibilité au-delà des	

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
exigences du présent document. Par conséquent, ils doivent examiner si l'un ou l'autre des critères de succès du niveau AAA des WCAG offre des suggestions qui peuvent être applicables et pertinentes à leur projet, de même que potentiellement bénéfiques pour certains utilisateurs.	
REMARQUE 5: Le W3C énonce ce qui suit: « il n'est pas recommandé d'exiger la conformité au niveau AAA puisqu'il est impossible de respecter tous les critères de succès liés à ce niveau pour certains éléments du contenu ».	
9.1 Perceptible	
9.1.1 Équivalents textuels	
9.1.1.1 Contenu non textuel	C.9.1.1.1 Contenu non textuel
Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au	Type d'évaluation
critère de succès <u>critère de succès 1.1.1 Contenu non</u> textuel des WCAG 2.1.	Inspection
Critère de succès 1.1.1 Contenu non textuel des	Conditions préalables
WCAG 2.1	1. La TIC est une page Web.
Comprendre le critère de succès Contenu non textuel	Procédure
Comment satisfaire au critère de succès Contenu non textuel (Niveau A)	Vérifiez que la page Web n'échoue pas au critère de succès 1.1.1 Contenu non textuel des WCAG 2.1.
Tout contenu non textuel présenté à l'utilisateur comme	Résultat
équivalent textuel à l'exception des situations énumérées	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
ci-dessous.	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
 Composant d'interface ou de saisie: si le contenu non textuel est un composant d'interface ou s'il permet la saisie d'informations par l'utilisateur, c'est qu'il a un nom qui décrit sa fonction. (Se référer au critère de succès 4.1.2 pour des exigences supplémentaires à propos des composants d'interface utilisateur ou des contenus qui permettent la saisie d'informations par l'utilisateur.) Média temporel: Si le contenu non textuel est un média temporel, fournissez au moins une description de ce contenu. (Reportez-vous à la Ligne directrice 1.2 pour obtenir d'autres exigences relatives aux médias.) Test: Si le contenu non textuel est un test ou un exercice qui ne serait pas valide en format texte, fournissez au moins une description de ce 	

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. EN578-202723/D \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. EN578-202723

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
 Sensation: Si le contenu non textuel est principalement conçu pour créer une expérience sensorielle précise, fournissez au moins une description de ce contenu. CAPTCHA: Si du contenu non textuel est utilisé pour confirmer l'accès par une personne plutôt que par un ordinateur, fournissez du texte qui décrit la fonction du contenu et offrez d'autres formes CAPTCHA au moyen de formes de reconnaissance qui utilisent d'autres sens pour tenir compte de divers handicaps. Décoration, format, invisibilité: Si le contenu non textuel est utilisé uniquement aux fins de décoration et de formatage, ou n'est pas affiché à l'utilisateur, il peut être mis en œuvre d'une manière qui peut être ignorée par les technologies d'assistance. 	
9.1.2 Médias temporels	
9.1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo (pré- enregistré)	C.9.1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo (pré-enregistré)
Lorsque les TIC sont une page Web, elles doivent satisfaire au critère de succès 1.2.1 Contenu audio ou vidéo seulement (préenregistré) des WCAG 2.1. Critère de succès 1.2.1 Contenu seulement audio ou	Type d'évaluation Inspection Conditions préalables 1. La TIC est une page Web.
vidéo (pré-enregistré) des WCAG 2.1 Comprendre le critère de succès seulement audio ou vidéo (pré-enregistré) Comment satisfaire au critère de succès Contenu seulement audio ou vidéo (préenregistré) (Niveau A) Pour des médias pré-enregistrés seulement audio et préenregistrés seulement vidéo, sauf si l'audio ou la vidéo sont un média de remplacement pour un texte et qu'ils sont clairement identifiés comme tels:	Procédure 1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès 1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo (pré-enregistré) des WCAG 2.1. Résultat. Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
 Contenu pré-enregistré seulement audio: fournir une version de remplacement pour un média temporel, présentant une information équivalente au contenu seulement audio. Contenu pré-enregistré seulement vidéo :fournir, soit une version de remplacement pour un média temporel, soit une piste audio (présentant une 	

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
information équivalente) pour un contenu pré- enregistré seulement vidéo.	
9.1.2.2 Sous-titres (pré-enregistrés)	C.9.1.2.2 Sous-titres (pré-enregistrés)
Dans le cas où la TIC utilisée est une page Web, celle-ci doit satisfaire au <u>critère de succès 1.2.2 Sous-titres (préenregistrés)</u> .	Type d'évaluation Inspection
Critères de succès 1.2.2 Sous-titres (pré-enregistrés)	Conditions préalables
des WCAG 2.1	1. La TIC est une page Web.
Comprendre le critère Sous-titres (pré-enregistrés)	Procédure
Comment satisfaire au critère Sous-titres (pré-enregistrés) (Niveau A)	Vérifiez que la page Web n'échoue pas au critère de succès 1.2.2 Sous-titres (préenregistrées) des WCAG 2.1.
Fournir des <u>sous-titres</u> pour tout contenu <u>audio pré-</u> <u>enregistré</u> dans un <u>média synchronisé</u> , excepté lorsque le	Résultat
média est un média de remplacement pour un texte et	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
qu'il est clairement identifié comme tel.	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
9.1.2.3 Audio-description ou version de remplacement pour un média temporel (pré-enregistré) Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire	C.9.1.2.3 Audio-description ou version de remplacement pour un média temporel (préenregistré)
au <u>critère de succès 1.2.3 Audio-description ou version de</u> remplacement pour un média temporel (pré-enregistré)	Type d'évaluation
des WCAG 2.1	Inspection
Critère de succès 1.2.3 Audio-description ou version	Conditions préalables
de remplacement pour un média temporel (pré- enregistré) des WCAG 2.1	1. La TIC est une page Web.
Comprendre audio-description ou version de	Procédure
remplacement pour un média temporel (préenregistré) Comment satisfaire au critère Audio-description ou version de remplacement pour un média temporel (préenregistré)	Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès 1.2.3 Audio-description ou version de remplacement pour un média temporel (pré-enregistré) des WCAG 2.1. Résultat
(Niveau A)	
Fournir une <u>version de remplacement pour un média</u> <u>temporel</u> ou une audio-description ou du contenu vidéo <u>pré-enregistré</u> pour un <u>média synchronisé</u> , excepté quand le média est un <u>média de remplacement pour un texte</u> et qu'il est clairement identifié comme tel.	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
9.1.2.4 Sous-titres (en direct)	C.9.1.2.4 Sous-titres (en direct)
Dans le cas où la TIC utilisée est une page Web, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire au <u>critère de succès 1.2.4 Sous-titres (en direct) des WCAG 2.1</u>	Inspection

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
Critère de succès 1.2.4 Sous-titres (en direct) des	Conditions préalables
WCAG 2.1	1. La TIC est une page Web.
Comprendre le critère de succès Sous-titres (en direct)	Procédure
Comment satisfaire au critère de succès Sous-titres (en direct)	1. Vérifiez que la page Web n'échoue pas au
(Niveau AA)	critère de succès 1.2.4 Sous-titres (en direct) des WCAG 2.1.
Fournir des sous-titres pour tout contenu audio en direct,	Résultat
sous forme de <u>média synchronisé</u> .	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
9.1.2.5 Audio-description (pré-enregistrée)	C.9.1.2.5 Audio-description (pré-enregistrée)
Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au	Type d'évaluation
critère de succès 1.2.5 Audio-description (pré-enregistré)	Inspection
des WCAG 2.1.	Conditions préalables
Critère de succès 1.2.5 Audio-description (pré- enregistrée) des WCAG 2.1	La TIC est une page Web.
Comprendre l'audio-description (pré-enregistrée)	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au
Comment satisfaire au critère Audio-description (pré- enregistrée)	critère de succès 1.2.5 Audio-description (pré- enregistrée) des WCAG 2.1
(Niveau AA)	Résultat
Fournir une <u>audio-description</u> pour tout contenu <u>vidéo</u> <u>pré-</u>	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
enregistré, sous forme de <u>média synchronisé</u> .	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
9.1.3 Adaptable	
9.1.3.1 Information et relations	C.9.1.3.1 Information et relations
Dans le cas où la TIC utilisée est une page Web, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire au <u>critère de succès 1.3.1 Information et</u> relations des WCAG 2.1.	Inspection
Critère de succès 1.3.1 Information et relations des	Conditions préalables
WCAG 2.1	1. La TIC est une page Web.
Comprendre l'information et les relations	Procédure
Comment satisfaire au critère de succès Information et relations	Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès 2.1 Information et relations des
(Niveau A)	WCAG 2.1.
L'information, la <u>structure</u> et les <u>relations</u> véhiculées par la	Résultat
<u>présentation</u> peuvent être déterminées par un <u>programme</u> <u>informatique</u> ou sont disponibles sous forme de texte.	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
and toxical dispositions sous forms do toxical	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
9.1.3.2 Ordre séquentiel logique	C.9.1.3.2 Ordre séquentiel logique
Dans le cas où la TIC est une page Web, elle satisfait au critère de succès 1.3.2 Ordre séquentiel logique des WCAG 2.1.	Type d'évaluation
	Inspection
Critère de succès 1.3.2 Ordre séquentiel logique des	Conditions préalables
WCAG 2.1	1. La TIC est une page Web.
Comprendre l'ordre séquentiel logique	Procédure
Comment satisfaire au critère Ordre séquentiel logique	Vérifier que la page Web n'échoue pas au
(Niveau A)	critère de succès 1.3.2 Ordre séquentiel logique des WCAG 2.1.
Lorsque l'ordre de présentation du contenu affecte sa signification, un ordre de lecture correct peut être	Résultat
déterminé par un programme informatique.	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
9.1.3.3 Caractéristiques sensorielles	C.9.1.3.3 Caractéristiques sensorielles
Dans le cas où la TIC utilisée est une page Web, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire au <u>critère de succès 1.3.3 Caractéristiques</u> sensorielles de WCAG 2.1.	Inspection
Critère de succès 1.3.3 Caractéristiques sensorielles	Conditions préalables
des WCAG 2.1	1. La TIC est une page Web.
Comprendre les caractéristiques sensorielles	Procédure
Comment satisfaire au critère Caractéristiques	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au
sensorielles (Alice on A.)	critère de succès 1.3.3 Caractéristiques sensorielles des WCAG 2.1.
(Niveau A)	Résultat
Les instructions données pour la compréhension et l'utilisation du contenu ne doivent pas reposer uniquement	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
sur les caractéristiques sensorielles des éléments comme la forme, la couleur, la taille, l'emplacement visuel,	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
l'orientation ou le son.	
Remarque: Pour les exigences relatives à la couleur, se	
reporter à la ligne Règle 1.4.	
9.1.3.4 Orientation	C.9.1.3.4 Orientation
Dans le cas où la TIC utilisée est une page Web, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire au <u>critère de succès 1.3.4 Orientation des</u> WCAG 2.1.	Inspection
Critère de succès 1.3.4 Orientation des WCAG 2.1	Conditions préalables
Comprendre l'orientation	1. La TIC est une page Web.
Comment satisfaire au critère Orientation	Procédure
(Niveau AA)	Vérifiez si la page Web n'échoue pas au critère de succès 1.3.4 Orientation des WCAG

 N° de l'invitation - Solicitation No. EN578-202723/D N° de réf. du client - Client Ref. No. EN578-202723

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
Le contenu ne limite pas son affichage et son fonctionnement à une seule orientation d'affichage, comme le portrait ou le paysage, à moins qu'une orientation d'affichage spécifique soit essentielle.	2.1. Résultat Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
Remarque: Parmi les exemples où une orientation particulière de l'affichage peut être essentielle, on retrouve les chèques de banque, une application pour le piano, des diapositives pour un projecteur ou un téléviseur, ou un contenu de réalité virtuelle où l'orientation binaire de l'affichage ne s'applique pas.	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
9.1.3.5 Finalité d'un champ de saisie	C.9.1.3.5 Finalité d'un champ de saisie
Lorsque les TIC sont une page Web, elles doivent	Type d'évaluation
satisfaire au <u>critère de succès 1.3.5 Finalité d'un champ</u> de saisie des WCAG 2.1.	Inspection
Critère de succès 1.3.5 Finalité d'un champ de saisie	Conditions préalables
des WCAG 2.1	1. La TIC est une page Web.
Comprendre la Finalité d'un champ de saisie	Procédure
Comment satisfaire au critère Finalité d'un champ de saisie (Niveau AA)	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès 1.3.5 Finalité d'un champ de saisie des WCAG 2.1.
La fonction de chaque champ de saisie recueillant de	Résultat
l'information sur l'utilisateur peut être déterminée par un	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
programme informatique lorsque:	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
 Le champ de saisie sert à une fin indiquée dans la section Fonctions de saisie des composants de l'interface utilisateur; Le contenu est mis en œuvre à l'aide de technologies permettant de déterminer la signification attendue des données de saisie des formulaires. 	
9.1.4 Distinguable	
9.1.4.1 Utilisation de la couleur	C.9.1.4.1 Utilisation de la couleur
Dans le cas où la TIC est une page Web, elle remplit le	Type d'évaluation
critère de succès 1.4.1 Utilisation de la couleur des WCAG 2.1.	Inspection
Critère de succès 1.4.1 Utilisation de la couleur des	Conditions préalables
WCAG 2.1	1. La TIC est une page Web.
Comprendre l'utilisation de la couleur	Procédure
Comment satisfaire au critère Utilisation de la couleur	Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès 1.4.1 Utilisation de la couleur

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
(Niveau A)	des WCAG 2.1.
La couleur n'est pas utilisée comme la seule façon de véhiculer de l'information, d'indiquer une action, de solliciter une réponse ou de distinguer un élément visuel. Remarque: Ce critère de succès traite spécifiquement de la perception des couleurs. Les autres formes de perception sont traitées à la règle 1.3 comme l'accès à la couleur par un programme informatique et les autres	Résultat Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
formes de codage de la présentation visuelle.	
9.1.4.2 Contrôle du son	C.9.1.4.2 Contrôle du son
Dans le cas où la TIC utilisée est une page Web, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire au <u>critère de succès 1.4.2 Contrôle du son</u> des WCAG 2.1.	Inspection
Critère de succès 1.4.2 Contrôle du son des WCAG	Conditions préalables
2.1	1. La TIC est une page Web.
Comprendre le contrôle du son	Procédure
Comment satisfaire au critère Contrôle du son	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au
(Niveau A)	critère de succès 1.4.2 Contrôle du son des WCAG 2.1.
Si du son sur une page Web est audible automatiquement	Résultat
pendant plus de 3 secondes, un <u>mécanisme</u> est disponible pour le mettre en pause, l'arrêter ou pour en	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
contrôler le volume de façon indépendante du niveau de volume du système général.	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
Remarque: puisque tout contenu ne satisfaisant pas à ce critère de succès peut interférer avec la capacité de l'utilisateur à exploiter la page entière, tout le contenu présent dans la page Web (qu'il soit utilisé pour satisfaire à d'autres critères de succès ou non) doit satisfaire à ce critère de succès. Voir l'exigence de conformité 5: Non-interférence.	
9.1.4.3 Contraste (minimum)	C.9.1.4.3 Contraste (minimum)
Dans le cas où la TIC utilisée est une page Web, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire au <u>critère de succès 1.4.3 Contraste</u> (minimum).	Inspection
Critère de succès 1.4.3 Contraste (minimum) des	Conditions préalables
WCAG 2.1	1. La TIC est une page Web.
Comprendre le contraste (minimum)	Procédure
Comment satisfaire au critère Contraste (minimum)	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au
(Niveau AA)	critère de succès 1.4.3 Contraste (minimum) des WCAG 2.1.
La présentation visuelle du <u>texte</u> et du <u>texte sous forme</u> <u>d'image</u> a un <u>rapport de contraste</u> d'au moins 4,5:1, sauf	Résultat

 N° de l'invitation - Solicitation No. EN578-202723/D N° de réf. du client - Client Ref. No. EN578-202723

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
dans les cas suivants:	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
 Texte agrandi: le texte agrandi et le texte agrandi sous forme d'image ont un rapport de contraste d'au moins 3:1; Texte décoratif: aucune exigence de contraste pour le texte ou le texte sous forme d'image qui fait partie d'un composant d'interface utilisateur inactif, qui est purement décoratif, qui est invisible pour tous ou qui est une partie d'une image contenant un autre contenu significatif. Logotypes: aucune exigence de contraste pour le texte faisant partie d'un logo ou d'un nom de marque. 	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
9.1.4.4 Redimensionnement du texte	C.9.1.4.4 Redimensionnement du texte
Dans le cas où la TIC utilisée est une page Web, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire au <u>critère de succès 1.4.4</u> Redimensionnement du texte (en direct) des WCAG 2.1.	Inspection
Critère de succès 1.4.4 Redimensionnement du texte	Conditions préalables
des WCAG 2.1	1. La TIC est une page Web.
Comprendre le redimensionnement du texte	Procédure
Comment satisfaire au critère Redimensionnement du texte (Niveau AA) À l'exception des sous-titres et du texte sous forme	Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès 1.4.4 Redimensionnement du texte des WCAG 2.1. Résultat
d'image, le texte peut être redimensionné jusqu'à 200%	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
sans l'aide d'une <u>technologie d'assistance</u> et sans perte de contenu ou de fonctionnalité.	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
9.1.4.5 Texte sous forme d'image	C.9.1.4.5 Texte sous forme d'image
Dans le cas où la TIC utilisée est une page Web, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire au critère de succès 1.4.5 Texte sous forme d'image des WCAG 2.1.	Inspection
Critère de succès 1.4.5 Texte sous forme d'image des	Conditions préalables
WCAG 2.1.	1. La TIC est une page Web.
Comprendre le texte sous forme d'image	Procédure
Comment satisfaire au critère Texte sous forme d'image	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au
(Niveau AA)	<u>critère de succès 1.4.5 Texte sous forme</u> d'image des WCAG 2.1.
Si les technologies utilisées peuvent réaliser la	Résultat
présentation visuelle, le <u>texte</u> est utilisé pour véhiculer de l'information plutôt que du <u>texte sous forme d'image</u> , sauf dans les cas suivants:	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. EN578-202723/D \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. EN578-202723

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
 Personnalisable: Le texte sous forme d'image peut être <u>personnalisé visuellement</u> selon les exigences de l'utilisateur; Essentielle: Une présentation spécifique du texte est <u>essentielle</u> à l'information véhiculée. 	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
Remarque: Les logotypes sont considérés comme essentiels (le texte qui fait partie d'un logo ou d'un nom de marque).	
9.1.4.10 Redisposition	C.9.1.4.10 Redisposition
Dans le cas où la TIC utilisée est une page Web, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire au <u>critère de succès 1.4.10 Redisposition</u> des WCAG 2.1.	Inspection
Critère de succès 1.4.10 Redisposition des WCAG 2.1	Conditions préalables
Comprendre le redisposition	1. La TIC est une page Web.
Comment satisfaire au critère Redisposition	Procédure
(Niveau AA)	Vérifiez si la page Web n'échoue pas au critère de succès 1.4.10 Redisposition des
Le contenu peut être présenté sans perte d'information ou de fonctionnalité et sans nécessiter de défilement en	WCAG 2.1.
deux dimensions en ce qui a trait aux éléments suivants:	Résultat
 Contenu à défilement vertical d'une largeur équivalente à 320 <u>pixels CSS</u>; Contenu à défilement horizontal d'une hauteur équivalente à 256 <u>pixels CSS</u>. 	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
À l'exception des parties du contenu qui nécessitent une mise en page bidimensionnelle aux fins de l'utilisation ou de la signification.	
Remarque:	
REMARQUE: 320 pixels CSS équivalent à une largeur de fenêtre de départ de 1 280 pixels CSS avec un zoom de 400%. Pour les contenus Web qui sont conçus pour défiler horizontalement (par exemple avec du texte vertical), les 256 pixels CSS équivalent à une hauteur de fenêtre de départ de 1 024 pixels avec un zoom de 400%.	
Remarque: Les exemples de contenu qui nécessitent une mise en page bidimensionnelle sont les images, les cartes, les diagrammes, les vidéos, les jeux, les présentations, les tableaux de données et les interfaces où il est nécessaire de garder les barres d'outils en vue pendant la manipulation du contenu.	

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

EN578-202723 521zf. EN578-202723 Clause de la norme EN 301 549 Détermination de la conformité 9.1.4.11 Contraste des éléments non textuels C.9.1.4.11 Contraste des éléments non textuels Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au critère de succès 1.4.11 Contraste des éléments non Type d'évaluation textuels des WCAG 2.1. Inspection Critère de succès 1.4.11 Contraste des éléments non Conditions préalables textuels des WCAG 2.1 1. La TIC est une page Web. Comprendre le contraste des éléments non textuels Procédure Satisfaire au critère Contraste des éléments non textuels 1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au (Niveau AA) critère de succès 1.4.11 Contraste des éléments La présentation visuelle des éléments suivants a un non textuels des WCAG 2.1. rapport de contraste d'au moins 3:1 par rapport aux Résultat couleurs adjacentes: Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai. Composants de l'interface utilisateur: Les Échec: L'énoncé testable no 1 est faux. informations visuelles nécessaires à l'identification des composants de l'interface utilisateur et des états, à l'exception des composants inactifs ou lorsque l'apparence du composant est déterminée par l'agent utilisateur et non modifiée par l'auteur; Objets graphiques: Parties de graphiques nécessaires à la compréhension du contenu, sauf lorsqu'une présentation graphique particulière est essentielle à l'information véhiculée. 9.1.4.12 Espacement du texte C.9.1.4.12 Espacement du texte Dans le cas où la TIC utilisée est une page Web, celle-ci Type d'évaluation doit satisfaire au critère de succès 1.4.12 Espacement du Inspection texte des WCAG 2.1. Conditions préalables Critère de succès 1.4.12 Espacement du texte des **WCAG 2.1** 1. La TIC est une page Web. Comprendre l'espacement du texte Procédure Comment satisfaire au critère Espacement du texte 1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès 1.4.12 Espacement du texte (Niveau AA) des WCAG 2.1. Dans les contenus mis en œuvre à l'aide de langages de Résultat balisage qui prennent en charge les propriétés de style de texte suivantes, aucune perte de contenu ou de

fonctionnalité ne se produit en définissant tous les éléments suivants et en ne modifiant aucune autre propriété de style:

Hauteur des lignes (interligne) jusqu'à au moins 1,5 fois la taille de la police;

Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. EN578-202723/D \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. EN578-202723

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
 Espacement des paragraphes suivants jusqu'à au moins 2 fois la taille de la police; Espacement des lettres (suivi) jusqu'à au moins 0,12 fois la taille de la police; Espacement des mots jusqu'à au moins 0,16 fois la taille de la police. Exception: Les langues humaines et les scriptes qui n'utilisent pas une ou plusieurs de ces propriétés de style de texte dans un texte écrit peuvent se conformer en utilisant uniquement les propriétés qui existent pour cette combinaison de langue et de script. 	
9.1.4.13 Contenu en mode survol ou focus	C.9.1.4.13 Contenu en mode survol ou focus
Dans le cas où la TIC est une page Web, elle remplit le critère de succès 1.4.13 Contenu en mode survol ou focus des WCAG 2.1.	Type d'évaluation Inspection
Critère de succès 1.4.13 Contenu en mode survol ou	Conditions préalables
focus des WCAG 2.1	1. La TIC est une page Web.
Comprendre le Contenu en mode survol ou focus	Procédure
Comment satisfaire au critère Contenu en mode survol ou focus (Niveau AA) Lorsque la réception puis la suppression du pointeur ou de la cible de saisie du clavier déclenchent l'affichage et le masquage d'un contenu supplémentaire, ce qui suit est vrai:	Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès 1.4.13 Contenu en mode survol ou focus des WCAG 2.1. Résultat Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
 Rejeté: Un mécanisme permet de rejeter le contenu supplémentaire sans déplacer le pointeur ou la cible de saisie du clavier, à moins que le contenu supplémentaire ne communique une erreur de saisie ou n'obscurcisse ou ne remplace pas un autre contenu; Stationnaire: Si le survol du pointeur peut déclencher le contenu supplémentaire, alors le pointeur peut être déplacé sur le contenu supplémentaire sans que le contenu supplémentaire disparaisse; Persistant: Le contenu supplémentaire reste visible jusqu'à ce que le déclencheur de survol ou de cible de saisie soit supprimé, que l'utilisateur le rejette ou que ses informations ne soient plus valables. Exception: La présentation visuelle du contenu 	

 N° de l'invitation - Solicitation No. EN578-202723/D N° de réf. du client - Client Ref. No. EN578-202723

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
supplémentaire est contrôlée par l'agent utilisateur et n'est pas modifiée par l'auteur.	
Remarque: Parmi les exemples de contenu supplémentaire contrôlé par l'agent utilisateur figurent les infobulles du navigateur créées à l'aide de l'attribut titre HTML.	
Remarque: Les infobulles, sous-menus et autres fenêtres contextuelles non modales qui s'affichent sur le survol et la cible de saisie sont des exemples de contenu supplémentaire couvert par ce critère.	
9.2 Bon état de fonctionnement	
9.2.1 Clavier accessible	
9.2.1.1 Clavier	C.9.2.1.1 Clavier
Dans le cas où la TIC utilisée est une page Web, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire au <u>critère de succès 2.1.1 Clavier de WCAG</u> 2.1.	Inspection
Critère de succès 2.1.1 Clavier des WCAG 2.1	Conditions préalables
Comprendre le clavier	1. La TIC est une page Web.
Comment satisfaire au critère Clavier	Procédure
(Niveau A)	1. Vérifiez si la page Web n'échoue pas au critère de succès 2.1.1 Clavier des WCAG 2.1.
Toutes <u>les fonctions</u> du contenu sont contrôlées par une	Résultat
interface clavier qui n'exige pas de rythmes de frappe particuliers, sauf lorsque la fonction sous-jacente	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
nécessite des données indiquant la trajectoire donnée par l'utilisateur en plus des points finaux.	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
Remarque: Cette exception s'applique à la fonction sous- jacente et non à la technique d'entrée. Par exemple, si la saisie se fait par écriture manuscrite, la technique de saisie (écriture manuscrite) nécessitera une saisie qui dépend du tracé, mais non pas de la fonction sous- jacente (saisie de texte).	
Remarque: Rien de ce qui précède ne vient s'opposer à l'utilisation de la souris ni aux méthodes de saisie autres que l'utilisation du clavier.	
9.2.1.2 Pas de piège au clavier	C.9.2.1.2 Pas de piège au clavier
Dans le cas où la TIC utilisée est une page Web, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire au <u>critère de succès 2.1.2 Pas de piège au</u> clavier de WCAG 2.1.	Inspection
Critère de succès 2.1.2 pas de piège au clavier des WCAG 2.1	Conditions préalables
	1. La TIC est une page Web.

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
Comprendre pas de piège au clavier	Procédure
Comment satisfaire au critère pas de piège au clavier	1. Vérifiez que la page Web n'échoue pas le
(Niveau A)	critère de succès 2.1.2 Pas de piège à clavier des WCAG 2.1.
Si la cible de saisie du clavier peut être positionnée sur un élément de la page à l'aide d'une interface clavier, réciproquement, il peut être déplacé hors de ce même composant simplement à l'aide d'une interface clavier et, si ce déplacement exige plus que l'utilisation d'une simple touche flèche ou tabulation ou toute autre méthode standard de sortie, l'utilisateur est informé de la méthode permettant de déplacer la cible de saisie hors de ce composant. Remarque: puisque tout contenu ne satisfaisant pas à ce critère de succès peut interférer avec la capacité de l'utilisateur à exploiter la page entière, tout le contenu présent dans la page Web (qu'il soit utilisé pour satisfaire à d'autres critères de succès ou non) doit satisfaire à ce critère de succès. Voir l'exigence de conformité 5: Non-interférence.	Résultat Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
9.2.1.4 Raccourcis clavier des caractères	C.9.2.1.4 Raccourcis clavier des caractères
Lorsque les TIC sont une page Web, elles doivent	Type d'évaluation
satisfaire au critère de succès 2.1.4 Raccourcis clavier des caractères des WCAG 2.1.	Inspection
Critère de succès 2.1.4 Raccourcis clavier des	Conditions préalables
caractères des WCAG 2.1	1. La TIC est une page Web.
Comprendre les raccourcis clavier des caractères	Procédure
Comment utiliser les raccourcis clavier des caractères (Niveau A)	Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès 2.1.4 Raccourcis clavier des caractères de WCAG 2.1.
Si un <u>raccourci clavier</u> est mis en œuvre dans le contenu	Résultat
en utilisant uniquement des lettres (y compris les lettres majuscules et minuscules), des signes de ponctuation, des chiffres ou des symboles, alors au moins un des éléments suivants est vrai:	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
 Désactiver: Un mécanisme est disponible pour désactiver le raccourci; Reprogrammer: Un mécanisme est offert pour reprogrammer le raccourci afin d'utiliser un ou plusieurs caractères clavier non imprimables (par exemple Ctrl, Alt, etc.); Actif uniquement sur le contenu de la cible de saisie: Le raccourci clavier d'un composant d'interface utilisateur n'est actif que lorsque la 	

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
cible de saisie est sur ce composant.	Determination de la comornite
9.2.2 Assez de temps	
9.2.2.1 Réglage du délai	C.9.2.2.1 Réglage du délai
Dans le cas où la technologie est une page Web, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire au <u>critère de succès 2.2.1 Réglage du délai</u> de WCAG 2.1.	Inspection
Critère de succès 2.2.1 Réglage du délai des WCAG	Conditions préalables
2.1	1. La TIC est une page Web.
Comprendre le Réglage du délai	Procédure
Comment satisfaire au critère Réglage du délai (Niveau A)	1. Vérifiez si la page Web n'échoue pas au critère de succès 2.2.1 Réglage du délai des WCAG 2.1.
Pour chaque limite de temps fixée par le contenu, au	Résultat
moins l'un des points suivants est vrai:	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
 Suppression: L'utilisateur a la possibilité de désactiver la limite de temps avant de l'atteindre; Ajustement: L'utilisateur a la possibilité d'ajuster la limite de temps avant de l'atteindre dans un intervalle d'au moins dix fois la durée paramétrée par défaut; Extension: L'utilisateur est averti avant que la limite de temps expire et il lui est accordé au moins 20 secondes pour étendre cette limite par une action simple (par exemple, « appuyer sur la barre d'espace ») et l'utilisateur a la possibilité d'étendre la limite de temps au moins dix fois; L'exception du temps réel: La limite de temps est une partie constitutive d'un événement en temps réel (par exemple, une enchère) et aucune solution de rechange n'est possible; ou L'exception de la limite essentielle: La limite de temps est essentielle et l'étendre invaliderait alors l'activité; ou L'exception des 20 heures: La limite de temps est supérieure à 20 heures. 	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
Remarque: Ce critère de succès permet de veiller à ce que les utilisateurs effectuent les tâches sans qu'une limite de temps n'apporte des changements inattendus dans le contenu ou le contexte. Ce critère de succès doit être considéré conjointement avec le critère de succès 3.2.1, qui impose des limites aux changements de contenu ou de contexte résultant de l'action des	

C.9.2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer
C.9.2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer
Type d'évaluation
Inspection
Conditions préalables
1. La TIC est une page Web.
Procédure
1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au
critère de succès 2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer des WCAG 2.1.
Résultat
Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.

 N° de l'invitation - Solicitation No. EN578-202723/D N° de réf. du client - Client Ref. No. EN578-202723

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
par un logiciel ou qui est transmis en continu à l'agent utilisateur n'est pas tenu de préserver ou de présenter l'information générée ou reçue entre le début de la pause et la reprise de la présentation, car cela pourrait ne pas être techniquement possible et, dans de nombreuses situations, être trompeur.	
Remarque: Une animation qui se produit dans le cadre d'une phase de préchargement ou d'une situation similaire peut être considérée comme essentielle si l'interaction ne peut pas se produire pendant cette phase pour tous les utilisateurs et si le fait de ne pas indiquer les progrès pouvait dérouter les utilisateurs ou leur faire croire que le contenu était gelé ou séparé.	
9.2.3 Crises et réactions physiques	
9.2.3.1 Pas plus de trois flashs ou sous le seuil critique	C.9.2.3.1 Pas plus de trois flashs ou sous le seuil critique
Dans le cas où la technologie est une page Web, celle-ci doit satisfaire au <u>critère de succès 2.3.1 Pas plus de trois flashs ou sous le seuil critique</u> .	Type d'évaluation Inspection
Critère de succès 2.3.1 Pas plus de trois flashs ou	Conditions préalables
sous le seuil critique des WCAG 2.1	1. La TIC est une page Web.
Comprendre le critère de succès Pas plus de trois flashs ou sous le seuil critique	Procédure
Comment satisfaire au critère Pas plus de trois flashs ou sous le seuil critique	Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès 2.3.1 Pas plus de trois flashs ou sous le seuil critique des WCAG 2.1.
(Niveau A)	Résultat
Une page Web doit être exempte de tout élément qui	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
flashe plus de trois fois dans n'importe quel intervalle d'une seconde ou ce <u>flash</u> <u>doit se situer sous le seuil de flash générique et le seuil de flash rouge</u> .	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
Remarque: puisque tout contenu ne satisfaisant pas à ce critère de succès peut interférer avec la capacité de l'utilisateur à exploiter la page entière, tout le contenu présent dans la page Web (qu'il soit utilisé pour satisfaire à d'autres critères de succès ou non) doit satisfaire à ce critère de succès. Voir l'exigence de conformité 5: Non-interférence.	
9.2.4 Navigable	
9.2.4.1 Contourner des blocs	C.9.2.4.1 Contourner des blocs
Dans le cas où la technologie est une page Web, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire au <u>critère de succès 2.4.1 Contourner des</u> <u>blocs</u> .	Inspection

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
Critère de succès 2.4.1 Contourner des blocs	Conditions préalables
Comprendre le critère de succès Contourner des blocs	1. La TIC est une page Web.
Comment satisfaire au critère de succès Contourner des	Procédure
blocs (Niveau A)	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès 2.4.1 Contourner des blocs des WCAG 2.1.
Un <u>mécanisme</u> permet de contourner les blocs de contenu qui sont répétés sur plusieurs <u>pages Web</u> .	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
9.2.4.2 Titre de page	C.9.2.4.2 Titre de page
Dans le cas où la technologie est une page Web, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire au <u>critère de succès 2.4.2 Titre de page</u> .	Inspection
Critère de succès 2.4.2 Titre de page des WCAG 2.1	Conditions préalables
Comprendre le critère de succès Titre de page	1. La TIC est une page Web.
Comment satisfaire au critère de succès Titre de page	Procédure
(Niveau A) Les pages Web présentent un titre qui décrit leur sujet ou leur but.	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès 2.4.2 Titre de page des WCAG 2.1.
	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
9.2.4.3 Parcours de la cible de saisie	C.9.2.4.3 Parcours de la cible de saisie
Dans le cas où la technologie est une page Web, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire au <u>critère de succès 2.4.3 Parcours de la</u> cible de saisie.	Inspection
Critère de succès 2.4.3 Parcours de la cible de saisie	Conditions préalables
des WCAG 2.1	1. La TIC est une page Web.
Comprendre le critère de succès Parcours de la cible de	Procédure
saisie Comment satisfaire au critère de succès Parcours de la cible de saisie	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès 2.4.3 Parcours de la cible de saisie des WCAG 2.1.
(Niveau A)	Résultat
Si une <u>page Web</u> peut être <u>parcourue de façon</u>	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
séquentielle et que les séquences de navigation affectent la signification ou l'action, les éléments reçoivent la cible de saisie dans un ordre qui préserve la signification et l'opérabilité.	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
9.2.4.4 Fonction du lien (selon le contexte)	C.9.2.4.4 Fonction du lien (selon le contexte)
Dans le cas où la technologie est une page Web, celle-ci doit satisfaire au <u>critère de succès 2.4.4 Fonction du lien</u> (selon le contexte).	Type d'évaluation
	Inspection
Critère de succès 2.4.4 Fonction du lien (selon le	Conditions préalables
contexte) des WCAG 2.1	1. La TIC est une page Web.
Comprendre le critère de succès Fonction du lien (selon le	Procédure
contexte) Comment satisfaire au critère de succès Fonction du lien (selon le contexte)	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès 2.4.4 Objectif du lien (selon le contexte) des WCAG 2.1.
(Niveau A)	Résultat
La fonction de chaque lien est déterminée par le texte du	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
lien seul ou par le texte du lien associé à un <u>contexte du</u> <u>lien déterminé par un programme informatique</u> , sauf si la fonction du lien est <u>ambiguë pour tout utilisateur</u> .	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
9.2.4.5 Accès multiples	C.9.2.4.5 Accès multiples
Dans le cas où la technologie est une page Web, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire au <u>critère de succès 2.4.5 Accès multiples</u> .	Inspection
Critère de succès 2.4.5 Accès multiples	Conditions préalables
Comprendre le critère de succès Accès multiples	1. La TIC est une page Web.
Comment satisfaire au critère de succès Accès multiples	Procédure
(Niveau AA) Une <u>page Web</u> peut être trouvée par plus d'un moyen dans un <u>ensemble de pages Web</u> sauf si cette page est le	Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès 2.4.5 Accès multiples des WCAG 2.1.
résultat ou une étape d'un <u>processus</u> .	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
9.2.4.6 En-têtes et étiquettes	C.9.2.4.6 En-têtes et étiquettes
Dans le cas où la technologie est une page Web, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire au <u>critère de succès 2.4.6 En-têtes et</u> étiquettes.	Inspection
Critère de succès 2.4.6 En-têtes et étiquettes des	Conditions préalables
WCAG 2.1	1. La TIC est une page Web.
Comprendre le critère de succès En-têtes et étiquettes	Procédure
Comment satisfaire au critère de succès En-têtes et étiquettes	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès 2.4.6 En-têtes et étiquettes des
(Niveau AA)	WCAG 2.1.
	Résultat

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
Les en-têtes et les étiquettes décrivent le sujet ou le but.	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
9.2.4.7 Visibilité de la cible de saisie	C.9.2.4.7 Visibilité de la cible de saisie
Dans le cas où la technologie est une page Web, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire au <u>critère de succès 2.4.7 Visibilité de la</u> cible de saisie.	Inspection
Critère de succès 2.4.7 Visibilité de la cible de saisie	Conditions préalables
des WCAG 2.1	1. La TIC est une page Web.
Comprendre le critère de succès Visibilité de la cible de	Procédure
saisie Comment satisfaire au critère de succès Visibilité de la cible de saisie	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès 2.4.7 Visibilité de la cible de saisie des WCAG 2.1.
(Niveau AA)	Résultat
Toute interface utilisable au clavier comporte un mode de	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
fonctionnement où la cible de saisie est visible.	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
9.2.5 Saisie	
9.2.5.1 Mouvements du pointeur	C.9.2.5.1 Mouvements du pointeur
Dans le cas où la technologie est une page Web, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire au <u>critère de succès 2.5.1 Mouvements du</u> pointeur.	Inspection
Critère de succès 2.5.1 Mouvements du pointeur des	Conditions préalables
WCAG 2.1	1. La TIC est une page Web.
Comprendre le critère de succès Mouvements du pointeur	Procédure
Comment satisfaire au critère de succès Mouvements du	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au
pointeur (Niveau A)	critère de succès 2.5.1 Mouvements du pointeur des WCAG 2.1.
Toutes les fonctions qui utilisent des mouvements	Résultat
multipoints ou basés sur un tracé pour exécuter une	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
commande peuvent être utilisées avec un <u>seul pointeur</u> sans mouvement basé sur un tracé, à moins qu'un mouvement multipoint ou basé sur un tracé soit <u>essentiel</u> .	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
Remarque: cette exigence s'applique au contenu Web qui interprète les actions du pointeur (cà-d. qu'elle ne s'applique pas aux actions requises pour faire fonctionner l'agent utilisateur ou la technologie d'assistance).	
9.2.5.2 Annulation du pointeur	C.9.2.5.2 Annulation du pointeur
Dans le cas où la technologie est une page Web, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire au <u>critère de succès 2.5.2 Annulation du</u>	Inspection
	•

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
pointeur.	Conditions préalables
Critère de succès 2.5.2 Annulation du pointeur des	1. La TIC est une page Web.
WCAG 2.1	Procédure
Comprendre le critère de succès Annulation du pointeur	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au
Comment satisfaire au critère de succès Annulation du pointeur	critère de succès 2.5.2 Annulation du pointeur des WCAG 2.1.
(Niveau A)	Résultat
Dans le cas des <u>fonctions</u> qui peuvent fonctionner à l'aide	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
d'un <u>seul pointeur</u> , au moins l'un des éléments suivants est vrai:	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
 Aucun événement descendant: l'événement descendant n'est pas utilisé pour exécuter une partie de la fonction; Abandonner ou Annuler: la fonction se termine avec l'événement ascendant et un mécanisme est disponible pour abandonner la fonction avant la fin ou pour annuler la fonction une fois l'exécution de la fonction terminée; Inversion de l'événement: l'événement montant inverse tout résultat de l'événement descendant précédent; Essentiel: terminer la fonction sur inversion de l'événement est essentiel. 	
Remarque: les fonctions qui émulent un appui clavier ou un pavé numérique sont considérées comme essentielles.	
Remarque: cette exigence s'applique au contenu Web qui interprète les actions du pointeur (cà-d. qu'elle ne s'applique pas aux actions requises pour faire fonctionner l'agent utilisateur ou la technologie d'assistance).	
9.2.5.3 Étiquette dans le nom	C.9.2.5.3 Étiquette dans le nom
Dans le cas où la technologie est une page Web, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire au <u>critère de succès 2.5.3 Étiquette dans le</u> nom de WCAG 2.1.	Inspection
Critère de succès 2.5.3 Étiquette dans le nom	Conditions préalables
Comprendre le critère de succès Étiquette dans le nom	1. La TIC est une page Web.
Comment satisfaire au critère de succès Étiquette dans le	Procédure
nom	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au
(Niveau A)	critère de succès 2.5.3 Étiquette dans le nom des WCAG 2.1.
Pour les <u>composants d'interface</u> utilisateur dont les <u>étiquettes</u> contiennent du <u>texte</u> ou du <u>texte sous forme</u>	Résultat

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
<u>d'image</u> , le <u>nom</u> contient le texte qui est présenté	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
visuellement.	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
Remarque: il est grandement conseillé de placer le texte de l'étiquette au début du nom.	
9.2.5.4 Activation par le mouvement	C.9.2.5.4 Activation par le mouvement
Dans le cas où la technologie est une page Web, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire au <u>critère de succès 2.5.4 Activation par le</u> mouvement.	Inspection
Critère de succès 2.5.4 Activation par le mouvement	Conditions préalables
Comprendre le critère de succès Activation par le	1. La TIC est une page Web.
mouvement	Procédure
Comment satisfaire au critère de succès Activation par le	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au
mouvement	critère de succès 2.5.4 Activation par le mouvement des WCAG 2.1.
(Niveau A)	Résultat
Les <u>fonctions</u> activées en déplaçant le périphérique ou par le déplacement de l'utilisateur peuvent aussi être	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
activées par les composants d'interface utilisateur, et la	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
réaction au mouvement peut être désactivée afin d'éviter le déclenchement accidentel, sauf lorsque:	Echec. L'enonce testable no 1 est faux.
le designation accidentel, saur lorsque.	
Interface prise en charge: le mouvement est	
utilisé pour faire fonctionner la fonctionnalité au moyen d'une interface <u>qui prend en charge</u>	
<u>l'accessibilité</u> ,	
 Essentiel: le mouvement est <u>essentiel</u> pour exécuter la fonction, et ce faisant, il invalide 	
l'activité.	
9.3 Compréhensible	
9.3.1 Compréhensible	
9.3.1.1 Langue de la page	C.9.3.1.1 Langue de la page
Dans le cas où la technologie est une page Web, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire au <u>critère de succès 3.1.1 Langue de la</u> page.	Inspection
Critère de succès 3.1.1 Langue de la page des WCAG	Conditions préalables
2.1	1. La TIC est une page Web.
Comprendre le critère de succès Langue de la page	Procédure
Comment satisfaire au critère de succès Langue de la	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au
page	critère de succès 3.1.1 Langue de la page des
(Niveau A)	WCAG 2.1.

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
La <u>langue</u> par défaut de chaque <u>page Web</u> peut être	Résultat
déterminée par un programme informatique.	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
9.3.1.2 Langue d'un passage	C.9.3.1.2 Langue d'un passage
Dans le cas où la technologie est une page Web, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire au <u>critère de succès 3.1.2 Langue d'un</u> passage.	Inspection
Critère de succès 3.1.2 Langue d'un passage de	Conditions préalables
WCAG 2.1	1. La TIC est une page Web.
Comprendre le critère de succès Langue d'un passage	Procédure
Comment satisfaire au critère de succès Langue d'un	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au
passage	critère de succès 3.1.2 Langue d'un passage des WCAG 2.1.
(Niveau AA)	Résultat
La <u>langue</u> de chaque passage ou expression du contenu peut être déterminée par <u>un programme informatique</u> sauf	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
pour un nom propre, pour un terme technique, pour un	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
mot dont la langue est indéterminée ou pour un mot ou une expression faisant partie du langage courant de la	
langue utilisée dans le contexte immédiat.	
9.3.2 Prévisible	
9.3.2.1 Cible de saisie	C.9.3.2.1 Cible de saisie
Dans le cas où la technologie est une page Web, celle-ci doit satisfaire au critère de succès 3.2.1 Cible de saisie.	Type d'évaluation
Critère de succès 3.2.1 Cible de saisie des WCAG 2.1	Inspection
Comprendre le critère de succès Cible de saisie	Conditions préalables
Comment satisfaire au critère de succès Cible de saisie	1. La TIC est une page Web.
(Niveau A)	Procédure
Quand un <u>composant de l'interface utilisateur</u> reçoit la	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès 3.2.1 Cible de saisie des
cible de saisie, il ne doit pas amorcer un changement de	WCAG 2.1.
contexte.	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
9.3.2.2 À la saisie	C.9.3.2.2 À la saisie
Dans le cas où la technologie est une page Web, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire au <u>critère de succès À la saisie</u> .	Inspection
Critère de succès 3.2.2 À la saisie des WCAG 2.1	Conditions préalables
	'

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
Comprendre le critère de succès À la saisie	1. La TIC est une page Web.
Comment satisfaire au critère de succès À la saisie	Procédure
(Niveau A)	Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès 3.2.2 À la saisie des WCAG
Le changement de paramètre d'un <u>composant d'interface</u> utilisateur ne doit pas amorcer de changement de	2.1.
contexte, à moins que l'utilisateur n'ait été avisé de ce	Résultat
comportement avant d'utiliser le composant.	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
9.3.2.3 Navigation cohérente	C.9.3.2.3 Navigation cohérente
Dans le cas où la technologie est une page Web, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire au <u>critère de succès 3.2.3 Navigation</u> cohérente.	Inspection
Critère de succès 3.2.3 Navigation cohérente	Conditions préalables
Comprendre le critère de succès Navigation cohérente	1. La TIC est une page Web.
Comment satisfaire au critère de succès Navigation	Procédure
cohérente	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au
(Niveau AA)	critère de succès 3.2.3 Navigation cohérente des WCAG 2.1.
Dans un <u>ensemble de pages Web</u> , les mécanismes de	Résultat
navigation qui se répètent sur <u>plusieurs pages Web</u> se présentent dans le <u>même ordre relatif</u> chaque fois qu'ils	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
sont répétés, à moins qu'un changement soit amorcé par	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
l'utilisateur.	
9.3.2.4 Identification cohérente	C.9.3.2.4 Identification cohérente
Dans le cas où la technologie est une page Web, celle-ci doit satisfaire au critère de succès 3.2.4 Identification	Type d'évaluation
cohérente.	Inspection
Critère de succès 3.2.4 Identification cohérente	Conditions préalables
Comprendre le critère de succès Identification cohérente	1. La TIC est une page Web.
Comment satisfaire au critère de succès Identification	Procédure
<u>cohérente</u>	Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès 3.2.4 Identification cohérente
(Niveau AA)	des WCAG 2.1.
Dans un <u>ensemble de pages Web</u> , les composants qui ont la même fonction sont identifiés de la même façon.	Résultat
a momo fonotion sont lacinines de la meme laçon.	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
9.3.3 Aide à la saisie	
9.3.3.1 Identification des erreurs	C.9.3.3.1 Identification des erreurs

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
Dans le cas où la technologie est une page Web, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire au <u>critère de succès 3.3.1 Identification des</u> erreurs.	Inspection
Critère de succès 3.3.1 Identification des erreurs	Conditions préalables
Comprendre le critère de succès Identification des erreurs	1. La TIC est une page Web.
Comment satisfaire au critère de succès Identification des	Procédure
<u>erreurs</u>	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au
(Niveau A)	critère de succès 3.3.1 Identification des erreurs des WCAG 2.1.
Si une <u>erreur de saisie</u> est détectée automatiquement, l'élément en erreur est identifié et l'erreur est décrite à	Résultat
l'utilisateur sous forme de texte.	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
9.3.3.2 Étiquettes ou instructions	C.9.3.3.2 Étiquettes ou instructions
Dans le cas où la technologie est une page Web, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire au <u>critère de succès 3.3.2 Étiquettes ou</u> instructions.	Inspection
Critère de succès 3.3.2 Étiquettes ou instructions	Conditions préalables
Comprendre le critère de succès Étiquettes ou	1. La TIC est une page Web.
instructions	Procédure
Comment satisfaire au critère Étiquettes ou instructions (Niveau A)	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès 3.3.2 Étiquettes ou instructions des WCAG 2.1.
Des étiquettes sont présentées ou des instructions sont	Résultat
fournies quand un contenu requiert une saisie utilisateur.	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
9.3.3.3 Suggestion après une erreur	C.9.3.3.3 Suggestion après une erreur
Dans le cas où la technologie est une page Web, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire au <u>critère de succès 3.3.3 Suggestion après</u> une erreur.	Inspection
Critère de succès 3.3.3 Suggestion après une erreur	Conditions préalables
des WCAG 2.1	1. La TIC est une page Web.
Comprendre le critère de succès Suggestion après une	Procédure
erreur Comment satisfaire au critère de succès Suggestion après une erreur	Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès 3.3.3 Suggestion après une erreur des WCAG 2.1.
(Niveau AA)	Résultat
Si une <u>erreur de saisie</u> est automatiquement détectée et	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
que des suggestions de corrections sont connues, ces suggestions sont alors proposées à l'utilisateur à moins	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
que cela puisse compromettre la sécurité ou la finalité du contenu.	
9.3.3.4 Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données)	C.9.3.3.4 Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données)
Dans le cas où la technologie est une page Web, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire au <u>critère de succès 3.3.4 Prévention des</u> erreurs (juridiques, financières, de données).	Inspection
Critère de succès 3.3.4 Prévention des erreurs	Conditions préalables
(juridiques, financières, de données) des WCAG 2.1	1. La TIC est une page Web.
Comprendre le critère de succès Prévention des erreurs	Procédure
(juridiques, financières, de données) Comment satisfaire au critère de succès Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données)	Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès 3.3.4 Identification des erreurs des WCAG 2.1.
(Niveau AA)	Résultat
Pour les pages Web qui donnent lieu à des engagements	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
 juridiques ou à des transactions financières de la part de l'utilisateur qui soit modifient ou effacent des données contrôlables par l'utilisateur dans des systèmes de stockages de données, soit enregistrent les réponses de l'utilisateur à un test ou un examen, au moins l'une des conditions suivantes est vraie: Réversible: les actions d'envoi sont réversibles Vérifiée: les données saisies par l'utilisateur sont vérifiées au niveau des erreurs de saisie et la possibilité est donnée à l'utilisateur de les corriger. Confirmée: un mécanisme est disponible pour revoir, confirmer et corriger les informations avant leur soumission finale. 	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
9.4 Robuste	
9.4.1 Compatible	
9.4.1.1 Analyse syntaxique	C.9.4.1.1 Analyse syntaxique
Dans le cas où la technologie est une page Web, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire au <u>critère de succès 4.1.1 Analyse</u> syntaxique.	Inspection
Critère de succès 4.1.1 Analyse syntaxique des	Conditions préalables
WCAG 2.1	1. La TIC est une page Web.
Comprendre le critère de succès Analyse syntaxique	Procédure
Comment satisfaire au critère de succès Analyse	Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès 4.1.1 Analyse syntaxique des

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
syntaxique	WCAG 2.1.
(Niveau A)	Résultat
À moins que les spécifications ne le permettent, dans un	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
contenu implémenté via un langage de balisage, les éléments ont des balises de début et de fin complètes, ils sont imbriqués conformément à leurs spécifications, ils ne contiennent pas d'attributs dupliqués et chaque ID est unique.	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
REMARQUE: Les balises de début et de fin auxquelles il manque un caractère critique, comme une parenthèse fermante ou un guillemet de valeur d'attribut mal appropriée, sont considérées incomplètes.	
9.4.1.2 Nom, rôle et valeur	C.9.4.1.2 Nom, rôle et valeur
Dans le cas où la technologie est une page Web, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire au <u>critère de succès 4.1.2 Nom, rôle et</u> valeur.	Inspection
Critère de succès 4.1.2 Nom, rôle et valeur des WCAG	Conditions préalables
2.1	1. La TIC est une page Web.
Comprendre le critère de succès Nom, rôle et valeur	Procédure
Comment satisfaire au critère de succès Nom, rôle et valeur	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès 4.1.2 Nom, rôle et valeur des
(Niveau A)	WCAG 2.1.
Pour tout <u>composant d'interface utilisateur</u> (comprenant, mais n'étant pas limité aux éléments de formulaire, liens	Résultat
et composants générés par des scriptes), le <u>nom</u> et le <u>rôle</u> peuvent être <u>déterminés par un programme informatique</u> ; les états, les propriétés et les valeurs qui peuvent être paramétrés par l'utilisateur peuvent être <u>définis par</u> un programme informatique; et la notification des changements de ces éléments est disponible aux <u>agents</u> <u>utilisateurs</u> , incluant les <u>technologies d'assistance</u> .	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
Remarque: Ce critère de succès s'adresse d'abord aux auteurs de sites Web qui développent ou programment leurs propres composants d'interface utilisateur. Les contrôles HTML standards se conforment déjà à ce critère de succès lorsqu'ils sont utilisés conformément à la spécification.	
9.4.1.3 Messages d'état	C.9.4.1.3 Messages d'état
Dans le cas où la technologie est une page Web, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire au <u>critère de succès 4.1.3 Messages d'état.</u>	Inspection
Critère de succès 4.1.3 Messages d'état	Conditions préalables

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
Comprendre le critère de succès Messages d'état	1. La TIC est une page Web.
Comment satisfaire au critère de succès Messages d'état	Procédure
(Niveau AA)	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au
Dans les contenus implémentés à l'aide d'un langage de balisage, les messages d'état peuvent être déterminés	critère de succès 4.1.3 Messages d'état des WCAG 2.1.
par un programme informatique à l'aide de rôles ou de	Résultat
propriétés, de sorte qu'ils puissent être présentés à l'utilisateur au moyen de technologies d'assistance sans	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
cible de saisie.	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
9.5 Exigences de conformité aux WCAG	C.9.5 Exigences de conformité aux WCAG
Dans le cas où la technologie est une page Web, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire aux cinq exigences de conformité aux WCAG 2.1 de niveau AA énumérées ci-dessous [5].	Inspection
WOAG 2.1 de liveau AA enumerees di-dessous [J].	Conditions préalables
Niveau de conformité	1. La TIC est une page Web.
Pages complètes Processus complets	Procédure
L'usage des technologies selon des méthodes exclusivement compatibles avec l'accessibilité Non-interférence	Vérifier que la page Web satisfait à l'exigence de conformité aux WCAG 2.1 [5] « 1: Niveau de conformité » au niveau AA.
REMARQUE 1: Une page Web qui satisfait aux exigences 9.1 à 9.4, ou lorsqu'une version de remplacement conforme au niveau AA (tel que défini dans la WCAG	 Vérifier que la page Web satisfait à l'exigence de conformité aux WCAG 2.1 [5] « 2: Pages complètes ».
2.1[5]) est fournie, satisfera à l'exigence de conformité 1. REMARQUE 2: Selon le W3C: « Les WCAG 2.1 élargissent les Directives pour l'accessibilité des contenus	3. Vérifier que la page Web satisfait à l'exigence de conformité aux WCAG 2.1 [5] « 3: Processus complets ».
Web 2.0[4], qui ont été publiées comme Recommandation du W3C en décembre 2008. Le contenu qui est conforme aux WCAG 2.1 est également conforme aux WCAG 2.0, et, par conséquent, aux politiques qui font référence aux	4. Vérifier que la page Web satisfait à l'exigence de conformité aux WCAG 2.1 [5] « 4: L'usage des technologies selon des méthodes exclusivement compatibles avec l'accessibilité ».
WCAG 2.0. » [4] REMARQUE 3: L'exigence de conformité 5 stipule que tout le contenu de la page, y compris le contenu dont on ne dépend pas autrement pour atteindre la conformité,	5. Vérifier que la page Web satisfait à l'exigence de conformité aux WCAG 2.1 [5] « 5: Non-interférence ». Résultat
respecte les clauses 9.1.4.2, 9.2.1.2, 9.2.2.2 et 9.2.3.1.	
Exigences de conformité aux WCAG 2.1 de niveau AA[5]	Réussite: Tous les énoncés testables sont vrais.
	Échec: N'importe quel énoncé testable est faux.
10 Contenu non Web	
10.0 Généralités (information)	C.10.0 Généralités (information)
Les exigences énoncées à la clause 10 s'appliquent aux documents:	

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
 qui ne sont pas des pages Web; qui ne sont pas intégrés dans des pages Web; qui sont intégrés dans des pages Web, qui ne sont pas utilisés dans le rendu et qui ne sont pas destinés à être rendus avec la page Web dans laquelle ils sont intégrés. 	
L'article 9 prévoit les exigences de conformité des documents qui se trouvent dans des pages Web ou qui sont intégrés dans des pages Web, et qui sont utilisés dans le rendu ou qui sont destinés à être rendus avec la page Web dans laquelle ils sont intégrés.	
REMARQUE 1: Voici quelques exemples de documents: lettres, feuilles de calcul, messages électroniques, livres, images, présentations et films qui sont associés à un agent utilisateur comme un lecteur de documents, un éditeur ou un lecteur multimédia.	
REMARQUE 2: Un document peut être composé de plusieurs fichiers, comme du contenu vidéo, des soustitres, etc. La plupart du temps, cela n'est pas apparent pour l'utilisateur final qui parcourt le document/contenu.	
REMARQUE 3: Les documents nécessitent un agent utilisateur pour que le contenu soit présenté à l'utilisateur. Les exigences relatives aux agents utilisateurs se trouvent à La clause 11.	
REMARQUE 4: Les exigences relatives au contenu qui fait partie du logiciel se trouvent à la clause 11.	
REMARQUE 5: Les critères de succès énoncés à la clause 10 visent à s'harmoniser avec la Note du groupe de travail [i.26] produite par le WCAG2ICT Task Force du W3C.	
10.1 Perceptible	
10.1.1 Équivalents textuels	
10.1.1.1 Contenu non textuel	C.10.1.1.1 Contenu non textuel
Dans le cas où la technologie n'est pas un document Web, celle-ci doit satisfaire au critère de succès 1.1.1 Contenu non textuel.	Type d'évaluation Inspection
REMARQUE: Les CAPTCHAS n'apparaissent pas actuellement hors du Web. Cependant, s'ils apparaissent, ce conseil est pertinent.	Conditions préalables 1. La TIC n'est pas un document Web. Procédure
Critère de succès 1.1.1 Contenu non textuel des WCAG 2.1	Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès 1.1.1 Contenu non textuel des

Id de l'acheteur $\,$ - Buyer ID 521zf $\,$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS $\,$

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
Comprendre le critère de succès Contenu non textuel	WCAG 2.1.
Comment satisfaire au critère de succès Contenu non	Résultat
<u>textuel</u>	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
(Niveau A)	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
Tout <u>contenu non textuel</u> présenté à l'utilisateur comme <u>équivalent textuel</u> à l'exception des situations énumérées ci-dessous.	Ediec. E enonce testable ii T est laux.
 Composant d'interface ou de saisie: si le contenu non textuel est un composant d'interface ou s'il permet la saisie d'informations par l'utilisateur, alors il a un nom qui décrit sa fonction. (Se référer au critère de succès 4.1.2 pour des exigences supplémentaires à propos des composants d'interface utilisateur ou des contenus qui permettent la saisie d'informations par l'utilisateur.) Média temporel: si le contenu non textuel est un média temporel, alors l'équivalent textuel fournit au moins une identification descriptive du contenu non textuel. (Reportez-vous à la Ligne directrice 1.2 pour obtenir d'autres exigences relatives aux médias.) Test: si le contenu non textuel est un test ou un exercice qui serait invalide s'il était présenté en texte, alors l'équivalent textuel fournit au moins une identification descriptive du contenu non textuel. 	
Contenu sensoriel: si le contenu non textuel vise d'abord à créer une expérience sensorielle spécifique, l'équivalent textuel fournit au moins une identification descriptive de ce contenu non textuel. CARTOHA: si co contenu non textuel vise à	
 CAPTCHA: si ce contenu non textuel vise à confirmer que le contenu est consulté par une personne plutôt que par un ordinateur, alors un équivalent textuel est fourni pour identifier et décrire la fonction du contenu non textuel, et d'autres formes du CAPTCHA sont proposées pour différents types de perception sensorielle afin d'accommoder différents types de limitations fonctionnelles. Décoration, formatage, invisibilité: si le contenu non textuel est <u>purement décoratif</u>, s'il est utilisé seulement pour un formatage visuel ou s'il n'est pas présenté à l'utilisateur, alors il est 	

implémenté de manière à être ignoré par les

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
technologies d'assistance.	
10.1.2 Médias temporels	
10.1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo (pré- enregistré)	C.10.1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo (pré-enregistré)
Dans le cas où la technologie n'est pas un document Web, celle-ci doit satisfaire au <u>critère de succès 1.2.1</u> Contenu seulement audio ou vidéo (pré-enregistré). REMARQUE: Le média de remplacement peut être fourni directement dans le document – ou fourni dans une version de remplacement qui satisfait au critère de succès. Critère de succès 1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo (pré-enregistré) Comprendre le critère de succès seulement audio et vidéo (pré-enregistré)	Type d'évaluation Inspection Conditions préalables 1. La TIC n'est pas un document Web. Procédure 1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès 1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo (pré-enregistré) des WCAG 2.1. Résultat Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
Comment satisfaire au critère de succès Contenu seulement audio ou vidéo (pré-enregistré)	Échec: L'énoncé testable no 1 est vrai.
 (Niveau A) Pour des médias <u>pré-enregistrés seulement audio</u> et <u>pré-enregistrés seulement vidéo</u>, sauf si l'audio ou la vidéo sont un <u>média de remplacement pour un texte</u> et qu'ils sont clairement identifiés comme tels: Contenu pré-enregistré seulement audio: fournir une <u>version de remplacement pour un média temporel</u>, présentant une information équivalente au contenu seulement audio. Contenu pré-enregistré seulement vidéo: fournir, soit une version de remplacement pour un média temporel, soit une piste audio (présentant une information équivalente) pour un contenu pré-enregistré seulement vidéo. 	
10.1.2.2 Sous-titres (pré-enregistrés) Dans le cas où la technologie n'est pas un document Web, celle-ci doit satisfaire au critère de succès 1.2.2 Sous-titres (pré-enregistrés). REMARQUE: La définition de « sous-titres » donnée par les WCAG 2.1 précise que « dans certains pays, les sous-titres sont appelés captions et subtitles ». On les appelle aussi parfois « sous-titres pour malentendants ». Selon la définition des WCAG 2.1, pour satisfaire à ce critère de	C.10.1.2.2 Sous-titres (pré-enregistrés) Type d'évaluation Inspection Conditions préalables 1. La TIC n'est pas un document Web. Procédure 1. Vérifier que le document n'échoue pas au

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723 Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
succès, qu'il s'agisse de captions ou de subtitles, les sous-titres doivent fournir un « visuel synchronisé ou équivalent textuel pour l'information audio avec ou sans paroles nécessaires à la compréhension du contenu d'un média », lorsque l'information sans paroles comprend des « effets sonores, de la musique, des rires, l'identification et le positionnement des interlocuteurs ».	critère de succès 1.2.2 Sous-titres (pré- enregistrés) des WCAG 2.1. Résultat Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
Critère de succès 1.2.2 Sous-titres (pré-enregistrés)	
Comprendre le critère de succès 1.2.2 Sous-titres (pré- enregistrés)	
Comment satisfaire au critère Sous-titres (pré-enregistrés) (Niveau A)	
Fournir des <u>sous-titres</u> pour tout contenu <u>audio pré-enregistré</u> dans un média <u>synchronisé</u> , excepté lorsque le média est un <u>média de remplacement pour un texte</u> et qu'il est clairement identifié comme tel.	
10.1.2.3 Audio-description ou version de remplacement pour un média temporel (pré-enregistré)	C.10.1.2.3 Audio-description ou version de remplacement pour un média temporel (préenregistré)
Lorsque la technologie n'est pas un document Web, celle-	Type d'évaluation
ci doit satisfaire au <u>critère de succès 1.2.3 audio-</u> description ou version de remplacement pour un média temporel (pré-enregistré).	Inspection Conditions préalables
REMARQUE 1: La définition des WCAG 2.1 précise qu «	1. La TIC n'est pas un document Web.
audio-description » est également nommée « vidéo- description » et « narration descriptive ».	Procédure
REMARQUE 2: Des pistes audio secondaires ou de remplacement sont couramment utilisées à cette fin.	Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès 1.2.3 audio-description ou version de remplacement pour un média
Critère de succès 1.2.3 audio-description ou version	temporel (pré-enregistré) des WCAG 2.1.
de remplacement pour un média temporel (pré- enregistré)	Résultat
Comprendre le critère de succès 1.2.3 audio-description ou version de remplacement pour un média temporel (préenregistré)	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
Comment satisfaire au critère 1.2.3 audio-description ou version de remplacement pour un média temporel (préenregistré)	
(Niveau A)	
Fournir une version de <u>remplacement pour un média</u>	

temporel ou une audio-description du contenu <u>vidéo</u> préenregistré pour un <u>média synchronisé</u>, excepté quand le média est un <u>média de remplacement pour un texte</u> et

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
qu'il est clairement identifié comme tel.	
10.1.2.4 Sous-titres (en direct)	C.10.1.2.4 Sous-titres (en direct)
Dans le cas où la technologie n'est pas un document Web, celle-ci doit satisfaire au <u>critère de succès 1.2.4 Sous-titres (en direct)</u> .	Type d'évaluation Inspection
REMARQUE: La définition de « sous-titres » donnée par les WCAG 2.1 précise que « dans certains pays, les sous-titres sont appelés <i>captions</i> et <i>subtitles</i> ». On les appelle aussi parfois « sous-titres pour malentendants ». Selon la définition des WCAG 2.1, pour satisfaire à ce critère de succès, qu'il s'agisse de captions ou de subtitles, les sous-titres doivent fournir un « visuel synchronisé ou équivalent textuel pour l'information audio avec ou sans paroles nécessaires à la compréhension du contenu d'un média », lorsque l'information sans paroles comprend des « effets sonores, de la musique, des rires, l'identification et le positionnement des interlocuteurs ».	Conditions préalables 1. La TIC n'est pas un document Web. Procédure 1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès 1.2.4 Sous-titres (en direct) des WCAG 2.1. Résultat Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
Critère de succès 1.2.4 Sous-titres (en direct) des WCAG 2.1	
Comprendre le critère de succès Sous-titres (en direct)	
Comment satisfaire au critère de succès Sous-titres (en direct)	
(Niveau AA)	
Fournir des <u>sous-titres</u> pour tout contenu <u>audio</u> <u>en direct</u> , sous forme de <u>média synchronisé</u> .	
10.1.2.5 Audio-description (pré-enregistrée)	C.10.1.2.5 Audio-description (pré-enregistrée)
Dans le cas où la technologie n'est pas un document Web, celle-ci doit satisfaire au <u>critère de succès</u> 1.2.5 audio-description (pré-enregistrée).	Type d'évaluation Inspection
REMARQUE 1: La définition des WCAG 2.1 précise qu'une «audio-description» est également nommée « vidéo-description » et « narration descriptive ».	Conditions préalables 1. La TIC n'est pas un document Web. Procédure
REMARQUE 2: Des pistes audio secondaires ou de remplacement sont couramment utilisées à cette fin.	Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès 1.2.5 audio-description (pré-
Critère de succès 1.2.5 audio-description (pré- enregistrée)	enregistrée) des WCAG 2.1.
Comprendre le critère de succès audio-description (pré- enregistrée)	Résultat Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
Comment satisfaire au critère audio-description (pré- enregistrée)	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
(Niveau AA)	

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
Fournir une <u>audio-description</u> pour tout contenu <u>vidéo pré-</u>	
<u>enregistré</u> , sous forme de <u>média synchronisé</u> .	
10.1.3 Adaptable	
10.1.3.1 Information et relations	C.10.1.3.1 Information et relations
Dans le cas où la technologie n'est pas un document	Type d'évaluation
Web, celle-ci doit satisfaire au <u>critère de succès 1.3.1</u> <u>Information et relations</u> .	Inspection
Critère de succès 1.3.1 Information et relations des	Conditions préalables
WCAG 2.1	1. La TIC n'est pas un document Web.
Comprendre le critère de succès Information et relations	Procédure
Comment satisfaire au critère de succès Information et relations	Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès 1.3.1 Information et relations des WCAG 2.1.
(Niveau A)	Résultat
L'information, la <u>structure</u> et les <u>relations</u> véhiculées par la <u>présentation</u> peuvent être déterminées par <u>un</u>	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
programme informatique ou sont disponibles sous forme de texte.	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
10.1.3.2 Ordre séquentiel logique	C.10.1.3.2 Ordre séquentiel logique
Dans le cas où la TIC est un document hors ligne, elle	Type d'évaluation
remplit le <u>critère de succès 1.3.2 Ordre séquentiel logique</u> des WCAG 2.1.	Inspection
Critère de succès 1.3.2 Ordre séquentiel logique des	Conditions préalables
WCAG 2.1	1. La TIC n'est pas un document Web.
Comprendre l'ordre séquentiel logique	Procédure
Comment satisfaire au critère Ordre séquentiel logique	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au <u>critère</u>
(Niveau A)	de succès 1.3.2 Ordre séquentiel logique des WCAG 2.1.
Lorsque l'ordre de présentation du contenu affecte sa signification, un <u>ordre de lecture correct</u> peut être	Résultat
<u>déterminé par un programme informatique.</u>	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
10.1.3.3 Caractéristiques sensorielles	C.10.1.3.3 Caractéristiques sensorielles
Dans le cas où la TIC est un document hors ligne, elle	Type d'évaluation
remplit le <u>critère de succès 1.3.3 Caractéristiques</u> sensorielles des WCAG 2.1.	Inspection
Critère de succès 1.3.3 Caractéristiques sensorielles	Conditions préalables
des WCAG 2.1	1. La TIC n'est pas un document Web.
Comprendre les caractéristiques sensorielles	Procédure
Comment satisfaire au critère Caractéristiques	1. Vérifier que le document n'échoue pas au

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
sensorielles	critère de succès 1.3.3 Caractéristiques
(Niveau A)	sensorielles des WCAG 2.1.
Les instructions données pour la compréhension et	Résultat
l'utilisation du contenu ne doivent pas reposer uniquement sur les caractéristiques sensorielles des éléments comme	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
la forme, la couleur, la taille, l'emplacement visuel, l'orientation ou le son.	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
Remarque: Pour les exigences liées à la couleur, se référer à la Règle 1.4.	
10.1.3.4 Orientation	C.10.1.3.4 Orientation
Dans le cas où la TIC est un document hors ligne, elle	Type d'évaluation
remplit le <u>critère de succès 1.3.4 Orientation des WCAG</u> 2.1.	Inspection
Critère de succès 1.3.4 Orientation des WCAG 2.1	Conditions préalables:
Comprendre l'orientation	1. La TIC n'est pas un document Web.
Comment satisfaire au critère Orientation	Procédure
(Niveau AA)	Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès 1.3.4 Orientation des WCAG
Le contenu ne limite pas son affichage et son	<u>2.1</u> .
fonctionnement à une seule orientation d'affichage, comme le portrait ou le paysage, à moins qu'une	Résultat
orientation d'affichage spécifique soit essentielle.	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
Remarque: Parmi les exemples où une orientation particulière de l'affichage peut être essentielle, on retrouve les chèques de banque, une application de piano, des diapositives pour un projecteur ou un téléviseur, ou un contenu de réalité virtuelle où l'orientation binaire de l'affichage n'est pas applicable.	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
10.1.3.5 Finalité d'un champ de saisie	C.10.1.3.5 Finalité d'un champ de saisie
Dans le cas où la TIC est un document hors ligne, elle	Type d'évaluation
remplit le <u>critère de succès 1.3.5 Finalité d'un champ de</u> saisie des WCAG 2.1.	Inspection
Critère de succès 1.3.5 Finalité d'un champ de saisie	Conditions préalables
des WCAG 2.1	1. La TIC n'est pas un document Web.
Comprendre la Finalité d'un champ de saisie	Procédure
Comment satisfaire au critère Finalité d'un champ de	1. Vérifier que le document n'échoue pas au
saisie	critère de succès 1.3.5 Finalité d'un champ de saisie des WCAG 2.1.
(Niveau AA)	Résultat
La fonction de chaque champ de saisie recueillant de l'information sur l'utilisateur peut être déterminée par un programme informatique lorsque:	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
 Le champ de saisie sert à une fin indiquée dans la section Fonctions de saisie des composants de l'interface utilisateur; Le contenu est mis en œuvre à l'aide de technologies permettant de déterminer la signification attendue des données de saisie des formulaires. 	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
10.1.4 Reconnaissable	
10.1.4.1 Utilisation de la couleur	C.10.1.4.1 Utilisation de la couleur
Dans le cas où la TIC est un document hors ligne, elle	Type d'évaluation
remplit le <u>critère de succès 1.4.1 Utilisation de la couleur</u> des WCAG 2.1.	Inspection
Critère de succès 1.4.1 Utilisation de la couleur des	Conditions préalables
WCAG 2.1	1. La TIC n'est pas un document Web.
Comprendre l'utilisation de la couleur	Procédure
Comment satisfaire au critère Utilisation de la couleur	1. Vérifier que le document n'échoue pas au
(Niveau A)	critère de succès 1.4.1 Utilisation de la couleur des WCAG 2.1.
La couleur n'est pas utilisée comme la seule façon de	Résultat
véhiculer de l'information, d'indiquer une action, de solliciter une réponse ou de distinguer un élément visuel.	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
Remarque: Ce critère de succès traite spécifiquement de la perception des couleurs. Les autres formes de perception sont traitées à la <u>règle 1.3</u> comme l'accès à la couleur par un programme informatique et les autres formes de codage de la présentation visuelle.	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
10.1.4.2 Contrôle du son	C.10.1.4.2 Contrôle du son
Lorsque la TIC est un document hors ligne, elle doit	Type d'évaluation
satisfaire au critère de succès indiqué dans le tableau 10.1.	Inspection
Tableau 10.1: Critère de succès du document:	Conditions préalables
Contrôle du son	1. La TIC n'est pas un document Web.
Si la lecture d'un fichier audio tiré d'un document dure	Procédure
plus de 3 secondes, un <u>mécanisme</u> est disponible pour le mettre en pause, l'arrêter ou pour en contrôler le volume de façon indépendante du niveau de volume du système	Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès indiqué dans le tableau 10.1.
général.	Résultat
REMARQUE 1: Puisque toute partie d'un document ne	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
satisfaisant pas à ce critère de succès peut interférer avec la capacité de l'utilisateur à exploiter le document entier, tout le contenu présent dans le document (qu'il soit utilisé pour satisfaire à d'autres critères de succès ou non) doit	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
satisfaire à ce critère de succès.	
REMARQUE 2: Ce critère de succès est identique au critère de succès 1.4.2 Contrôle du son des WCAG 2.1, après remplacement de « sur une page Web » par « sur un document », de « tout contenu » par « toute partie d'un document », de « page entière » par « document entier », de « sur la page Web » par « sur le document », après suppression de « Voir l'exigence de conformité 5: Non-interférence » et après l'ajout de la note 1.	
Critère de succès 1.4.2 Contrôle du son des WCAG 2.1	
Comprendre le contrôle du son	
Comment satisfaire au critère Contrôle du son	
(Niveau A)	
10.1.4.3 Contraste (minimum)	C.10.1.4.3 Contraste (minimum)
Dans le cas où la TIC est un document hors ligne, elle	Type d'évaluation: Inspection
remplit le <u>critère de succès 1.4.3 Contraste des WCAG 2.1</u> .	Conditions préalables
Critère de succès 1.4.3 Contraste (minimum) des WCAG 2.1	1. La TIC n'est pas un document Web.
Comprendre le contraste (minimum)	Procédure
Comment satisfaire au critère Contraste (minimum)	Vérifier que le document n'échoue pas au
(Niveau AA)	critère de succès 1.4.3 Contraste (minimum) des WCAG 2.1.
La présentation visuelle du <u>texte</u> et du <u>texte sous forme</u>	Résultat
<u>d'image</u> a un <u>rapport de contraste</u> d'au moins 4,5:1, sauf dans les cas suivants:	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
 Texte agrandi: le texte agrandi et le texte agrandi sous forme d'image ont un rapport de contraste d'au moins 3:1; Texte décoratif: aucune exigence de contraste pour le texte ou le texte sous forme d'image qui fait partie d'un composant d'interface utilisateur inactif, qui est purement décoratif, qui est invisible pour tous ou qui est une partie d'une image contenant un autre contenu significatif. Logotypes: aucune exigence de contraste pour le texte faisant partie d'un logo ou d'un nom de marque. 	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
10.1.4.4 Redimensionnement du texte	C.10.1.4.4 Redimensionnement du texte
Dans le cas où la TIC est un document hors ligne, elle	Type d'évaluation

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
remplit le critère de succès 1.4.4 Redimensionnement du	Inspection
texte des WCAG 2.1.	Conditions préalables
REMARQUE 1: Les contenus pour lesquels il existe des lecteurs de logiciels, des visualiseurs ou des éditeurs dotés d'une fonction de zoom de 200% répondraient automatiquement à ce critère de succès lorsqu'ils sont utilisés avec ces lecteurs, à moins que le contenu ne fonctionne pas avec le zoom. REMARQUE 2: Ce critère de succès concerne la capacité	1. La TIC n'est pas un document Web. Procédure 1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès 1.4.4 Redimensionnement du texte des WCAG 2.1. Résultat
de permettre aux utilisateurs d'agrandir le texte à l'écran au moins jusqu'à 200% sans avoir besoin d'avoir recours à des technologies d'assistance. Cela signifie que l'application fournit un moyen d'agrandir le texte à 200%	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
(zoom ou autre) sans perte de contenu ou de fonctionnalité ou que l'application fonctionne avec les fonctions de la plateforme qui répondent à cette exigence.	
Critère de succès 1.4.4 Redimensionnement du texte des WCAG 2.1	
Comprendre le redimensionnement du texte	
Comment satisfaire au critère Redimensionnement du texte	
(Niveau AA)	
À l'exception des <u>sous-titres</u> et du <u>texte sous forme</u> <u>d'image</u> , le <u>texte</u> peut être redimensionné jusqu'à 200% sans l'aide d'une <u>technologie d'assistance</u> et sans perte de contenu ou de fonctionnalité.	
10.1.4.5 Texte sous forme d'image	C.10.1.4.5 Texte sous forme d'image
Dans le cas où la TIC est un document hors ligne, elle	Type d'évaluation
remplit le <u>critère de succès 1.4.5 Texte sous forme</u> d'image des WCAG 2.1.	Inspection
Critère de succès 1.4.5 Texte sous forme d'image des	Conditions préalables
WCAG 2.1	1. La TIC n'est pas un document Web.
Comprendre le texte sous forme d'image	Procédure
Comment satisfaire au critère Texte sous forme d'image	Vérifier que le document n'échoue pas au
(Niveau AA)	<u>critère de succès 1.4.5 Texte sous forme</u> d'image des WCAG 2.1.
Si les technologies utilisées peuvent réaliser la présentation visuelle, le <u>texte</u> est utilisé pour véhiculer de l'information plutôt que du <u>texte sous forme d'image</u> , sauf dans les cas suivants:	Résultat Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
 Personnalisable: Le texte sous forme d'image peut être <u>personnalisé visuellement</u> selon les 	

Comprendre la redisposition

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
exigences de l'utilisateur; • Essentielle: Une présentation spécifique du texte est essentielle à l'information véhiculée.	
Remarque: Les logotypes sont considérés comme essentiels (le texte qui fait partie d'un logo ou d'un nom de marque).	
10.1.4.10 Redisposition	C.10.1.4.10 Redisposition
Lorsque la TIC est un document hors ligne, elle doit satisfaire au critère de succès indiqué dans le tableau 10.2.	Type d'évaluation Inspection
Tableau 10.2: Critère de succès du document:	Conditions préalables
Redisposition	1. La TIC n'est pas un document Web.
	Procédure
de fonctionnalité et sans nécessiter de défilement en deux dimensions en ce qui a trait aux éléments suivants:	Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès indiqué dans le tableau 10.2.
o Contena a demenient vertical a ane largear	Résultat
 équivalente à 320 <u>pixels CSS</u>; Contenu à défilement horizontal d'une hauteur 	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
À l'exception des parties du contenu qui nécessitent une mise en page bidimensionnelle aux fins de l'utilisation ou de la signification.	
REMARQUE 1: 320 pixels CSS équivalent à une largeur de fenêtre de départ de 1 280 pixels CSS avec un zoom de 400%. Pour les documents qui sont conçus pour défiler horizontalement (par exemple avec du texte vertical), les 256 pixels CSS équivalent à une hauteur de fenêtre de départ de 1 024 pixels avec un zoom de 400%.	
REMARQUE 2: Les exemples de contenu qui nécessitent une mise en page bidimensionnelle sont les images, les cartes, les diagrammes, les vidéos, les jeux, les présentations, les tableaux de données et les interfaces où il est nécessaire de garder les barres d'outils en vue pendant la manipulation du contenu.	
REMARQUE 3: Ce critère de succès est identique au critère de succès 1.4.10 Redisposition des WCAG 2.1 après remplacement des notes originales des WCAG 2.1 par les notes 1 et 2 ci-dessus.	
Critère de succès 1.4.10 Redisposition des WCAG 2.1	

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
Comment satisfaire au critère Redisposition	
(Niveau AA)	
10.1.4.11 Contraste des éléments non textuels	C.10.1.4.11 Contraste des éléments non
Lorsque la TIC est une page Web, elle doit satisfaire au	textuels
critère de succès 1.4.11 Contraste des éléments non textuels des WCAG 2.1.	Type d'évaluation
Critère de succès 1.4.11 Contraste des éléments non	Inspection
textuels des WCAG 2.1	Conditions préalables
Comprendre le contraste des éléments non textuels	1. La TIC est un document hors ligne qui n'a pas de zone de présentation de contenu de taille fixe
Satisfaire au critère Contraste des éléments non textuels	qui est essentielle à l'information véhiculée.
(Niveau AA)	Procédure
La <u>présentation</u> visuelle des éléments suivants a un rapport de contraste d'au moins 3:1 par rapport aux couleurs adjacentes:	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès 1.4.11 Contraste des éléments non textuels des WCAG 2.1.
	Résultat
Composants de l'interface utilisateur: Les informations visuelles nécessaires à	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
l'identification des composants de l'interface utilisateur et des états, à l'exception des composants inactifs ou lorsque l'apparence du composant est déterminée par l'agent utilisateur et non modifiée par l'auteur; Objets graphiques: Parties de graphiques nécessaires à la compréhension du contenu, sauf lorsqu'une présentation graphique particulière est essentielle à l'information véhiculée.	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
10.1.4.12 Espacement du texte	C.10.1.4.12 Espacement du texte
Dans le cas où la TIC est un document hors ligne qui est	Type d'évaluation
doté d'une interface utilisateur et qui n'a pas de zone de présentation de contenu de taille fixe essentielle à	Inspection
l'information véhiculée, elle remplit le <u>critère de succès</u>	Conditions préalables
1.4.12 Espacement du texte des WCAG 2.1.	1. La TIC n'est pas un document Web.
Critère de succès 1.4.12 Espacement du texte des WCAG 2.1	Procédure
Comprendre l'espacement du texte Comment satisfaire au critère Espacement du texte	Vérifier que le logiciel n'échoue pas au <u>critère</u> <u>de succès 1.4.12 Espacement du texte des</u> WCAG 2.1.
(Niveau AA)	Résultat
Dans les contenus mis en œuvre à l'aide de langages de	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
balisage qui prennent en charge les propriétés de style de texte suivantes, aucune perte de contenu ou de fonctionnalité ne se produit en définissant tous les	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
éléments suivants et en ne modifiant aucune autre propriété de style:	
 Hauteur des lignes (interligne) jusqu'à au moins 1,5 fois la taille de la police; Espacement des paragraphes suivants jusqu'à au moins 2 fois la taille de la police; Espacement des lettres (suivi) jusqu'à au moins 0,12 fois la taille de la police; Espacement des mots jusqu'à au moins 0,16 fois la taille de la police. 	
Exception: Les langues humaines et les scriptes qui n'utilisent pas une ou plusieurs de ces propriétés de style de texte dans un texte écrit peuvent se conformer en utilisant uniquement les propriétés qui existent pour cette combinaison de langue et de script.	
10.1.4.13 Contenu en mode survol ou focus	C.10.1.4.13 Contenu en mode survol ou focus
Dans le cas où la TIC est un document hors ligne, elle	Type d'évaluation
remplit le <u>critère de succès 1.4.13 Contenu en mode</u> survol ou focus des WCAG 2.1.	Inspection
Critère de succès 1.4.13 Contenu en mode survol ou	Conditions préalables
focus des WCAG 2.1	1. La TIC n'est pas un document Web.
Comprendre le Contenu en mode survol ou focus	Procédure
Comment satisfaire au critère Contenu en mode survol ou	1. Vérifier que le document n'échoue pas au
focus	critère de succès 1.4.13 Contenu en mode survol ou focus des WCAG 2.1.
(Niveau AA)	Résultat
Lorsque la réception puis la suppression du pointeur ou de la cible de saisie du clavier déclenchent l'affichage et	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
le masquage d'un contenu supplémentaire, ce qui suit est	Échec: L'énoncé testable n° 1 est faux.
vrai:	Echec. L'enonce testable II il est laux.
 Rejeté: Un <u>mécanisme</u> permet de rejeter le contenu supplémentaire sans déplacer le pointeur ou la cible de saisie du clavier, à moins que le contenu supplémentaire ne communique une <u>erreur de saisie</u> ou n'obscurcisse ou ne remplace pas un autre contenu; Stationnaire: Si le survol du pointeur peut déclencher le contenu supplémentaire, alors le pointeur peut être déplacé sur le contenu supplémentaire sans que le contenu supplémentaire disparaisse; Persistant: Le contenu supplémentaire reste visible jusqu'à ce que le déclencheur de survol ou 	

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
de cible de saisie soit supprimé, que l'utilisateur le rejette ou que ses informations ne soient plus valables.	
Exception: La présentation visuelle du contenu supplémentaire est contrôlée par l'agent utilisateur et n'est pas modifiée par l'auteur.	
Remarque: Parmi les exemples de contenu supplémentaire contrôlé par l'agent utilisateur figurent les infobulles du navigateur créées à l'aide de l'attribut titre HTML.	
Remarque: Les infobulles, sous-menus et autres fenêtres contextuelles non-modales qui s'affichent sur le survol et la cible de saisie sont des exemples de contenu supplémentaire couvert par ce critère.	
10.2 Bon état de fonctionnement	
10.2.1 Clavier accessible	
10.2.1.1 Clavier	C.10.2.1.1 Clavier
Dans le cas où la TIC est un document hors ligne, elle remplit le <u>critère de succès 2.1.1 Clavier des WCAG 2.1</u> .	Type d'évaluation Inspection
Critère de succès 2.1.1 Clavier des WCAG 2.1	Conditions préalables
Comprendre le clavier	La TIC n'est pas un document Web.
Comment satisfaire au critère Clavier	Procédure
(Niveau A)	Vérifier que le document n'échoue pas au
Toutes les fonctions du contenu sont contrôlées par une	critère de succès 2.1.1 Clavier des WCAG 2.1.
interface clavier qui n'exige pas de rythmes de frappe particuliers, sauf lorsque la fonction sous-jacente	Résultat
nécessite des données indiquant la trajectoire donnée par	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
l'utilisateur en plus des points finaux.	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
Remarque: Cette exception s'applique à la fonction sous- jacente et non à la technique d'entrée. Par exemple, si la saisie se fait par écriture manuscrite, la technique de saisie (écriture manuscrite) nécessitera une saisie qui dépend du tracé, mais non pas de la fonction sous- jacente (saisie de texte).	
Remarque: Rien de ce qui précède ne vient s'opposer à l'utilisation de la souris ni aux méthodes de saisie autres que l'utilisation du clavier.	
10.2.1.2 Pas de piège au clavier	C.10.2.1.2 Pas de piège au clavier
Lorsque la TIC est un document hors ligne, elle doit satisfaire au critère de succès indiqué dans le tableau	Type d'évaluation

Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

EN578-202723	521zf. EN578-202723	
Clause de	e la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
10.3.		Inspection
	de succès du document: Pas de	Conditions préalables
piège au clavier		1. La TIC n'est pas un document Web.
	clavier peut être positionnée sur un 'aide d'une interface clavier,	Procédure
réciproquement, il peu	t être déplacé hors de ce même	1. Vérifier que le document n'échoue pas au
	nt à l'aide d'une interface clavier et, ge plus que l'utilisation d'une simple	critère de succès indiqué dans le tableau 10.3.
	ation ou toute autre méthode	Résultat
	ilisateur est informé de la méthode er la cible de saisie hors de ce	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
composant.		Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
satisfaisant pas à ce cl la capacité de l'utilisate est nécessaire que tou document (qu'il soit uti	ue toute partie d'un document ne ritère de succès peut interférer avec eur à exploiter le document entier, il ut le contenu présent dans le ilisé pour satisfaire à d'autres non) satisfasse à ce critère de	
varier d'une plateforme	ethode standard de sortie pourrait e à l'autre. Par exemple, la touche de standard de sortie sur de nes de bureau.	
Critère de succès 2.1 WCAG 2.1	.2 Pas de piège au clavier des	
Comprendre pas de pi	ège au clavier	
Comment satisfaire au	ı critère pas de piège au clavier	
(Niveau A)		
10.2.1.4 Raccourcis o	clavier des caractères	C.10.2.1.4 Raccourcis clavier des caractères
	une page Web, elles doivent	Type d'évaluation
satisfaire au <u>critère de</u> des caractères des W(succès 2.1.4 Raccourcis clavier	Inspection
	.4 Raccourcis clavier des	Conditions préalables
caractères des WCA	G 2.1	1. La TIC n'est pas un document Web.
Comprendre les racco	urcis clavier des caractères	Procédure:
Comment utiliser les ra	accourcis clavier des caractères	1. Vérifier que la page Web n'échoue pas au
(Niveau A)		critère de succès 2.1.4 Raccourcis clavier des caractères des WCAG 2.1.
	est mis en œuvre dans le contenu	Résultat
majuscules et minuscu	nt des lettres (y compris les lettres ules), des signes de ponctuation,	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.

des chiffres ou des symboles, alors au moins un des

Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
 éléments suivants est vrai: Désactiver: Un mécanisme est disponible pour désactiver le raccourci; Remapper: Un mécanisme est offert pour remapper le raccourci afin d'utiliser un ou plusieurs caractères clavier non imprimables (par exemple Ctrl, Alt, etc.); Actif uniquement sur le contenu de la cible de saisie: Le raccourci clavier d'un composant d'interface utilisateur n'est actif que lorsque la cible de saisie est sur ce composant. 	
10.2.2 Assez de temps	
 10.2.2.1 Réglage du délai Lorsque la TIC est un document hors ligne, elle doit satisfaire au critère de succès indiqué dans le tableau 10.4. Tableau 10.4: Critère de succès du document: Réglage du délai Pour chaque limite de temps fixée par le document, au moins l'un des points suivants est vrai: Suppression: L'utilisateur a la possibilité de désactiver la limite de temps avant de l'atteindre; ou Ajustement: L'utilisateur a la possibilité d'ajuster la limite de temps avant de la rencontrer dans un intervalle d'au moins dix fois la durée paramétrée par défaut; ou Extension: L'utilisateur est averti avant que la limite de temps expire et il lui est accordé au moins 20 secondes pour étendre cette limite par une action simple (par exemple, « appuyer sur la barre d'espace ») et l'utilisateur a la possibilité d'étendre la limite de temps au moins dix fois; ou L'exception du temps réel: La limite de temps est une partie constitutive d'un événement en temps réel (par exemple, une enchère) et aucune solution de rechange n'est possible; ou L'exception de la limite essentielle: La limite de temps est essentielle et l'étendre invaliderait alors l'activité; ou L'exception des 20 heures: La limite de temps est supérieure à 20 heures. 	C.10.2.2.1 Réglage du délai Type d'évaluation Inspection Conditions préalables 1. La TIC n'est pas un document Web. Procédure 1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès indiqué dans le tableau 10.4. Résultat Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
REMARQUE 1: Ce critère de succès permet de s'assurer que les utilisateurs peuvent accomplir les tâches sans changements inattendus dans le contenu ou le contexte résultant d'une limite de temps. Ce critère de succès doit être considéré conjointement avec le critère de succès 3.2.1 des WCAG 2.1, qui impose des limites aux changements de contenu ou de contexte résultant de l'action des utilisateurs.	
REMARQUE 2: Ce critère de succès est identique au critère de succès 2.2.1 Réglage du délai des WCAG 2.1, après le remplacement de « le contenu » par « documents » et l'ajout des mots « des WCAG 2.1 » après les mots « critère de succès » à la note 1 ci-dessus.	
Critère de succès 2.2.1 Réglage du délai des WCAG 2.1	
Comprendre le Réglage du délai	
Comment satisfaire au critère Réglage du délai	
(Niveau A)	
10.2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer	C.10.2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer
Lorsque la TIC est un document hors ligne, elle doit	Type d'évaluation
satisfaire au critère de succès indiqué dans le tableau 10.5.	Inspection
Tableau 10.5: Critère de succès du document: Mettre	Conditions préalables
en pause, arrêter, masquer	La TIC n'est pas un document Web.
Pour déplacer, <u>faire clignoter</u> , faire défiler ou mettre à jour automatiquement des informations, tous les éléments suivants sont vrais:	Procédure
	Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès indiqué dans le tableau 10.5.
Déplacement, clignotement, défilement: Pour	Résultat
-1 file at a suri (4) -1 fragrams - 1 to as at 1 surre as 4 (0)	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
essentielle.	
REMARQUE 1: Pour les exigences relatives au contenu clignotant ou avec flash, se référer à la règle 2.3 des WCAG 2.1.	
REMARQUE 2: Puisque toute partie d'un document ne satisfaisant pas à ce critère de succès peut interférer avec la capacité de l'utilisateur à exploiter le document entier, il est nécessaire que tout le contenu présent dans le document (qu'il soit utilisé pour satisfaire à d'autres critères de succès ou non) satisfasse à ce critère de succès.	
REMARQUE 3: Le contenu qui est mis à jour périodiquement par un logiciel ou qui est transmis en continu à l'agent utilisateur n'est pas tenu de préserver ou de présenter l'information générée ou reçue entre le début de la pause et la reprise de la présentation, car cela pourrait ne pas être techniquement possible et, dans de nombreuses situations, être trompeur.	
REMARQUE 4: Une animation qui se produit dans le cadre d'une phase de préchargement ou d'une situation similaire peut être considérée comme essentielle si l'interaction ne peut pas se produire pendant cette phase pour tous les utilisateurs et si le fait de ne pas indiquer les progrès pouvait dérouter les utilisateurs ou leur faire croire que le contenu était gelé ou séparé.	
REMARQUE 5: Ce critère de succès est identique au critère de succès 2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer des WCAG 2.1, après remplacement de « page » et de « page Web » par « document », suppression de « Voir l'exigence de conformité 5: Non-ingérence » dans la note 2 du critère de succès, l'ajout des mots « des WCAG 2.1 » à la suite de « règle 2.3 » à la note 1 et la reformulation de la note 2 de façon à éviter le verbe « devoir ».	
Critère de réussite 2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer des WCAG 2.1	
Comprendre le critère de succès Mettre en pause, arrêter, masquer	
Comment satisfaire au critère Mettre en pause, arrêter, masquer	
(Niveau A)	
10.2.3 Crises et réactions physiques	
10.2.3.1 Pas plus de trois flashs ou sous le seuil critique	C.10.2.3.1 Pas plus de trois flashs ou sous le seuil critique

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
Lorsque la TIC est un document hors ligne, elle doit	Type d'évaluation
satisfaire au critère de succès indiqué dans le tableau 10.6.	Inspection
Tableau 10.6: Critère de succès du document: Pas	Conditions préalables
plus de trois flashs ou sous le seuil critique	1. La TIC n'est pas un document Web.
Un document doit être exempt de tout élément qui flashe	Procédure
plus de trois fois dans n'importe quel intervalle d'une seconde ou ce <u>flash</u> doit se situer sous le seuil de flash générique et le seuil de flash rouge.	Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès indiqué dans le tableau 10.6.
	Résultat
satisfaisant pas à ce critère de succès peut interférer avec	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
la capacité de l'utilisateur à exploiter le document entier, il est nécessaire que tout le contenu présent dans le document (qu'il soit utilisé pour satisfaire à d'autres critères de succès ou non) satisfasse à ce critère de succès.	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
REMARQUE 2: Ce critère de succès est identique au critère de succès 2.3.1 Pas plus de trois flashs ou sous le seuil critique des WCAG 2.1 après remplacement de « pages Web » par « documents », de « la page entière » par « le document entier », « la page Web » par « le document », après suppression de « Voir l'exigence de conformité 5: Non-ingérence » et après la reformulation de la note 1 ci-dessus pour éviter le verbe « devoir ».	
Critère de succès 2.3.1 Pas plus de trois flashs ou sous le seuil critique des WCAG 2.1	
Comprendre le critère de succès Pas plus de trois flashs ou sous le seuil critique	
Comment satisfaire au critère Pas plus de trois flashs ou sous le seuil critique	
(Niveau A)	
10.2.4 Navigable	
10.2.4.2 Titre de document	C.10.2.4.2 Titre de document
Lorsque la TIC n'est pas un document Web, elle doit	Type d'évaluation
satisfaire au critère de succès indiqué dans le tableau 10.7.	Inspection
Tableau 10.7: Critère de succès du document: Titre de	Conditions préalables
document	1. La TIC n'est pas un document Web.
Les documents présentent un titre qui décrit leur sujet ou leur but.	Procédure
REMARQUE 1: Le nom d'un document (p. ex. document, fichier multimédia) peut servir de titre s'il décrit le sujet ou	Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès indiqué dans le tableau 10.7.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
le but.	Résultat
REMARQUE 2: Ce critère de succès est identique au	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
critère de succès 2.4.2 Titre de page des WCAG 2.1 après remplacement de « pages Web » par « documents » et après ajout de la note 1 ci-dessus.	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
Critère de succès 2.4.2 Titre de page des WCAG 2.1	
Comprendre le critère de succès Titre de page	
Comment satisfaire au critère de succès Titre de page	
(Niveau A)	
10.2.4.3 Parcours de la cible de saisie	C.10.2.4.3 Parcours de la cible de saisie
Lorsque la TIC n'est pas un document Web, elle doit	Type d'évaluation
satisfaire au critère de succès indiqué dans le tableau 10.8.	Inspection
Tableau 10.8: Critère de succès du document:	Conditions préalables
Parcours de la cible de saisie	1. La TIC n'est pas un document Web.
Si un document peut être parcourue de façon séquentielle	Procédure
et que les séquences de navigation affectent la signification ou l'action, les éléments reçoivent la cible de saisie dans un ordre qui préserve la signification et	Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès indiqué dans le tableau 10.8.
l'opérabilité.	Résultat
REMARQUE: Ce critère de succès est identique au <u>critère</u> de succès 2.4.3 Parcours de la cible de saisie des WCAG 2.1 après remplacement de « page Web » par « document ».	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
Critère de succès 2.4.3 Parcours de la cible de saisie des WCAG 2.1	
Comprendre le critère de succès Parcours de la cible de saisie	
Comment satisfaire au critère de succès Parcours de la cible de saisie	
(Niveau A)	
10.2.4.4 Fonction du lien (selon le contexte)	C.10.2.4.4 Fonction du lien (selon le contexte)
Dans le cas où la technologie est un document, celle-ci	Type d'évaluation
doit satisfaire au <u>critère de succès 2.4.4 Fonction du lien</u> (selon le contexte) des WCAG 2.1.	Inspection
Critère de succès 2.4.4 Fonction du lien (selon le	Conditions préalables
contexte) des WCAG 2.1	1. La TIC n'est pas un document Web.
Comprendre le critère de succès Fonction du lien (selon le	Procédure
contexte) Comment satisfaire au critère de succès Fonction du lien	1. Vérifiez que le document n'échoue pas au critère de succès 2.4.4 Fonction du lien (selon le

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
(selon le contexte)	contexte) des WCAG 2.1.
(Niveau A)	Résultat
La <u>fonction de chaque lien</u> est déterminée par le texte du	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
lien seul ou par le texte du lien associé à un <u>contexte du</u> <u>lien déterminé par un programme informatique</u> , sauf si la fonction du lien est <u>ambiguë pour tout utilisateur</u> .	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
10.2.4.6 En-têtes et étiquettes	C.10.2.4.6 En-têtes et étiquettes
Dans le cas où la technologie n'est pas un document Web, celle-ci doit satisfaire au <u>critère de succès 2.4.6 En-</u>	Type d'évaluation Inspection
têtes et étiquettes des WCAG 2.1.	Conditions préalables
Critère de succès 2.4.6 En-têtes et étiquettes des WCAG 2.1	1. La TIC n'est pas un document Web.
Comprendre le critère de succès En-têtes et étiquettes	Procédure
Comment satisfaire au critère de succès En-têtes et étiquettes	Vérifier que la page Web n'échoue pas au critère de succès 2.4.6 En-têtes et étiquettes des WCAG 2.1.
(Niveau AA)	Résultat
Les en-têtes et les <u>étiquettes</u> décrivent le sujet ou le but.	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
10.2.4.7 Visibilité de la cible de saisie	C.10.2.4.7 Visibilité de la cible de saisie
Dans le cas où la technologie n'est pas un document	Type d'évaluation
Web, celle-ci doit satisfaire au <u>critère de succès 2.4.7</u> Visibilité de la cible de saisie des WCAG 2.1.	Inspection
Critère de succès 2.4.7 Visibilité de la cible de saisie	Conditions préalables
des WCAG 2.1	1. La TIC n'est pas un document Web.
Comprendre le critère de succès Visibilité de la cible de saisie	Procédure
Comment satisfaire au critère de succès Visibilité de la cible de saisie	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès 2.4.7 Visibilité de la cible de saisie des WCAG 2.1.
(Niveau AA)	Résultat
Toute interface utilisable au clavier comporte un mode de	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
fonctionnement où la cible de saisie est visible.	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
10.2.5 Saisie	
10.2.5.1 Mouvements du pointeur	C.10.2.5.1 Mouvements du pointeur
Lorsque la TIC n'est pas un document Web, elle doit	Type d'évaluation
satisfaire au critère de succès indiqué dans le tableau 10.9.	Inspection
Tableau 10.9: Critère de succès du document:	Conditions préalables

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723 Id de l'acheteur $\,$ - Buyer ID 521zf $\,$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS $\,$

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
Mouvements du pointeur	1. La TIC n'est pas un document Web.
Toutes les fonctions qui utilisent des mouvements multipoints ou basés sur un tracé pour exécuter une commande peuvent être utilisées avec un seul pointeur sans mouvement basé sur un tracé, à moins qu'un mouvement multipoint ou basé sur un tracé soit essentiel.	Procédure 1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès indiqué dans le tableau 10.9. Résultat
REMARQUE 1: cette exigence s'applique aux documents qui interprètent les actions du pointeur (cà-d. qu'elle ne s'applique pas aux actions requises pour faire fonctionner l'agent utilisateur ou la technologie d'assistance).	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
REMARQUE 2: ce critère de succès est identique au critère de succès 2.5.1 Mouvements du pointeur des WCAG 2.1 après remplacement des notes originales des WCAG 2.1 par la note 1 ci-dessus.	
Critère de succès 2.5.1 Mouvements du pointeur des WCAG 2.1	
Comprendre le critère de succès Mouvements du pointeur	
Comment satisfaire au critère de succès Mouvements du pointeur	
(Niveau A)	
10.2.5.2 Annulation du pointeur	C.10.2.5.2 Annulation du pointeur
Lorsque la TIC n'est pas un document Web, elle doit satisfaire au critère de succès indiqué dans le tableau 10.10.	Type d'évaluation
	Inspection
Tableau 10.10: Critère de succès du document:	Conditions préalables
Annulation du pointeur	1. La TIC n'est pas un document Web.
Dans le cas des <u>fonctions</u> qui peuvent fonctionner à l'aide d'un <u>seul pointeur</u> , au moins l'un des éléments suivants est vrai:	Procédure
	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès indiqué dans le tableau 10.10.
 Aucun événement descendant: l'événement descendant n'est pas utilisé pour exécuter une partie de la fonction; 	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
 Abandonner ou Annuler: la fonction se termine avec l'événement ascendant et un mécanisme est disponible pour abandonner la fonction avant la fin ou pour annuler la fonction une fois l'exécution de la fonction terminée; Inversion de l'événement: l'événement montant inverse tout résultat de l'événement descendant précédent; 	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.

Essentiel: terminer la fonction sur inversion

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

de l'événement est essentiel. REMARQUE 1: les fonctions qui émulent un appui clavier ou un pavé numérique sont considérées comme essentielles. REMARQUE 2: cette exigence s'applique au contenu Web qui interprète les actions du pointeur (cà-d. qu'elle ne s'applique pas aux actions requises pour faire fonctionner l'agent utilisateur ou la technologie d'assistance). REMARQUE 3: Ce critère de succès est identique au critère de succès 2.5.2 Annulation du pointeur des WCAG 2.1 après remplacement des notes originales des WCAG 2.1 par les notes 1 et 2 ci-dessus. Critère de succès 2.5.2 Annulation du pointeur des WCAG 2.1 Comprendre le critère de succès Annulation du pointeur Comment satisfaire au critère de succès Annulation du pointeur (Niveau A) 10.2.5.3 Étiquette dans le nom Dans le cas où la technologie n'est pas un document Web, celle-ci doit satisfaire au critère de succès 2.5.3	Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
ou un pavé numérique sont considérées comme essentielles. REMARQUE 2: cette exigence s'applique au contenu Web qui interprète les actions du pointeur (cà-d. qu'elle ne s'applique pas aux actions requises pour faire fonctionner l'agent utilisateur ou la technologie d'assistance). REMARQUE 3: Ce critère de succès est identique au critère de succès 2.5.2 Annulation du pointeur des WCAG 2.1 après remplacement des notes originales des WCAG 2.1 par les notes 1 et 2 ci-dessus. Critère de succès 2.5.2 Annulation du pointeur des WCAG 2.1 Comprendre le critère de succès Annulation du pointeur Comment satisfaire au critère de succès Annulation du pointeur (Niveau A) 10.2.5.3 Étiquette dans le nom Dans le cas où la technologie n'est pas un document Web, celle-ci doit satisfaire au critère de succès 2.5.3	de l'événement est essentiel.	
Web qui interprète les actions du pointeur (cà-d. qu'elle ne s'applique pas aux actions requises pour faire fonctionner l'agent utilisateur ou la technologie d'assistance). REMARQUE 3: Ce critère de succès est identique au critère de succès 2.5.2 Annulation du pointeur des WCAG 2.1 après remplacement des notes originales des WCAG 2.1 par les notes 1 et 2 ci-dessus. Critère de succès 2.5.2 Annulation du pointeur des WCAG 2.1 Comprendre le critère de succès Annulation du pointeur Comment satisfaire au critère de succès Annulation du pointeur (Niveau A) 10.2.5.3 Étiquette dans le nom Dans le cas où la technologie n'est pas un document Web, celle-ci doit satisfaire au critère de succès 2.5.3	ou un pavé numérique sont considérées comme	
critère de succès 2.5.2 Annulation du pointeur des WCAG 2.1 après remplacement des notes originales des WCAG 2.1 par les notes 1 et 2 ci-dessus. Critère de succès 2.5.2 Annulation du pointeur des WCAG 2.1 Comprendre le critère de succès Annulation du pointeur Comment satisfaire au critère de succès Annulation du pointeur (Niveau A) 10.2.5.3 Étiquette dans le nom Dans le cas où la technologie n'est pas un document Web, celle-ci doit satisfaire au critère de succès 2.5.3 C.10.2.5.3 Étiquette dans le nom Type d'évaluation Inconstitut	Web qui interprète les actions du pointeur (cà-d. qu'elle ne s'applique pas aux actions requises pour faire fonctionner l'agent utilisateur ou la technologie	
Comprendre le critère de succès Annulation du pointeur Comment satisfaire au critère de succès Annulation du pointeur (Niveau A) 10.2.5.3 Étiquette dans le nom Dans le cas où la technologie n'est pas un document Web, celle-ci doit satisfaire au critère de succès 2.5.3 C.10.2.5.3 Étiquette dans le nom Type d'évaluation Inspection	critère de succès 2.5.2 Annulation du pointeur des WCAG 2.1 après remplacement des notes originales des WCAG	
Comment satisfaire au critère de succès Annulation du pointeur (Niveau A) 10.2.5.3 Étiquette dans le nom Dans le cas où la technologie n'est pas un document Web, celle-ci doit satisfaire au critère de succès 2.5.3 C.10.2.5.3 Étiquette dans le nom Type d'évaluation Inspection		
pointeur (Niveau A) 10.2.5.3 Étiquette dans le nom Dans le cas où la technologie n'est pas un document Web, celle-ci doit satisfaire au critère de succès 2.5.3 C.10.2.5.3 Étiquette dans le nom Type d'évaluation Inspection	Comprendre le critère de succès Annulation du pointeur	
10.2.5.3 Étiquette dans le nom Dans le cas où la technologie n'est pas un document Web, celle-ci doit satisfaire au critère de succès 2.5.3 C.10.2.5.3 Étiquette dans le nom Type d'évaluation Inspection		
Dans le cas où la technologie n'est pas un document Web, celle-ci doit satisfaire au critère de succès 2.5.3 Inspection	(Niveau A)	
Web, celle-ci doit satisfaire au <u>critère de succès 2.5.3</u>	10.2.5.3 Étiquette dans le nom	C.10.2.5.3 Étiquette dans le nom
	Dans le cas où la technologie n'est pas un document	Type d'évaluation
Étiquette dans le nom des WCAG 2.1.		Inspection
Critère de succès 2.5.3 Étiquette dans le nom des	Critère de succès 2.5.3 Étiquette dans le nom des	Conditions préalables
WCAG 2.1 1. La TIC n'est pas un document Web.		1. La TIC n'est pas un document Web.
Comprendre le critère de succès Étiquette dans le nom Procédure	Comprendre le critère de succès Étiquette dans le nom	Procédure
Comment satisfaire au critère de succès Étiquette dans le nom critère de succès 2.5.3 Étiquette dans le nom des WCAG 2.1.	·	critère de succès 2.5.3 Étiquette dans le nom
(Niveau A) Résultat	(Niveau A)	
Pour les <u>composants d'interface utilisateur</u> dont les <u>étiquettes</u> contiennent du <u>texte</u> ou du <u>texte sous forme</u> Réussite: L'énoncé testable n° 1 est vrai.		
<u>d'image</u> , le <u>nom</u> contient le texte qui est présenté visuellement. Échec: L'énoncé testable nº 1 est val. Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.	d'image, le nom contient le texte qui est présenté	
Remarque: il est grandement conseillé de placer le texte de l'étiquette au début du nom.		
10.2.5.4 Activation par le mouvement C.10.2.5.4 Activation par le mouvement	10.2.5.4 Activation par le mouvement	C.10.2.5.4 Activation par le mouvement
Dans le cas où la technologie n'est pas un document Type d'évaluation		Type d'évaluation
Web, celle-ci doit satisfaire au <u>critère de succès 2.5.4</u> Activation par le mouvement des WCAG 2.1.	Web, celle-ci doit satisfaire au <u>critère de succès 2.5.4</u> Activation par le mouvement des WCAG 2.1	Inspection
Conditions préalables		Conditions préalables

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
Critère de succès 2.5.4 Activation par le mouvement	La TIC n'est pas un document Web.
Comprendre le critère de succès Activation par le mouvement	Procédure 1. Vérifier que le document n'échoue pas au
Comment satisfaire au critère de succès Activation par le mouvement	critère de succès 2.5.4 Activation par le mouvement des WCAG 2.1.
(Niveau A)	Résultat
Les <u>fonctions</u> activées en déplaçant le périphérique ou	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
par le déplacement de l'utilisateur peuvent aussi être activées par les <u>composants d'interface utilisateur</u> , et la réaction au mouvement peut être désactivée afin d'éviter le déclenchement accidentel, sauf lorsque:	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
 Interface prise en charge: le mouvement est utilisé pour faire fonctionner la fonctionnalité au moyen d'une interface <u>qui prend en charge l'accessibilité</u>; Essentiel: le mouvement est <u>essentiel</u> pour exécuter la fonction, et ce faisant, il invalide l'activité. 	
10.3 Compréhensible	
10.3.1 Compréhensible	
10.3.1.1 Langue du document	C.10.3.1.1 Langue du document
Lorsque la TIC n'est pas un document Web, elle doit satisfaire au critère de succès indiqué dans le tableau 10.11.	Type d'évaluation
	Inspection
Tableau 10.11: Critère de succès du document:	Conditions préalables
Langue du document	1. La TIC n'est pas un document Web.
La <u>langue</u> par défaut de chaque document peut être	Procédure
déterminée par un <u>programme informatique</u> .	1. Vérifier que le document n'échoue pas au
REMARQUE: Ce critère de succès est identique au <u>critère</u> de succès 3.1.1 Langue de la page des WCAG 2.1 après	critère de succès indiqué dans le tableau 10.11.
remplacement de « page Web » par « document ».	Résultat
Critère de succès 3.1.1 Langue de la page des WCAG 2.1	Réussite: L'énoncé testable n° 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable n° 1 est faux.
Comprendre le critère de succès Langue de la page	
Comment satisfaire au critère de succès Langue de la page	
(Niveau A)	
10.3.1.2 Langue d'un passage	C.10.3.1.2 Langue d'un passage

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
Lorsque la TIC n'est pas un document Web, elle doit	Type d'évaluation
satisfaire au critère de succès indiqué dans le tableau 10.12.	Inspection
Tableau 10.12: Critère de succès du document:	Conditions préalables
Langue d'un passage	1. La TIC n'est pas un document Web.
La <u>langue</u> de chaque passage ou expression du document peut être déterminée par un <u>programme</u>	Procédure
informatique sauf pour un nom propre, pour un terme	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès indiqué dans le tableau 10.12.
technique, pour un mot dont la langue est indéterminée ou pour un mot ou une expression faisant partie du	Résultat
langage courant de la langue utilisée dans le contexte	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
immédiat.	Échec: L'énoncé testable n° 1 est faux.
REMARQUE 1: Pour certaines technologies de documentation, il n'existe pas de méthode de technologie d'assistance pouvant indiquer la langue des différents passages ou expressions du document, et il ne serait pas possible de satisfaire au critère de succès en utilisant ces technologies.	Echec. L'enonce restable n° 1 est laux.
REMARQUE 2: L'héritage est une méthode courante. Par exemple, un document fournit la langue qu'il utilise et on peut supposer que tous les éléments de texte ou d'un élément d'interface utilisateur de ce document utiliseront la même langue, sauf indication contraire.	
REMARQUE 3: Ce critère de succès est identique au critère de succès 3.1.2 Langue d'un passage des WCAG 2.1 après remplacement de « contenu » par « document » et après ajout des notes 1 et 2 ci-dessus.	
Critère de succès 3.1.2 Langue d'un passage de WCAG 2.1	
Comprendre le critère de succès Langue d'un passage	
Comment satisfaire au critère de succès Langue d'un passage	
(Niveau AA)	
10.3.2 Prévisible	
10.3.2.1 Cible de saisie	C.10.3.2.1 Cible de saisie
Dans le cas où la technologie n'est pas un document	Type d'évaluation
Web, celle-ci doit satisfaire au <u>critère de succès 3.2.1</u> Cible de saisie des WCAG 2.1.	Inspection
REMARQUE: Certains documents composés et leurs	Conditions préalables
agents utilisateurs sont conçus pour offrir des fonctions	La TIC n'est pas un document Web.
d'affichage et de modification très différentes selon la partie du document composé où les interactions ont lieu	Procédure
(par exemple, une présentation qui contient une feuille de	1. Vérifiez si le document n'échoue pas au

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Clause de la norme EN 301 549 Détermination de la conformité calcul intégrée, dans laquelle les menus et les barres critère de succès 3.2.1 Cible de saisie des d'outils de l'agent utilisateur changent selon que WCAG 2.1. l'utilisateur interagit avec le contenu de la présentation ou Résultat celui de la feuille de calcul intégrée). Si l'utilisateur utilise un mécanisme autre que celui de mettre la cible de saisie Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai. sur la partie du document composite avec laquelle il veut Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux. interagir (p. ex. par un choix de menu ou un mouvement spécial de clavier), tout changement de contexte qui en résulterait ne serait pas soumis à ce critère de succès parce qu'il n'a pas été causé par un déplacement de la cible de saisie. Critère de succès 3.2.1 Cible de saisie des WCAG 2.1 Comprendre le critère de succès Cible de saisie Comment satisfaire au critère de succès Cible de saisie (Niveau A) Quand un composant de l'interface utilisateur reçoit la cible de saisie, il ne doit pas amorcer un changement de contexte. C.10.3.2.2 À la saisie 10.3.2.2 À la saisie Dans le cas où la technologie n'est pas un document Type d'évaluation Web, celle-ci doit satisfaire au critère de succès 3,2,2 À la Inspection saisie des WCAG 2.1. Conditions préalables Critère de succès 3.2.2 À la saisie des WCAG 2.1 1. La TIC n'est pas un document Web. Comprendre le critère de succès À la saisie Procédure Comment satisfaire au critère de succès À la saisie 1. Vérifiez que le document n'échoue pas au (Niveau A) critère de succès 3.2.2 À la saisie des WCAG Le changement de paramètre d'un composant d'interface 2.1. utilisateur ne doit pas amorcer de changement de Résultat contexte, à moins que l'utilisateur n'ait été avisé de ce comportement avant d'utiliser le composant. Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux. 10.3.3 Aide à la saisie 10.3.3.1 Identification des erreurs C.10.3.3.1 Identification des erreurs Dans le cas où la technologie n'est pas un document Type d'évaluation Web, celle-ci doit satisfaire au critère de succès 3.3.1 Inspection Identification des erreurs des WCAG 2.1. Conditions préalables Critère de succès 3.3.1 Identification des erreurs 1. La TIC n'est pas un document Web. Comprendre le critère de succès Identification des erreurs Procédure Comment satisfaire au critère de succès Identification des

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
erreurs (Niveau A) Si une erreur de saisie est détectée automatiquement, l'élément en erreur est identifié et l'erreur est décrite à l'utilisateur sous forme de texte.	1. Vérifiez que le document n'échoue pas au critère de succès 3.3.1 Identification des erreurs des WCAG 2.1. Résultat Réussite: L'énoncé testable n° 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable n° 1 est faux.
10.3.3.2 Étiquettes ou instructions	C.10.3.3.2 Étiquettes ou instructions
Dans le cas où la technologie n'est pas un document Web, celle-ci doit satisfaire au critère de succès 3.3.2 Étiquettes ou instructions des WCAG 2.1.	Type d'évaluation Inspection
Critère de succès 3.3.2 Étiquettes ou instructions Comprendre le critère de succès Étiquettes ou	Conditions préalables 1. La TIC n'est pas un document Web.
instructions Comment satisfaire au critère Étiquettes ou instructions	Procédure
(Niveau A)	Vérifiez que le document n'échoue pas au critère de succès 3.3.2 Étiquettes ou instructions des WCAG 2.1.
Des <u>étiquettes</u> sont présentées ou des instructions sont fournies quand un contenu requiert une saisie utilisateur.	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable n° 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable n° 1 est faux.
10.3.3.3 Suggestion après une erreur	C.10.3.3.3 Suggestion après une erreur
Dans le cas où la technologie n'est pas un document Web, celle-ci doit satisfaire au critère de succès 3.3.3 Suggestion après une erreur des WCAG 2.1.	Type d'évaluation Inspection
Critère de succès 3.3.3 Suggestion après une erreur des WCAG 2.1	Conditions préalables 1. La TIC n'est pas un document Web.
Comprendre le critère de succès Suggestion après une	Procédure
erreur Comment satisfaire au critère de succès Suggestion après une erreur	Vérifiez que le document n'échoue pas au critère de succès 3.3.3 Suggestion après une erreur des WCAG 2.1.[4]
(Niveau AA)	Résultat:
Si une <u>erreur de saisie</u> est automatiquement détectée et	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
que des suggestions de corrections sont connues, ces suggestions sont alors proposées à l'utilisateur à moins que cela puisse compromettre la sécurité ou la finalité du contenu.	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
10.3.3.4 Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données)	C.10.3.3.4 Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données)
Lorsque la TIC n'est pas un document Web, elle doit satisfaire au critère de succès indiqué dans le tableau	Type d'évaluation

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Détermination de la conformité
Inspection
Conditions préalables
1. La TIC n'est pas un document Web.
Procédure
1. Vérifier que le document n'échoue pas au
critère de succès indiqué dans le tableau 10.13.
Résultat
Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
C.10.4.1.1 Analyse syntaxique
Type d'évaluation
Inspection
Conditions préalables
1. La TIC n'est pas un document Web.
Procédure
Vérifier que le document n'échoue pas au

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723 Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Résultat

Clause de la norme EN 301 549

Détermination de la conformité
critère de succès indiqué dans le tableau 10.14.

Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.

Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.

d'accessibilité du logiciel ou à un agent utilisateur sélectionnable par l'utilisateur, les éléments ont des balises de début et de fin complètes, les éléments sont imbriqués selon leurs spécifications, les éléments ne contiennent pas d'attributs en double et tout identifiant est unique, sauf lorsque les spécifications permettent ces fonctions.

REMARQUE 1: Les balises de début et de fin auxquelles il manque un caractère critique, comme une parenthèse fermante ou un guillemet de valeur d'attribut mal appropriée, sont considérées incomplètes.

REMARQUE 2: Le balisage n'est pas toujours mis à la disposition des technologies d'assistance ou des agents utilisateurs sélectionnables par l'utilisateur tels que les navigateurs. Dans de tels cas, la conformité à cette disposition n'aurait aucune incidence sur l'accessibilité, comme c'est le cas pour le contenu Web lorsqu'il est exposé.

REMARQUE 3: Les exemples de balisage qui sont exposés séparément et disponibles pour les technologies d'assistance et les agents utilisateurs comprennent, sans s'y limiter: les documents encodés en HTML, ODF et OOXML. Dans ces exemples, le balisage peut être entièrement analysé de deux façons: a) par des technologies d'assistance qui peuvent ouvrir directement le document, b) par des technologies d'assistance utilisant des API DOM d'agents utilisateurs pour ces formats de document.

REMARQUE 4: Ce critère de succès est identique au critère de succès 4.1.1 Analyse syntaxique des WCAG 2.1 après remplacement de « Dans le contenu mis en œuvre en utilisant des langages de balisage » par « Lorsqu'un document utilise un langage de balisage de telle sorte que le balisage est visible et mis à la disposition des technologies d'assistance et des fonctions d'accessibilité du logiciel ou à un agent utilisateur sélectionnable par l'utilisateur » et après l'ajout des notes 2 et 3 ci-dessus.

Critère de succès 4.1.1 Analyse syntaxique des WCAG 2.1

Comprendre le critère de succès Analyse syntaxique

Comment satisfaire au critère de succès Analyse syntaxique

(Niveau A)

10.4.1.2 Nom, rôle et valeur

C.10.4.1.2 Nom, rôle et valeur

Page 111 de 178

N° DDR - EN578-202723/D

 $\ensuremath{N^\circ}$ de l'invitation - Solicitation No. EN578-202723/D N° de réf. du client - Client Ref. No. EN578-202723

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

EN578-202723	521zf. EN578-202723	
Clause d	e la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
	as un document Web, elle doit	Type d'évaluation
satisfaire au critère de 10.15.	succès indiqué dans le tableau	Inspection
Tableau 10.15: Critère de succès du document: Nom, rôle et valeur	Conditions préalables	
	1. La TIC n'est pas un document Web.	
Pour tout composant d'interface utilisateur (comprenant,	Procédure	
et composants généré	e aux éléments de formulaire, liens es par des scriptes), le <u>nom</u> et le <u>rôle</u> és par un programme informatique ;	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès indiqué dans le tableau 10.15.
les états, les propriété	s et les valeurs qui peuvent être	Résultat
	ateur peuvent être <u>définis par</u> un jue ; et la notification des	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
changements de ces	éléments est disponible aux <u>agents</u> es <u>technologies d'assistance</u> .	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
principalement aux dé développent ou utilise utilisateur personnalis utilisateur standard de prennent en charge l'a	itère de succès s'adresse veloppeurs de logiciels qui nt des composants d'interface és. Les composants d'interface la plupart des plateformes qui accessibilité répondent déjà à ce qu'ils sont utilisés conformément aux	
prennent en charge l'i d'assistance, les comp standard satisfont sou leur usage est conforr	les formats de documents qui nteropérabilité avec la technologie posants d'interface utilisateur avent à ce critère de succès lorsque ne aux indications générales en net d'accessibilité pour le format du	
critère de succès 4.1.2 après remplacement d	tère de succès est identique au 2 Nom, rôle et valeur des WCAG 2.1 de la note originale des WCAG 2.1 but de la note 2 ci-dessus.	
Critère de succès 4.7 2.1	1.2 Nom, rôle et valeur des WCAG	
Comprendre le critère	de succès Nom, rôle et valeur	
Comment satisfaire au valeur	u critère de succès Nom, rôle et	
(Niveau A)		
10.5 Positionnement	des sous-titres	C.10.5 Positionnement des sous-titres
des médias synchroni	document hors ligne qui contient sés avec des sous-titres, ces sous-	La clause 10.5 ne contient aucune exigence en matière de tests.

titres ne doivent pas masquer l'information pertinente

contenue dans les médias synchronisés.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
10.6 Synchronisation de la audio description Lorsque la TIC est un document hors ligne qui contient un média synchronisé avec description sonore, cette description sonore ne doit pas interférer avec les informations audio pertinentes du média synchronisé.	C.10.6 Synchronisation de la audio description La clause 10.6 ne contient aucune exigence en matière de test.
11 Logiciels	
11.0 Généralités (information)	C.11.0 Généralités (information)
 Cette clause précise les exigences qui s'appliquent: aux logiciels de plateformes; aux logiciels qui ont une interface utilisateur, y compris le contenu du logiciel; aux outil-auteurs; aux logiciels qui servent de technologie d'assistance. 	La clause 11.0 n'a qu'une valeur informative et ne contient aucune exigence relative aux tests de conformité.
REMARQUE 1: L'agent utilisateur est un exemple de logiciel qui possède une interface utilisateur.	
REMARQUE 2: Les exigences relatives au contenu Web, notamment aux logiciels qui sont du contenu Web, se trouvent à La clause 9.	
REMARQUE 3: Les exigences relatives aux documents, qui peuvent être présentés par les agents utilisateurs, se trouvent à La clause 10.	
REMARQUE 4: Bien que l'accessibilité des interfaces de ligne de commande ne soit pas abordée dans le présent document, l'accessibilité peut être réalisée au moyen d'exigences contextuelles, dont certaines se trouvent dans les clauses 5 et 11.	
Les exigences des clauses 11.1 à 11.5 s'appliquent aux logiciels:	
 qui ne sont pas des pages Web; qui ne sont pas intégrés dans une page Web ni utilisés dans le rendu ou le fonctionnement de la page. 	
La clause 9 énonce les exigences de conformité des logiciels qui se trouvent dans des pages Web ou qui sont intégrés dans des pages Web, et qui sont utilisés dans le rendu ou qui sont destinés à être rendus avec la page Web dans laquelle ils sont intégrés.	
Certaines exigences des clauses 11.1 à 11.5 ont des versions différentes selon que la fonctionnalité est non	

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
restreinte ou restreinte. Dans ces cas, La clause correspondante est divisée en deux sous-dispositions.	
Les critères de succès énoncés dans les clauses 11.1 à 11.5 visent à s'harmoniser avec la Note du groupe de travail [i.26] produite par le WCAG2ICT Task Force du W3C.	
REMARQUE 5: Le logiciel qui fournit une interface utilisateur comprend son propre contenu. Voici quelques exemples de contenu présent dans un logiciel: les composants d'interface et le texte d'une barre de menu issus d'une application d'interface utilisateur graphique, les icônes d'une barre d'outils, les invites prononcées dans une interface utilisateur audio, les autres commandes d'interaction utilisateur et les textes, graphiques ou documents qui sont chargés à l'extérieur du logiciel.	
11.1 Perceptible	
11.1.1 Équivalents textuels	
11.1.1.1 Contenu non textuel	
11.1.1.1.1 Contenu non textuel (fonction non restreinte)	C.11.1.1.1 Contenu non textuel (fonction non restreinte)
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté	Type d'évaluation
d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture d'écran, elle	Inspection
remplit le <u>critère de succès 1.1.1 Contenu non textuel des</u> WCAG 2.1.	Conditions préalables
REMARQUE: Les CAPTCHAS n'apparaissent pas	La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
actuellement hors du Web. Cependant, s'ils apparaissent, la présente directive est pertinente.	2. Le logiciel prend en charge l'accès aux
Critère de succès 1.1.1 Contenu non textuel des	technologies d'assistance pour la lecture d'écran.
WCAG 2.1	Procédure
Comprendre le critère de succès Contenu non textuel	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au <u>critère</u>
Comment satisfaire au critère de succès Contenu non textuel	de succès 1.1.1 Contenu non textuel des WCAG 2.1.
(Niveau A)	Résultat
Tout <u>contenu non textuel</u> présenté à l'utilisateur a un équivalent textuel, à l'exception des situations énumérées	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
ci-dessous.	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
Composant d'interface ou de saisie: si le contenu non textuel est un composant d'interface ou s'il permet la saisie d'informations par l'utilisateur,	

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
c'est qu'il a un nom qui décrit sa fonction. (Se référer au critère de succès 4.1.2 pour des exigences supplémentaires à propos des composants d'interface utilisateur ou des contenus qui permettent la saisie d'informations par l'utilisateur.) Média temporel: Si le contenu non textuel est un média temporel, fournissez au moins une description de ce contenu. (Reportez-vous à la Ligne directrice 1.2 pour obtenir d'autres exigences relatives aux médias.) Test: Si le contenu non textuel est un test ou un exercice qui ne serait pas valide en format texte, fournissez au moins une description de ce contenu. Sensation: Si le contenu non textuel est principalement conçu pour créer une expérience sensorielle précise, fournissez au moins une description de ce contenu. CAPTCHA: Si du contenu non textuel est utilisé pour confirmer l'accès par une personne plutôt que par un ordinateur, fournissez du texte qui décrit la fonction du contenu et offrez d'autres formes CAPTCHA au moyen de formes de reconnaissance qui utilisent d'autres sens pour tenir compte de divers handicaps. Décoration, format, invisibilité: Si le contenu non textuel est utilisé uniquement aux fins de décoration et de formatage, ou n'est pas affiché à l'utilisateur, il peut être mis en œuvre d'une manière qui peut être ignorée par les technologies d'assistance.	
11.1.1.2 Contenu non textuel (fonction restreinte) Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur et qui ne prend pas en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture d'écran, cette technologie satisfait à l'exigence 5.1.3.6 (sortie vocale pour contenu non textuel).	C.11.1.1.2 Contenu non textuel (fonction restreinte) Type d'évaluation Examen Conditions préalables 1. La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur. 2. L'interface utilisateur ne prend pas en charge
	l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture d'écran. 3. Le contenu non textuel est présenté aux utilisateurs via la sortie vocale.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
	Procédure
	Vérifier que la sortie vocale est fournie comme solution de rechange au contenu non textuel.
	 Vérifier que le contenu non textuel n'est pas seulement présent à titre décoratif.
	3. Vérifier que le contenu non textuel n'est pas utilisé uniquement pour le formatage visuel.
	4. Vérifier que la sortie vocale est conforme aux indications relatives à l'équivalent textuel » décrit dans les <u>critères de succès 1.1.1 Contenu non textuel des WCAG 2.1</u> .
	Résultat
	Réussite: Les énoncés testables nºs 1, 2, 3 et 4 sont vrais; ou le nº 1 et le nº 2 sont faux; ou le nº 1 et le nº 3 sont faux.
	Échec: L'énoncé testable n° 1 est vrai et le n° 2 est faux; ou le n° 1 est vrai et le n° 3 est faux; ou les n° 1, 2 et 3 sont vrais et le n° 4 est faux.
11.1.2 Médias temporels	
11.1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo (préenregistré)	
11.1.2.1.1 Contenu seulement audio ou vidéo (préenregistré – fonction non restreinte)	C.11.1.2.1.1 Contenu seulement audio ou vidéo (pré-enregistré – fonction non restreinte)
Dans le cas où la TIC est un logiciel non-Web qui est doté d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès	Type d'évaluation
aux technologies d'assistance pour la lecture d'écran et	Inspection
où un contenu audio préenregistré n'est pas nécessaire pour permettre l'utilisation des fonctions restreintes des	Conditions préalables
TIC, la technologie remplit le <u>critère de succès 1.2.1</u> Contenu seulement audio ou vidéo (préenregistré) des WCAG 2.1.	La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
REMARQUE: Le média de remplacement peut être fourni directement dans le logiciel – ou fourni dans une version de remplacement qui satisfait au critère de succès.	 Le logiciel prend en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture d'écran.
Critère de succès 1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo (pré-enregistré)	3. Un contenu audio pré-enregistré n'est pas nécessaire pour permettre l'utilisation des fonctions restreintes de la TIC.
Comprendre le critère de succès Contenu seulement audio ou vidéo (pré-enregistré)	Procédure
Comment satisfaire au critère de succès Contenu seulement audio ou vidéo (pré-enregistré)	1. Vérifier que le document n'échoue pas au critère de succès 1.2.1 Contenu seulement audio ou vidéo (pré-enregistré) des WCAG 2.1.
(Niveau A)	dudio ou video (pre cinegistie) des vvono 2.1.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
Pour des médias pré-enregistrés seulement audio et pré-	Résultat
<u>enregistrés seulement vidéo</u> , les éléments suivants sont vrais, sauf si l'audio ou la vidéo est un média de	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
remplacement pour un texte et qu'il est clairement identifié	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
comme tel:	
 Contenu pré-enregistré seulement audio: fournir une version de remplacement pour un média temporel, présentant une information équivalente au contenu seulement audio. Contenu pré-enregistré seulement vidéo: fournir, soit une version de remplacement pour un média temporel, soit une piste audio (présentant une information équivalente) pour un contenu préenregistré seulement vidéo. 	
11.1.2.1.2 Contenu seulement audio ou vidéo (pré- enregistré – fonction restreinte)	
11.1.2.1.2.1 Contenu pré-enregistré seulement audio (fonction restreinte)	C.11.1.2.1.2.1 Contenu pré-enregistré seulement audio (fonction restreinte)
Lorsque la TIC est un logiciel non-Web qui fournit une	Type d'évaluation
interface utilisateur qui ne prend pas en charge les technologies d'assistance pour la lecture d'écran et où	Inspection
des informations auditives pré-enregistrées sont	Conditions préalables
nécessaires pour permettre l'utilisation de fonctions restreintes des TIC, la fonctionnalité des logiciels qui fournissent une interface utilisateur doit satisfaire à l'exigence 5.1.5 (sortie visuelle pour informations auditives).	La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
	L'interface utilisateur ne prend pas en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture d'écran.
	Un contenu audio pré-enregistré est nécessaire pour permettre l'utilisation des fonctions restreintes de la TIC.
	Procédure
	Vérifier que l'information visuelle est équivalente à la sortie auditive pré-enregistrée.
	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
11.1.2.1.2.2 Contenu pré-enregistré seulement vidéo (fonction restreinte)	C.11.1.2.1.2.2 Contenu pré-enregistré seulement vidéo (fonction restreinte)
Dans le cas où la technologie d'information et de	Type d'évaluation
communications (TIC) est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur et qui ne prend pas en charge	Inspection

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture	Conditions préalables
information video).	La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
	L'interface utilisateur ne prend pas en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture d'écran.
	3. Un contenu vidéo préenregistré est nécessaire pour permettre l'utilisation des fonctions restreintes de la TIC.
	4. La sortie vocale est fournie comme mode alternatif à une utilisation sans vision du contenu non textuel affiché sur une fonction restreinte.
	Procédure
	Vérifier que la sortie vocale présente des informations équivalentes pour le contenu vidéo pré-enregistré.
	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
11.1.2.2 Sous-titres (pré-enregistrés)	C.11.1.2.2 Sous-titres (pré-enregistrés)
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté	Type d'évaluation
d'une interface utilisateur, elle remplit le <u>critère de succès</u> 1.2.2 Sous-titres (pré-enregistrés) des WCAG 2.1.	Inspection
REMARQUE: La définition de « sous-titres » donnée par	Conditions préalables
REMARQUE: La définition de « sous-titres » donnée par les WCAG 2.1 précise que « dans certains pays, les sous-titres sont appelés <i>captions</i> et <i>subtitles</i> ». On les appelle	Conditions préalables 1. La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
les WCAG 2.1 précise que « dans certains pays, les sous- titres sont appelés <i>captions</i> et <i>subtitles</i> ». On les appelle aussi parfois « sous-titres pour malentendants ». Selon la	1. La TIC est un logiciel non Web qui est doté
les WCAG 2.1 précise que « dans certains pays, les sous- titres sont appelés <i>captions</i> et <i>subtitles</i> ». On les appelle aussi parfois « sous-titres pour malentendants ». Selon la définition des WCAG 2.1, pour satisfaire à ce critère de succès, qu'il s'agisse de captions ou de subtitles, les sous-titres doivent fournir un « visuel synchronisé ou	La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur. Procédure Vérifier que le logiciel n'échoue pas le <u>critère</u> de succès 1.2.2 Sous-titres (pré-enregistrés) des
les WCAG 2.1 précise que « dans certains pays, les sous- titres sont appelés <i>captions</i> et <i>subtitles</i> ». On les appelle aussi parfois « sous-titres pour malentendants ». Selon la définition des WCAG 2.1, pour satisfaire à ce critère de succès, qu'il s'agisse de captions ou de subtitles, les sous-titres doivent fournir un « visuel synchronisé ou équivalent textuel pour l'information audio avec ou sans paroles nécessaires à la compréhension du contenu d'un	1. La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur. Procédure 1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas le critère de succès 1.2.2 Sous-titres (pré-enregistrés) des WCAG 2.1.
les WCAG 2.1 précise que « dans certains pays, les soustitres sont appelés <i>captions</i> et <i>subtitles</i> ». On les appelle aussi parfois « sous-titres pour malentendants ». Selon la définition des WCAG 2.1, pour satisfaire à ce critère de succès, qu'il s'agisse de captions ou de subtitles, les sous-titres doivent fournir un « visuel synchronisé ou équivalent textuel pour l'information audio avec ou sans paroles nécessaires à la compréhension du contenu d'un média », lorsque l'information sans paroles comprend des	1. La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur. Procédure 1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas le critère de succès 1.2.2 Sous-titres (pré-enregistrés) des WCAG 2.1. Résultat
les WCAG 2.1 précise que « dans certains pays, les sous- titres sont appelés <i>captions</i> et <i>subtitles</i> ». On les appelle aussi parfois « sous-titres pour malentendants ». Selon la définition des WCAG 2.1, pour satisfaire à ce critère de succès, qu'il s'agisse de captions ou de subtitles, les sous-titres doivent fournir un « visuel synchronisé ou équivalent textuel pour l'information audio avec ou sans paroles nécessaires à la compréhension du contenu d'un	1. La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur. Procédure 1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas le critère de succès 1.2.2 Sous-titres (pré-enregistrés) des WCAG 2.1. Résultat Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
les WCAG 2.1 précise que « dans certains pays, les soustitres sont appelés <i>captions</i> et <i>subtitles</i> ». On les appelle aussi parfois « sous-titres pour malentendants ». Selon la définition des WCAG 2.1, pour satisfaire à ce critère de succès, qu'il s'agisse de captions ou de subtitles, les sous-titres doivent fournir un « visuel synchronisé ou équivalent textuel pour l'information audio avec ou sans paroles nécessaires à la compréhension du contenu d'un média », lorsque l'information sans paroles comprend des « effets sonores, de la musique, des rires, l'identification	1. La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur. Procédure 1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas le critère de succès 1.2.2 Sous-titres (pré-enregistrés) des WCAG 2.1. Résultat
les WCAG 2.1 précise que « dans certains pays, les soustitres sont appelés <i>captions</i> et <i>subtitles</i> ». On les appelle aussi parfois « sous-titres pour malentendants ». Selon la définition des WCAG 2.1, pour satisfaire à ce critère de succès, qu'il s'agisse de captions ou de subtitles, les sous-titres doivent fournir un « visuel synchronisé ou équivalent textuel pour l'information audio avec ou sans paroles nécessaires à la compréhension du contenu d'un média », lorsque l'information sans paroles comprend des « effets sonores, de la musique, des rires, l'identification et le positionnement des interlocuteurs ». Critères de succès 1.2.2 Sous-titres (pré-enregistrés)	1. La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur. Procédure 1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas le <u>critère de succès 1.2.2 Sous-titres (pré-enregistrés) des WCAG 2.1</u> . Résultat Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
les WCAG 2.1 précise que « dans certains pays, les soustitres sont appelés <i>captions</i> et <i>subtitles</i> ». On les appelle aussi parfois « sous-titres pour malentendants ». Selon la définition des WCAG 2.1, pour satisfaire à ce critère de succès, qu'il s'agisse de captions ou de subtitles, les sous-titres doivent fournir un « visuel synchronisé ou équivalent textuel pour l'information audio avec ou sans paroles nécessaires à la compréhension du contenu d'un média », lorsque l'information sans paroles comprend des « effets sonores, de la musique, des rires, l'identification et le positionnement des interlocuteurs ». Critères de succès 1.2.2 Sous-titres (pré-enregistrés) des WCAG 2.1	1. La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur. Procédure 1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas le <u>critère de succès 1.2.2 Sous-titres (pré-enregistrés) des WCAG 2.1</u> . Résultat Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
les WCAG 2.1 précise que « dans certains pays, les soustitres sont appelés <i>captions</i> et <i>subtitles</i> ». On les appelle aussi parfois « sous-titres pour malentendants ». Selon la définition des WCAG 2.1, pour satisfaire à ce critère de succès, qu'il s'agisse de captions ou de subtitles, les sous-titres doivent fournir un « visuel synchronisé ou équivalent textuel pour l'information audio avec ou sans paroles nécessaires à la compréhension du contenu d'un média », lorsque l'information sans paroles comprend des « effets sonores, de la musique, des rires, l'identification et le positionnement des interlocuteurs ». Critères de succès 1.2.2 Sous-titres (pré-enregistrés) des WCAG 2.1 Comprendre les sous-titres (pré-enregistrés)	1. La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur. Procédure 1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas le <u>critère de succès 1.2.2 Sous-titres (pré-enregistrés) des WCAG 2.1</u> . Résultat Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
préenregistré http://www.w3.org/TR/WCAG21/ – dfn-audio dans un média synchronisé, excepté lorsque le média est un média de remplacement pour un texte et qu'il est clairement identifié comme tel.	
11.1.2.3 Audio-description ou version de remplacement pour un média temporel (pré-enregistré)	
11.1.2.3.1 Audio-description ou version de remplacement pour un média temporel (pré-enregistré et fonction non restreinte)	C.11.1.2.3.1 Audio-description ou version de remplacement pour un média temporel (préenregistré et fonction non restreinte)
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté	Type d'évaluation
d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture d'écran, elle	Inspection
remplit le <u>critère de succès 1.2.3 audio-description ou</u> version de remplacement pour un média temporel (pré-	Conditions préalables
enregistré) des WCAG 2.1.	La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
REMARQUE 1: La définition des WCAG 2.1 précise qu' « audio-description » est également nommée « vidéo-description » et « narration descriptive ».	Le logiciel prend en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture d'écran.
REMARQUE 2: Des pistes audio secondaires ou de remplacement sont couramment utilisées à cette fin.	Procédure
Critère de succès 1.2.3 audio-description ou version de remplacement pour un média temporel (préenregistré) des WCAG 2.1	Vérifier que le logiciel n'échoue pas le <u>critère</u> de succès 1.2.3 audio-description ou version de remplacement pour un média temporel (préenregistré) des WCAG 2.1.
Comprendre audio-description ou version de remplacement pour un média temporel (pré-enregistré)	Résultat
Comment satisfaire au critère audio-description ou version	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
de remplacement pour un média temporel (pré-enregistré)	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
(Niveau A)	
Fournir une version de remplacement pour un média temporel ou une audio-descriptions du contenu vidéo préenregistré pour un média synchronisé, excepté quand le média est un média de remplacement pour un texte et qu'il est clairement identifié comme tel.	
11.1.2.3.2 Audio-description ou version de remplacement pour un média temporel (pré-enregistré et fonction restreinte)	C.11.1.2.3.2 Audio-description ou version de remplacement pour un média temporel (préenregistré et fonction restreinte)
Dans le cas où la technologie d'information et de	Type d'évaluation
communications (TIC) est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur et qui ne prend pas en charge	Inspection
l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture	Conditions préalables
d'écran, elle remplit l'exigence 5.1.3.7 (sortie vocale pour information vidéo).	La TIC est un logiciel non Web qui est doté

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
	d'une interface utilisateur.
	L'interface utilisateur ne prend pas en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture d'écran.
	3. La sortie vocale est fournie comme mode alternatif à une utilisation sans vision du contenu non textuel affiché sur une fonction restreinte.
	Procédure
	Vérifier que la sortie vocale présente des informations équivalentes pour le contenu vidéo pré-enregistré.
	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
11.1.2.4 Sous-titres (en direct)	C.11.1.2.4 Sous-titres (en direct)
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté	Type d'évaluation
d'une interface utilisateur, elle remplit le <u>critère de succès</u> 1.2.4 Sous-titres (en direct) des WCAG 2.1.	Inspection
REMARQUE: La définition de « sous-titres » donnée par	Conditions préalables
les WCAG 2.1 précise que « dans certains pays, les sous- titres sont appelés <i>captions</i> et <i>subtitles</i> ». On les appelle	 La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
aussi parfois « sous-titres pour malentendants ». Selon la définition des WCAG 2.1, pour satisfaire à ce critère de succès, qu'il s'agisse de captions ou de subtitles, les sous-titres doivent fournir un « visuel synchronisé ou	Procédure
	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas le <u>critère</u> de succès 1.2.4 Sous-titres (en direct) des
équivalent textuel pour l'information audio avec ou sans paroles nécessaires à la compréhension du contenu d'un	WCAG 2.1.
média », lorsque l'information sans paroles comprend des	Résultat
« effets sonores, de la musique, des rires, l'identification et le positionnement des interlocuteurs ».	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
Critère de succès 1.2.4 Sous-titres (en direct) des WCAG 2.1	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
Comprendre le critère de succès Sous-titres (en direct)	
Comment satisfaire au critère de succès Sous-titres (en direct)	
(Niveau AA)	
Fournir des <u>sous-titres</u> pour tout contenu <u>audio</u> <u>en direct</u> , sous forme de <u>média synchronisé</u> .	
11.1.2.5 Audio-description (pré-enregistrée)	C.11.1.2.5 Audio-description (pré-enregistrée)
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur, elle remplit le critère de succès	Type d'évaluation

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
1.2.5 audio-description (pré-enregistrée) des WCAG 2.1.	Inspection
REMARQUE 1: La définition des WCAG 2.1 précise « audio-description » est également nommée « vidéo-description » et « narration descriptive ».	Conditions préalables 1. La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
REMARQUE 2: Des pistes audio secondaires ou de remplacement sont couramment utilisées à cette fin. Critère de succès 1.2.5 audio-description (préenregistrée) des WCAG 2.1 Comprendre la audio-description (pré-enregistrée)	Procédure 1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas le <u>critère</u> de succès 1.2.5 audio-description(pré- enregistrée) des WCAG 2.1. Résultat
Comment satisfaire au critère audio-description (pré- enregistrée) (Niveau AA) Fournir une audio-description pour tout contenu <u>vidéo pré- enregistré</u> , sous forme de <u>média synchronisé</u> .	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
11.1.3 Adaptable	
11.1.3.1 Information et relations	
11.1.3.1.1 Information et relations (fonction non restreinte)	C.11.1.3.1.1 Information et relations (fonction non restreinte)
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture d'écran, elle remplit le critère de succès 1.3.1 Information et relations des WCAG 2.1.	Type d'évaluation Inspection Conditions préalables 1. La TIC est un logiciel non Web qui est doté
REMARQUE: Dans le domaine des logiciels, la meilleure façon de déterminer par un programme informatique est d'utiliser les services d'accessibilité fournis par les logiciels de plateforme visant à permettre l'interopérabilité entre les logiciels et les technologies d'assistance et les fonctions d'accessibilité des logiciels. (voir La clause 11.5 Interopérabilité avec la technologie d'assistance).	d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel prend en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture d'écran. Procédure 1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère
Critère de succès 1.3.1 Information et relations des WCAG 2.1	de succès 1.3.1 Information et relations des WCAG 2.1.
Comprendre l'information et les relations	Résultat
Comment satisfaire au critère de succès Information et relations	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
(Niveau A)	Londo. E diffino tostable ii i ost idux.
L'information, la <u>structure</u> et les <u>relations</u> véhiculées par la <u>présentation</u> peuvent être déterminées par un <u>programme</u> <u>informatique</u> ou sont disponibles sous forme de texte.	

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
11.1.3.1.2 Information et relations (fonction restreinte)	C.11.1.3.1.2 Information et relations (fonction
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture d'écran et où l'information affichée à l'écran, la TIC devrait fournir des informations auditives qui permettent à l'utilisateur de mettre en corrélation l'audio et l'information affichée à l'écran.	restreinte) Cette clause a pour seul but d'informer et ne contient aucune exigence en matière d'essai.
REMARQUE 1: De nombreuses personnes aveugles au sens de la loi ont encore des capacités visuelles et utilisent certains aspects de l'affichage visuel même s'il ne peut être entièrement compris. Une solution de rechange audio à la fois complète et complémentaire comprend toutes les informations visuelles telles que la cible de saisie ou la surbrillance, de sorte que l'audio peut être mis en corrélation avec des informations visibles à l'écran à tout moment.	
REMARQUE 2: Les exemples d'informations auditives qui permettent à l'utilisateur de mettre en corrélation l'audio avec les informations affichées à l'écran comprennent la structure et les relations véhiculées par la présentation.	
11.1.3.2 Ordre séquentiel logique	
11.1.3.2.1 Ordre séquentiel logique (fonction non restreinte)	C.11.1.3.2.1 Ordre séquentiel logique (fonction non restreinte)
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté	Type d'évaluation
d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture d'écran, elle	Inspection
remplit le critère de succès 1.3.2 Ordre séquentiel logique	Conditions préalables
des WCAG 2.1. Critère de succès 1.3.2 Ordre séquentiel logique des	La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
WCAG 2.1 Comprendre l'ordre séquentiel logique Comment satisfaire au critère Ordre séquentiel logique	Le logiciel prend en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture d'écran.
(Niveau A)	Procédure
Lorsque l'ordre de présentation du contenu affecte sa signification, un <u>ordre de lecture correct</u> peut être <u>déterminé par un programme informatique</u> .	Vérifier que le logiciel n'échoue pas le <u>critère</u> <u>de succès 1.3.2 Ordre séquentiel logique des</u> <u>WCAG 2.1</u> .
	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
11.1.3.2.2 Ordre séquentiel logique (fonction restreinte)	C.11.1.3.2.2 Ordre séquentiel logique (fonction restreinte)

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture d'écran et où l'information affichée à l'écran, la TIC devrait fournir des informations auditives qui permettent à l'utilisateur de mettre en corrélation l'audio et l'information affichée à l'écran.	Cette clause a pour seul but d'informer et ne contient aucune exigence en matière d'essai.
REMARQUE 1: De nombreuses personnes aveugles au sens de la loi ont encore des capacités visuelles et utilisent certains aspects de l'affichage visuel même s'il ne peut être entièrement compris. Une solution de rechange audio à la fois complète et complémentaire comprend toutes les informations visuelles telles que la cible de saisie ou la surbrillance, de sorte que l'audio peut être mis en corrélation avec des informations visibles à l'écran à tout moment.	
REMARQUE 2: Les exemples d'informations auditives qui permettent à l'utilisateur de mettre en corrélation l'audio avec les informations affichées à l'écran comprennent la structure et les relations véhiculées par la présentation.	
11.1.3.3 Caractéristiques sensorielles	C.11.1.3.3 Caractéristiques sensorielles
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté	Type d'évaluation
d'une interface utilisateur, elle remplit le <u>critère de succès</u> 1.3.3 Caractéristiques sensorielles des WCAG 2.1.	Inspection
Critère de succès 1.3.3 Caractéristiques sensorielles	Conditions préalables
Comprendre les caractéristiques sensorielles	La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
Comment satisfaire au critère Caractéristiques sensorielles	Procédure
(Niveau A) Les instructions données pour la compréhension et	Vérifier que le logiciel n'échoue pas le <u>critère</u> <u>de succès 1.3.3 Caractéristiques sensorielles</u> des WCAG 2.1.
l'utilisation du contenu ne doivent pas reposer uniquement	Résultat
sur les caractéristiques sensorielles des éléments comme la forme, la couleur, la taille, l'emplacement visuel,	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
l'orientation ou le son.	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
11.1.3.4 Orientation	C.11.1.3.4 Orientation
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté	Type d'évaluation
d'une interface utilisateur, elle remplit le <u>critère de succès</u> 1.3.4 Orientation des WCAG 2.1.	Inspection
Critère de succès 1.3.4 Orientation des WCAG 2.1	Conditions préalables
Comprendre l'orientation	La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
Comment satisfaire au critère Orientation	Le logiciel prend en charge au moins une

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
(Niveau AA)	technologie d'assistance.
Le contenu ne limite pas son affichage et son	Procédure
fonctionnement à une seule orientation d'affichage, comme le portrait ou le paysage, à moins qu'une orientation d'affichage spécifique soit <u>essentielle</u> .	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas le <u>critère</u> de succès 1.3.4 Orientation des WCAG 2.1.
Remarque: Parmi les exemples où une orientation	Résultat
particulière de l'affichage peut être essentielle, on retrouve les chèques de banque, une application pour le	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
piano, des diapositives pour un projecteur ou un téléviseur, ou un contenu de réalité virtuelle où l'orientation binaire de l'affichage n'est pas applicable.	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
11.1.3.5 Finalité d'un champ de saisie	C.11.1.3.5 Finalité d'un champ de saisie
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté	Type d'évaluation
d'une interface utilisateur, elle remplit le <u>critère de succès</u> 1.3.5 Finalité d'un champ de saisie des WCAG 2.1.	Inspection
Critère de succès 1.3.5 Finalité d'un champ de saisie	Conditions préalables
des WCAG 2.1 Comprendre la Finalité d'un champ de saisie	La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
Comment satisfaire au critère Finalité d'un champ de saisie	Le logiciel prend en charge au moins une technologie d'assistance.
(Niveau AA)	Procédure
La fonction de chaque champ de saisie recueillant de l'information sur l'utilisateur peut être déterminée par un programme informatique lorsque:	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas le <u>critère</u> de succès 1.3.5 Finalité d'un champ de saisie des WCAG 2.1.
programme mermanque ioroque.	Résultat
 Le champ de saisie sert à une fin indiquée dans la section <u>Fonctions de saisie des composants de</u> <u>l'interface utilisateur;</u> et Le contenu est mis en œuvre à l'aide de 	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
technologies permettant de déterminer la signification attendue des données de saisie des formulaires.	
11.1.4 Distinguable	
11.1.4.1 Utilisation de la couleur	C.11.1.4.1 Utilisation de la couleur
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté	Type d'évaluation
d'une interface utilisateur, elle remplit le <u>critère de succès</u> 1.4.1 Utilisation de la couleur des WCAG 2.1.	Inspection
Critère de succès 1.4.1 Utilisation de la couleur des	Conditions préalables
WCAG 2.1 Comprendre l'utilisation de la couleur	La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
	Procédure

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
Comment satisfaire au critère Utilisation de la couleur (Niveau A)	Vérifier que le logiciel n'échoue pas le <u>critère</u> <u>de succès 1.4.1 Utilisation de la couleur des</u>
La couleur n'est pas utilisée comme la seule façon de véhiculer de l'information, d'indiquer une action, de solliciter une réponse ou de distinguer un élément visuel.	WCAG 2.1. Résultat Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
Remarque: Ce critère de succès traite spécifiquement de la perception des couleurs. Les autres formes de perception sont traitées à la règle 1.3 comme l'accès à la couleur par un programme informatique et les autres formes de codage de la présentation visuelle.	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
11.1.4.2 Contrôle du son	C.11.1.4.2 Contrôle du son
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté	Type d'évaluation
d'une interface utilisateur, elle remplit le critère de succès indiqué dans le tableau 11.1.	Inspection
Tableau 11.1: Critère de succès du logiciel: Contrôle	Conditions préalables
du son Si la lecture d'un fichier audio tiré d'un document dure plus de 3 secondes, un mécanisme est disponible pour le mettre en pause, l'arrêter ou pour en contrôler le volume de façon indépendante du niveau de volume du système général. REMARQUE 1: Puisque toute partie d'un document ne satisfaisant pas à ce critère de succès peut interférer avec la capacité de l'utilisateur à exploiter le document entier, tout le contenu présent dans le document (qu'il soit utilisé pour satisfaire à d'autres critères de succès ou non) doit satisfaire à ce critère de succès. REMARQUE 2: Ce critère de succès est identique au critère de succès 1.4.2 Contrôle du son des WCAG 2.1, après remplacement de « sur une page Web » par « sur un document », de « tout contenu » par « toute partie d'un document », de « page entière » par « document entier », de « sur la page Web » par « sur le document », après	1. La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur. Procédure 1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas le critère de succès indiqué dans le tableau 11.1. Résultat Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
suppression de « Voir l'exigence de conformité 5: Non- interférence » et après l'ajout de la note 1. Critère de succès 1.4.2 Contrôle du son des WCAG 2.1 Comprendre le contrôle du son Comment satisfaire au critère Contrôle du son (Niveau A)	
11.1.4.3 Contraste (minimum)	C.11.1.4.3 Contraste (minimum)
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté	The contracto (minimum)

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
d'une interface utilisateur, elle remplit le critère de succès	Type d'évaluation
1.4.3 Contraste (minimum) des WCAG 2.1.	Inspection
Critère de succès 1.4.3 Contraste (minimum) des WCAG 2.1	Conditions préalables
Comprendre le contraste (minimum)	La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
Comment satisfaire au critère Contraste (minimum)	Procédure
(Niveau AA)	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas le <u>critère</u>
La présentation visuelle du <u>texte</u> et du <u>texte sous forme</u> <u>d'image</u> a un <u>rapport de contraste</u> d'au moins 4,5:1, sauf	de succès 1.4.3 Contraste (minimum) des WCAG 2.1.
dans les cas suivants:	Résultat
Texte agrandi: le <u>texte agrandi</u> et le texte agrandi	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
 sous forme d'image ont un rapport de contraste d'au moins 3:1; Texte décoratif: aucune exigence de contraste pour le texte ou le texte sous forme d'image qui fait partie d'un composant d'interface utilisateur inactif, qui est purement décoratif, qui est invisible pour tous ou qui est une partie d'une image contenant un autre contenu significatif. Logotypes: aucune exigence de contraste pour le texte faisant partie d'un logo ou d'un nom de marque. 	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
11.1.4.4 Redimensionnement du texte	
11.1.4.4.1 Redimensionnement du texte (fonction non restreinte)	C.11.1.4.4.1 Redimensionnement du texte (fonction non restreinte)
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté	Type d'évaluation
d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès aux fonctions d'élargissement de la plateforme ou de la	Inspection
technologie d'assistance, elle remplit le <u>critère de succès</u>	Conditions préalables
1.4.4 Redimensionnement du texte des WCAG 2.1. REMARQUE 1: Les contenus pour lesquels il existe des	La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
lecteurs de logiciels, des visualiseurs ou des éditeurs dotés d'une fonction de zoom de 200% répondraient automatiquement à ce critère de succès lorsqu'ils sont utilisés avec ces lecteurs, à moins que le contenu ne fonctionne pas avec le zoom.	Le logiciel prend en charge les fonctions d'élargissement de la plateforme ou de la technologie d'assistance. Procédure
REMARQUE 2: Ce critère de succès concerne la capacité de permettre aux utilisateurs d'agrandir le texte à l'écran au moins jusqu'à 200% sans avoir besoin d'avoir recours à des technologies d'assistance. Cela signifie que l'application fournit un moyen d'agrandir le texte à 200% (zoom ou autre) sans perte de contenu ou de	Vérifier que le logiciel n'échoue pas le <u>critère</u> <u>de succès 1.4.4 Redimensionnement du texte</u> <u>des WCAG 2.1</u> . Résultat Réussite: L'énoncé testable n° 1 est vrai.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
fonctionnalité ou que l'application fonctionne avec les fonctions de la plateforme qui répondent à cette exigence.	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
Critère de succès 1.4.4 Redimensionnement du texte des WCAG 2.1	
Comprendre le redimensionnement du texte	
Comment satisfaire au critère Redimensionnement du texte	
(Niveau AA)	
À l'exception des <u>sous-titres</u> et du <u>texte sous forme</u> <u>d'image</u> , le <u>texte</u> peut être redimensionné jusqu'à 200% sans l'aide d'une <u>technologie d'assistance</u> et sans perte de contenu ou de fonctionnalité.	
11.1.4.4.2 Redimensionnement du texte (fonction restreinte)	C.11.1.4.4.2 Redimensionnement du texte (fonction restreinte)
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté	Type d'évaluation
d'une interface utilisateur et qui ne pas prend en charge l'accès aux fonctions d'agrandissement de la plateforme	Inspection et établissement de mesures
ou à la technologie d'assistance, elle remplit l'exigence 5.1.4 (fonction restreinte à l'agrandissement du texte).	Conditions préalables
REMARQUE: Comme la prise en charge du texte dans un	La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
environnement restreinte peut être plus limitée que celle des agents utilisateurs pour le Web, satisfaire au critère 11.1.4.4.2 dans un environnement restreint peut imposer un fardeau beaucoup plus lourd à l'auteur du contenu.	L'interface utilisateur est restreinte aux fonctions d'agrandissement de la plateforme ou de la technologie d'assistance.
arriardad soudocap practical a radical da comona.	Une distance de visualisation est définie par le fournisseur.
	Procédure
	Mesurer la hauteur de la lettre H en majuscule.
	Vérifier qu'il sous-entend un angle d'au moins 7 degré à la distance de visualisation définie.
	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable nº 2 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable nº 2 est faux.
11.1.4.5 Texte sous forme d'image	
11.1.4.5.1 Texte sous forme d'image (fonction non restreinte)	C.11.1.4.5.1 Texte sous forme d'image (fonction non restreinte)
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté	Type d'évaluation
d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture d'écran, elle	Inspection

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
remplit le <u>critère de succès 1.4.5 Texte sous forme</u>	Conditions préalables
d'image des WCAG 2.1.	La TIC est un logiciel non Web qui est doté
Critère 1.4.5 Texte sous forme d'image	d'une interface utilisateur.
Comprendre le texte sous forme d'image	Le logiciel prend en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture
Comment satisfaire au critère Texte sous forme d'image	d'écran.
(Niveau AA)	Procédure
Si les technologies utilisées peuvent réaliser la présentation visuelle, le <u>texte</u> est utilisé pour véhiculer de l'information plutôt que du <u>texte sous forme d'image</u> , sauf dans les cas suivants:	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas le <u>critère</u> de succès 1.4.5 Texte sous forme d'image des WCAG 2.1.
Dereanneliable: La toyte agua forma d'imaga	Résultat
 Personnalisable: Le texte sous forme d'image peut être <u>personnalisé visuellement</u> selon les 	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
exigences de l'utilisateur; • Essentielle: Une présentation spécifique du texte est essentielle à l'information véhiculée.	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
Remarque: Les logotypes sont considérés comme essentiels (le texte qui fait partie d'un logo ou d'un nom de marque).	
11.1.4.5.2 Texte sous forme d'image (fonction restreinte)	C.11.1.4.5.2 Texte sous forme d'image (fonction restreinte)
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur et qui ne prend pas en charge les technologies d'assistance pour la lecture d'écran, il n'est pas nécessaire qu'elle remplisse le <u>critère de succès 1.4.5 Texte sous forme d'image des WCAG 2.1</u> , car il n'y a pas lieu d'imposer une exigence à toutes les fonctions restreintes que le texte affiché à l'écran soit effectivement représenté en interne sous forme de texte (au sens des WCAG 2.1) puisqu'il n'y a pas d'interopérabilité avec les technologies d'assistance.	Cette clause a pour seul but d'informer et ne contient aucune exigence en matière d'essai.
Critère 1.4.5 Texte sous forme d'image	
Comprendre le texte sous forme d'image	
Comment satisfaire au critère Texte sous forme d'image	
(Niveau AA)	
Si les technologies utilisées peuvent réaliser la présentation visuelle, le <u>texte</u> est utilisé pour véhiculer de l'information plutôt que du <u>texte sous forme d'image</u> , sauf dans les cas suivants:	
Personnalisable: Le texte sous forme d'image peut être <u>personnalisé visuellement</u> selon les	

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
 exigences de l'utilisateur; Essentielle: Une présentation spécifique du texte est <u>essentielle</u> à l'information véhiculée. 	
Remarque: Les logotypes sont considérés comme essentiels (le texte qui fait partie d'un logo ou d'un nom de marque).	
11.1.4.10 Redisposition	
11.1.4.10.1 Redisposition (fonction non restreinte)	C.11.1.4.10.1 Redisposition (fonction non
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté	restreinte)
d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture d'écran, elle	Type d'évaluation
remplit le critère de succès indiqué dans le tableau 11.2.	Inspection Conditions préalables
Tableau 11.2: Documenter le critère de succès: Redisposition (fonction non restreinte)	La TIC est un logiciel non Web qui est doté
Le contenu peut être présenté sans perte d'information ou	d'une interface utilisateur.
de fonctionnalité et sans nécessiter de défilement en deux dimensions en ce qui a trait aux éléments suivants:	Le logiciel prend en charge au moins une technologie d'assistance.
Contenu à défilement vertical d'une largeur	Procédure
 équivalente à 320 pixels CSS; Contenu à défilement horizontal d'une hauteur 	Vérifier que le logiciel n'échoue pas le critère de succès indiqué dans le tableau 11.2.
équivalente à 256 <u>pixels CSS</u> ;	Résultat
À l'exception des parties du contenu qui nécessitent une	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
mise en page bidimensionnelle aux fins de l'utilisation ou de la signification.	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
REMARQUE 1: 320 pixels CSS équivalent à une largeur de fenêtre de départ de 1 280 pixels CSS avec un zoom de 400%. Pour les logiciels non Web qui sont conçus pour défiler horizontalement (par exemple avec du texte vertical), les 256 pixels CSS équivalent à une hauteur de fenêtre de départ de 1 024 pixels avec un zoom de 400%.	
REMARQUE 2: Les exemples de contenu qui nécessitent une mise en page bidimensionnelle sont les images, les cartes, les diagrammes, les vidéos, les jeux, les présentations, les tableaux de données et les interfaces où il est nécessaire de garder les barres d'outils en vue pendant la manipulation du contenu.	
REMARQUE 3: Ce critère de succès est identique au critère de succès 1.4.10 Redisposition des WCAG 2.1 après remplacement des notes originales des WCAG 2.1 par les notes 1 et 2 ci-dessus.	
Critère de succès 1.4.10 Redisposition des WCAG 2.1	

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
Comprendre la redisposition	
Comment satisfaire au critère Redisposition	
(Niveau AA)	
11.1.4.10.2 Redisposition (fonction restreinte)	C.11.1.4.10.2 Redisposition (fonction restreinte)
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur et qui ne pas prend en charge	Type d'évaluation
l'accès aux fonctions d'agrandissement de la plateforme ou à la technologie d'assistance, elle remplit l'exigence	Inspection et établissement de mesures
5.1.4 (fonction restreinte à l'agrandissement du texte).	Conditions préalables
	La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
	2. Une fonctionnalité de la TIC ne prend pas en charge les fonctions d'agrandissement de la plateforme ou de la technologie d'assistance.
	Une distance de visualisation est définie par le fournisseur.
	Procédure
	Mesurer la hauteur de la lettre H en majuscule.
	Vérifier qu'il sous-entend un angle d'au moins 7 degré à la distance de visualisation définie.
	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable nº 2 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable nº 2 est faux.
11.1.4.11 Contraste des éléments non textuels	C.11.1.4.11 Contraste des éléments non textuels
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur, elle remplit le <u>critère de succès</u>	Type d'évaluation
1.4.11 Contraste des éléments non textuels des WCAG 2.1.	Inspection
	Conditions préalables
Critère de succès 1.4.11 Contraste des éléments non textuels des WCAG 2.1	1. La TIC est un logiciel non Web qui est doté
	d'une interface utilisateur.
Satisfaire au critère Contraste des éléments non textuels	Le logiciel prend en charge au moins une technologie d'assistance.
(Niveau AA)	Procédure
La <u>présentation</u> visuelle des éléments suivants a un rapport de contraste d'au moins 3:1 par rapport aux couleurs adjacentes:	Vérifier que le logiciel n'échoue pas le <u>critère</u> <u>de succès 1.4.11 Contraste des éléments non</u> <u>textuels des WCAG 2.1</u> .
Composants de l'interface utilisateur: Les	Résultat

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723 Id de l'acheteur $\,$ - Buyer ID 521zf $\,$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS $\,$

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
informations visuelles nécessaires à l'identification des composants de l'interface utilisateur et des états, à l'exception des composants inactifs ou lorsque l'apparence du composant est déterminée par l'agent utilisateur et non modifiée par l'auteur; Objets graphiques: Parties de graphiques nécessaires à la compréhension du contenu, sauf lorsqu'une présentation graphique particulière est essentielle à l'information véhiculée.	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
11.1.4.12 Espacement du texte	C.11.1.4.12 Espacement du texte
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur et qui n'a pas de zone de présentation de contenu de taille fixe essentielle à l'information véhiculée, elle remplit le critère de succès 1.4.12 Espacement du texte des WCAG 2.1.	Type d'évaluation Inspection Conditions préalables 1. La TIC est un logiciel non Web qui est doté
Critère de succès 1.4.12 Espacement du texte des NCAG 2.1 Comprendre l'espacement du texte Comment satisfaire au critère Espacement du texte	d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel prend en charge au moins une technologie d'assistance. Procédure
(Niveau AA) Dans les contenus mis en œuvre à l'aide de langages de palisage qui prennent en charge les propriétés de style de texte suivantes, aucune perte de contenu ou de fonctionnalité ne se produit en définissant tous les éléments suivants et en ne modifiant aucune autre propriété de style: Hauteur des lignes (interligne) jusqu'à au moins 1,5 fois la taille de la police; Espacement des paragraphes suivants jusqu'à au moins 2 fois la taille de la police; Espacement des lettres (suivi) jusqu'à au moins 0,12 fois la taille de la police; Espacement des mots jusqu'à au moins 0,16 fois la taille de la police.	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas le <u>critère</u> de succès 1.4.12 Espacement du texte des WCAG 2.1. Résultat Réussite: L'énoncé testable n° 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable n° 1 est faux.
Exception: Les langues humaines et les scriptes qui n'utilisent pas une ou plusieurs de ces propriétés de style de texte dans un texte écrit peuvent se conformer en utilisant uniquement les propriétés qui existent pour cette combinaison de langue et de script.	
11.1.4.13 Contenu en mode survol ou focus	C.11.1.4.13 Contenu en mode survol ou focus

Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
d'une interface utilisateur, elle remplit le critère de succès	Type d'évaluation
1.4.13 Contenu en mode survol ou focus des WCAG 2.1.	Inspection
Critère de succès 1.4.13 Contenu en mode survol ou focus des WCAG 2.1	Conditions préalables
Comprendre le Contenu en mode survol ou focus	La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
Comment satisfaire au critère Contenu en mode survol ou focus	Le logiciel prend en charge au moins une technologie d'assistance.
(Niveau AA)	Procédure
Lorsque la réception puis la suppression du pointeur ou de la cible de saisie du clavier déclenchent l'affichage et le masquage d'un contenu supplémentaire, ce qui suit est vrai:	Vérifier que le logiciel n'échoue pas le <u>critère</u> <u>de succès 1.4.13 Contenu en mode survol ou</u> <u>focus des WCAG 2.1</u> .
	Résultat
Rejeté: Un <u>mécanisme</u> permet de rejeter le	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
contenu supplémentaire sans déplacer le pointeur ou la cible de saisie du clavier, à moins que le contenu supplémentaire ne communique une erreur de saisie ou n'obscurcisse ou ne remplace pas un autre contenu; • Stationnaire: Si le survol du pointeur peut déclencher le contenu supplémentaire, alors le pointeur peut être déplacé sur le contenu supplémentaire sans que le contenu supplémentaire disparaisse; • Persistant: Le contenu supplémentaire reste visible jusqu'à ce que le déclencheur de survol ou de cible de saisie soit supprimé, que l'utilisateur le rejette ou que ses informations ne soient plus valables.	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
Exception: La présentation visuelle du contenu supplémentaire est contrôlée par l'agent utilisateur et n'est pas modifiée par l'auteur.	
Remarque: Parmi les exemples de contenu supplémentaire contrôlé par l'agent utilisateur figurent les infobulles du navigateur créées à l'aide de l'attribut titre HTML.	
Remarque: Les infobulles, sous-menus et autres fenêtres contextuelles non modales qui s'affichent sur le survol et la cible de saisie sont des exemples de contenu supplémentaire couvert par ce critère.	
11.2 Utilisable	
11.2.1 Clavier accessible	

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
11.2.1.1 Clavier	
11.2.1.1.1 Clavier (fonction non restreinte)	C.11.2.1.1.1 Clavier (fonction non restreinte)
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté	Type d'évaluation
d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès à des claviers ou à une interface clavier, elle doit satisfaire	Inspection
au critère de succès 2.1.1 Clavier des WCAG 2.1.	Conditions préalables
REMARQUE: cela ne signifie pas qu'un logiciel est nécessaire pour prendre directement en charge un clavier	La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
ou une « interface clavier ». Cela n'implique pas non plus qu'un logiciel soit requis pour fournir un clavier programmable. Le logiciel de plateforme sous-jacent peut	Le logiciel prend en charge les claviers ou une interface clavier.
fournir des services de saisie indépendants de dispositifs	Procédure
à des applications qui assurent l'exploitation à l'aide d'un clavier. Le logiciel qui prend en charge l'exploitation par l'intermédiaire de ces services indépendants pourrait être	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au <u>critère</u> <u>de succès 2.1.1 Clavier des WCAG 2.1</u> .
utilisé par un clavier et serait conforme.	Résultat
Critère de succès 2.1.1 Clavier des WCAG 2.1	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
Comprendre le clavier	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
Comment satisfaire au critère Clavier	
(Niveau A)	
Toutes les fonctions du contenu sont contrôlées par une interface clavier qui n'exige pas de rythmes de frappe particuliers, sauf lorsque la fonction sous-jacente nécessite des données indiquant la trajectoire donnée par l'utilisateur en plus des points finaux.	
Remarque: Cette exception s'applique à la fonction sous- jacente et non à la technique d'entrée. Par exemple, si la saisie se fait par écriture manuscrite, la technique de saisie (écriture manuscrite) nécessitera une saisie qui dépend du tracé, mais non pas de la fonction sous- jacente (saisie de texte).	
Remarque: Rien de ce qui précède ne vient s'opposer à l'utilisation de la souris ni aux méthodes de saisie autres que l'utilisation du clavier.	
11.2.1.1.2 Clavier (fonction restreinte)	C.11.2.1.1.2 Clavier (fonction restreinte)
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui fournit	Type d'évaluation
une interface utilisateur restreinte aux claviers ou une interface clavier, elle doit satisfaire à l'exigence 5.1.6.1 (Fonctionnement sans interface clavier: fonction restreinte).	Inspection
	Conditions préalables
	La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
	L'interface utilisateur est restreinte aux

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
	claviers ou aux interfaces clavier.
	Procédure
	Vérifier que toutes les fonctions de l'interface utilisateur sont utilisables sans vision.
	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
11.2.1.2 Pas de piège au clavier	C.11.2.1.2 Pas de piège au clavier
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté	Type d'évaluation
d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au critère de succès indiqué dans le tableau 11.3.	Inspection
Tableau 11.3: Critère de succès du logiciel: Pas de	Conditions préalables
piège au clavier	La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
Si la cible de saisie du clavier peut être positionnée sur un élément du logiciel à l'aide d'une interface clavier,	Procédure
réciproquement, il peut être déplacé hors de ce même composant simplement à l'aide d'une interface clavier et, si ce déplacement exige plus que l'utilisation d'une simple	Vérifier que le logiciel n'échoue pas le critère de succès indiqué dans le tableau 11.3.
touche flèche ou tabulation ou toute autre méthode	Résultat
standard de sortie, l'utilisateur est informé de la méthode permettant de déplacer la cible de saisie hors de ce	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
composant.	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
REMARQUE 1: puisque toute partie d'un logiciel ne satisfaisant pas à ce critère de succès peut interférer avec la capacité de l'utilisateur à exploiter le logiciel entier, il est nécessaire que tout le contenu présent dans le logiciel (qu'il soit utilisé pour satisfaire à d'autres critères de succès ou non) satisfasse à ce critère de succès.	
REMARQUE 2: La méthode standard de sortie pourrait varier d'une plateforme à l'autre. Par exemple, la touche Échap est une méthode standard de sortie sur de nombreuses plateformes de bureau.	
REMARQUE 3: ce critère de succès est identique au critère de succès 2.1.2 Pas de piège au clavier des WCAG 2.1 à clavier après remplacement de « contenu », « page » et « page Web » par « logiciel », après suppression de « Voir l'exigence de conformité 5: Non-interférence », après l'ajout de la note 2 ci-dessus et la reformulation de la note 1 ci-dessus de manière à éviter le verbe « devoir ».	
Critère de succès 2.1.2 Pas de piège au clavier des WCAG 2.1	

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
Comprendre pas de piège au clavier	
Comment satisfaire au critère pas de piège au clavier	
(Niveau A)	
11.2.1.4 Raccourcis clavier des caractères	
11.2.1.4.1 Raccourcis clavier des caractères (fonction non restreinte)	C.11.2.1.4.1 Raccourcis clavier des caractères (fonction non restreinte)
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au critère de succès 2.1.4 Contraste des éléments non textuels des WCAG 2.1.	Type d'évaluation Inspection Conditions préalables
Critère de succès 2.1.4 Raccourcis clavier des caractères des WCAG 2.1	La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
Comprendre les raccourcis clavier des caractères Comment utiliser les raccourcis clavier des caractères (Niveau A) Si un raccourci clavier est mis en œuvre dans le contenu en utilisant uniquement des lettres (y compris les lettres majuscules et minuscules), des signes de ponctuation, des chiffres ou des symboles, alors au moins un des éléments suivants est vrai: • Désactiver: un mécanisme est disponible pour désactiver le raccourci; • Reprogrammer: Un mécanisme est offert pour reprogrammer le raccourci afin d'utiliser un ou plusieurs caractères clavier non imprimables (par exemple Ctrl, Alt, etc.); • Actif uniquement sur le contenu de la cible de saisie: Le raccourci clavier d'un composant d'interface utilisateur n'est actif que lorsque la cible de saisie est sur ce composant.	2. Le logiciel prend en charge au moins une technologie d'assistance. Procédure 1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au critère de succès 2.1.4 Raccourcis clavier des caractères des WCAG 2.1. Résultat Réussite: L'énoncé testable n° 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable n° 1 est faux.
11.2.1.4.2 Raccourcis clavier des caractères (fonction restreinte) Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui fournit une interface utilisateur restreinte aux claviers ou une interface clavier, elle doit satisfaire à l'exigence 5.1.6.1 (Fonctionnement sans interface clavier: fonction restreinte).	C.11.2.1.4.2 Raccourcis clavier des caractères (fonction restreinte) Type d'évaluation Inspection Conditions préalables 1. La fonctionnalité des TIC est f restreintes aux claviers ou aux interfaces clavier. Procédure

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
	 Vérifier que toutes les fonctions sont utilisables sans vision.
	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
11.2.2 Assez de temps	
11.2.2.1 Réglage du délai	C.11.2.2.1 Réglage du délai
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté	Type d'évaluation
d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au critère de succès indiqué dans le tableau 11.4.	Inspection
·	Conditions préalables
Tableau 11.4: Critère de succès du logiciel: réglage du délai Pour chaque limite de temps fixée par le logiciel, au moins	La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
'un des points suivants est vrai:	Procédure
 Suppression: l'utilisateur a la possibilité de désactiver la limite de temps avant de l'atteindre. Ajustement: l'utilisateur a la possibilité d'ajuster la limite de temps avant de l'atteindre dans un intervalle d'au moins dix fois la durée paramétrée par défaut. Extension: l'utilisateur est averti avant que la limite de temps expire et il lui est accordé au moins 20 secondes pour étendre cette limite par une action simple (par exemple, « appuyer sur la barre d'espace ») et l'utilisateur a la possibilité d'étendre la limite de temps au moins dix fois. Exception du temps réel: la limite de temps est une partie constitutive d'un événement en temps réel (par exemple, une enchère) et aucune solution de rechange n'est possible. Exception de la limite essentielle: la limite de temps est essentielle et l'étendre invaliderait alors l'activité. Exception des 20 heures: la limite de temps est supérieure à 20 heures. 	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas le critère de succès indiqué dans le tableau 11.4. Résultat Réussite: L'énoncé testable n° 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable n° 1 est faux.
REMARQUE 1: Ce critère de succès permet de s'assurer que les utilisateurs peuvent accomplir les tâches sans changements inattendus dans le contenu ou le contexte résultant d'une limite de temps. Ce critère de succès doit être considéré conjointement avec le critère de succès 3.2.1 des WCAG 2.1, qui impose des limites aux changements de contenu ou de contexte résultant de	

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
l'action des utilisateurs. REMARQUE 2: ce critère de succès est identique au critère de succès 2.2.1 Réglage du délai des WCAG 2.1, après remplacement de « le contenu » par « logiciel » et l'ajout des mots « des WCAG 2.1 » après les mots « critère de succès » à la note 1 ci-dessus.	
 11.2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur, elle remplit le critère de succès indiqué dans le tableau 11.5. Tableau 11.5: Critère de succès du logiciel: mettre en pause, arrêter, masquer Pour déplacer, faire clignoter, faire défiler ou mettre à jour automatiquement des informations, tous les éléments suivants sont vrais: Déplacement, clignotement, défilement: pour toute information en mouvement, clignotante ou défilante qui (1) démarre automatiquement, (2) dure plus de cinq secondes et (3) est présentée en parallèle avec d'autres contenus, il existe un mécanisme permettant à l'utilisateur de mettre en pause, d'arrêter ou de masquer l'information à moins que le déplacement, le clignement ou le défilement fasse partie d'une activité où cela est essentiel. Mise à jour automatique: pour toute mise à jour qui (1) démarre automatiquement et (2) est présentée en parallèle avec d'autres contenus, il existe un mécanisme permettant à l'utilisateur de la mettre en pause, de l'arrêter, de la masquer ou de contrôler sa fréquence, sauf si la mise à jour automatique fait partie d'une activité où elle est essentielle. 	C.11.2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer Type d'évaluation Inspection Conditions préalables 1. La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur. Procédure 1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas le critère de succès indiqué dans le tableau 11.5. Résultat Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
REMARQUE 1: Pour les exigences relatives au contenu clignotant ou avec flash, se référer à la règle 2.3 des WCAG 2.1. REMARQUE 2: ce critère de succès s'applique à tout le contenu du logiciel (qu'il existe ou non un autre mode de fonctionnement accessible du logiciel), car toute partie d'un logiciel qui ne satisfait pas à ce critère de succès peut nuire à la capacité de l'utilisateur d'utiliser le logiciel en entier (y compris un élément d'interface utilisateur qui lui permet d'activer le deuxième mode accessible). REMARQUE 3: Le contenu qui est mis à jour	

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
périodiquement par un logiciel ou qui est transmis en continu à l'agent utilisateur n'est pas tenu de préserver ou de présenter l'information générée ou reçue entre le début de la pause et la reprise de la présentation, car cela pourrait ne pas être techniquement possible et, dans de nombreuses situations, être trompeur.	
REMARQUE 4: Une animation qui se produit dans le cadre d'une phase de préchargement ou d'une situation similaire peut être considérée comme essentielle si l'interaction ne peut pas se produire pendant cette phase pour tous les utilisateurs et si le fait de ne pas indiquer les progrès pouvait dérouter les utilisateurs ou leur faire croire que le contenu était gelé ou séparé.	
REMARQUE 5: cela s'applique à tous les contenus. Tout contenu, informatif ou décoratif, qui est mis à jour automatiquement, clignote ou bouge peut créer un obstacle à l'accessibilité.	
REMARQUE 6: ce critère de succès est identique au critère de succès 2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer des WCAG 2.1, après remplacement de « page » et de « page Web » par « logiciel », suppression de « Voir l'exigence de conformité 5: non-ingérence » dans la note 2 du critère de succès, l'ajout des mots « des WCAG 2.1 » à la suite de « règle » à la note 1, la reformulation de la note 2 de façon à éviter le verbe « devoir » et l'ajout de la note 5 ci-dessus.	
Critère de réussite 2.2.2 Mettre en pause, arrêter, masquer des WCAG 2.1	
Comprendre le critère de succès Mettre en pause, arrêter, masquer	
Comment satisfaire au critère Mettre en pause, arrêter, masquer	
(Niveau A)	
11.2.3 Crises et réactions physiques	
11.2.3.1 Pas plus de trois flashs ou sous le seuil critique	C.11.2.3.1 Pas plus de trois flashs ou sous le seuil critique
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté	Type d'évaluation
indiqué dans le tableau 11.6.	Inspection
Tableau 11.6: Critère de succès du logiciel: Pas plus de trois flashs ou sous le seuil critique	'
Un logiciel doit être exempt de tout élément qui flashe plus de trois fois dans n'importe quel intervalle d'une	d'une interface utilisateur. Procédure
Comment satisfaire au critère Mettre en pause, arrêter, masquer (Niveau A) 11.2.3 Crises et réactions physiques 11.2.3.1 Pas plus de trois flashs ou sous le seuil critique Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur, elle remplit le critère de succès indiqué dans le tableau 11.6. Tableau 11.6: Critère de succès du logiciel: Pas plus de trois flashs ou sous le seuil critique Un logiciel doit être exempt de tout élément qui flashe	seuil critique Type d'évaluation Inspection Conditions préalables 1. La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.

des WCAG 2.1

Comprendre le critère de succès Parcours de la cible de

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

	
Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
seconde ou ce <u>flash</u> doit se situer sous le seuil de <u>flash</u> générique et le seuil de flash rouge.	Vérifier que le logiciel n'échoue pas le critère de succès indiqué dans le tableau 11.6.
REMARQUE 1: ce critère de succès s'applique à tout le	Résultat
contenu du logiciel (qu'il existe ou non un autre mode de fonctionnement accessible du logiciel), car toute partie	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
d'un logiciel qui ne satisfait pas à ce critère de succès peut nuire à la capacité de l'utilisateur d'utiliser le logiciel en entier (y compris un élément d'interface utilisateur qui lui permet d'activer le deuxième mode accessible).	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
REMARQUE 2: ce critère de succès est identique au critère de succès 2.3.1 Pas plus de trois flashs des WCAG 2.1 après remplacement de « pages Web » par « logiciel », de « la page entière » par « le logiciel entier », « la page Web » par « le logiciel », après suppression de « Voir l'exigence de conformité 5: Non-ingérence » et après la reformulation de la note 1 ci-dessus pour éviter le verbe « devoir ».	
Critère de succès 2.3.1 Pas plus de trois flashs ou sous le seuil critique des WCAG 2.1	
Comprendre le critère de succès Pas plus de trois flashs ou sous le seuil critique	
Comment satisfaire au critère Pas plus de trois flashs ou sous le seuil critique	
(Niveau A)	
11.2.4 Navigable	
11.2.4.3 Parcours de la cible de saisie	C.11.2.4.3 Parcours de la cible de saisie
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté	Type d'évaluation
d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au critère de succès indiqué dans le tableau 11.7.	Inspection
Tableau 11.7: Critère de succès du logiciel: parcours	Conditions préalables
de la cible de saisie	1. La TIC est un logiciel non Web qui est doté
Si un logiciel peut être parcourue de façon séquentielle et	d'une interface utilisateur.
que les séquences de navigation affectent la signification ou l'action, les éléments reçoivent la cible de saisie dans un ordre qui préserve la signification et l'opérabilité.	Procédure
	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas le critère de succès indiqué dans le tableau 11.7.
REMARQUE: ce critère de succès est identique au critère	Résultat
de succès 2.4.3 Parcours de la cible de saisie des WCAG 2.1 après le remplacement de « page Web » par « logiciel	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
».	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
Critère de succès 2.4.3 Parcours de la cible de saisie	

ld de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
saisie	
Comment satisfaire au critère de succès Parcours de la	
cible de saisie	
(Niveau A)	
11.2.4.4 Fonction du lien (selon le contexte)	C.11.2.4.4 Fonction du lien (selon le contexte)
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au critère de	Type d'évaluation
succès 2.4.4 Fonction du lien (selon le contexte) des	Inspection
WCAG 2.1.	Conditions préalables
Critère de succès 2.4.4 Fonction du lien (selon le contexte) des WCAG 2.1	La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
Comprendre le critère de succès Fonction du lien (selon le contexte)	Procédure
Comment satisfaire au critère de succès Fonction du lien (selon le contexte)	1. Vérifiez que le logiciel n'échoue pas au <u>critère</u> de succès 2.4.4 Objectif du lien (selon le <u>contexte) des WCAG 2.1</u> .
(Niveau A)	Résultat
La fonction de chaque lien est déterminée par le texte du	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
lien seul ou par le texte du lien associé à un <u>contexte du</u> <u>lien déterminé par un programme informatique</u> , sauf si la fonction du lien est <u>ambiguë pour tout utilisateur</u> .	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
11.2.4.6 En-têtes et étiquettes	C.11.2.4.6 En-têtes et étiquettes
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté	Type d'évaluation
d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au <u>critère de</u> succès 2.4.6 En-têtes et étiquettes des WCAG 2.1.	Inspection
REMARQUE: dans un logiciel, les en-têtes et les	Conditions préalables
étiquettes sont utilisés pour décrire les sections du contenu et les contrôles respectivement. Dans certains	La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
cas, il peut être difficile de savoir si un élément de texte statique est un en-tête ou une étiquette. Mais qu'il	Procédure
s'agisse d'une étiquette ou d'un en-tête, l'exigence est la même: s'ils sont présents, ils doivent décrire le sujet ou le but des éléments auxquels ils sont associés.	Vérifier que le logiciel n'échoue pas au <u>critère</u> <u>de succès 2.4.6 En-têtes et étiquettes des</u> <u>WCAG 2.1</u> .
Critère de succès 2.4.6 En-têtes et étiquettes des WCAG 2.1	Résultat Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
Comprendre le critère de succès En-têtes et étiquettes	Échec: L'énoncé testable n° 1 est vrai.
Comment satisfaire au critère de succès En-têtes et étiquettes	Echec. L'enonce testable n° 1 est laux.
(Niveau AA)	
Les en-têtes et les <u>étiquettes</u> décrivent le sujet ou le but.	
11.2.4.7 Visibilité de la cible de saisie	C.11.2.4.7 Visibilité de la cible de saisie

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

î	
Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au <u>critère de</u>	Type d'évaluation
succès 2.4.7 Visibilité de la cible de saisie des WCAG 2.1.	Inspection
Critère de succès 2.4.7 Visibilité de la cible de saisie	Conditions préalables
des WCAG 2.1	La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
Comprendre le critère de succès Visibilité de la cible de saisie	Procédure
Comment satisfaire au critère de succès Visibilité de la	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au <u>critère</u>
cible de saisie	de succès 2.4.7 Visibilité de la cible de saisie
(Niveau AA)	des WCAG 2.1 des WCAG 2.1.
Toute interface utilisable au clavier comporte un mode de	Résultat
fonctionnement où la cible de saisie est visible.	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
11.2.5 Saisie	
11.2.5.1 Mouvements du pointeur	C.11.2.5.1 Mouvements du pointeur
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté	Type d'évaluation
d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au critère de succès indiqué dans le tableau 11.8.	Inspection
Tableau 11.8: Critère de succès du logiciel:	Conditions préalables
mouvements du pointeur	1. La TIC est un logiciel non Web qui est doté
Toutes les fonctions qui utilisent des mouvements	d'une interface utilisateur.
multipoints ou basés sur un tracé pour exécuter une commande peuvent être utilisées avec un seul pointeur	Le logiciel prend en charge au moins une technologie d'assistance.
sans mouvement basé sur un tracé, à moins qu'un	Procédure
mouvement multipoint ou basé sur un tracé soit <u>essentiel</u> .	Vérifier que le logiciel n'échoue pas le critère
REMARQUE 1: cette exigence s'applique au logiciel non Web qui interprète les actions du pointeur (cà-d. qu'elle	de succès indiqué dans le tableau 11.8.
ne s'applique pas aux actions requises pour faire	Résultat
fonctionner l'agent utilisateur ou la technologie d'assistance).	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
REMARQUE 2: ce critère de succès est identique au	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
critère de succès 2.5.1 Mouvements du pointeur des	
WCAG 2.1 après remplacement des notes originales des WCAG 2.1 par la note 1 ci-dessus.	
Critère de succès 2.5.1 Mouvements du pointeur des WCAG 2.1	
Comprendre le critère de succès Mouvements du pointeur	
Comment satisfaire au critère de succès Mouvements du	
<u>pointeur</u>	
(Niveau A)	

(Niveau A)

11.2.5.3 Étiquette dans le nom

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Clause de la norme EN 301 549 Détermination de la conformité 11.2.5.2 Annulation du pointeur C.11.2.5.2 Annulation du pointeur Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté Type d'évaluation d'une interface utilisateur, elle remplit le critère de succès Inspection indiqué dans le tableau 11.9. Conditions préalables Tableau 11.9: Critère de succès du logiciel: annulation du pointeur 1. La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur. Dans le cas des fonctions qui peuvent fonctionner à l'aide d'un seul pointeur, au moins l'un des éléments suivants 2. Le logiciel prend en charge au moins une est vrai: technologie d'assistance. Procédure Aucun événement descendant: l'événement 1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas le critère descendant n'est pas utilisé pour exécuter une de succès indiqué dans le tableau 11.9. partie de la fonction. Abandonner ou Annuler: la fonction se termine avec l'événement ascendant et un mécanisme Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai. est disponible pour abandonner la fonction avant la fin ou pour annuler la fonction une fois Échec: L'énoncé testable no 1 est faux. l'exécution de la fonction terminée. Inversion de l'événement: l'événement montant inverse tout résultat de l'événement descendant précédent. Essentiel: terminer la fonction sur inversion de l'événement est essentiel. REMARQUE 1: les fonctions qui émulent un appui clavier ou un pavé numérique sont considérées comme essentielles. REMARQUE 2: cette exigence s'applique au logiciel non Web qui interprète les actions du pointeur (c.-à-d. qu'elle ne s'applique pas aux actions requises pour faire fonctionner l'agent utilisateur ou la technologie d'assistance). REMARQUE 3: Ce critère de succès est identique au critère de succès 2.5.2 Annulation du pointeur des WCAG 2.1 après remplacement des notes originales des WCAG 2.1 par les notes 1 et 2 ci-dessus. Critère de succès 2.5.2 Annulation du pointeur des **WCAG 2.1** Comprendre le critère de succès Annulation du pointeur Comment satisfaire au critère de succès Annulation du pointeur

C.11.2.5.3 Étiquette dans le nom

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté	Type d'évaluation
d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au <u>critère de</u> succès 2.5.3 Étiquette dans le nom des WCAG 2.1.	Inspection
Critère de succès 2.5.3 Étiquette dans le nom des	Conditions préalables
WCAG 2.1 Comprendre le critère de succès Étiquette dans le nom	La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
Comment satisfaire au critère de succès Étiquette dans le nom	Le logiciel prend en charge au moins une technologie d'assistance.
(Niveau A)	Procédure
Pour les <u>composants d'interface</u> utilisateur dont les <u>étiquettes</u> contiennent du <u>texte</u> ou du <u>texte sous forme</u> <u>d'image</u> , le <u>nom</u> contient le texte qui est présenté	Vérifier que le logiciel n'échoue pas au <u>critère</u> <u>de succès 2.5.3 Étiquette dans le nom des</u> <u>WCAG 2.1</u> .
visuellement.	Résultat
Remarque: il est grandement conseillé de placer le texte de l'étiquette au début du nom.	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
de l'etiquette au debut du nom.	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
11.2.5.4 Activation par le mouvement	C.11.2.5.4 Activation par le mouvement
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté	Type d'évaluation
d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au <u>critère de</u> succès 2.5.4 Activation par le mouvement des WCAG 2.1.	Inspection
Critère de succès 2.5.4 Activation par le mouvement	Conditions préalables
Comprendre le critère de succès Activation par le mouvement	La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
Comment satisfaire au critère de succès Activation par le mouvement	Le logiciel prend en charge au moins une technologie d'assistance.
(Niveau A)	Procédure
Les <u>fonctions</u> activées en déplaçant le périphérique ou par le déplacement de l'utilisateur peuvent aussi être activées par les <u>composants d'interface utilisateur</u> , et la	1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas au <u>critère</u> de succès 2.5.4 Activation par le mouvement des WCAG 2.1.
réaction au mouvement peut être désactivée afin d'éviter le déclenchement accidentel, sauf lorsque:	Résultat
le designation distribution, saul lorsque.	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
 Interface prise en charge: le mouvement est utilisé pour faire fonctionner la fonctionnalité au moyen d'une interface <u>qui prend en charge l'accessibilité;</u> Essentiel: le mouvement est <u>essentiel</u> pour exécuter la fonction, et ce faisant, il invalide l'activité. 	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
11.3 Compréhensible	
11.3.1 Compréhensible	
l	<u> </u>

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
11.3.1.1 Langue du logiciel	
11.3.1.1.1 Langue du logiciel (fonction non restreinte)	C.11.3.1.1.1 Langue du logiciel (fonction non
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture d'écran, elle remplit le critère de succès indiqué dans le tableau 11.10. Tableau 11.10: Critère de succès du logiciel: langue du logiciel La langue par défaut du logiciel peut être déterminée par un programme informatique. REMARQUE 1: lorsque les plateformes logicielles fournissent un paramètre « endroit/langue », les applications qui utilisent ce paramètre et rendent leur interface propre à cet « endroit » ou cette « langue » seraient conformes à ce critère de succès. Les applications qui n'utilisent pas le paramètre « endroit/langue » de la plateforme, mais qui utilisent une méthode d'exposition de la langue humaine du logiciel basée sur l'accessibilité seraient également conformes à ce critère de succès. Les applications mises en œuvre dans des technologies où les technologies d'assistance	C.11.3.1.1.1 Langue du logiciel (fonction non restreinte) Type d'évaluation Inspection Conditions préalables 1. La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur. 2. Le logiciel prend en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture d'écran. Procédure 1. Vérifier que le logiciel n'échoue pas le critère de succès indiqué dans le tableau 11.10. Résultat Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
ne peuvent pas déterminer la langue humaine et ne prennent pas en charge le paramètre « endroit/langue » de la plateforme peuvent ne pas être en mesure de satisfaire à ce critère de succès pour cet endroit ou cette langue. REMARQUE 2: ce critère de succès est identique au critère de succès 3.1.1 Langue de la page des WCAG 2.1 après remplacement de « pages Web » par « logiciel » et après l'ajout de la note 1 ci-dessus.	
Critère de succès 3.1.1 Langue de la page des WCAG	
2.1 Comprendre le critère de succès Langue de la page	
Comment satisfaire au critère de succès Langue de la page page	
(Niveau A)	
11.3.1.1.2 Langue du logiciel (fonction restreinte) Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté	C.11.3.1.1.2 Langue du logiciel (fonction restreinte)
d'une interface utilisateur et qui ne prend pas en charge	Type d'évaluation
l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture d'écran, elle remplit l'exigence 5.1.3.14 (Langues	Examen
parlées).	Conditions préalables
	La TIC est un logiciel non Web qui est doté

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
	d'une interface utilisateur. 2. L'interface utilisateur ne prend pas en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture d'écran.
	 La sortie vocale est fournie en tant qu'accès non visuel à une fonction restreinte.
	3. La sortie vocale n'est pas utilisée pour les noms propres, les termes techniques, les mots d'une langue indéterminée et les mots ou expressions qui font maintenant partie de la langue vernaculaire du texte qui les entoure immédiatement.
	4. Le contenu n'est pas généré à l'extérieur et est sous le contrôle du fournisseur de TIC.
	5. Les langues affichées peuvent être sélectionnées à l'aide d'un accès non visuel.
	 L'utilisateur n'a pas sélectionné une langue vocale différente de la langue du contenu affiché.
	Procédure
	Vérifier que la sortie vocale est dans la même langue humaine que le contenu affiché.
	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
11.3.2 Prévisible	
11.3.2.1 Cible de saisie	C.11.3.2.1 Cible de saisie
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté	Type d'évaluation
d'une interface utilisateur, elle doit satisfaire au <u>critère de</u> succès 3.2.1 Cible de saisie des WCAG 2.1.	Inspection
REMARQUE: Certains documents composés et leurs	Conditions préalables
agents utilisateurs sont conçus pour offrir des fonctions d'affichage et de modification très différentes selon la partie du document composé où les interactions ont lieu (par exemple, une présentation qui contient une feuille de calcul intégrée, dans laquelle les menus et les barres d'outils de l'agent utilisateur changent selon que l'utilisateur interagit avec le contenu de la présentation ou celui de la feuille de calcul intégrée). Si l'utilisateur utilise un mécanisme autre que celui de mettre la cible de saisie sur la partie du document composite avec laquelle il veut interagir (p. ex. par un choix de menu ou un mouvement	La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
	Procédure
	1. Vérifiez si le logiciel n'échoue pas au <u>critère</u> de succès 3.2.1 Cible de saisie des WCAG 2.1.
	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
spécial de clavier), tout changement de contexte qui en résulterait ne serait pas soumis à ce critère de succès parce qu'il n'a pas été causé par un déplacement de la cible de saisie.	
Critère de succès 3.2.1 Cible de saisie des WCAG 2.1	
Comprendre le critère de succès Cible de saisie	
Comment satisfaire au critère de succès Cible de saisie	
(Niveau A)	
Quand un <u>composant de l'interface utilisateur</u> reçoit la cible de saisie, il ne doit pas amorcer un <u>changement de contexte</u> .	
11.3.2.2 À la saisie	C.11.3.2.2 À la saisie
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté	Type d'évaluation
d'une interface utilisateur, elle remplit le <u>critère de succès</u> 3.2.2 À la saisie des WCAG 2.1.	Inspection
Critère de succès 3.2.2 À la saisie des WCAG 2.1	Conditions préalables
Comprendre le critère de succès À la saisie	La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
Comment satisfaire au critère de succès À la saisie	Procédure
(Niveau A)	Vérifiez que le logiciel n'échoue pas au <u>critère</u>
Le changement de paramètre d'un composant d'interface	de succès 3.2.2 À la saisie des WCAG 2.1.
utilisateur ne doit pas amorcer de changement de contexte, à moins que l'utilisateur n'ait été avisé de ce	Résultat
comportement avant d'utiliser le composant.	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
11.3.3 Aide à la saisie	
11.3.3.1 Identification des erreurs	
11.3.3.1.1 Identification d'erreur (fonction non restreinte)	C.11.3.3.1.1 Identification d'erreur (fonction non restreinte)
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté	Type d'évaluation
d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture d'écran, elle	Inspection
remplit le <u>ritère de succès 3.3.1 Identification des erreurs</u>	Conditions préalables
des WCAG 2.1. Critère de succès 3.3.1 Identification des erreurs	La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
Comprendre le critère de succès Identification des erreurs	2. Le logiciel prend en charge l'accès aux
Comment satisfaire au critère de succès Identification des erreurs	technologies d'assistance pour la lecture d'écran.
(Niveau A)	Procédure

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
Si une <u>erreur de saisie</u> est détectée automatiquement, l'élément en erreur est identifié et l'erreur est décrite à l'utilisateur sous forme de texte.	Vérifiez que la page Web n'échoue pas au critère de succès 3.3.1 Identification des erreurs des WCAG 2.1.
	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
11.3.3.1.2 Identification d'erreur (fonction restreinte) Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté	C.11.3.3.1.2 Identification d'erreur (fonction restreinte)
d'une interface utilisateur et qui ne prend pas en charge	Type d'évaluation
l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture d'écran, elle remplit l'exigence 5.1.3.15 (Identification non	Examen
visuelle des erreurs).	Conditions préalables
	La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
	L'interface utilisateur ne prend pas en charge l'accès aux technologies d'assistance pour la lecture d'écran.
	La sortie vocale est fournie en tant qu'accès non visuel à une fonction restreinte.
	Une erreur de saisie est automatiquement détectée.
	Procédure
	Vérifiez que la sortie vocale identifie l'élément qui est en erreur.
	Vérifiez que la sortie vocale décrit l'élément qui est en erreur.
	Résultat
	Réussite: Les énoncés testables nos 1 et 2 sont vrais.
	Échec: Les énoncés testables nºs 1 ou 2 sont faux.
11.3.3.2 Étiquettes ou instructions	C.11.3.3.2 Étiquettes ou instructions
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté	Type d'évaluation
d'une interface utilisateur, elle remplit le <u>critère de succès</u> 3.3.2 Étiquettes ou instructions des WCAG 2.1.	Inspection
Critère de succès 3.3.2 Étiquettes ou instructions	Conditions préalables
Comprendre le critère de succès Étiquettes ou instructions	La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
Comment satisfaire au critère Étiquettes ou instructions	Procédure

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

1. Vérifiez que le logiciel n'échoue pas au <u>critère</u>
de succès 3.3.2 Étiquettes ou instructions des WCAG 2.1. Résultat Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
C.11.3.3.3 Suggestion après une erreur
Type d'évaluation Inspection
Conditions préalables 1. La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur. Procédure
1. Vérifiez que le logiciel n'échoue pas au <u>critère</u> de succès 3.3.3 Suggestion après une erreur des WCAG 2.1.
Résultat Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
C.11.3.3.4 Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données)
Type d'évaluation Inspection
Conditions préalables 1. La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
Procédure 1. Vérifiez que le logiciel n'échoue pas le critère de succès indiqué dans le tableau 11.1. Résultat Réussite: L'énoncé testable n° 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable n° 1 est faux.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
corriger. 3. Confirmée: un mécanisme est disponible pour revoir, confirmer et corriger les informations avant leur soumission finale.	
REMARQUE: Ce critère de succès est identique au <u>critère</u> de succès 3.3.4 Prévention des erreurs (juridique, financier, de données) des WCAG 2.1 remplaçant « pages Web » par « logiciel ».	
Critère de succès 3.3.4 Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données) des WCAG 2.1	
Comprendre le critère de succès Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données)	
Comment satisfaire au critère de succès Prévention des erreurs (juridiques, financières, de données)	
(Niveau AA)	
11.4 Robuste	
11.4.1 Compatible	
11.4.1.1 Analyse syntaxique	
11.4.1.1.1 Analyse syntaxique (fonction non restreinte)	C.11.4.1.1.1 Analyse syntaxique (fonction non restreinte)
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès aux technologies d'assistance, elle remplit le critère de succès indiqué dans le tableau 11.12.	Type d'évaluation Inspection Conditions préalables
Tableau 11.12: Critère de succès du logiciel: Analyse syntaxique	La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
Pour les logiciels qui utilisent des langages de balisage, de manière à ce que le balisage soit exposé et disponible	
de manière à ce que le balisage soit exposé et disponible	2. Le logiciel prend en charge au moins une technologie d'assistance.
de manière à ce que le balisage soit exposé et disponible séparément aux technologies d'assistance et aux	
de manière à ce que le balisage soit exposé et disponible séparément aux technologies d'assistance et aux fonctions d'accessibilité du logiciel ou à un agent utilisateur sélectionnable par l'utilisateur, les éléments ont des balises de début et de fin complètes, les éléments	technologie d'assistance.
de manière à ce que le balisage soit exposé et disponible séparément aux technologies d'assistance et aux fonctions d'accessibilité du logiciel ou à un agent utilisateur sélectionnable par l'utilisateur, les éléments ont	technologie d'assistance. Procédure 1. Vérifiez que le logiciel n'échoue pas le critère
de manière à ce que le balisage soit exposé et disponible séparément aux technologies d'assistance et aux fonctions d'accessibilité du logiciel ou à un agent utilisateur sélectionnable par l'utilisateur, les éléments ont des balises de début et de fin complètes, les éléments sont imbriqués selon leurs spécifications, les éléments ne contiennent pas d'attributs en double et tout identifiant est unique, sauf lorsque les spécifications permettent ces	technologie d'assistance. Procédure 1. Vérifiez que le logiciel n'échoue pas le critère de succès indiqué dans le tableau 11.12. Résultat Réussite: L'énoncé testable n° 1 est vrai.
de manière à ce que le balisage soit exposé et disponible séparément aux technologies d'assistance et aux fonctions d'accessibilité du logiciel ou à un agent utilisateur sélectionnable par l'utilisateur, les éléments ont des balises de début et de fin complètes, les éléments sont imbriqués selon leurs spécifications, les éléments ne contiennent pas d'attributs en double et tout identifiant est	technologie d'assistance. Procédure 1. Vérifiez que le logiciel n'échoue pas le critère de succès indiqué dans le tableau 11.12. Résultat

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. EN578-202723/D \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. EN578-202723

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
disposition des technologies d'assistance ou des agents utilisateurs sélectionnables par l'utilisateur tels que les navigateurs. Dans de tels cas, la conformité à cette disposition n'aurait aucune incidence sur l'accessibilité, comme c'est le cas pour le contenu Web lorsqu'il est exposé.	
REMARQUE 3: Les exemples de balisage qui sont exposés séparément et disponibles pour les technologies d'assistance et les agents utilisateurs comprennent, sans s'y limiter: les documents encodés en HTML, ODF et OOXML. Dans ces exemples, le balisage peut être entièrement analysé de deux façons: (a) par des technologies d'assistance qui peuvent ouvrir directement le document, (b) par des technologies d'assistance utilisant des API DOM d'agents utilisateurs pour ces formats de document.	
REMARQUE 4: Les exemples de balisage utilisé à l'interne pour la persistance de l'interface utilisateur du logiciel qui ne sont jamais exposés à la technologie d'assistance comprennent, sans s'y limiter: XUL, GladeXML et FXML. Dans ces exemples, la technologie d'assistance n'interagit qu'avec l'interface utilisateur du logiciel généré.	
REMARQUE 5: Ce critère de succès est identique au critère de succès 4.1.1 Analyse syntaxique des WCAG 2.1 en remplaçant « Dans le contenu mis en œuvre en utilisant des langages de balisage » par « Pour les logiciels qui utilisent des langages de balisage, de manière à ce que le balisage soit exposé et disponible séparément aux technologies d'assistance et aux fonctions d'accessibilité du logiciel ou à un agent utilisateur sélectionnable par l'utilisateur » avec l'ajout des notes 2, 3 et 4 ci-dessus.	
Critère de succès 4.1.1 Analyse syntaxique des WCAG 2.1	
Comprendre le critère de succès Analyse syntaxique	
Comment satisfaire au critère de succès Analyse syntaxique	
(Niveau A)	
11.4.1.1.2 Analyse syntaxique (fonction restreinte)	C.11.4.1.1.2 Analyse syntaxique (fonction
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur qui ne prend pas en charge l'accès aux technologies d'assistance, elle ne remplit pas le critère de succès Analyse syntaxique indiqué dans le tableau 11.10, parce que le but de ce critère de succès	restreinte) La clause 11.4.1.1.2 ne contient aucune exigence en matière de test.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
est d'assurer la cohérence afin que différents agents utilisateurs ou technologies d'assistance donnent le même résultat.	
11.4.1.2 Nom, rôle et valeur	
11.4.1.2.1 Nom, rôle et valeur (fonction non restreinte)	C.11.4.1.2.1 Nom, rôle et valeur (fonction non restreinte)
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur et qui prend en charge l'accès	Type d'évaluation
aux technologies d'assistance, elle remplit le critère de	Inspection
Tableau 11.13: Critère de succès du logiciel: Nom,	Conditions préalables
rôle, valeur	La TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur.
mais n'étant pas limité aux éléments de formulaire, liens et composants générés par des scriptes), le <u>nom</u> et le <u>rôle</u>	Le logiciel prend en charge au moins une technologie d'assistance.
peuvent être <u>déterminés par un programme informatique</u> ; les états, les propriétés et les valeurs qui peuvent être	Procédure
paramétrés par l'utilisateur peuvent être <u>définis par un</u> <u>programme informatique</u> ; et la notification des	Vérifiez que le logiciel n'échoue pas le critère de succès indiqué dans le tableau 11.13.
changements de ces éléments est disponible aux <u>agents</u> <u>utilisateurs</u> , incluant les <u>technologies d'assistance</u> .	Résultat
REMARQUE 1. Ce chiefe de succes s'adresse	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
principalement aux développeurs de logiciels qui développent ou utilisent des composants d'interface utilisateur personnalisés. Les composants d'interface utilisateur standard de la plupart des plateformes qui prennent en charge l'accessibilité répondent déjà à ce critère de succès lorsqu'ils sont utilisés conformément aux spécifications.	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
REMARQUE 2: Pour se conformer à ce critère de succès, il est généralement préférable que les interfaces utilisateur des logiciels utilisent les services d'accessibilité fournis par les logiciels de plateforme. Ces services d'accessibilité permettent l'interopérabilité entre les interfaces utilisateur des logiciels et les technologies d'assistance et les caractéristiques d'accessibilité des logiciels de manière normalisée. La plupart des services d'accessibilité de plateforme vont au-delà de l'exposition programmatique du nom et du rôle, et de l'établissement programmatique des états, des propriétés et des valeurs (et de leur notification), et spécifient des informations supplémentaires qui pourraient ou doivent être exposées et/ou établies (p. ex. une liste des actions disponibles pour un composant d'interface utilisateur donné, et un moyen pour exécuter par un programme informatique une des actions indiquées).	

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
REMARQUE 3: Ce critère de succès est identique au critère de succès 4.1.2 Nom, rôle et valeur des WCAG 2.1 remplaçant la note initiale des WCAG 2.1 par la suivante: « Ce critère de succès s'adresse principalement aux développeurs de logiciels qui développent ou utilisent des composants d'interface utilisateur personnalisés. Les composants d'interface utilisateur standard de la plupart des plateformes qui prennent en charge l'accessibilité répondent déjà à ce critère de succès lorsqu'ils sont utilisés conformément aux spécifications » et l'ajout de la note 2 ci-dessus.	
Critère de succès 4.1.2 Nom, rôle et valeur des WCAG 2.1	
Comprendre le critère de succès Nom, rôle et valeur	
Comment satisfaire au critère de succès Nom, rôle et valeur	
(Niveau A)	
11.4.1.2.2 Nom, rôle et valeur (fonction restreinte)	C.11.4.1.2.2 Nom, rôle et valeur (fonction
Dans le cas où la TIC est un logiciel non Web qui est doté d'une interface utilisateur qui ne prend pas en charge l'accès aux technologies d'assistance, elle ne remplit pas le critère de succès « Nom, rôle, valeur » du tableau 11.11, parce que ce critère de succès exige des informations sous une forme pouvant être déterminée par le programme.	restreinte) La clause 11.4.1.2.2 ne contient aucune exigence en matière de test.
11.5 Interopérabilité avec la technologie d'assistance	
11.5.1 Fonction restreinte	C.11.5.1 Fonction restreinte
Lorsque la fonction restreinte du logiciel est conforme à	Type d'évaluation
La clause 5.1 (Fonction restreinte), il n'est pas nécessaire de se conformer aux clauses 11.5.2 à 11.5.2.17.	Inspection
	Conditions préalables
	Le logiciel a une fonction restreinte.
	Procédure
	Vérifiez que la fonction restreinte est conforme à La clause 5.1.
	Résultat
	Si l'énoncé testable no 1 est vrai, le logiciel n'est pas tenu de se conformer aux clauses 11.5.2 à 11.5.17.
	Si l'énoncé testable no 1 est faux, le logiciel est tenu de se conformer aux clauses 11.5.2 à

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
	11.5.17.
11.5.2 Services d'accessibilité	
11.5.2.1 Soutien pour le service d'accessibilité aux plateformes pour les logiciels qui fournissent une interface utilisateur.	C.11.5.2.1 Soutien pour le service d'accessibilité aux plateformes pour les logiciels qui fournissent une interface
Les logiciels de plateforme fournissent un ensemble de	utilisateur.
services de plateforme documentés qui permettent aux logiciels qui fournissent une interface utilisateur	Type d'évaluation
fonctionnant sur le logiciel de plateforme d'interagir avec	Inspection
la technologie d'assistance.	Conditions préalables
Le logiciel de la plateforme doit prendre en charge les exigences 11.5.2.5 à 11.5.2.17, sauf que, lorsqu'un	Le logiciel évalué est un logiciel de plateforme.
concept d'interface utilisateur correspondant à l'une des clauses 11.5.2.5 à 11.5.2.17 ne s'applique pas à	Procédure
l'environnement logiciel, ces exigences ne sont pas a population de l'environnement logiciel, ces exigences ne sont pas applicables. Par exemple, les attributs de sélection de 11.5.2.14 (Modification des attributs de cible de saisie et de sélection) pourraient ne pas exister dans les environnements qui ne permettent pas la sélection, qui est le plus souvent associée au copier-coller.	1. Vérifiez que la documentation du logiciel de plateforme comprend des informations sur les services de la plateforme qui peuvent être utilisés par un logiciel qui fournit une interface utilisateur pour interagir avec la technologie d'assistance.
REMARQUE 1: Elles définissent la fonctionnalité	Résultat
minimale des logiciels fournissant des interfaces utilisateur lors de l'utilisation des services de la	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai.
plateforme.	Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
REMARQUE 2: Dans certaines plateformes, ces services peuvent être appelés services d'accessibilité, mais dans d'autres plateformes, ces services peuvent être fournis dans le cadre des services d'interface utilisateur.	
REMARQUE 3: Les services d'interface utilisateur qui fournissent par défaut un soutien à l'accessibilité sont considérés comme faisant partie des services fournis pour se conformer à cette clause (par exemple, le service de création d'un nouvel élément d'interface utilisateur fournit un rôle, un état, une limite, un nom et une description).	
REMARQUE 4: Pour se conformer à cette exigence, le logiciel de la plateforme peut fournir son propre ensemble de services ou exposer les services fournis par ses couches de plateforme sous-jacentes, si ces services sont conformes à cette exigence.	
REMARQUE 5: Dans des environnements de un programme informatique particuliers, les attributs techniques associés aux propriétés de l'interface utilisateur décrites dans les clauses 11.5.2.5 à 11.5.2.17	

peuvent avoir des noms différents de ceux utilisés dans

Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
ces clauses.	
11.5.2.2 Soutien pour le service d'accessibilité aux plateformes pour les technologies d'assistance	C.11.5.2.2 Soutien pour le service d'accessibilité aux plateformes pour les technologies d'assistance
Le logiciel de la plateforme doit fournir un ensemble de services d'accessibilité documentés qui permettent à la technologie d'assistance d'interagir avec les logiciels qui	Type d'évaluation
	Inspection
fournissent une interface utilisateur fonctionnant sur le logiciel de plateforme.	Conditions préalables
Le logiciel de plateforme doit prendre en charge les exigences 11.5.2.5 à 11.5.2.17, sauf que, lorsqu'un	Le logiciel évalué est un logiciel de plateforme.
concept d'interface utilisateur correspondant à l'une des clauses 11.5.2.5 à 11.5.2.17 ne s'applique pas à	Procédure
l'environnement logiciel, ces exigences ne sont pas applicables. Par exemple, les attributs de sélection de 11.5.2.14 (Modification des attributs de cible de saisie et de sélection) pourraient ne pas exister dans les environnements qui ne permettent pas la sélection, qui est le plus souvent associée au copier-coller.	Vérifiez que la documentation du logiciel de plateforme comprend des informations sur les services d'accessibilité de la plateforme qui permettent à la technologie d'assistance d'interagir avec le logiciel qui fournit une interface utilisateur fonctionnant sur le logiciel de
REMARQUE 1: Celles-ci définissent les fonctions minimales disponibles pour les technologies d'assistance lors de l'utilisation des services de plateforme.	plateforme. Résultat
REMARQUE 2: La définition de plateforme dans la clause 3.1 s'applique aux logiciels qui fournissent des services à d'autres logiciels, y compris, mais sans s'y limiter, les systèmes d'exploitation, les navigateurs Web et les machines virtuelles.	Réussite: L'énoncé testable no 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable no 1 est faux.
REMARQUE 3: Dans certaines plateformes, ces services peuvent être appelés services d'accessibilité, mais dans d'autres plateformes, ces services peuvent être fournis dans le cadre des services d'interface utilisateur.	
REMARQUE 4: Généralement, ces services appartiennent au même ensemble de services qui sont décrits dans La clause 11.5.2.1.	
REMARQUE 5: Pour se conformer à cette exigence, le logiciel de la plateforme peut fournir son propre ensemble de services ou exposer les services fournis par ses couches de plateforme sous-jacentes, si ces services sont conformes à cette exigence.	
11.5.2.3 Utilisation des services d'accessibilité	C.11.5.2.3 Utilisation des services
Lorsque le logiciel fournit une interface utilisateur, il utilise les services d'accessibilité de plateforme documentés	d'accessibilité Type d'évaluation
applicables. Si les services d'accessibilité de la plateforme	Type d'évaluation Inspection
documentés ne permettent pas au logiciel de satisfaire aux exigences applicables des clauses 11.5.2.5 à	Conditions préalables

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
11.5.2.17, le logiciel qui fournit une interface utilisateur doit utiliser d'autres services documentés pour interagir	Le logiciel évalué est un logiciel qui fournit une interface utilisateur.
avec la technologie d'assistance.	Procédure
REMARQUE: L'expression « services documentés d'accessibilité de la plateforme » désigne l'ensemble des services fournis par la plateforme conformément aux clauses 11.5.2.1 et 11.5.2.2.	Vérifiez que le logiciel utilise les services d'accessibilité de plateforme documentés applicables.
Il est préférable de développer des logiciels à l'aide de boîtes à outils qui mettent en œuvre automatiquement les services d'accessibilité de la plateforme sous-jacente.	Vérifiez que le logiciel peut répondre aux exigences applicables de 11.5.2.5 à 11.5.2.17 tout en utilisant les services d'accessibilité documentés de la plateforme.
	3. Vérifiez que le logiciel peut répondre aux exigences de 11.5.2.5 à 11.5.2.17 tout en utilisant les services d'accessibilité documentés de la plateforme et autres services documentés.
	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai et l'énoncé testable nº 2 ou 3 est vrai.
	Échec: Les énoncés testables nº 1 ou 3 sont faux.
11.5.2.5 Renseignements sur les objets	C.11.5.2.5 Renseignements sur les objets
Lorsque le logiciel fournit une interface utilisateur, il doit,	Type d'évaluation
en utilisant les services décrits à la clause 11.5.2.3, permettre au rôle, aux états, à la limite, au nom et à la	Inspection
description des éléments d'interface utilisateur d'être	Conditions préalables
déterminés par un programme informatique au moyen de technologies d'assistance.	Le logiciel évalué est un logiciel qui fournit une interface utilisateur.
	Procédure
	Vérifiez que le rôle de l'élément d'interface utilisateur peut être déterminé par un programme informatique à l'aide de technologies d'assistance.
	Vérifiez que l'état ou les états l'élément d'interface utilisateur peuvent être déterminés par un programme informatique à l'aide de technologies d'assistance.
	3. Vérifiez que la limite de l'élément d'interface utilisateur peut être déterminée par un programme informatique à l'aide de technologies d'assistance.
	4. Vérifiez que le nom de l'élément d'interface utilisateur peut être déterminé par un programme informatique à l'aide de technologies

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
	d'assistance.
	5. Vérifiez que la description de l'élément d'interface utilisateur peut être déterminée par un programme informatique à l'aide de technologies d'assistance.
	Résultat
	Réussite: Les énoncés testables nos 1, 2, 3, 4 et 5 sont vrais.
	Échec: Les énoncés testables nos 1, 2, 3, 4 ou 5 sont faux.
11.5.2.6 Ligne, colonne et en-têtes	C.11.5.2.6 Ligne, colonne et en-têtes
Lorsque le logiciel fournit une interface utilisateur, il doit,	Type d'évaluation
en utilisant les services décrits à la clause 11.5.2.3, rendre la ligne et la colonne de chaque cellule d'un	Inspection
tableau de données, y compris les en-têtes de la ligne et	Conditions préalables
de la colonne, le cas échéant, déterminables par un programme informatique au moyen de technologies d'assistance.	Le logiciel évalué est un logiciel qui fournit une interface utilisateur.
	Il y a des tableaux de données dans l'interface utilisateur.
	Procédure
	Sélectionnez une table de données dans laquelle les tests doivent être effectués.
	Vérifiez que la rangée de chaque cellule peut être déterminée par un programme informatique à l'aide de technologies d'assistance.
	3. Vérifiez que la colonne de chaque cellule peut être déterminée par un programme informatique à l'aide de technologies d'assistance.
	4. Vérifiez que l'en-tête de ligne de chaque cellule, si elle existe, peut être déterminé par un programme informatique à l'aide de technologies d'assistance.
	5. Vérifiez que l'en-tête de la colonne de chaque cellule, si elle existe, peut être déterminé par un programme informatique à l'aide de technologies d'assistance.
	Résultat
	Réussite: Les énoncés testables nos 2, 3, 4 et 5 sont vrais.
	Échec: Les énoncés testables nos 2, 3, 4 ou 5

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
	sont faux.
11.5.2.7 Valeurs	C.11.5.2.7 Valeurs
Lorsque le logiciel fournit une interface utilisateur, il doit,	Type d'évaluation
en utilisant les services décrits à la clause 11.5.2.3, rendre la valeur actuelle d'un élément d'interface	Inspection
utilisateur et toute valeur minimale ou maximale de la	Conditions préalables
plage, si l'élément d'interface utilisateur fournit des informations sur une plage de valeurs, pouvant être déterminées par un programme informatique par des	Le logiciel évalué est un logiciel qui fournit une interface utilisateur.
technologies d'assistance.	Certains éléments d'interface utilisateur peuvent avoir des valeurs.
	Procédure
	Sélectionnez un élément d'interface utilisateur qui peut avoir une valeur.
	2. Vérifiez que la valeur actuelle peut être déterminée par un programme informatique à l'aide de technologies d'assistance.
	3. Si l'élément d'interface utilisateur fournit des informations sur une plage de valeurs, vérifiez que la valeur minimale peut être déterminée par un programme informatique à l'aide de technologies d'assistance.
	4. Si l'élément d'interface utilisateur fournit des informations sur une plage de valeurs, vérifiez que la valeur maximale peut être déterminée par un programme informatique à l'aide de technologies d'assistance.
	Résultat
	Réussite: Les énoncés testables nos 2, 3 et 4 sont vrais.
	Échec: Les énoncés testables nos 2, 3, ou 4 sont faux.
11.5.2.8 Liens entre les étiquettes	C.11.5.2.8 Liens entre les étiquettes
Lorsque le logiciel fournit une interface utilisateur, il	Type d'évaluation
expose le lien qu'entretient un élément d'interface utilisateur en tant qu'étiquette pour un autre élément ou	Inspection
en tant qu'élément étiqueté par un autre élément, en utilisant les services décrits dans la clause 11.5.2.3, de sorte que ces informations puissent être déterminées par un programme informatique par des technologies d'assistance.	Conditions préalables
	Le logiciel évalué est un logiciel qui fournit une interface utilisateur.
	Il existe des éléments d'interface utilisateur qui sont des étiquettes d'autres éléments d'interface utilisateur.

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
	Procédure
	 Obtenir les informations de chaque élément d'interface utilisateur.
	2. Vérifiez que les informations de l'élément d'interface utilisateur incluent la relation avec l'élément d'interface utilisateur qui est son étiquette, si l'élément d'interface utilisateur actuel a une étiquette, et que cette relation peut être déterminée par un programme informatique par des technologies d'assistance.
	3. Vérifiez que les informations de l'élément d'interface utilisateur incluent la relation avec l'élément d'interface utilisateur qu'il étiquette, si l'élément d'interface utilisateur actuel est une étiquette, et que cette relation peut être déterminée par un programme informatique par des technologies d'assistance.
	Résultat
	Réussite: Les énoncés testables nos 2 ou 3 sont vrais
	Échec: Les énoncés testables nos 2 et 3 sont faux.
11.5.2.9 Relations parents-enfants	C.11.5.2.9 Relations parents-enfants
Lorsque le logiciel fournit une interface utilisateur, il doit,	Type d'évaluation
en utilisant les services décrits à la clause 11.5.2.3, permettre de déterminer, par un programme informatique	Inspection
au moyen de technologies d'assistance, la relation entre	Conditions préalables
un élément d'interface utilisateur et tout élément parent ou enfant.	Le logiciel évalué est un logiciel qui fournit une interface utilisateur.
	Il existe des éléments d'interface utilisateur qui sont les parents d'autres éléments d'interface utilisateur dans une structure hiérarchique.
	Procédure
	Pour les éléments d'interface utilisateur qui ont un parent, vérifiez que les informations de l'élément d'interface utilisateur incluent la relation avec l'élément d'interface utilisateur qui est son parent.
	2. Vérifiez que les informations des éléments d'interface utilisateur qui sont les parents de l'élément d'interface utilisateur sélectionné dans l'énoncé testable n° 1 incluent la relation avec

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
	les éléments d'interface utilisateur qui sont ses enfants, et que cette relation peut être déterminée par un programme informatique par des technologies d'assistance.
	3. Pour les éléments d'interface utilisateur qui sont le parent d'autres éléments d'interface utilisateur, vérifiez que les informations de l'élément d'interface utilisateur incluent la relation avec les éléments d'interface utilisateur qui sont ses enfants, et que cette relation peut être déterminée par un programme informatique par des technologies d'assistance.
	4. Vérifiez que les informations des éléments d'interface utilisateur qui sont les enfants de l'élément d'interface utilisateur sélectionné dans l'énoncé testable n° 3 incluent la relation avec les éléments d'interface utilisateur qui sont ses parents, et que cette relation peut être déterminée par un programme informatique par des technologies d'assistance.
	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable nº 1 ou 2 est vrai et l'énoncé testable nº 3 ou 4 est vrai.
	Échec: Les énoncés testables nos 1 et 2 sont faux ou les énoncés testables nos 3 et 4 sont faux.
	REMARQUE: Pour cette exigence, il suffit que l'une des deux directions d'une relation parent- enfant puisse être déterminée par le programme. C'est la raison pour laquelle les vérifications de l'exigence sont effectuées par paires et l'exigence est satisfaite si un membre de chaque paire est vrai.
11.5.2.10 Texte	C.11.5.2.10 Texte
Lorsque le logiciel fournit une interface utilisateur, il doit,	Type d'évaluation
en utilisant les services décrits à la clause 11.5.2.3, permettre de déterminer, par un programme informatique	Inspection
au moyen de technologies d'assistance, le contenu	Conditions préalables
textuel, les attributs textuels et la limite du texte rendu à l'écran.	1. Le logiciel évalué est un logiciel qui fournit une interface utilisateur.
	2. Il y a du texte rendu à l'écran.
	Procédure
	1. Pour les exemples de texte rendu à l'écran, vérifiez que l'information du texte inclut son

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
	contenu textuel et que cette information peut être déterminée par un programme informatique à l'aide de technologies d'assistance.
	2. Pour les exemples de texte rendu à l'écran, vérifiez que l'information du texte inclut ses attributs et que cette information peut être déterminée par un programme informatique à l'aide de technologies d'assistance.
	3. Pour les exemples de texte rendu à l'écran, vérifiez que l'information du texte inclut sa limite et que cette information peut être déterminée par un programme informatique à l'aide de technologies d'assistance.
	Résultat
	Réussite: Les énoncés testables nos 1, 2 et 3 sont vrais
	Échec: Les énoncés testables nº 1, 2 ou 3 sont faux.
11.5.2.11 Liste des actions disponibles	C.11.5.2.11 Liste des actions disponibles
Lorsque le logiciel fournit une interface utilisateur, il doit,	Type d'évaluation
en utilisant les services décrits à la clause 11.5.2.3, permettre de déterminer, par un programme informatique	Inspection
au moyen de technologies d'assistance, une liste des	Conditions préalables
actions disponibles qui peuvent être exécutées sur un élément d'interface utilisateur.	Le logiciel évalué est un logiciel qui fournit une interface utilisateur.
	Certains éléments d'interface utilisateur ont des actions qui peuvent être exécutées par l'utilisateur.
	Procédure
	Vérifiez que les informations de l'élément d'interface utilisateur contiennent la liste des actions qui peuvent être exécutées.
	2. Vérifiez que cette liste peut être déterminée par un programme informatique à l'aide de technologies d'assistance.
	Résultat
	Réussite: Les énoncés testables nos 1 et 2 sont vrais.
	Échec: Les énoncés testables nos 1 ou 2 sont faux.
11.5.2.12 Exécution des actions disponibles	C.11.5.2.12 Exécution des actions

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. EN578-202723/D \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. EN578-202723

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
Lorsque les exigences de sécurité le permettent, le	disponibles
logiciel qui fournit une interface utilisateur doit, en utilisant les services décrits à la clause 11.5.2.3, permettre l'exécution programmatique des actions exposées, au	Type d'évaluation
	Inspection et essais
moyen des technologies d'assistance, conformément à la clause 11.5.2.11.	Conditions préalables
REMARQUE 1: Dans certains cas, les exigences de sécurité imposées à un logiciel peuvent interdire à un	Le logiciel évalué est un logiciel qui fournit une interface utilisateur.
logiciel externe d'interférer avec le produit de TIC. À titre d'exemple de systèmes soumis à des exigences strictes en matière de sécurité, mentionnons les systèmes qui	 Certains éléments d'interface utilisateur offrent des actions qui peuvent être exécutées par l'utilisateur.
traitent des activités de renseignement, des activités cryptologiques liées à la sécurité nationale, du commandement et du contrôle des forces militaires.	Les exigences en matière de sécurité permettent à la technologie d'assistance d'exécuter par un programme informatique les
REMARQUE 2: Des technologies d'assistance peuvent être nécessaires pour maintenir le même niveau de	actions de l'utilisateur.
sécurité que les mécanismes de saisie standard pris en	Procédure
charge par la plateforme.	1. Vérifiez que les informations de l'élément d'interface utilisateur incluent la liste des actions qui peuvent être exécutées par les technologies d'assistance selon la clause 11.5.2.11.
	 Vérifiez que toutes les actions de la liste peuvent être exécutées avec succès par des technologies d'assistance.
	Résultat
	Réussite: Les énoncés testables nos 1 et 2 sont vrais.
	Échec: Les énoncés testables nos 1 ou 2 sont faux.
11.5.2.13 Suivi des attributs de cible de saisie et de sélection	C.11.5.2.13 Suivi des attributs de cible de saisie et de sélection
Lorsque le logiciel fournit une interface utilisateur, il doit,	Type d'évaluation
en utilisant les services décrits à la clause 11.5.2.3, rendre l'information et les mécanismes nécessaires au	Inspection et essais
suivi de la cible de saisie, du point d'insertion du texte et	Conditions préalables
des attributs de sélection des éléments d'interface utilisateur, déterminables par un programme informatiques par les technologies d'assistance.	Le logiciel évalué est un logiciel qui fournit une interface utilisateur.
	 Certains éléments d'interface utilisateur permettent la modification de textes.
	Procédure
	Vérifiez que les informations de l'élément d'interface utilisateur comprennent des mécanismes de suivi de la cible de saisie, du

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
	point d'insertion du texte et des attributs de sélection.
	Vérifiez que cette information peut être déterminée par un programme informatique à l'aide de technologies d'assistance.
	3. Activez ces mécanismes de suivi.
	4. En tant qu'utilisateur, utilisez la fonctionnalité d'édition de texte dans le produit logiciel évalué.
	5. Vérifiez que le suivi de la cible de saisie, du point d'insertion de texte et des attributs de sélection fonctionne.
	Résultat
	Réussite: Les énoncés testables nos 2 et 5 sont vrais.
	Échec: Les énoncés testables nº 1 ou 5 sont faux.
11.5.2.14 Modification des attributs de cible de saisie et de sélection	C.11.5.2.14 Modification des attributs de cible de saisie et de sélection
Lorsque les exigences de sécurité le permettent, les logiciels qui fournissent une interface utilisateur doivent, en utilisant les services décrits à la clause 11.5.2.3, permettre aux technologies d'assistance de modifier par un programme informatique le foyer, le point d'insertion de texte et les attributs de sélection des éléments d'interface utilisateur où l'utilisateur peut modifier ces éléments. REMARQUE 1: Dans certains cas, les exigences de sécurité imposées à un logiciel peuvent interdire à un logiciel externe d'interférer avec le produit de TIC et cette exigence ne s'applique donc pas. À titre d'exemple de systèmes soumis à des exigences strictes en matière de sécurité, mentionnons les systèmes qui traitent des activités de renseignement, des activités cryptologiques liées à la sécurité nationale, du commandement et du contrôle des forces militaires. REMARQUE 2: Des technologies d'assistance peuvent être nécessaires pour maintenir le même niveau de sécurité que les mécanismes de saisie standard pris en charge par la plateforme.	Type d'évaluation Examen Conditions préalables 1. Le logiciel évalué est un logiciel qui fournit une interface utilisateur. 2. Certains éléments d'interface utilisateur peuvent recevoir une cible de saisie ou permettre l'édition de texte. 3. Les exigences de sécurité permettent au logiciel de plateforme de modifier par un programme informatique la cible de saisie, le point d'insertion du texte et les attributs de sélection des éléments d'interface utilisateur. Procédure 1. Pour les éléments d'interface utilisateur qui peuvent recevoir la cible de saisie et où la cible de saisie peut être modifiée par un utilisateur sans l'utilisation d'une technologie d'assistance, vérifier que la cible de saisie peut être modifiée par un programme informatique par des technologies d'assistance.
	Pour les éléments d'interface utilisateur qui permettent à un utilisateur de modifier du texte

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
	sans l'aide d'une technologie d'assistance, vérifier que la position du point d'insertion du texte peut être modifiée par un programme informatique à l'aide de technologies d'assistance.
	3. Pour les éléments d'interface utilisateur qui permettent l'édition de texte, vérifiez que les attributs de sélection peuvent être modifiés par un programme informatique par des technologies d'assistance, dans les cas où ils peuvent être modifiés par l'utilisateur sans l'aide de technologies d'assistance.
	Résultat
	Réussite: Tous les énoncés testables sont vrais.
	Échec: N'importe quel énoncé testable est faux.
11.5.2.15 Avis de modification	C.11.5.2.15 Avis de modification
Lorsque le logiciel fournit une interface utilisateur, il doit,	Type d'évaluation
en utilisant les services décrits à la clause 11.5.2.3, aviser les technologies d'assistance des changements apportés	Inspection et essais
aux attributs des éléments d'interface utilisateur pouvant	Conditions préalables
être déterminés par un programme informatique qui sont mentionnés dans les exigences 11.5.2.5 à 11.5.2.11 et 11.5.2.13.	Le logiciel évalué est un logiciel qui fournit une interface utilisateur.
	Procédure
	Activer les avis de modification dans les éléments d'interface utilisateur.
	2. Vérifier que les avis de modification des renseignements sur les objets (rôle, état, limite, nom et description) sont envoyés aux technologies d'assistance, si ces renseignements changent dans l'interface utilisateur du logiciel.
	3. Vérifier que les avis de modification des lignes, colonnes et en-têtes des tableaux de données sont envoyés aux technologies d'assistance, si ces renseignements changent dans le logiciel.
	4. Vérifier que des avis de modification de valeurs (valeur actuelle, valeur minimale et valeur maximale) sont envoyés, si ces renseignements changent dans le logiciel.
	5. Vérifier que des avis de modification des liens entre les étiquettes sont envoyés aux technologies d'assistance, si ces

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
	renseignements changent dans le logiciel.
	6. Vérifier que des avis de modification des relations parent-enfant sont envoyés aux technologies d'assistance, si ces informations changent dans le logiciel.
	7. Vérifier que des avis de modification du texte (contenu ou attributs du texte et limite du texte rendu à l'écran) sont envoyés aux technologies d'assistance, si ces renseignements changent dans le logiciel.
	8. Vérifier que des avis de modifications apportées à liste des actions disponibles sont envoyés aux technologies d'assistance, si ces renseignements changent dans le logiciel.
	9. Vérifier que des avis de modification de la cible de saisie, du point d'insertion du texte et des attributs de sélection sont envoyés aux technologies d'assistance, si ces renseignements changent dans le logiciel.
	Résultat
	Réussite: les énoncés testables nº 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 sont vrais
	Échec: les énoncés testables nº 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9 sont faux
11.5.2.16 Modifications d'états ou de propriétés	C.11.5.2.16 Modifications d'états ou de propriétés
Lorsque les exigences de sécurité l'autorisent, les logiciels qui fournissent une interface utilisateur doivent,	Type d'évaluation
en utilisant les services décrits à la clause 11.5.2.3, permettre aux technologies d'assistance de modifier par	Examen
un programme informatique les états et propriétés des	Conditions préalables
éléments d'interface utilisateur grâce auxquels l'utilisateur peut modifier ces articles.	Le logiciel évalué est un logiciel qui fournit une interface utilisateur.
REMARQUE 1: Dans certains cas, les exigences de sécurité imposées à un logiciel peuvent interdire à un logiciel externe d'interférer avec le produit de TIC et cette exigence ne s'applique donc pas. À titre d'exemple de systèmes soumis à des exigences strictes en matière de	2. Il existe des éléments d'interface utilisateur dont l'état ou les propriétés peuvent être modifiés par un utilisateur sans l'aide d'une technologie d'assistance.
sécurité, mentionnons les systèmes qui traitent des activités de renseignement, des activités cryptologiques liées à la sécurité nationale, du commandement et du contrôle des forces militaires.	3. Les exigences de sécurité permettent à la technologie d'assistance de modifier par un programme informatique les états et les propriétés des éléments d'interface utilisateur.
REMARQUE 2: Des technologies d'assistance peuvent être nécessaires pour maintenir le même niveau de	Procédure
sécurité que les mécanismes de saisie standard pris en	Vérifier que l'état des éléments d'interface

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
charge par la plateforme.	utilisateur, dont l'état peut être changé par un utilisateur sans l'aide d'une technologie d'assistance, est susceptible d'être modifié par un programme informatique par des technologies d'assistance.
	2. Vérifier que les propriétés des éléments d'interface utilisateur, dont les propriétés peuvent être modifiées par un utilisateur sans l'utilisation de technologies d'assistance, sont susceptibles d'être changées par un programme informatique par des technologies d'assistance.
	Résultat
	Réussite: Tous les énoncés testables sont vrais.
	Échec: N'importe quel énoncé testable est faux.
11.5.2.17 Modifications des valeurs et du texte	C.11.5.2.17 Modifications des valeurs et du texte
Lorsque les exigences en matière de sécurité l'autorisent, les logiciels qui fournissent une interface utilisateur	Type d'évaluation
doivent, en utilisant les services décrits à La clause	Examen
11.5.2.3, permettre aux technologies d'assistance de modifier les valeurs et le texte des éléments d'interface	Conditions préalables
utilisateur en se servant des méthodes de saisie de la plateforme grâce auxquelles un utilisateur peut changer ces éléments sans recours aux technologies d'assistance.	Le logiciel évalué est un logiciel qui fournit une interface utilisateur.
REMARQUE 1: Dans certains cas, les exigences de sécurité imposées à un logiciel peuvent interdire à un logiciel externe d'interférer avec le produit de TIC et cette exigence ne s'applique donc pas. À titre d'exemple de	2. Il existe des éléments d'interface utilisateur dont les valeurs ou le texte peuvent être modifiés par un utilisateur sans l'aide d'une technologie d'assistance.
systèmes soumis à des exigences strictes en matière de sécurité, mentionnons les systèmes qui traitent des activités de renseignement, des activités cryptologiques liées à la sécurité nationale, du commandement et du	3. Les exigences de sécurité permettent à la technologie d'assistance de modifier par un programme informatique les valeurs et le texte des éléments d'interface utilisateur.
contrôle des forces militaires.	Procédure
REMARQUE 2: Des technologies d'assistance peuvent être nécessaires pour maintenir le même niveau de sécurité que les mécanismes de saisie standard pris en charge par la plateforme.	Vérifier que les valeurs des éléments d'interface utilisateur, dont les valeurs peuvent être modifiées par un utilisateur sans l'aide d'une technologie d'assistance, peuvent être changées par des technologies d'assistance utilisant les méthodes de saisie de la plateforme.
	2. Vérifier que le texte des éléments d'interface utilisateur, dont le texte peut être modifié par un utilisateur sans l'aide d'une technologie d'assistance, peut être changé par des technologies d'assistance utilisant les méthodes de saisie de la plateforme.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
	Résultat
	Réussite: Tous les énoncés testables sont vrais.
	Échec: N'importe quel énoncé testable est faux.
11.6 Utilisation documentée de l'accessibilité	
11.6.2 Aucune perturbation des caractéristiques d'accessibilité	C.11.6.2 Aucune perturbation des caractéristiques d'accessibilité
Lorsque le logiciel fournit une interface utilisateur, elle ne	Type d'évaluation
doit pas perturber les caractéristiques d'accessibilité documentées qui sont définies dans la documentation de	Examen
la plateforme, sauf si l'utilisateur en fait la demande	Conditions préalables
pendant le fonctionnement du logiciel.	Certaines fonctions de la plateforme sont définies dans la documentation de celle-ci comme étant des caractéristiques d'accessibilité.
	Procédure
	Vérifier si un logiciel qui fournit une interface utilisateur perturbe le fonctionnement normal des caractéristiques d'accessibilité de la plateforme.
	 Vérifier si la perturbation a été spécifiquement demandée ou confirmée par l'utilisateur.
	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est faux ou les deux énoncés sont vrais.
	Échec: L'énoncé testable n° 1 est vrai et l'énoncé testable n° 2 est faux.
11.7 Préférences de l'utilisateur	C.11.7 Préférences de l'utilisateur
Lorsque le logiciel fournit une interface utilisateur, il doit	Type d'évaluation
fournir suffisamment de modes de fonctionnement se servant des préférences de l'utilisateur pour les réglages	Inspection et essais
de la plateforme en ce qui concerne la couleur, le	Conditions préalables
contraste, le type et la taille de police et le curseur de cible de saisie, sauf s'il s'agit de logiciels conçus pour être isolés de leur plateforme sous-jacente.	Le logiciel est un logiciel qui fournit une interface utilisateur.
REMARQUE: Les logiciels isolés de leur plateforme sous-	Procédure
jacente n'ont pas accès aux paramètres de l'utilisateur de la plateforme et ne peuvent donc pas respecter cette clause.	1. Vérifier si le logiciel offre suffisamment de modes de fonctionnement se servant des préférences de l'utilisateur pour les paramètres de la plateforme en ce qui concerne la couleur, le contraste, le type et la taille de police ainsi que le curseur de cible de saisie.
	Vérifier que la documentation du logiciel indique que le logiciel est conçu pour être isolé

521zf. EN578-202723

521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Id de l'acheteur - Buyer ID

Clause de la norme EN 301 549 Détermination de la conformité de sa plateforme sous-jacente. Résultat Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai ou l'énoncé testable nº 1 est faux et l'énoncé testable nº 2 est vrai. Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux et l'énoncé testable nº 2 est faux. 12 Documentation et soutien technique 12.1 Documentation du produit 12.1.1 Caractéristiques d'accessibilité et de C.12.1.1 Caractéristiques d'accessibilité et de compatibilité compatibilité La documentation du produit fournie avec les TIC, qu'elle Type d'évaluation soit fournie séparément ou intégrée aux TIC doit Inspection énumérer et expliquer les modes d'utilisation des caractéristiques d'accessibilité et de compatibilité des TIC. Conditions préalables REMARQUE: Les caractéristiques d'accessibilité et de 1. La documentation du produit est fournie avec compatibilité comprennent les caractéristiques les TIC. d'accessibilité intégrées et celles qui assurent la Procédure compatibilité avec la technologie d'assistance. 1. Vérifier que la documentation du produit fournie avec les TIC énumère et explique les modes d'utilisation des caractéristiques d'accessibilité et de compatibilité des TIC. Résultat Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai. Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux. C.12.1.2 Documentation accessible 12.1.2 Documentation accessible La documentation du produit fournie avec les TIC doit être Type d'évaluation disponible dans au moins un des formats électroniques Inspection suivants: Conditions préalables a. un format Web conforme aux exigences de la 1. La documentation du produit en format clause 9: électronique est fournie avec les TIC. b. un format autre qu'un format Web conforme aux Procédure exigences de la clause 10. 1. Vérifier que la documentation du produit en REMARQUE 1: Cela n'exclut pas la possibilité de fournir format électronique fournie avec les TIC est également la documentation du produit dans d'autres conforme aux exigences des clauses 9 ou 10, formats (électroniques ou papier) non accessibles. selon le cas. REMARQUE 2: Cela n'exclut pas non plus la possibilité Résultat

de fournir des formats différents répondant aux besoins

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
d'un type précis d'utilisateurs (p. ex. des documents en	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
braille pour les personnes aveugles ou des renseignements faciles à lire pour les personnes ayant une déficience cognitive).	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
REMARQUE 3: Lorsque la documentation fait partie intégrante des TIC, elle est fournie par l'intermédiaire de l'interface utilisateur qui est accessible.	
REMARQUE 4: Un agent utilisateur prenant en charge la conversion automatique des médias serait bénéfique pour améliorer l'accessibilité.	
12.2 Services de soutien	
12.2.1 Généralités (information)	C.12.2.1 Généralités (information)
Les services d'appui en matière de TIC comprennent, sans s'y limiter, les centres d'assistance, les centres d'appel, le soutien technique, les services de relais et les services de formation.	La clause 12.2.1 n'a qu'une valeur informative et ne contient aucune exigence en matière de tests.
12.2.2 Renseignements sur les caractéristiques d'accessibilité et de compatibilité	C.12.2.2 Renseignements sur les caractéristiques d'accessibilité et de
Les services de soutien en matière de TIC doivent fournir	compatibilité
des renseignements sur les caractéristiques d'accessibilité et de compatibilité inclus dans la	Type d'évaluation
documentation du produit.	Inspection
REMARQUE: Les caractéristiques d'accessibilité et de	Conditions préalables
compatibilité comprennent les caractéristiques d'accessibilité intégrées et celles qui assurent la	Des services de soutien en matière de TIC sont fournis.
compatibilité avec la technologie d'assistance.	Procédure
	Vérifier que les services de soutien en matière de TIC fournissent des renseignements sur les caractéristiques d'accessibilité et de compatibilité figurant dans la documentation du produit.
	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
12.2.3 Communication efficace	C.12.2.3 Communication efficace
Les services de soutien en matière de TIC doivent	Type d'évaluation
répondre aux besoins en communication des personnes handicapées, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un	Inspection
point de référence.	Conditions préalables
	1. Des services de soutien en matière de TIC

Clause de la norme EN 301 549	Détermination de la conformité
	sont fournis.
	Procédure
	Vérifier que les services de soutien en matière TIC répondent aux besoins en communication des personnes handicapées, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un point de référence.
	Résultat
	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
	REMARQUE: La prestation de tout niveau de soutien visant à répondre aux besoins en communication des personnes handicapées constitue une réussite pour cette exigence. Les fournisseurs voudront peut-être fournir davantage de renseignements sur le niveau de soutien fourni pour permettre de juger de la pertinence et de la qualité du soutien.
12.2.4 Documentation accessible	C.12.2.4 Documentation accessible
La documentation fournie par les services de soutien doit	Type d'évaluation
être disponible dans au moins un des formats électroniques suivants:	Inspection
	Conditions préalables
a. un format Web conforme aux exigences de la clause 9;b. un format autre qu'un format Web conforme aux	La documentation est fournie par les services de soutien en matière de TIC.
exigences de la clause 10.	Procédure
REMARQUE 1: Cela n'exclut pas la possibilité de fournir également la documentation dans d'autres formats (électroniques ou papier) non accessibles.	1. Vérifier que la documentation en format électronique fournie par les services de soutien en matière de TIC est conforme aux exigences des clauses 9 ou 10, selon le cas.
REMARQUE 2: Cela n'exclut pas non plus la possibilité	Résultat
de fournir des formats différents répondant aux besoins d'un type précis d'utilisateurs (p. ex. des documents en braille pour les personnes aveugles ou des renseignements faciles à lire pour les personnes ayant une déficience cognitive).	Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
	Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
REMARQUE 3: Un agent utilisateur prenant en charge la conversion automatique des médias serait bénéfique pour améliorer l'accessibilité.	
13 TIC assurant l'accès aux services de relais ou d'urgence	
13.2 Accès aux services de relais	C.13.2 Accès aux services de relais

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Détermination de la conformité
Type d'évaluation
Inspection
Conditions préalables
Le système des TIC prend en charge la communication bidirectionnelle.
Un ensemble de services de relais pour la communication bidirectionnelle est spécifié.
Procédure
Vérifier que le système n'empêche pas l'accès à ces services de relais pour les appels entrants et sortants.
Résultat
Réussite: L'énoncé testable nº 1 est vrai.
Échec: L'énoncé testable nº 1 est faux.
C.13.3 Accès aux services d'urgence
Type d'évaluation
Inspection
Conditions préalables
Le système des TIC prend en charge la communication bidirectionnelle.
Un ensemble de services d'urgence pour la communication bidirectionnelle est spécifié.
communication bidirectionnelle est spécifié.
communication bidirectionnelle est spécifié. Procédure 1. Vérifier que le système n'empêche pas l'accès à ces services d'urgence pour les appels
communication bidirectionnelle est spécifié. Procédure 1. Vérifier que le système n'empêche pas l'accès à ces services d'urgence pour les appels entrants et sortants.

Annexe - Références (de la norme EN 301 549 – en anglais seulement)

2.1 Références normatives

Les références sont spécifiques, identifiées par leur date de publication et/ou leur numéro d'édition ou leur numéro de version. Seule la version citée est applicable.

Les documents cités en référence qui ne sont pas disponibles publiquement à l'emplacement prévu peuvent se trouver à <u>ETSI References in docbox</u>.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

 REMARQUE: Bien que les hyperliens inclus dans cette clause soient valides au moment de la publication, ETSI ne peut en garantir la validité à long terme.
 Les documents de référence suivants sont nécessaires à l'application du présent document.

[1] ETSI ETS 300 381 (Edition 1) (December 1994): "Telephony for hearing impaired people; Inductive coupling of telephone earphones to hearing aids".

[2] ETSI ES 200 381-1 (V1.2.1) (October 2012): "Telephony for hearing impaired people; Inductive coupling of telephone earphones to hearing aids Part 1: Fixed-line speech terminals".

[3] ETSI ES 200 381-2 (V1.1.1) (October 2012): "Telephony for hearing impaired people; Inductive coupling of telephone earphones to hearing aids; Part 2: Cellular speech terminals".

[4] W3C Recommendation (December 2008) /ISO/IEC 40500:2012: "Web Content Accessibility Guidelines (WCAG) 2.0".

• REMARQUE : Disponible à WCAG 2.0.

[5] W3C Proposed Recommendation (June 2018): "Web Content Accessibility Guidelines (WCAG) 2.1".

REMARQUE : Disponible à WCAG 2.1.

2.2 Références informatives

Les références sont soit spécifiques (identifiées par la date de publication et/ou le numéro d'édition ou le numéro de version), soit non spécifiques. Pour des références spécifiques, seule la version citée est applicable. En ce qui concerne les références non spécifiques, la dernière version du document cité en référence (y compris les modifications éventuelles) est applicable.

- REMARQUE: Bien que les hyperliens inclus dans cette clause soient valides au moment de la publication, ETSI ne peut en garantir la validité à long terme.
 Les documents de référence suivants ne sont pas nécessaires pour l'application du présent document, mais ils aident l'utilisateur dans un domaine particulier.
- **[i.1]** ANSI/IEEE C63.19 (2011): "American National Standard Method of Measurement of Compatibility between Wireless Communication Devices and Hearing Aids".
- [i.2] ANSI/TIA-4965: "Receive volume control requirements for digital and analogue wireline terminals".
- **[i.3]** European Commission M 376-EN: "Standardization Mandate to CEN, CENELEC and ETSI in support of European accessibility requirements for public procurement of products and services in the ICT domain".
- [i.4] ETSI EG 201 013: "Human Factors (HF); Definitions, abbreviations and symbols".
- [i.5] ETSI ES 202 975: "Human Factors (HF); Requirements for relay services".
- [i.6] ETSI ETS 300 767: "Human Factors (HF); Telephone Prepayment Cards; Tactile Identifier".
- **[i.7]** ETSI CEN/CENELEC/ETSI TR 101 550: "Documents relevant to EN 301 549 "Accessibility requirements suitable for public procurement of ICT products and services in Europe"".
- **[i.8]** ETSI CEN/CENELEC/ETSI TR 101 551: "Guidelines on the use of accessibility award criteria suitable for publicly procured ICT products and services in Europe".

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723 Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

[i.9] ETSI TR 102 612: "Human Factors (HF); European accessibility requirements for public procurement of products and services in the ICT domain (European Commission Mandate M 376, Phase 1)".

[i.10] ETSI TS 126 114: "Universal Mobile Telecommunications System (UMTS); LTE; IP Multimedia Subsystem (IMS); Multimedia telephony; Media handling and interaction (3GPP TS 26.114)".

[i.11] ETSI TS 122 173: "Digital cellular telecommunications system (Phase 2+) (GSM); Universal Mobile Telecommunications System (UMTS); LTE; IP Multimedia Core Network Subsystem (IMS) Multimedia Telephony Service and supplementary services; Stage 1 (3GPP TS 22.173)".

[i.12] ETSI TS 134 229: "Universal Mobile Telecommunications System (UMTS); LTE; Internet Protocol (IP) multimedia call control protocol based on Session Initiation Protocol (SIP) and Session Description Protocol (SDP); User Equipment (UE) conformance specification (3GPP TS 34.229)".

[i.13] IETF RFC 4103 (2005): "RTP Payload for Text Conversation".

[i.14] ISO/IEC 17007:2009: "Conformity assessment - Guidance for drafting normative documents suitable for use for conformity assessment".

[i.15] ISO 9241-11:1998: "Ergonomic requirements for office work with visual display terminals (VDTs) -- Part 11: Guidance on usability".

[i.16] ISO 9241-110:2006: "Ergonomics of human-system interaction -- Part 110: Dialogue principles".

[i.17] ISO 9241-171:2008: "Ergonomics of human-system interaction-Part 171: Guidance on software accessibility".

[i.18] ISO 26800:2011: "Ergonomics - General approach, principles and concepts".

[i.19] ISO/IEC 13066-1:2011: "Information technology - Interoperability with assistive technology (AT) - Part 1: Requirements and recommendations for interoperability".

[i.20] Recommendation ITU-T E.161 (2001): "Arrangement of digits, letters and symbols on telephones and other devices that can be used for gaining access to a telephone network".

[i.21] Recommendation ITU-T G.722 (1988): "7 kHz audio-coding within 64 kbit/s".

[i.22] Recommendation ITU-T G.722.2 (2003): "Wideband coding of speech at around 16 kbit/s using Adaptive Multi-Rate Wideband (AMR-WB)".

[i.23] Recommendation ITU-T V.18 (2000): "Operational and interworking requirements for DCEs operating in the text telephone mode".

[i.24] TIA-1083-A (2010): "Telecommunications; Telephone Terminal equipment; Handset magnetic measurement procedures and performance requirements".

[i.25] US Department of Justice: "2010 ADA Standards for Accessible Design".

[i.26] W3C Working Group Note 5 September 2013: "Guidance on Applying WCAG 2.0 to Non-Web Information and Communications Technologies (WCAG2ICT)".

REMARQUE : Disponible à <u>WCAG2ICT</u>.

[i.27] Commission Implementing Decision of 27.4.2017 on a standardisation request to the European standardisation organisations in support of Directive (EU) 2016/2102 of the European Parliament and of the Council on the accessibility of the websites and mobile applications of public sector bodies.

[i.28] Directive (EU) 2016/2102 of the European Parliament and of the Council of 26 October 2016 on the accessibility of the websites and mobile applications of public sector bodies.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

[i.29] ETSI EN 301 549 (V1.1.2) (04-2015): "Accessibility requirements suitable for public procurement of ICT products and services in Europe".

[i.30] ETSI TR 101 552: "Guidance for the application of conformity assessment to accessibility requirements for public procurement of ICT products and services in Europe".

Annexe - Définitions et abréviations (de la norme EN 301 549)

3.1 Définitions

Aux fins du présent document, les termes et définitions figurant dans la norme EG 201 013[i.4] de l'ETSI et les définitions suivantes s'appliquent:

Accessibilité: Degré selon lequel des produits, systèmes, services, environnements et installations peuvent être utilisés par des membres d'une population présentant le plus large éventail possible de caractéristiques et de capacités en vue d'atteindre un objectif spécifié dans un contexte d'utilisation donné (tirée de la norme ISO 26800[i.18])

- REMARQUE 1: Le contexte d'utilisation comprend l'utilisation directe et l'utilisation assistée par des technologies d'assistance.
- REMARQUE 2: Le contexte dans lequel les TIC sont utilisées peut avoir une incidence sur leur accessibilité globale. Le contexte peut comprendre d'autres produits et services avec lesquels les TIC sont susceptibles d'interagir.

Technologie d'assistance: Matériel ou logiciel ajouté ou connecté à un système qui améliore l'accessibilité d'une personne.

- REMARQUE 1: Citons par exemple les dispositifs d'affichage en braille, les lecteurs d'écran, les logiciels de grossissement d'écran et de dispositifs de suivi oculaire ajoutés aux TIC.
- REMARQUE 2: Lorsque les TIC ne prennent pas en charge directement la technologie d'assistance connectée, les dispositifs qui peuvent être exploités par un système mis en réseau ou connecté par un autre système de connexion à distance, ledit système distinct (y compris la technologie d'assistance incluse) peut également être considéré comme étant une technologie d'assistance.

Audiodescription: Narration ajoutée à une piste sonore intercalée avec le dialogue, qui décrit les aspects importants du contenu visuel de médias audiovisuels qui ne pourraient être compris à partir de la piste sonore principale uniquement.

REMARQUE: On parle aussi de "vidéodescription » ou "narration descriptive ».

Outil-auteur: Logiciel pouvant être utilisé pour créer ou modifier du contenu.

- REMARQUE 1: Un outil-auteur peut être utilisé par un seul utilisateur ou par plusieurs utilisateurs travaillant ensemble.
- REMARQUE 2: Un outil-auteur peut être une application autonome unique ou être composé d'un ensemble d'applications.
- REMARQUE 3: Un outil de création peut produire un contenu destiné à être modifié ou à être utilisé par les utilisateurs finaux.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723 Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Légende: Texte ou élément visuel synchronisé constituant une solution de remplacement pour l'information sonore, vocale ou non vocale nécessaire à la compréhension du contenu média (d'après la directive WCAG 2.1[5])

 REMARQUE: On parle également de "sous-titres » ou de "sous-titres pour les sourds et les malentendants ».

Fonction restreinte: Fonctionnalité limitée par des caractéristiques qui empêche un utilisateur de joindre, d'installer ou d'utiliser une technologie d'assistance.

Contenu: Information et expérience sensorielle à communiquer à l'utilisateur au moyen d'un logiciel, y compris le code ou le balisage qui définit la structure, la présentation et les interactions du contenu (d'après WCAG2ICT[i.26])

REMARQUE: Le contenu se trouve dans trois endroits: les pages Web, les documents et les logiciels.
Lorsqu'il s'agit du contenu d'une page Web ou d'un document, un agent utilisateur est nécessaire afin
de pouvoir communiquer à l'utilisateur l'information et l'expérience sensorielle du contenu. Lorsqu'il
s'agit du contenu d'un logiciel, un agent utilisateur n'est pas nécessaire pour pouvoir communiquer à
l'utilisateur l'information et l'expérience sensorielle du contenu – le logiciel exécute lui-même cette
fonction.

Contexte d'utilisation: Les utilisateurs, les tâches, l'équipement (matériel, logiciels et matériaux) et les environnements physiques et sociaux dans lesquels un produit est utilisé (d'après la norme ISO 9241-11[i.15])

Fonction non restreinte: fonctionnalité qui prend en charge l'accès par une technologie d'assistance.

• REMARQUE: C'est le contraire de la fonction restreinte.

Pièce manœuvrable: Composante des TIC utilisée pour les activer, les désactiver ou les ajuster.

• REMARQUE: Les pièces manœuvrables peuvent être fournies pour le matériel (voir les pièces manœuvrables mécaniques ci-dessus) et les logiciels. Un bouton à l'écran est un exemple d'une pièce manœuvrable fournie par un logiciel.

Logiciel de plateforme: ensemble de composants logiciels qui s'exécute sur une couche logicielle ou matérielle sous-jacente et qui fournit un ensemble de services logiciels à d'autres composants logiciels permettant d'isoler ces applications de la couche logicielle ou matérielle sousjacente (d'après ISO/IEC 13066-1[i.19])

• REMARQUE: Un composant logiciel particulier peut jouer le rôle d'une plateforme dans certaines situations et d'un client dans d'autres.

Déterminable par programmation: capable d'être lu par un logiciel à partir de données fournies par le développeur de sorte que d'autres logiciels, y compris les technologies d'assistance, puissent extraire et présenter ces renseignements aux utilisateurs selon différentes modalités.

 REMARQUE: La directive WCAG 2.1 utilise l'adjectif "déterminé » alors que la présente définition utilise l'expression "capable d'être lu » (pour éviter toute ambiguïté avec le mot "déterminé »). \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. EN578-202723/D \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. EN578-202723 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Texte en temps réel: forme d'une conversation par texte au cours de situations point à point ou de conférence multipoint dans le cadre desquelles le texte saisi est envoyé de telle sorte que la communication est perçue par l'utilisateur comme étant continue.

Satisfait à un critère de réussite: Le critère de réussite ne se révèle pas faux lorsqu'il est appliqué au TIC (d'après la directive WCAG 2.1 [5])

Terminal: Ensemble de matériel et de logiciel grâce auquel l'utilisateur final interagit directement et qui fournit l'interface utilisateur.

- REMARQUE 1: Le matériel peut être composé de plusieurs appareils fonctionnant ensemble, par exemple un appareil mobile et un ordinateur.
- REMARQUE 2: Pour certains systèmes, le logiciel qui fournit l'interface utilisateur peut se trouver sur plusieurs appareils, comme un téléphone et un serveur.

Agent utilisateur: Tout logiciel qui récupère et présente le contenu aux utilisateurs (d'après la directive WCAG 2.1[5])

- REMARQUE 1: Les logiciels qui n'affichent que le contenu qu'ils contiennent sont traités comme des logiciels et ne sont pas considérés comme des agents utilisateurs.
- REMARQUE 2: À titre d'exemple de logiciel qui n'est pas un agent utilisateur, on peut citer une application de calculatrice qui n'obtient pas les résultats des calculs à l'extérieur du logiciel afin de les présenter à un utilisateur. Dans ce cas, le logiciel de la calculatrice n'est pas un agent utilisateur, c'est simplement un logiciel doté d'une interface utilisateur.
- REMARQUE 3: Les logiciels qui n'affichent qu'un aperçu du contenu tel qu'une vignette ou toute autre présentation qui n'est pas entièrement opérationnelle ne fournissent pas de fonctionnalité d'agent utilisateur.

Interface utilisateur: Toutes les composantes d'un système interactif (logiciel ou matériel) qui fournissent des renseignements ou des commandes permettant à l'utilisateur d'accomplir des tâches spécifiques avec le système interactif (d'après la norme ISO 9241-110[i.16])

Élément d'interface utilisateur: Entité de l'interface utilisateur qui est présentée à l'utilisateur par le logiciel (d'après la norme ISO 9241171[i.17])

- REMARQUE 1: On parle aussi de "composante d'interface utilisateur ».
- REMARQUE 2: Les éléments d'interface utilisateur peuvent être interactifs ou non.

Contenu Web: contenu qui se trouve dans une page Web, et qui est utilisé dans la restitution ou qui est conçu pour être utilisé dans la restitution de la page Web.

Page Web: Une ressource autonome obtenue depuis un URI unique grâce au protocole HTTP, accompagnée de toutes les autres ressources utilisées dans la restitution ou conçues pour être restituées simultanément par un agent utilisateur (d'après la directive WCAG 2.1[5])

Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

3.2 Abréviations

Aux fins du présent document, les abréviations suivantes sont employées :

ADA Americans with Disabilities Act

ANSI American National Standards Institute

AT Assistive Technology

CIF Common Intermediate Format

CSS Cascading Style Sheets

DOM Document Object Model

EU European Union

FPS Frames Per Second

FXML XML-based user interface markup language

HTML HyperText Markup Language

HTTP HyperText Transfer Protocol

ICT Information and Communication Technology

IETF Internet Engineering Task Force

IMS IP Multimedia System

IP Internet Protocol

JWG Joint Working Group (of CEN/CENELEC/ETSI)

ODF Open Document Format

OOXML Office Open eXtensible Markup Language

PSTN Public Switched Telephone Network

QCIF Quarter Common Intermediate Format

RFC Request For Comment

RTT Real-Time Text

SC Success Criterion

SIP Session Initiation Protocol

URI Uniform Resource Identifier

USB Universal Serial Bus

VoIP Voice over IP

W3C World Wide Web Consortium

WCAG Web Content Accessibility Guidelines (of W3C)

XML eXtensible Markup Language

XUL XML User interface Language

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 521zf. EN578-202723

Id de l'acheteur - Buyer ID 521zf N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Annexe - Conseils pratiques sur la création d'une documentation non-Web accessible

Dans les WCAG, les « critères de succès » sont tous agnostiques sur le plan technologique. Les exigences relatives aux documents non-Web sont basées sur les exigences de niveau AA de la norme WCAG 2.1, ce qui signifie que tous les critères de niveau A et AA pertinents pour les documents doivent être respectés.

Les W3C publient des <u>techniques suffisantes</u> pour répondre aux critères de succès du WCAG, y compris des techniques pour les formats de document autres que Web, tels que PDF. L'utilisation d'une technique donnée est considérée « suffisante » pour répondre aux critères pertinents pour la technique, mais vous pouvez également répondre aux critères d'autres manières.

Services partagés Canada a créé un ensemble de guides pour la production de documents accessibles dans Microsoft Office :

Comment créer des documents accessibles

Divers organismes et fournisseurs de logiciels offrent du matériel supplémentaire proposant des instructions en vue de rendre les documents accessibles :

- Fonction d'accessibilité du format de fichier PDF d'Adobe (en anglais seulement)
- Projet Accessible Digital Office Document (ADOD) (en anglais seulement)
- Centre d'accessibilité Microsoft
- Formation Webaim: Techniques pour Microsoft Word (en anglais seulement)
- Formation Webaim: Techniques pour PDF (en anglais seulement)
- Guide de rédaction du contenu du site Canada.ca
- Google Docs Rendre votre document ou présentation plus accessible
- Perspectives d'accessibilité Web Compilation de 10 sujets / vidéos (en anglais seulement)
- Guide sur l'accessibilité de 18F (Web) (en anglais seulement)
- Guides sur l'accessibilité des documents de l'Université de Washington (en anglais seulement)

REMARQUE : Le fait de suivre les conseils prodigués dans les liens susmentionnés ne garantit pas la conformité aux normes WCAG 2.1. Les liens sont fournis à titre indicatif seulement.

ANNEXE A – Définitions et abréviations

Abréviation ou expression	Définition
Abonnement d'utilisateur illimité	Cette formule permet d'acheter le droit d'utilisation de la licence pour un nombre illimité d'utilisateurs. Ce droit est illimité et sans redevance complémentaire.
ALS	Anglais langue seconde
Application Web et mobile	Logiciel applicatif (ou application) hébergé sur un serveur et accessible grâce à un navigateur Web ou mobile.
Apprenant	Personne inscrite à l'application d'apprentissage des langues officielles.
Auto-Apprentissage à rythme libre	Apprentissage autonome, à son rythme, sans l'aide d'un tuteur ou d'un enseignant.
Autorité contractante	Personne désignée comme telle, dans le contrat ou dans un avis à l'entrepreneur, pour représenter le Canada dans l'administration du contrat.
DDR	Demande de renseignements
FLS	Français langue seconde
GC	Gouvernement du Canada
LO – Langues officielles	Selon la Loi sur les langues officielles (la « Loi »), la Constitution dispose que le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada et qu'ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada.
SPAC – Services publics et Approvisionnement Canada	Ministère des Services publics et de l'approvisionnement du Canada, comme l'établit la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.
TIC	Les technologies de l'information et des communications (TIC) comprennent le matériel, les logiciels, les communications vocales, les capacités vidéo et le contenu numérique (y compris l'information sur le Web et ailleurs).
Utilisateurs désignés	Désigne une personne qui a été désignée par le Client pour utiliser les Services au nom du Client.